

Rapport annuel de Rothschild & Co



2015/2016



Rapport annuel 2015/2016

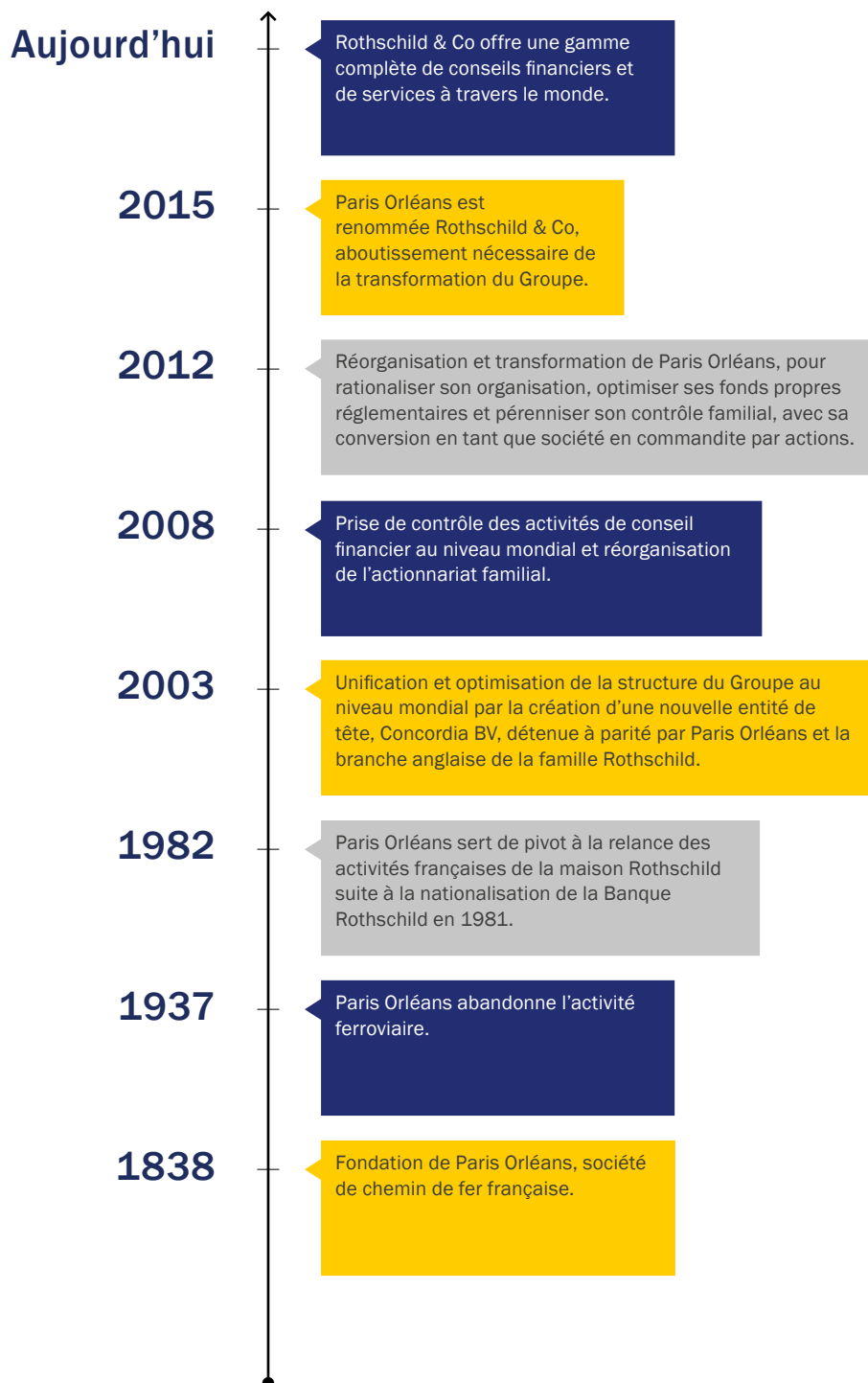


Sommaire

Message du Président du Conseil de surveillance	6
Message du Président	7
Interview avec les Co-Directeurs exécutifs	8
1. Présentation	11
Présentation des métiers	12
Présence mondiale	14
Gouvernance	16
Organigramme	19
Responsabilité sociale du Groupe	20
Carnet de l'actionnaire	21
2. Revue des métiers	25
Conseil financier	26
Banque privée et gestion d'actifs	32
Capital-investissement et dette privée	38
3. Rapport de gestion	47
Résultats de l'exercice 2015/2016	48
Informations relatives à la Société et au capital social	52
Gouvernement d'entreprise	63
Contrôle interne et procédures de gestion des risques	84
Responsabilité sociale de l'entreprise	92
4. Comptes	105
Comptes consolidés	105
Comptes sociaux	164

Préserver une réputation de premier plan au fil des générations

Histoire



Une vision pertinente pour une différence significative

Présentation

Rothschild & Co propose des conseils en matière de stratégie et de financements, de fusions et acquisitions et des solutions d'investissement auprès des grandes entreprises, des entrepreneurs, des familles et des gouvernements du monde entier.

Avec près de 2 800 collaborateurs présents dans plus de 40 pays, notre offre est globale et unique.

Notre groupe, contrôlé par des actionnaires familiaux, est au centre des marchés financiers depuis plus de 200 ans. Notre réseau international inégalé est reconnu pour son savoir-faire et l'excellence de ses réalisations.

Grâce à notre réseau international de professionnels et de décideurs autour du monde, nous possédons une excellente connaissance des marchés, ce qui nous permet d'être plus près des problématiques de nos clients que n'importe quelle autre institution financière.

Notre approche est un savant mélange reposant à la fois sur notre expérience et notre souci d'innovation, ce qui nous permet de mesurer la différence entre opinions et informations : nous exploitons les opportunités pour nos clients sous une perspective unique.

Nous proposons une vision pertinente et à long-terme à nos clients grâce à notre dimension internationale, nos connaissances du terrain et à notre savoir-faire.

Chiffres clés au 31 mars 2016

1 589m€

de revenus

(1 403m€ au
31 mars 2015)

2 829

collaborateurs

(2 853 au
31 mars 2015)

319m€

de résultat
d'exploitation

(268m€ au
31 mars 2015)

43

pays

1 529m€

de fonds propres –
part du Groupe

(1 419m€ au
31 mars 2015)

Message du Président du Conseil de surveillance



Chers Actionnaires,

Tout d'abord, je tenais à remercier le management et l'ensemble de nos collaborateurs pour leur contribution cette année aux résultats solides du Groupe. Rothschild & Co poursuit efficacement sa croissance, quel que soit les différents cycles, grâce à la stratégie mise en œuvre au cours des quatre dernières années par la gérance représentée par son Président, David de Rothschild, son Vice-Président, Alexandre de Rothschild, ainsi que ses Co-Directeurs exécutifs Nigel Higgins et Olivier Pécoux.

Vous avez été informés de la décision de vous soumettre le projet de fusion entre la Compagnie Financière Martin Maurel et Rothschild & Co. Le rapprochement entre ces deux institutions créerait une des plus importantes banques privées de la place financière française et donnerait à notre société un potentiel de développement particulièrement positif.

Au début du mois de juin, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Lord Leach of Fairford, l'éminence grise du groupe Jardine Matheson, l'un de nos principaux actionnaires. Lord Leach avait rejoint NM Rothschild & Sons à Londres en 1963 dont il était devenu associé en 1968, au moment de sa nomination au poste de *joint head of corporate finance*. Pendant plus de dix ans il a travaillé à nos côtés avant de revenir en 2006, en qualité d'administrateur non exécutif de Rothschilds Continuation Holdings AG. À la suite de la réorganisation du Groupe en juin 2012, il a été nommé membre du Conseil de surveillance. Tout au long de sa carrière au sein de Rothschild & Co, Lord Leach a contribué de manière importante à nos discussions en nous faisant considérablement profiter de son expérience et de ses conseils avisés. Le Conseil de surveillance le regrettera profondément.

Un des rôles du Conseil de surveillance est de s'assurer que Rothschild & Co se maintient aux normes de gouvernance d'entreprise les plus élevées. En qualité de Président du Conseil de surveillance, je me suis assuré au cours des 12 derniers mois que nous surveillions constamment la manière dont le Groupe était géré par le Gérant, notamment au niveau du reporting financier et comptable ainsi que des mécanismes de contrôle interne liés à la gestion du risque, à la conformité et à l'audit interne, conformément aux lois et aux réglementations applicables.

Le Conseil de surveillance, composé de 15 membres (dont neuf membres indépendants), s'est réuni cinq fois durant cette année financière. Au cours de l'Assemblée générale qui se tiendra le 29 septembre 2016, les mandats de Daniel Daeniker, Angelika Gifford, Carole Piwnica, Arielle Malard de Rothschild et Luisa Todini arriveront à expiration. Il vous sera proposé de délibérer sur la reconduction de leurs mandats ainsi que l'approbation d'une hausse de 5% du dividende à 0,63€ par action. Des informations plus détaillées seront présentées dans le document de l'Assemblée générale regroupant toutes les informations qui seront présentées aux actionnaires.

Je souhaitais vous remercier pour votre soutien et votre confiance dans le succès à long terme de l'entreprise.

Éric de Rothschild
Président du Conseil de surveillance



Chers Actionnaires,

Les résultats financiers de Rothschild & Co cette année ont été satisfaisants avec des revenus en croissance pour l'ensemble de nos métiers, et ceci malgré la volatilité observée sur les marchés financiers. Depuis la réorganisation de 2012, la stratégie du Groupe consiste à se développer autour de trois métiers : Conseil financier, Banque privée et gestion d'actifs et Capital-investissement et dette privée. La solide performance de cette année démontre le succès de cette stratégie ainsi que de la stabilité de notre modèle. L'activité de Conseil financier a enregistré d'excellents résultats ; les revenus de la Banque privée et gestion d'actifs ont fortement progressé ; et, par rapport à une moyenne de trois ans, ceux du métier de Capital-investissement et dette privée ont également connu une croissance à deux chiffres.

Les actionnaires percevront un dividende de 0,63 € par action, une hausse de 5 % conforme à la politique progressive annoncée, après approbation lors de l'Assemblée générale annuelle du 29 septembre 2016.

L'économie mondiale a poursuivi sa croissance ; elle s'est accrue d'environ 25 % par rapport à son niveau d'avant la crise financière. Le rythme de cette croissance a toutefois été médiocre et de nombreux observateurs, dont plusieurs banques centrales, estiment que le risque de déflation persiste. Dans ce contexte, les places boursières ont connu un net recul par rapport aux nouveaux sommets atteints en mai 2015, avec deux périodes de baisse prononcées à la fin de l'été 2015 et début 2016. Enfin, à la fin du mois de juin, l'électorat britannique a voté pour quitter l'Union Européenne. Une journée triste et troublante pour l'Europe dans son ensemble. Nous espérons sincèrement que, en dépit de cette décision, la Grande-Bretagne demeurera partie prenante de l'Europe, même si elle ne fait plus partie de l'Union Européenne. Les marchés ont été par conséquent très secoués et risquent de le rester encore pendant un certain temps. Toutefois nous estimons que les impacts à long terme pour le Groupe seront gérables.

L'année 2015/2016 a été déterminante dans la mesure où plusieurs objectifs clés ont été atteints, tous visant à se renforcer dans nos trois métiers.

- En septembre 2015, les actionnaires ont approuvé le changement de nom de Paris Orléans pour Rothschild & Co, un aboutissement logique et nécessaire de la transformation du Groupe qui souligne l'engagement des actionnaires familiaux à assurer le succès dans le temps. Parallèlement à cette approbation, le Groupe a choisi d'actualiser sa marque pour démontrer aux parties prenantes que nous partageons en tant

que Groupe un seul et même but et des principes communs. L'histoire de la famille Rothschild est riche d'un passé de plus de 200 ans, et ce nom est associé, dans l'esprit des clients, aux normes les plus strictes et aux exigences de qualité les plus élevées. Néanmoins, dans un environnement très concurrentiel et à mesure que nous étendons notre activité au-delà du marché européen, il devient de plus en plus important d'avoir un positionnement clairement défini permettant d'attirer de nouveaux talents et de nouveaux clients. Notre marque est un avantage concurrentiel clé, et nous devons nous assurer à la fois de l'entretenir et de le développer comme il convient.

- En novembre 2015, le Groupe a cédé l'activité britannique de financement d'actifs, Cette cession a permis de libérer des capitaux destinés à être réinvestis dans nos trois métiers principaux.
- Enfin, en juin de cette année, le Groupe a annoncé son projet de fusionner avec la Compagnie Financière Martin Maurel, banque française renommée, en vue de rapprocher les activités françaises de banque privée et de gestion d'actifs afin de créer l'une des plus importantes banques privées indépendantes de France. Cette banque jouit d'une réputation établie, d'une activité rentable et solide, ainsi que d'une approche prudente du risque. Nous partageons une longue histoire avec la banque, au travers de participations et de mandats croisés, et croyons fermement en la compatibilité culturelle des deux groupes. La fusion de ces deux sociétés nous offrirait une chance unique de renforcer notre métier de Banque privée et gestion d'actifs, qui s'est déjà montré résilient et rentable.

Les 12 derniers mois ont affiché une croissance dynamique et rentable. Je tiens à remercier nos équipes, pour leur engagement dans le succès du Groupe, mais aussi nos actionnaires et nos clients pour leur soutien constant. La stratégie de Rothschild & Co est désormais claire et solidement ancrée dans une organisation efficace. Malgré la volatilité actuelle des marchés, nous sommes à présent en mesure d'affronter l'avenir en toute confiance.

David de Rothschild

Président de Rothschild & Co Gestion,
Gérant de Rothschild & Co

Interview avec les Co-Directeurs exécutifs



Rothschild & Co a enregistré des très bons résultats pour l'année 2015/2016. La solide performance dans l'ensemble des métiers s'est traduite par une hausse de 19 % du résultat d'exploitation. Au sein du métier de Conseil financier, le Groupe a conservé sa place de leader européen, en gagnant des parts de marché malgré le contexte difficile. La Banque privée et gestion d'actifs a enregistré une croissance solide, grâce à une collecte nette soutenue, enfin le Capital-investissement et dette privée a continué d'accroître ses actifs sous gestion.

Les résultats du Groupe sont solides. Quelles sont les raisons de ce succès à votre avis ?

Les performances obtenues cette année sont le résultat d'une stratégie mise en place depuis quatre ans, et qui porte ses fruits. Notre objectif est de nous recentrer sur trois métiers : Conseil financier, Banque privée et gestion d'actifs et Capital-investissement et dette privée. La cession de l'activité britannique de financement d'actifs, Five Arrows Leasing Group (FALG), au cours de l'exercice 2015/2016 en est la preuve. Ces résultats témoignent également de notre volonté de développer des relations durables avec nos clients et d'apporter une vision unique, qui est un atout de taille pour leur activité et leur patrimoine.

Le contexte de marché a été caractérisé par une certaine volatilité. En quoi votre activité a-t-elle été affectée ?

L'environnement macroéconomique s'est avéré intense au cours de l'exercice, marqué par l'intervention des banques centrales en Europe et en Asie ainsi que par le ralentissement de la croissance économique en Chine. Les craintes entourant l'économie chinoise ont fait chuter les prix des matières premières, notamment des métaux et du pétrole. L'impact s'est propagé aux places boursières, favorisant des niveaux de volatilité considérables et une tendance globalement baissière de l'ensemble des principaux indices. Ces turbulences ont impacté le marché des Introductions en Bourses, avec une réduction du nombre de sociétés arrivant sur le marché. En revanche, la valeur des transactions réalisées sur le marché mondial des fusions et acquisitions a progressé de 17 %.

Malgré cet environnement difficile, Rothschild & Co a enregistré des résultats satisfaisants pour l'année close le 31 mars 2016. Les revenus ont augmenté de 186 millions d'euros, soit 13 %, pour atteindre 1 589 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par la performance record de l'activité de Conseil financier (+161 millions d'euros) et par la croissance soutenue de l'activité de Banque privée et gestion d'actifs (+43 millions d'euros). Comme prévu, les revenus de l'activité de Capital-investissement et dette privée ont baissé (-38 millions d'euros), en raison du niveau de plus-values exceptionnellement élevé réalisées sur les investissements pour compte propre au cours de la période précédente. Les autres revenus ont progressé de 20 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation a augmenté de 19 % à 319 millions d'euros et le résultat net – part du Groupe s'élevait à 232 millions d'euros, contre 144 millions d'euros en 2014/2015, notamment grâce au profit exceptionnel de 99 millions d'euros lié à la vente de FALG.

Comment l'activité Rothschild Global Advisory (Conseil financier) s'est-elle comportée dans ce contexte ?

Rothschild Global Advisory, qui comprend les activités de conseil en fusions et acquisitions et de conseil en financement, a enregistré une hausse de ses revenus de 18 % par rapport à l'année dernière, ce qui constitue un niveau record de revenus annuels. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 167 millions d'euros, soit une hausse de 20 %, représentant ainsi une marge opérationnelle de 16 %. Rothschild s'est classé 6^{ème} mondial en fonction des revenus du Conseil financier.

Les activités de fusions et acquisitions ont dégagé 763 millions d'euros de revenus, en hausse de 30 % par rapport à l'année précédente, dans un marché mondial en hausse de 17 %. Cette performance reflète un gain de parts de marché en Europe mais également en Amérique du Nord. Sous l'angle des opérations réalisées, le Groupe est passé de la 4^{ème} place l'an dernier à la 3^{ème} place mondiale. En Europe, Rothschild & Co occupe la première place depuis plus d'une décennie, en intervenant sur plus d'opérations que n'importe quel autre concurrent. Nous continuerons d'investir aux Etats-Unis, car des opportunités intéressantes de recrutement s'offrent à nous. Bien que ces investissements puissent avoir un impact négatif sur la marge opérationnelle avant impôt, la stratégie suivie devrait produire à moyen terme un effet relatif sur nos marges.

Les revenus du conseil en financement ont bien résisté à la baisse de l'activité du marché en s'établissant à 277 millions d'euros, soit un léger repli de 5 % par rapport aux 292 millions d'euros de l'année précédente. Au cours de l'exercice, le Groupe est intervenu dans de nombreuses opérations complexes de restructuration et de conseil en matière de dettes, conseillant près de 200 opérations d'une valeur totale de plus de 120 milliards de dollars US, plaçant ainsi Rothschild & Co à la 2^{ème} place européenne et à la 4^{ème} place mondiale en nombre d'opérations. Sur le marché des capitaux, le Groupe a conseillé 21 Introductions en Bourse, d'une valeur totale de 19 milliards de dollars US, y compris la plus importante Introduction européenne en Bourse de l'histoire, et continue de se voir attribuer plus de mandats européens que tout autre intervenant indépendant.

Qu'en est-il de Rothschild Private Wealth & Asset Management (Banque privée et gestion d'actifs) ?

Les revenus de Rothschild Private Wealth & Asset Management au cours de l'exercice se sont élevés à 379 millions d'euros, en progression de 13 % par rapport à l'année précédente, soit le meilleur niveau depuis six ans. Les actifs sous gestion se sont établis à 50,2 milliards d'euros au 31 mars 2016, contre 52,1 milliards d'euros au 31 mars 2015.

La collecte nette a été soutenue à 2,6 milliards d'euros, dont 2,3 milliards d'euros en Banque privée grâce à nos activités françaises, anglaises et suisses, et 0,3 milliard d'euros en Gestion d'actifs. En revanche, les actifs sous gestion ont diminué de 4,5 milliards d'euros en raison de la baisse des marchés, de l'effet négatif des taux de change et du reclassement d'actifs sous gestion vers les actifs sous conservation.

L'année dernière, Rothschild Merchant Banking (Capital-investissement et dette privée) a enregistré des niveaux exceptionnellement élevés de bénéfices sur cessions. Quelles ont été les performances de cette division cette année ?

L'activité Rothschild Merchant Banking a généré 107 millions d'euros de revenus au cours de 2015/2016 contre 145 millions d'euros en 2014/2015. Toutefois, les revenus ont progressé de 12 % par rapport à la moyenne de ceux enregistrés lors des trois dernières années.

Le *carried interest*, qui représente les revenus comptabilisés uniquement lorsque le fonds génère un certain niveau de plus-values pour ses investisseurs, reste une petite part des revenus annuels, mais devrait commencer à progresser durant l'année 2016/2017.

En 2015/2016, le Groupe a investi 62 millions d'euros, dont 41 millions d'euros par le biais de fonds gérés pour le compte de tiers et 21 millions d'euros pour compte propre et a cédé pour 144 millions d'euros d'actifs, notamment deux investissements pour compte propre, SIACI Saint Honoré et Perenco.

Comme indiqué lors de l'annonce des résultats semestriels, le fonds « *Five Arrows Principal Investments II* » (FAPI II), fonds de capital-investissement axé sur les moyennes capitalisations européennes, a été clôturé à 775 millions d'euros, largement au-dessus de son objectif de 700 millions d'euros. Par ailleurs, l'acquisition de West Gate, société de gestion de crédit basée à Los Angeles et spécialisée dans les prêts à effet de levier a été finalisée. En mars 2016, l'activité de dette privée a clôturé Contego III, son deuxième CLO européen, à 308 millions d'euros.

Rothschild Merchant Banking a poursuivi l'élargissement de son offre destiné aux investisseurs institutionnels, family offices et aux individus fortunés dans le monde entier, entraînant une augmentation de ses actifs sous gestion à 4,8 milliards d'euros au 31 mars 2016, contre 3,8 milliards d'euros au 31 mars 2015.

Quelles seront les sources de croissance l'année prochaine ?

La croissance viendra de trois principaux métiers et de la capacité à développer les synergies entre les trois. En tant que groupe, nous visons la performance à long terme plutôt que le profit à court terme, ce qui constitue un point important dans le contexte de volatilité des

marchés. Le 6 juin dernier, Rothschild & Co a annoncé son projet de fusionner avec la Compagnie Financière Martin Maurel, en vue de rapprocher leurs activités françaises de banque privée et de gestion d'actifs et de créer l'une des plus importantes banques privées indépendantes de France.

Quelles sont les perspectives pour chaque activité ?

Si nous anticipons de bonnes performances à court terme, les perspectives à moyen terme sont plus difficiles à déterminer avec certitude.

Au sein de l'activité de Conseil financier, le marché mondial des fusions et acquisitions reste actif malgré un début d'année peu dynamique. Notre portefeuille probabilisé de mandats pour l'année en cours dépasse les niveaux de l'année précédente à la même époque. Il serait cependant imprudent d'en conclure que les revenus de l'exercice en cours seraient supérieurs à ceux dégagés en 2015/2016. Nous continuerons à investir sur le marché américain, qui recèle un important potentiel de croissance au cours des années à venir pour le Groupe compte tenu de notre modeste part de marché. Ces investissements réduiront nos marges durant la période d'investissement mais cette stratégie devrait avoir un effet relatif sur nos marges à moyen terme.

Au sein de l'activité Banque privée et gestion d'actifs, les revenus et la collecte nette pourraient continuer de progresser. Néanmoins, tout repli significatif des marchés financiers aura, par définition, un impact sur les montants gérés et les revenus.

L'activité de Capital-investissement et dette privée poursuivra sa croissance à la faveur d'une offre de produits variés. Le fonds FAPI II ayant eu du succès auprès des investisseurs, ceci nous conduit à prévoir le lancement de nouveaux fonds, tant en actions qu'en dettes, au cours de l'année.

Le mot de la fin ?

En s'appuyant sur une longue histoire, des normes exceptionnellement élevées et des collaborateurs extrêmement talentueux et expérimentés, Rothschild & Co propose une vision unique, des conseils impartiaux et des solutions d'investissement innovantes qui apporte de la valeur à long terme à ses clients et à ses actionnaires.

Nous restons déterminés à apporter de la valeur aux actionnaires, en diversifiant nos revenus, afin d'être résilients à travers les cycles. Nous pourrions ainsi offrir un retour sur capital régulier à nos actionnaires et investir dans nos principaux métiers.

Nous profitons de cette occasion pour remercier l'ensemble de nos collaborateurs pour leur travail acharné et leur engagement au cours de l'année, nos clients pour leur confiance et nos actionnaires pour leur soutien indéfectible.

Nigel Higgins et Olivier Pécoux

Co-Directeurs exécutifs de Rothschild & Co Gestion, Gérants de Rothschild & Co



Présentation

Présentation des métiers	12
Présence mondiale	14
Gouvernance	16
Organigramme	19
Responsabilité sociale du Groupe	20
Carnet de l'actionnaire	21



Un réseau mondial intégré

Présentation des métiers

Conseil financier

- M&A et conseil stratégique
- Conseil en financement
 - Financement et restructuration de dette
 - Marchés de capitaux
- Plateforme mondiale avec une présence dans plus de 40 pays
- 940 banquiers, dont 197 *Managing Directors*
- Conseil de quelque 550 transactions pour une valeur totale de 570 milliards de dollars US

(1) Source : Thomson Reuters, transactions réalisées, classement en fonction du nombre d'opérations. Exclut les cabinets comptables.

1^{er} européen &
3^{ème} mondial

en nombre d'opérations de fusions et acquisitions réalisées⁽¹⁾

6^{ème} mondial

en montant des revenus

Banque privée et gestion d'actifs

- Banque privée
- Gestion d'actifs
- Services de fiducie
- Forte présence en Europe avec des extensions ciblées en Asie et aux Etats-Unis
- 113 banquiers privés
- 67 *investment managers* en gestion d'actifs

50,2Mds€

d'actifs sous gestion

Capital-investissement et dette privée

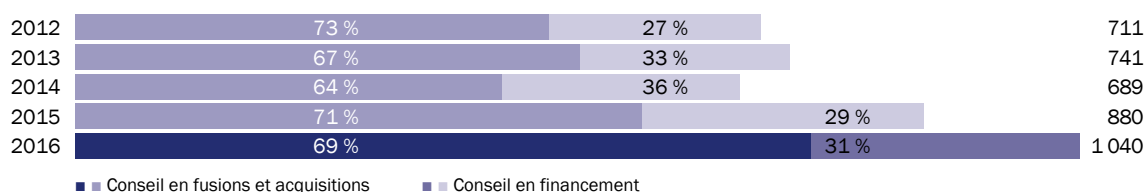
- Capital-investissement
- Secondaire, multi-gestion et co-investissements
- Dette privée
- Solide position en France et au Royaume-Uni
- Investissements pour compte propre dans les pays émergents
- 64 professionnels de l'investissement

4,8Mds€

d'actifs sous gestion

Revenus

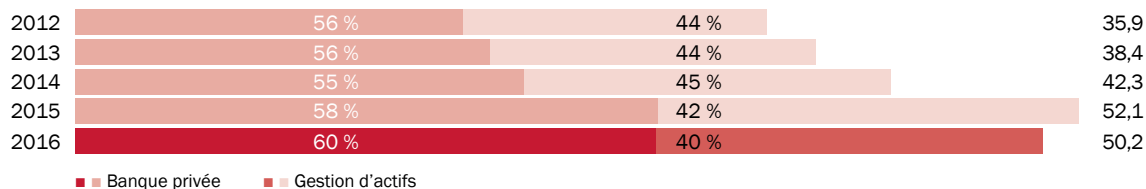
(en millions d'euros, au 31 mars)



■ Conseil en fusions et acquisitions ■ Conseil en financement

Actifs sous gestion

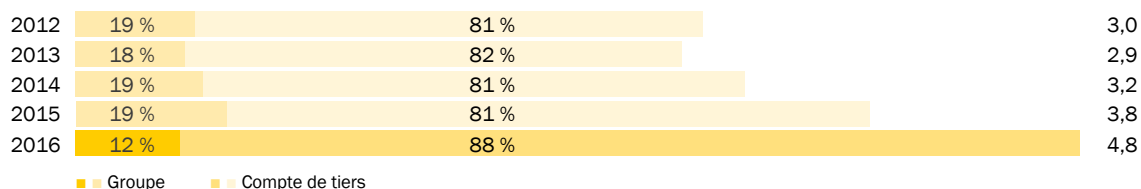
(en milliards d'euros, au 31 mars)



■ Banque privée ■ Gestion d'actifs

Actifs sous gestion

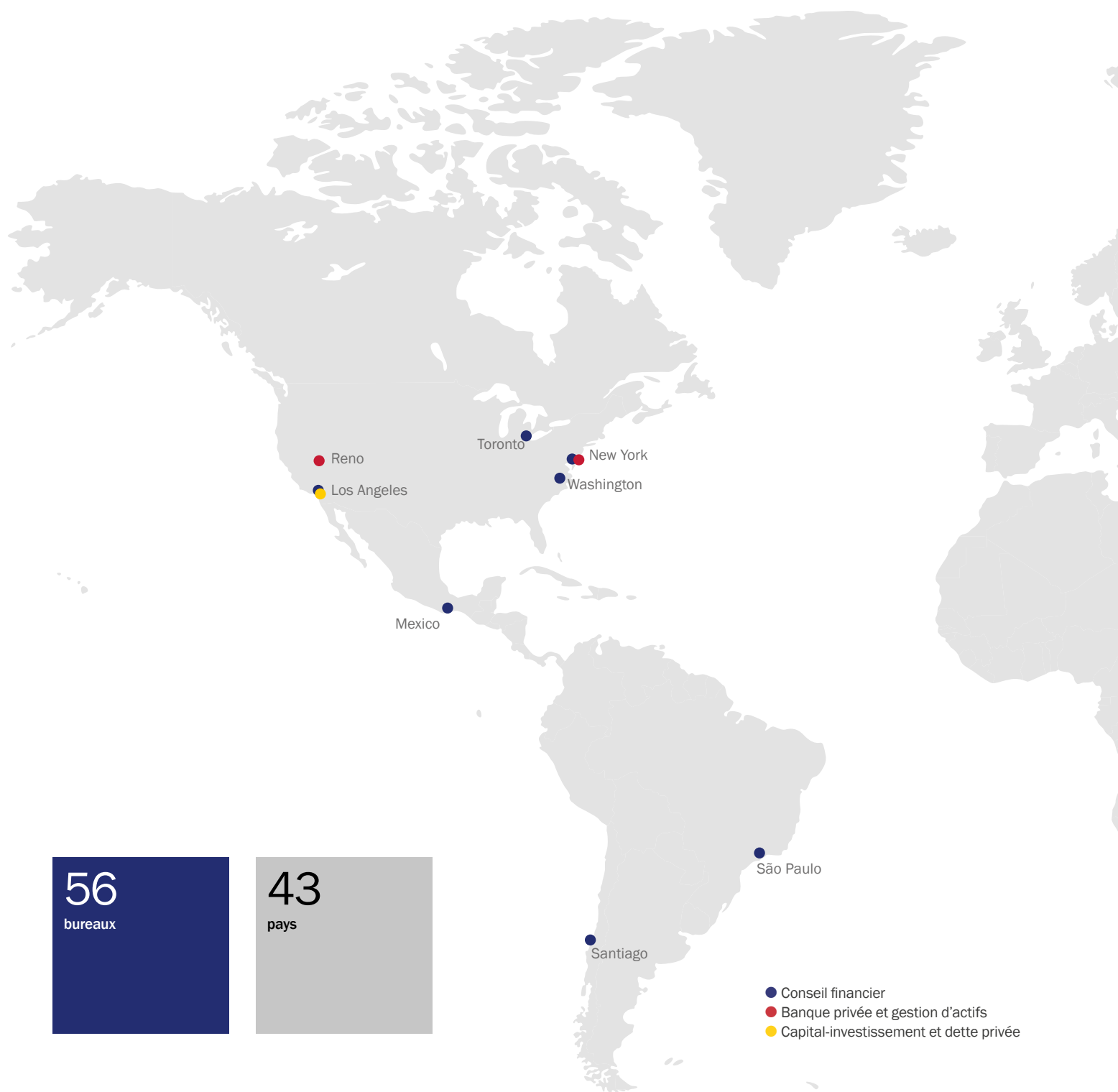
(en milliards d'euros, au 31 mars)



■ Groupe ■ Compte de tiers

Un réseau unique de spécialistes au centre des marchés financiers mondiaux, alliant vision mondiale et compétence locale

Présence mondiale



56
bureaux

43
pays



Gouvernance

Direction du Groupe

La gouvernance de Rothschild & Co repose sur la Direction du Groupe et le Conseil de surveillance.

Le Gérant

Rothschild & Co Gestion, Gérant de Rothschild & Co, assure la direction de la Société, holding opérationnelle du Groupe.

Dans ce cadre notamment, le Gérant définit les orientations stratégiques, supervise l'information comptable et financière, et pilote le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co et ses filiales, sur base consolidée.

Le Gérant s'appuie sur le Conseil de Gérance pour accomplir sa mission.

Le Conseil de Gérance comprend :



Nigel Higgins

Co-Directeur exécutif



Olivier Pécoux

Co-Directeur exécutif



Alexandre de Rothschild

Vice-Président



David de Rothschild

Président

9

Membres

Group Management Committee

Le *Group Management Committee* (GMC), composé des plus hauts responsables des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe, est le comité exécutif de Rothschild & Co. Dans ses attributions, le GMC participe à la direction globale et à la définition des orientations stratégiques du Groupe par Rothschild & Co, représentée par les Co-Directeurs exécutifs et le Vice-Président du Gérant, afin de permettre leur bonne mise en oeuvre au sein du Groupe.

Présidé par les Co-Directeurs exécutifs, le GMC se compose de :



Paul Barry
Directeur des ressources
humaines du Groupe



Mark Crump
Directeur financier
du Groupe



Marc-Olivier Laurent
Responsable du
Merchant Banking



Robert Leitão
Responsable du Conseil
financier



Richard Martin
Directeur du Wealth
Management & Trust



Alain Massiera
Responsable de la
Banque privée (France)



Bruno Pfister
Président exécutif du
Wealth Management
& Trust



Gary Powell
Directeur stratégie
et développement
d'entreprise du Groupe



Jonathan Westcott
Directeur juridique et
conformité du Groupe

Gouvernance

Conseil de surveillance et comités spécialisés

15

Membres du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société, notamment de ses documents comptables et financiers et de son dispositif de contrôle interne.

Le Conseil de surveillance s'appuie sur quatre comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique, le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité des risques.

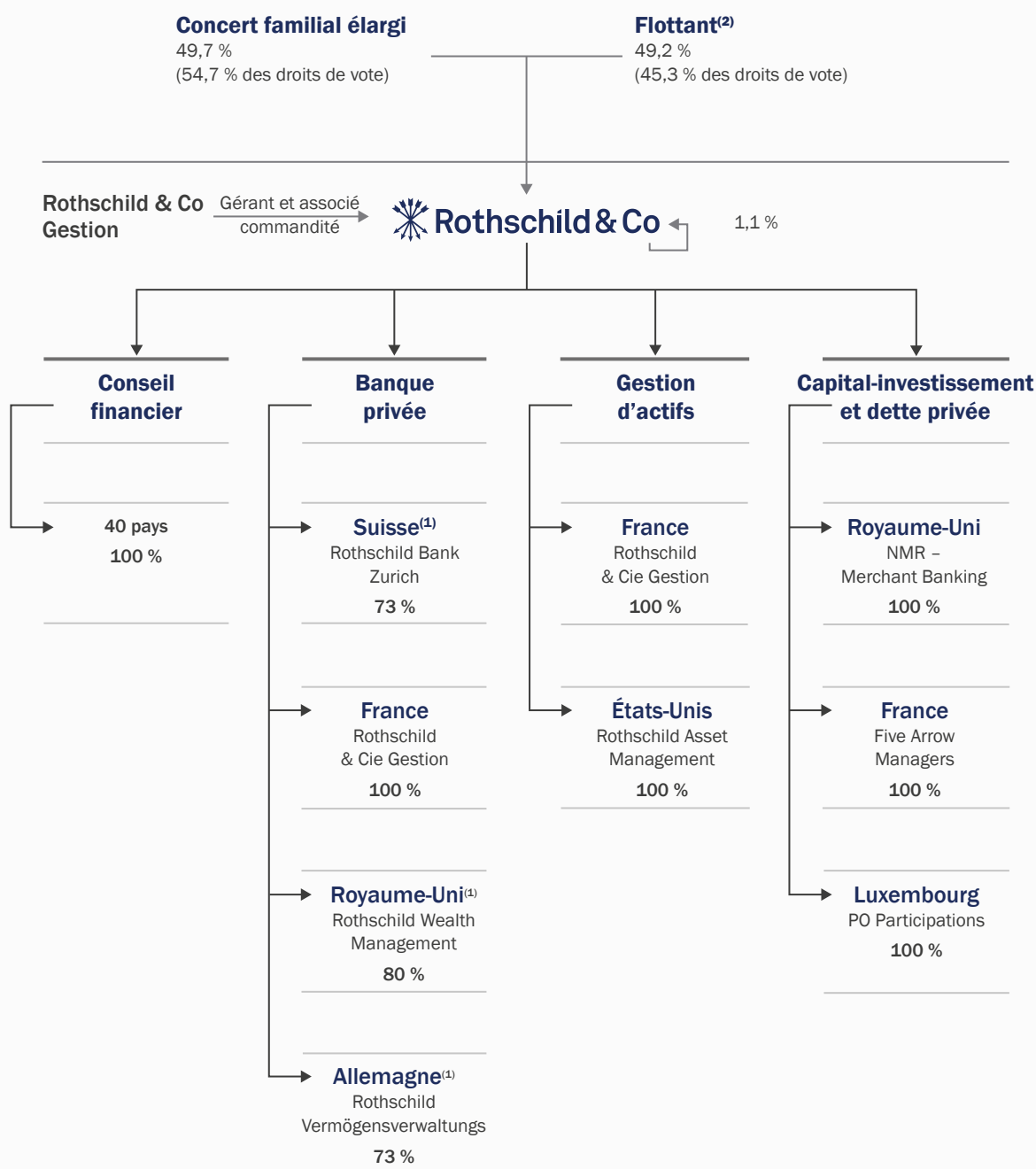
9

Membres indépendants

Membres	Composition	Comités spécialisés			
		Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations et des nominations	Comité des risques
Éric de Rothschild Français	■ ■		■		
François Henrot Français	■ ■		■		
André Lévy-Lang Français	■ ■	■	■	■	
Martin Bouygues Français	■				
Daniel Daeniker Suisse	■		■		■
Angelika Gifford Allemande	■				
Sylvain Héfès Français	■	■		■ ■	
Arielle Malard de Rothschild Française	■				
Lucie Maurel-Aubert Française	■		■		
Carole Piwnica Belge	■	■	■		
Jacques Richier Français	■				
Anthony de Rothschild Britannique	■				
Sipko Schat Néerlandais	■				■ ■
Peter Smith Britannique	■	■ ■	■	■	
Luisa Todini Italienne	■			■	

- Président
- Vice-Président
- Membre indépendant
- Membre non-indépendant

Organigramme au 31 mars 2016



(1) Intérêts minoritaires détenus par la famille Rothschild.

(2) Y compris Jardine Strategic Holdings Luxembourg Sàrl et Groupe Edmond de Rothschild.

Responsabilité sociale du Groupe

Le Groupe est animé par un grand sens de la responsabilité à l'égard de ses collaborateurs, de l'environnement et des communautés au sein desquelles il évolue.

Ressources Humaines

Nous avons vocation à former et fidéliser une équipe d'envergure mondiale

- 2 829 collaborateurs dans le monde dont 40 % de femmes
- Une culture de l'intégration qui favorise la diversité
- Le recrutement et la promotion fondés sur le mérite
- Une vaste palette d'opportunités de formation et de perfectionnement
- Une attention particulière accordée au bien-être notamment à travers la mise en place d'un environnement professionnel sain et sûr

Environnement

Nous veillons à limiter l'impact de nos activités sur l'environnement

- Périmètre du rapport environnemental élargi de 9 % pour couvrir 89 % de l'effectif total
- 10 sites rapportent leurs données environnementales contre 6 en 2014/2015
- Lancement d'un programme global de conformité environnementale en matière de santé et de sécurité couvrant 100 % de nos locaux
- Etablissement du comité *Global Environment, Health & Safety*

Engagement Communautaire

Nous nous engageons à faire une différence dans la vie des jeunes défavorisés

- Des programmes d'investissement communautaires dans 10 villes
- Plus de 4 000 heures consacrées au volontariat cette année
- Plus de 50 % des employés de Londres s'engagent dans des actions communautaires chaque année
- Des initiatives pour soutenir les perspectives d'avenir de jeunes défavorisés
- Notre engagement distingué dans le cadre de l'initiative *Business in the Community* (catégorie Education) en 2016

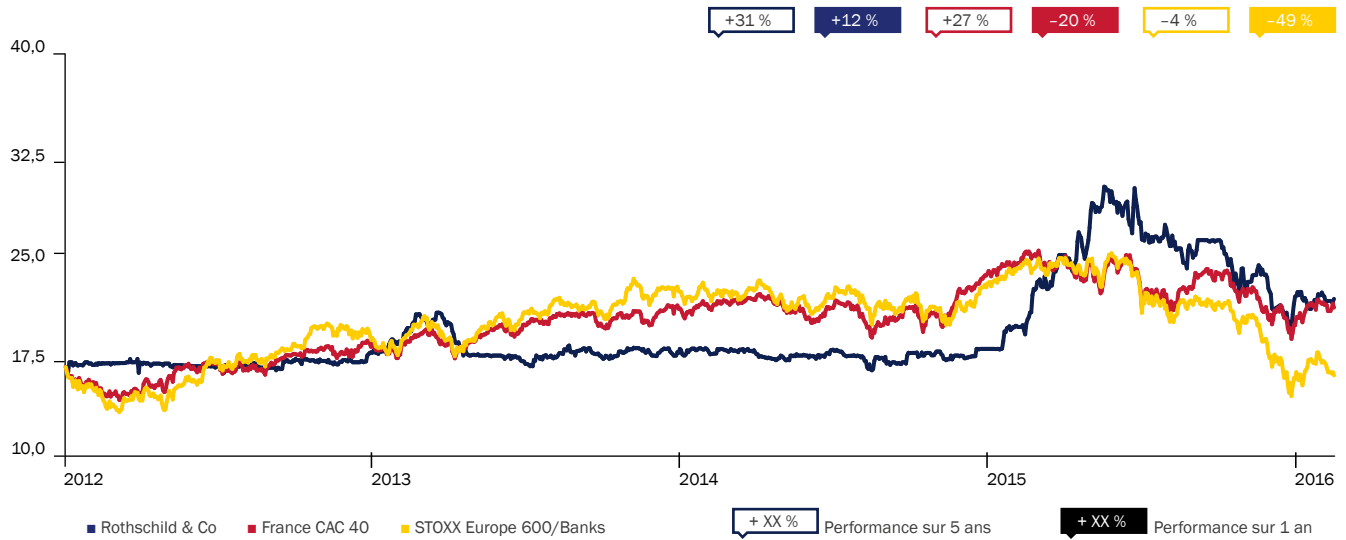
Données boursières (au 31 mars)

	2012	2013	2014	2015	2016
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	552,4	1 262,1	1 279,9	1 402,8	1 545,8
Cours de l'action (en euros)					
À la fin de l'exercice	17,00	17,80	18,00	19,70	21,73
Maximum	20,10	17,90	20,70	19,70	30,10
Minimum	14,00	16,20	16,80	16,40	19,08
Cours moyen au cours de l'année	17,30	16,90	18,10	17,60	24,53
Nombre d'actions et certificats d'investissement					
Émis	32 515 587	70 903 029	71 104 108	71 137 036	71 137 036
<i>dont actions propres</i>	714 120	693 504	644 197	442 701	551 434
Par action (en euros)					
Dividende net	0,50	0,50	0,50	0,60	0,63 ⁽¹⁾
Résultat par action	1,24	0,68	0,11	2,08	3,37
Données de marché					
Valeur totale des échanges (en euros)	24 599 627	64 681 721	65 696 798	63 844 931	307 038 467
Volume total d'échange	1 429 983	3 808 255	3 741 749	3 463 602	12 636 659
Volume moyen journalier	5 543	15 112	14 616	13 583	49 556
Hors blocs exceptionnels sur la période					
Valeur totale des échanges (en euros)	24 599 627	28 608 201	37 153 977	63 844 931	213 446 000
Volume total d'échange	1 429 983	1 708 255	2 141 749	3 463 602	8 846 659
Volume moyen journalier	5 543	6 779	8 366	13 583	34 693

(1) Dividende proposé à l'Assemblée générale du 29 septembre 2016.

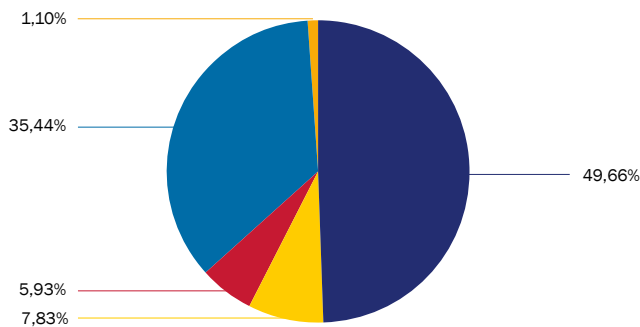
Carnet de l'actionnaire

Evolution du cours de l'action



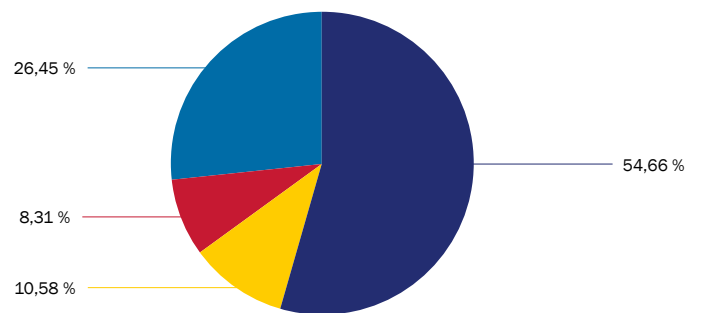
Structure de l'actionnariat au 31 mars 2016

Capital social



- Concert familial élargi⁽¹⁾
- Groupe Edmond de Rothschild
- Jardine Strategic Holdings Luxembourg Sàrl
- Flottant
- Autodétention et Autocontrôle⁽²⁾

Droits de vote exerçables



- Concert familial élargi⁽¹⁾
- Groupe Edmond de Rothschild
- Jardine Strategic Holdings Luxembourg Sàrl
- Flottant

(1) Se reporter à la page 57 pour plus de détails.

(2) Hors actions d'autocontrôle détenues par NM Rothschild & Sons Ltd, membre du concert familial élargi.

Dividende proposé

Rothschild & Co Gestion SAS, gérant de Rothschild & Co, proposera un dividende en numéraire de 0,63 euro par action à l'Assemblée générale annuelle de Rothschild & Co appelée à approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016, le 29 septembre 2016.

3 octobre 2016

Date de détachement du dividende

4 octobre 2016

Date d'arrêt

5 octobre 2016

Date de mise en paiement du dividende

Liquidité

Depuis janvier 2008, Rothschild & Co a confié à une filiale, Rothschild & Cie Banque, la mise en oeuvre du contrat de liquidité afin d'accroître la liquidité du titre, de régulariser le cours de la Bourse, et d'éviter d'éventuelles différences injustifiées entre sa valeur de marché et sa valeur réelle. Lors de la mise en place du contrat, 150 000 titres Rothschild & Co ont été mis à la disposition du gestionnaire de liquidité.

Au 31 mars 2016, 54 000 actions et 3,3 millions d'euros figuraient au compte du contrat de liquidité⁽¹⁾.

Chaque semestre, la Société communique le bilan de la mise en oeuvre du contrat de liquidité. Ces communiqués sont disponibles sur le site Internet de la Société, à la rubrique « Relations Investisseurs – Informations réglementées ».

Communication financière

Tout au long de l'année, Rothschild & Co publie des informations à l'intention de ses actionnaires, notamment des communiqués en français et en anglais, sur les résultats semestriels et annuels, les revenus trimestriels et tout autre événement majeur ayant trait au Groupe, conformément à la réglementation et à l'usage en ces domaines. Le site Internet de Rothschild & Co permet aux visiteurs de consulter l'actualité, le cours de l'action ainsi que l'ensemble des publications de la Société. Le rapport annuel peut être consulté et téléchargé via le site Internet.

Les visiteurs peuvent également s'inscrire sur la liste de diffusion électronique afin de recevoir les communiqués de presse de la Société au fur et à mesure de leur publication. Ils peuvent aussi obtenir, à tout moment, des informations auprès du Service des Relations Investisseurs.

L'ensemble des informations relatives aux métiers du Groupe sont disponibles à l'adresse : www.rothschild.com.

(1) Se reporter à la section intitulée « Programme de rachat d'actions » en page 56.

Calendrier financier

9 août 2016

Informations financières du premier trimestre de l'exercice 2016/2017

29 septembre 2016 (10h30)

Assemblée générale annuelle des actionnaires

5 octobre 2016

Date de mise en paiement du dividende

29 novembre 2016

Résultats semestriels 2016/2017

9 février 2017

Informations financières du troisième trimestre de l'exercice 2016/2017

14 juin 2017

Résultats de l'exercice 2016/2017

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

marie-laure.becquart@rothschild.com
tel : +33 (0)1 53 77 65 10
23 bis avenue de Messine
75008 Paris

Presse & médias

Caroline Nico

caroline.nico@rothschild.com
tel : +33 (0)1 53 77 65 10
23 bis avenue de Messine
75008 Paris

Sites Internet

www.rothschildandco.com
www.rothschild.com

Information sur l'action

Code ISIN : FR0000031684

Ticker : ROTH

Marché de cotation : Euronext Compartment A (France)
Place de cotation : Paris



Revue des métiers

Conseil financier 26

Banque privée et gestion d'actifs 32

Capital-investissement et dette privée 38

2

Une vision éclairée et neutre pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs, en concevant et mettant en œuvre des solutions stratégiques de fusions et acquisitions et de financement.

1^{er} en Europe
3^{ème} mondial
en nombre d'opérations de fusions et acquisitions⁽¹⁾

6^{ème}
mondial en montant des revenus

Nous nous différencions de la manière suivante :

- **un conseil unique** : nous proposons un conseil complet à nos clients à travers une offre intégrée. Nos conseils sont éclairés et impartiaux. Nous investissons tout le temps nécessaire à la compréhension de chaque client et de leurs besoins et développons une relation de long-terme avec eux en tant que partenaire de confiance indépendant.
- **une échelle mondiale** : en étant présents dans plus de 40 pays. Notre dimension internationale, nos connaissances du terrain et notre savoir-faire nous permettent de proposer des solutions concrètes pour nos clients partout dans le monde.
- **un savoir-faire sectoriel** : nos banquiers connaissent en profondeur les stratégies des acteurs et les dynamiques de chaque secteur grâce à une collaboration étroite avec nos *senior advisors* sur les marchés mondiaux. La pertinence de notre vision s'appuie sur un nombre de transactions inégalé sur de nombreux secteurs.

Les revenus du Conseil financier de l'exercice 2015/2016 ont atteint 1 040 millions d'euros, en hausse de 18 % par rapport à l'exercice précédent, soit notre meilleure performance. Le résultat d'exploitation de la période s'est élevé à 167 millions d'euros contre 139 millions d'euros l'année dernière, ce qui représente une hausse de 20 % et une marge opérationnelle de 16 %.

Les revenus du conseil en fusions et acquisitions ont atteint 763 millions d'euros, en hausse de 30 % par rapport à l'an passé (588 millions d'euros). À titre de comparaison, la valeur des transactions sur le marché mondial des fusions et acquisitions a augmenté de 17 % sur la même période. Cette performance reflète l'accroissement permanent de nos parts de marché, particulièrement en Europe. La croissance des revenus a été très soutenue en Europe et en Amérique du Nord ces dernières années.

Les revenus du conseil en financement se sont établis à 277 millions d'euros, en baisse de 5 % par rapport aux 292 millions d'euros de l'année précédente. Pendant l'exercice, nous sommes restés très actifs sur le conseil en financement et les opérations de restructuration malgré une baisse de l'activité globale sur le marché, notamment en intervenant dans près de 200 opérations de financement et restructurations pour une valeur totale de plus de 120 milliards de dollars US. Nous nous classons ainsi 2^{ème} en Europe et 4^{ème} dans le monde

en nombre d'opérations de restructuration réalisées pendant l'exercice. Rothschild a également conseillé 21 Introductions en Bourse pour une valeur totale de 19 milliards de dollars US dont la plus importante d'Europe (ABN Amro) et continue de se voir attribuer plus de mandats européens que tout autre conseiller indépendant.

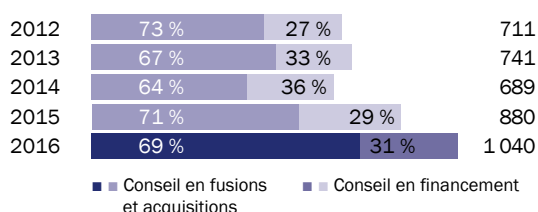
Notre principal avantage compétitif réside dans la qualité de nos équipes. Durant l'exercice, nous avons ainsi recruté de nouveaux *Managing Directors* dans nos bureaux anglais, scandinaves, chinois et américains, mais aussi renforcé nos équipes de conseil aux gouvernements, de conseil en financement et restructuration et de services aux entreprises.

Depuis le 1^{er} avril 2016, nous avons recruté deux équipes. Une équipe de Conseil en fusions et acquisitions en Belgique pour renforcer notre position dans le pays. L'équipe de Scott Harris, spécialiste indépendant du conseil en marketing auprès des émetteurs qui a été intégrée à notre offre de conseil aux investisseurs pour améliorer la compréhension et les relations entre les entreprises, leurs actionnaires et le « buy-side » en général.

Sous l'angle des opérations réalisées, le Groupe est passé de la 4^{ème} place l'an dernier à la 3^{ème} place mondiale⁽¹⁾. En Europe, le Groupe occupe la première place depuis plus d'une décennie, en intervenant sur plus d'opérations que n'importe quel autre concurrent. Nous continuerons d'investir aux États-Unis, car des opportunités intéressantes de recrutement s'offrent à nous. Bien que ces investissements puissent avoir un impact négatif sur la marge opérationnelle avant impôt, la stratégie suivie devrait produire à moyen terme un effet relatif sur nos marges.

Revenus

(en millions d'euros, au 31 mars)



(1) Source : Thomson Reuters, transactions réalisées, classement en fonction du nombre d'opérations. Exclut les cabinets comptables.

Volume de transactions de l'activité de Conseil financier⁽¹⁾

	2014/2015	2015/2016	Variation en %
Valeur des fusions et acquisitions (en MdsUS\$)	241	379	+57 %
Valeur du conseil en financement (en MdsUS\$)	248	189	-24 %
Valeur totale (en MdsUS\$)	489	568	+16 %
Nombre de transactions de fusions et acquisitions	248	298	+20 %
Nombre de transactions de conseil en financement	284	249	-12 %
Total des transactions	532	547	+3 %

(1) Source : Thomson Reuters, analyse Rothschild, transactions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars.

Notre expertise a été récompensée par plusieurs prix prestigieux :



The Banker Deals of the Year, 2016

- Augmentation de capital de l'année en Europe – Augmentation de capital d'Eurobank (conseiller de HFSF)
- Opération boursière européenne de l'année – Privatisation et remise en bourse d'ABN AMRO (16,7 Mds€)
- Opération de fusion-acquisition européenne de l'année – Fusion de Lafarge et Holcim (60 Mds€) et cession d'actifs (6,5 Mds€) à CRH
- Opération de fusion-acquisition de l'année au Moyen-Orient – Alliance entre Al Noor Hospitals Group et Mediclinic (6,9 Mds£)
- Opération boursière de l'année au Moyen-Orient – Emission par Teva d'obligations convertibles et d'obligations à conversion obligatoire en actions (7,4 MdsUS\$)



The Banker Investment Banking Awards, 2015

- Banque la plus innovante en matière de restructurations



GlobalCapital ECM and Loans Awards, 2015

- Meilleur conseiller financier en placements privés
- Meilleur conseiller financier en marchés de capitaux
- Opération boursière FIG de l'année – Introduction en Bourse d'ABN AMRO (16,7 Mds€)
- Prêt à effet de levier de grande capitalisation de l'année – prêt de 1 Md€ à Verallia



Real Deals Private Equity Awards, 2015

- Opération de l'année 2015 au Royaume-Uni – Vente de Cordium à European Capital par Sovereign Capital
- Opération d'envergure de l'année 2015 au Royaume-Uni – Introduction en Bourse de Poundland (750 m£)



2015

- Meilleure transaction M&A – Acquisition de Pirelli par ChemChina
- Meilleure transaction Hong Kong – Introduction en Bourse de HKBN



Trophées Leaders de la Finance, 2016

- Meilleure banque en restructuration
- Meilleure banque en capital investissement



Mergermarket European M&A Awards, 2015

- Conseiller financier de l'année en France
- Conseiller financier de l'année auprès des PME



Euromoney Awards for Excellence, 2015

- Meilleure banque en fusions et acquisitions en Europe Centrale et Orientale

Conseil en fusions et acquisitions

3^{ème}
mondial en nombre
d'opérations
finalisées⁽¹⁾

c.300
opérations de
fusions et
acquisitions
conseillées pour
une valeur totale
de 380 MdsUS\$

Nos équipes délivrent des conseils spécialisés sur tous les aspects des fusions et acquisitions ainsi que des conseils stratégiques dans des domaines tels que les joint-ventures, la gouvernance d'entreprise, les questions propres aux gouvernements, aux comités spéciaux américains et aux activités fiduciaires.

Au cours de l'exercice 2015/2016, Rothschild s'est encore classé parmi les meilleurs conseillers du monde en fusions et acquisitions en se positionnant à la 3^{ème} place en nombre d'opérations de fusions et acquisitions réalisées⁽¹⁾ (4^{ème} à la même période l'année précédente). En Europe, le Groupe a continué de dominer le marché en intervenant sur plus d'opérations que n'importe lequel de ses concurrents – une position que Rothschild occupe depuis plus d'une décennie⁽¹⁾.

Au cours de l'exercice 2015/2016, Rothschild est intervenu sur de nombreuses opérations de fusions et acquisitions, pour une valeur totale de plus de 380 milliards de dollars US, y compris 7 opérations parmi les 50 plus importantes réalisées dans le monde, et 6 en Europe parmi les 20 plus significatives.

Notre envergure internationale couplée à un réseau unique de dirigeants nous permet d'être continuellement sollicités pour intervenir dans les situations internationales les plus complexes. Rothschild a ainsi continué de gagner des parts de marché sur les opérations transfrontalières, qui représentent aujourd'hui plus de 50 % de notre activité totale⁽¹⁾.

Au cours de l'exercice, Rothschild a conforté sa position parmi les cinq premiers conseillers dans la plupart des secteurs au niveau mondial et en Europe, avec notamment de nombreuses opérations dans les secteurs de la santé, des produits de consommation, de la distribution, des médias et de l'industrie.

Le Groupe fait également partie des banques-conseils incontournables pour les opérations de capital investissement à l'échelle mondiale, en étant le plus actif en Europe.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-contre pour consulter la liste des principales opérations de fusions et acquisitions que le Groupe a conseillées au cours de l'exercice 2015/2016.

Classement des fusions et acquisitions par région (au 31 mars)

Région	En valeur d'opérations		En nombre d'opérations	
	2015	2016	2015	2016
Monde	11	10	4	3
Monde – opérations transfrontalières	9	6	2	1
Europe	8	6	1	1
Asie (y compris Japon)	23	12	14	14
Amérique du Nord	22	15	20	15
Reste du monde	8	9	5	3

(1) Source : Thomson Reuters, transactions réalisées, classement en fonction du nombre d'opérations. Exclut les cabinets comptables.

Rothschild & Co a conseillé de nombreuses opérations de fusions et acquisitions importantes au cours de l'année, notamment :



Al Noor Hospitals Group (ÉAU et Afrique du Sud)

- Alliance recommandée avec Mediclinic International (6,9 Mds£)
- Collaboration étroite entre les équipes du Royaume-Uni, de Dubaï et d'Afrique du Sud



Alstom (France et États-Unis)

- Cession des activités énergie d'Alstom à General Electric (12,4 Mds€)
- Conseiller d'Alstom sur 10 transactions au cours des dix dernières années



Amlin (Royaume-Uni et Japon)

- Offre en numéraire pour Amlin (3,5 Mds£)
- Création d'un groupe d'assurance mondial de premier plan



BG Group (Royaume-Uni et Pays-Bas)

- Cession à Royal Dutch Shell (36 Mds£)
- Plus importante opération dans le secteur pétrolier et gazier depuis la fusion entre Shell et Royal Dutch Petroleum en 2005 (opération dans laquelle Rothschild était également intervenu)



Bradesco (Brésil)

- Acquisition de HSBC Brazil (5,2 MdsUS\$)
- Plus importante opération menée par une banque brésilienne



Casino Guichard-Perrachon (France et Thaïlande)

- Cession de sa participation au capital de Big C Thailand (3,1 Mds€)
- Conseiller de Casino sur 29 opérations depuis 1998



ChemChina (Chine et Italie)

- Acquisition d'une participation de contrôle dans Pirelli (8,8 Mds€)
- Plus importante opération transfrontalière entre la Chine et l'Italie



Controladora Comercial Mexicana (Mexique)

- Cession d'une part conséquente de ses activités de vente au détail et d'immobilier (2,7 MdsUS\$)
- 5^{ème} opération avec CCM en 6 ans, depuis sa restructuration de dette en 2010



Intel (États-Unis)

- Acquisition d'Altera (16,7 MdsUS\$)
- Plus importante acquisition de l'histoire d'Intel



Lafarge (France et Suisse)

- Fusion avec Holcim pour donner naissance à LafargeHolcim (60 Mds€)
- Création du leader mondial des matériaux de construction spécialisé dans le ciment, le béton et les granulats



Lanxess (Allemagne et Arabie Saoudite)

- Joint-venture de caoutchouc synthétique avec Saudi Aramco (2,8 Mds€)
- Forte concurrence lors du processus de sélection et négociations simultanées avec plusieurs offreurs pour réaliser l'opération selon des modalités attractives



Melrose (Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne)

- Cession d'Elster à Honeywell (3,3 Mds£)
- Relations de longue date : conseil à Melrose sur 14 opérations ces dix dernières années et à Elster sur un large éventail d'opérations depuis son Introduction en Bourse en 2010



Nikkei (Japon et Royaume-Uni)

- Rachat du Financial Times Group à Pearson (844 m£)
- Création d'un groupe d'information et de contenu mondial



ORIX (Luxembourg et Allemagne)

- Rachat de Kansai Airports, en tant que co-dirigeant d'un consortium aux côtés de Vinci (18 MdsUS\$)
- Première privatisation de grande envergure au Japon et plus grosse opération de fusions et acquisitions du pays en 2015



Solera (États-Unis)

- Cession à Vista Equity Partners (6,5 MdsUS\$)
- Une des plus importantes opérations privées de 2015



Volkswagen (Allemagne et Pays-Bas)

- Cession de Leaseplan à un consortium d'investisseurs (3,7 Mds€)
- Conseiller actuel de VW pour ses opérations stratégiques de fusions et acquisitions et de financement

Conseil en financement

c.250
opérations de
financement pour
une valeur totale
de 190 MdsUS\$

Le métier de Conseil en financement au sens large regroupe le conseil en financement et en restructuration de dette et le conseil sur les opérations de marchés de capitaux. Les équipes collaborent étroitement et fréquemment avec celles du conseil en fusions et acquisitions afin d'offrir un service intégré à nos clients.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-contre pour consulter la liste des principales transactions financières que le Groupe a conseillées au cours de l'exercice 2015/2016.

Conseil en financement et restructuration de dette

Les équipes offrent des services de conseil stratégique en matière de structure de bilan et proposent des solutions de refinancement et de restructuration de dette. Tout au long de l'année financière, nous sommes restés très actifs sur le conseil en financement et les opérations de restructuration malgré une baisse de l'activité globale sur le marché, notamment en intervenant dans près de 200 opérations de financement et restructurations pour une valeur totale de plus de 120 milliards de dollars US.

Les capacités du Groupe en matière de conseil en financement incluent le conseil sur les levées de capitaux et les refinancements sur l'ensemble des marchés bancaires ou obligataires, ainsi que le conseil sur les notations, les produits dérivés et les produits de couverture.

Conseils sur les marchés de capitaux

Le Groupe accompagne les émetteurs dans toutes leurs opérations sur les marchés de capitaux primaires et secondaires, telles que les Introductions en Bourse, les scissions, les placements de blocs d'actions et les émissions d'obligations convertibles. Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les spécialistes sectoriels du conseil en fusions et acquisitions pour offrir à nos clients un conseil intégré, notamment en cas d'étude simultanée entre une cession ou une entrée en Bourse.

Avec des équipes spécialisées implantées sur les principaux marchés boursiers du monde entier, notamment en Europe, à New York, à Hong Kong, à Singapour, à Sydney et à Moscou, Rothschild bénéficie d'une présence mondiale inégalée et de ressources plus

Nous sommes l'un des leaders mondiaux dans ce domaine. Notre palmarès exceptionnel en termes d'optimisation des sources et échéances de financement continue de générer une forte activité.

Les capacités du Groupe en matière de restructuration incluent les négociations avec les prêteurs, les recapitalisations, les offres d'échange, les rachats d'entreprises en difficulté, les restructurations par voie judiciaire ou à l'amiable et la représentation des créanciers. L'indépendance du Groupe le préserve des conflits d'intérêts auxquels sont confrontés les principaux établissements bancaires universels et l'important volume d'opérations conseillées lui procure une connaissance unique du marché, permettant ainsi de délivrer des conseils personnalisés, centrés sur les intérêts de ses clients.

Rothschild continue d'être sollicité pour intervenir dans le cadre de missions de restructuration très complexes. Le Groupe a amélioré sa position déjà forte sur ce marché durant l'exercice 2015/2016, en se positionnant au 2^{ème} rang européen et au 4^{ème} rang mondial par nombre d'opérations de restructuration réalisées.

Classement des restructurations par région (au 31 mars)

	En valeur d'opérations		En nombre d'opérations	
	2015	2016	2015	2016
Région	3	5	2	4
EMEA	2	5	2	2

importantes que n'importe quel autre acteur du conseil dans ce domaine.

Durant l'exercice 2015/2016, Rothschild a conseillé la plus grosse Introduction en Bourse européenne (ABN AMRO pour 3,8 milliards de dollars US à Euronext Amsterdam). Les équipes de conseil sur les marchés de capitaux ont maintenu un niveau d'activité largement supérieur à tous les concurrents du Groupe en Europe. À l'échelle mondiale, nous avons conseillé quelque 49 transactions sur les marchés de capitaux pour une valeur totale de 66 milliards de dollars US⁽¹⁾. Pour la 3^{ème} année consécutive, nous sommes intervenus dans plus d'introductions en bourse en Europe que n'importe quel autre conseiller indépendant⁽²⁾.

(1) Source : donnée internes.

(2) Source : publications des sociétés, données internes.

Parmi les missions confiées au Groupe au cours de l'année figurent notamment :



Bayer (Allemagne)

- Introduction en Bourse de sa filiale Covestro dans le cadre d'une scission (1,5 Md€)
- Plus importante Introduction en Bourse depuis juin 2007 en Allemagne, et plus importante Introduction en Bourse dans le secteur des produits chimiques en Europe depuis 1997



Canada GEN (Canada et États-Unis)

- Cession du solde de sa participation dans General Motors (2,6 MdsUS\$)
- Opération sur bloc de titres la plus importante depuis 2012 et l'une des plus grandes jamais enregistrées aux États-Unis



Corporación GEO (Mexique)

- Restructuration (2,9 MdsUS\$)
- Restructuration sans précédent - première société à avoir été placée sous la protection de la loi sur les faillites et à ne plus en relever en vertu des nouvelles lois mexicaines



Europcar (France)

- Introduction en Bourse sur Euronext Paris (1 Md€)
- Une des plus importantes Introductions en Bourse en France en 2015



GEMS Education (Émirats Arabes Unis)

- Refinancement traditionnel et islamique (817 mUS\$)
- Fournisseur de formations pour l'enseignement primaire et secondaire le plus important des marchés émergents



GT Advanced Technologies (États-Unis)

- Restructuration des dettes antérieures à la demande des créanciers, dans le cadre du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites (1,1 MdUS\$)
- Rothschild a joué un rôle essentiel dans la négociation avec Apple pour atteindre un accord mutuellement bénéfique, notamment en annulant un prêt de 439 mUS\$ contracté par Apple



The Hellenic Financial Stability Fund (Grèce)

- Recapitalisation des quatre banques systémiques grecques (Alpha Bank, Eurobank, National Bank of Greece et Piraeus Bank) (14,4Mds€)
- Processus intensif et non conventionnel avec plusieurs institutions impliquées telles que la Banque centrale européenne, la Commission européenne et le FMI



NII Holdings (États-Unis)

- Restructuration dans le cadre du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites (6 MdsUS\$)
- Conseil simultané sur la vente de 1,9 MdUS\$ de Nextel Mexico



NL Financial Investments (Pays-Bas)

- Privatisation et remise en Bourse d'ABN AMRO (16,7 Mds€) pour 3,8 Mds€
- Plus importante privatisation et remise en Bourse de l'histoire des Pays-Bas et plus importante Introduction en Bourse pour une banque en Europe Occidentale



OCP (Maroc)

- Emission d'euro-obligations (1 MdUS\$)
- Prix exceptionnels et nouvelle prime d'émission négative obtenus sur des niveaux secondaires implicites



Poste Italianae (Italie)

- Introduction en Bourse à la Bourse de Milan (3,4 Mds€)
- Plus importante privatisation et Introduction en Bourse depuis plus de 15 ans en Italie



Republic of Ivory Coast

- Emission d'euro-obligations à échéance 2028 (1 Md€)
- Actuel conseiller sur les marchés de capitaux et les privatisations



Rumo Logística (Brésil)

- Réajustement de ses clauses restrictives et nouvelle ligne de dette (respectivement 2,2 MdsUS\$ et 470 mUS\$)
- Opération complexe sur les lignes de dette avec 13 institutions financières et un syndicat de six banques impliqués



Serco (Royaume-Uni)

- Recapitalisation comprenant une émission de droits de nouvelles actions et un refinancement des facilités bancaires et des obligations en US\$ de placement privé (2 Mds£)
- Négociation avec 16 banques prêteuses et 21 porteurs d'obligations de placement privé américains, acceptant des mécanismes « make-whole » sans précédent au profit de Serco



Teva Pharmaceutical (Israël)

- Vente simultanée d'actions ordinaires et d'obligations à conversion obligatoire en actions privilégiées (7,4 MdsUS\$)
- Opération complexe qui a nécessité une collaboration entre les équipes spécialisées de New York, Tel-Aviv, Paris et Londres



Towergate (Royaume-Uni)

- Restructuration de ses obligations à rendement élevé (1 Md£)
- Opération sans précédent de restructuration d'obligations en Europe, en utilisant un double concordat innovant

Banque privée et gestion d'actifs

Notre modèle économique repose sur notre capacité à délivrer un conseil clair, indépendant et de qualité à nos clients privés et institutionnels.

50,2 Mds€
d'actifs sous gestion au 31 mars 2016

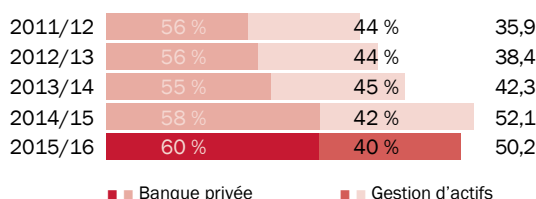
Notre modèle est validé par notre capacité à attirer de nouveaux clients, augmenter nos encours et générer de solides performances de gestion. Nous poursuivons notre développement dans les activités de banque privée et gestion d'actifs, conformément à notre stratégie de diversification des sources de revenus.

Nos métiers se concentrent sur la préservation, la croissance et la transmission du patrimoine et des actifs de nos clients privés et institutionnels. Nos activités de banque privée et gestion d'actifs sont exercées à Bruxelles, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Londres, Milan, New York, Paris, Reno, Singapour et Zurich.

2,6 Mds€
de collecte nette en 2015/2016

Actifs sous gestion

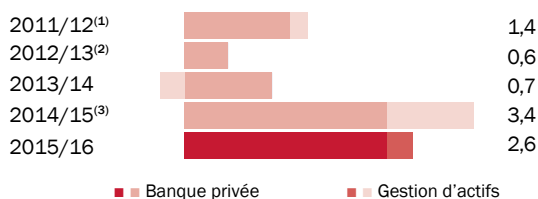
(en milliards d'euros, au 31 mars)



■ Banque privée ■ Gestion d'actifs

Collecte nette

(en milliards d'euros, au 31 mars)



■ Banque privée ■ Gestion d'actifs

(1) 2011/12 excluent des sorties de capitaux d'1,5 Mds€ découlant de la vente partielle de Sélection R en France.

(2) 2012/13 incluent des entrées de capitaux de 0,8Mds€ découlant de la fusion avec HDF Finance en France.

(3) 2014/15 excluent des sorties de capitaux d'1,9Mds€ découlant du transfert des comptes de Sélection R en France.

800+
professionnels

Présentation du marché

Les craintes liées à l'économie mondiale ont pesé sur les marchés au cours des 12 derniers mois. Les rendements obligataires ont atteint de nouveaux plateaux, avec un grand nombre d'entre eux en territoire négatif, les investisseurs continuant de privilégier les actifs « refuge » avec des politiques monétaires qui restent pour la plupart accommodantes. Deux des plus grandes banques centrales, la Banque Centrale Européenne et la Banque du Japon, ont augmenté leurs rachats d'obligations et mettent en œuvre des taux directeurs négatifs. La Réserve Fédérale Américaine a relevé ses taux d'intérêt en décembre, pour la première fois depuis 2006 ; cette décision est intervenue plus tard qu'anticipé et les prévisions pour les hausses suivantes ont été repoussées en conséquence.

En août 2015 la Chine a décidé de laisser sa monnaie fluctuer contre le dollar, ce qui a accru les inquiétudes du marché. Finalement, les marchés ont estimé que ce mouvement s'intégrait dans la tentative réussie de la Chine visant à faire entrer sa monnaie dans les droits de tirage spéciaux, panier de réserves de change du FMI, et qu'il ne s'agissait pas d'une dévaluation concurrentielle. De même, la chute continue des prix du pétrole et d'autres matières premières a été interprétée comme

un ralentissement marqué de la croissance mondiale alors qu'elle décollait non seulement d'une baisse de la demande mais aussi d'une hausse de l'offre, notamment suite aux négociations politiques permettant à l'Iran d'augmenter ses exportations de pétrole.

L'économie mondiale a continué de progresser malgré ces inquiétudes, restant toutefois en deçà de son taux tendanciel, la croissance stable des pays développés ayant compensé le ralentissement des économies émergentes, Chine incluse. Les bénéfices des entreprises américaines ont fortement diminué pour la première fois depuis 2009, ce qui a quelque peu perturbé les marchés, mais cette baisse découle de la faiblesse des revenus tirés de l'exploitation pétrolière et minière plutôt que d'un ralentissement généralisé. Les marchés boursiers ont été volatils à la fin de l'été, puis encore début 2016, mais après les niveaux record du début 2015, ils se sont stabilisés à des niveaux proches de ces records.

Banque privée

Notre banque privée apporte à nos clients une vision objective à long terme pour la structuration, la protection de leurs actifs, et la gestion de leurs investissements, afin de préserver et faire croître leur patrimoine. Nous offrons une large gamme de services de gestion privée à une clientèle internationale composée de familles fortunées, d'entrepreneurs, de fondations et d'organismes caritatifs. Alors que notre environnement se caractérise souvent par des objectifs à court terme, notre vision à long terme nous démarque de nos concurrents. Nous sommes convaincus qu'une gestion de patrimoine de qualité doit privilégier sa préservation.

Les Rothschild sont l'une des rares familles qui a su préserver son patrimoine durant sept générations. Nous comprenons les problèmes auxquels nos clients doivent faire face, et nous pouvons les aider à protéger leurs actifs. Nous conseillons nos clients sur l'ensemble de leur patrimoine, qu'il soit financier ou non. En ce qui concerne leurs investissements, notre objectif est d'atteindre une performance satisfaisante avec des risques limités, même dans les environnements financiers les plus complexes.

Avec plus de 650 professionnels en banque privée et un réseau étendu à l'ensemble du groupe Rothschild & Co, nous avons l'envergure, les ressources intellectuelles et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de nos clients, tout en assurant un service personnalisé. Cette perspective unique nous permet d'accueillir les actifs de nos clients en toute sécurité et dans la durée, les protégeant ainsi pour les générations futures.

En complément, nous mettons également à disposition de nos clients une offre de crédit. Notre activité de crédit aux clients privés est constituée principalement par des crédits Lombard, garantis par des nantissements de titres en dépôt dans nos livres (713 millions d'euros), des découverts bancaires et des cautions majoritairement garantis par des nantissement de contrats d'assurance (258 millions d'euros), ainsi que des prêts hypothécaires essentiellement garantis par des biens immobiliers résidentiels situés au Royaume-Uni (317 millions d'euros) et d'autres types de crédits (9 millions d'euros). L'activité de crédit est complémentaire de nos services de gestion d'actifs, de structuration patrimoniale et de fiducie, ce qui nous permet de répondre aux exigences de notre clientèle privée.

Nous sommes convaincus que notre Banque privée est bien positionnée pour relever les défis futurs de notre secteur. Le succès de notre approche, reposant sur le conseil et l'indépendance, ainsi que notre actionnariat, familial et stable depuis plusieurs générations, nous rendent uniques sur ce marché très concurrentiel. Nous continuons à investir dans notre infrastructure et dans le recrutement de collaborateurs de très haut niveau, qui deviendront les conseillers de confiance de nos clients. Nous attendons, pour les années qui viennent, une croissance continue accompagnée d'une amélioration durable de notre rentabilité.

Nous avons remporté sept prix prestigieux du secteur au cours du dernier exercice, confirmation du succès de nos activités.

Récompenses reçues par la Banque privée



Spear's Wealth Management Awards 2015

- Premier prix : Private Bank of the Year, 2015



Wealth Briefing European Awards 2015

- Premier prix : Private Investment Manager, 2015



Wealth Briefing Swiss Awards 2016

- Félicitations du jury : Best Private Bank – Client Service, 2016
- Premier prix : Foreign Private Bank, 2016
- Premier prix : High Net Worth Team (clients nationaux suisses), 2016



PAM (Private Asset Managers) Awards 2016

- Premier prix : Client Service Quality – Ultra High Net Worth, 2016



Trophées Leaders de la Finance, 2016

- Trophée d'Or 2016 Gestion de Patrimoine – Banque spécialisée

Nos activités de banque privée s'articulent autour de deux divisions, Rothschild Wealth Management & Trust et Rothschild Patrimoine.

Rothschild Wealth Management & Trust

Rothschild Wealth Management & Trust est présent à Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Londres, Milan, Reno, Singapour et Zurich.

Notre objectif est de préserver et valoriser le patrimoine de nos clients, ce qui implique d'offrir des rendements supérieurs à l'inflation, de réaliser une performance prudente en évitant les pertes importantes, le tout avec une vision à long terme. Cette approche de la gestion ainsi que la stabilité de notre entreprise grâce à son actionnariat familial depuis sept générations, continuent d'attirer un nombre croissant de clients du monde entier, en particulier dans le contexte économique actuel.

Nos actifs sous gestion s'élèvent à 19,8 milliards d'euros à fin mars 2016, en baisse par rapport aux 21,6 milliards d'euros de l'année précédente. L'environnement reste difficile, avec une volatilité importante et des taux d'intérêt négatifs, mais notre base de clientèle diversifiée nous permet de maintenir nos résultats.

Rothschild Patrimoine

Rothschild Patrimoine regroupe les activités de banque privée de Rothschild & Co à Paris et à Bruxelles.

À fin mars 2016, les actifs sous gestion en France et en Belgique s'élèvent à 10,2 milliards d'euros, contre 8,8 milliards d'euros l'année précédente, avec un effet marché négatif plus que compensé par une collecte nette importante. L'activité soutenue des opérations de cessions d'entreprises, nos efforts commerciaux continus et une bonne performance de notre gestion nous ont permis d'atteindre une nouvelle fois une collecte nette record sur la période.

Comme annoncé, nous poursuivons l'optimisation de nos services, de notre offre de gestion et d'investissements ainsi que de notre organisation, mais nous travaillons aussi au développement des synergies avec les différents métiers du Groupe. Dans le même temps, nous avons renforcé nos capacités commerciales de manière très sélective, à la fois en France et en Belgique, afin de profiter pleinement de notre bonne dynamique. En conséquence, la rentabilité pour la période a atteint un niveau record, ce qui nous permettra de continuer à mettre en œuvre notre stratégie de développement. Rothschild Patrimoine a été distingué pour la deuxième

Au sein de notre pôle Trust, priorité est donnée à la protection des actifs de nos clients en vue de les transmettre, ce qui continue d'attirer des entrepreneurs et des familles fortunées du monde entier. Nos clients ont généralement une envergure internationale, avec des entreprises, des familles et des actifs couvrant plusieurs juridictions. Ils ont besoin de services de planification patrimoniale, de gouvernance familiale et de planification successorale à l'échelle mondiale, dans de nombreux pays et juridictions. Nos services de Trust sont particulièrement appréciés dans les pays où les nouvelles richesses émergent rapidement. Plus largement, grâce à une offre de services spécifique et à un positionnement unique, notre Société est très bien positionnée pour tirer parti des principales tendances qui vont continuer à redessiner le paysage international de la gestion de patrimoine au cours des années à venir.

année consécutive par ses pairs, remportant le Trophée d'Or Leaders de la Finance, dans la catégorie banque privée spécialisée. À l'avenir, nous allons capitaliser sur nos succès de 2015, en France et en Belgique, et sur notre capacité d'innovation, non seulement dans l'identification de nouvelles sources de développement commercial, mais aussi dans la digitalisation de nos processus.

Le 6 juin 2016, Rothschild & Co a annoncé son projet de fusionner avec la Compagnie Financière Martin Maurel, en vue de rapprocher leurs activités françaises de banque privée et de gestion d'actifs et de créer l'une des plus importantes banques privées indépendantes de France. Ce projet de rapprochement devrait permettre de :

- donner naissance à l'une des premières banques privées indépendantes en France, avec des actifs sous gestion de l'ordre de 34 milliards d'euros ;
- offrir une gamme complète de services en banque privée, en gestion d'actifs, en financement et en banque d'affaires ; et
- s'implanter plus significativement encore sur le territoire français et notamment dans les trois régions clés pour ses métiers que sont l'Île de France, Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

Gestion d'actifs

Rothschild Asset Management propose des solutions d'investissement innovantes, fruit d'une vision indépendante et de long-terme, conçues pour répondre aux besoins de chacun de ses clients. Fort de sa présence internationale, Rothschild Asset Management offre des services personnalisés de gestion et de conseil en investissement à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs. Nourri par une connaissance profonde de ses clients, le groupe articule son développement autour de trois expertises complémentaires en gestion active, en architecture ouverte et en solutions d'investissement quantitatives fondées sur des modèles de risques.

Le Groupe s'attache à délivrer des performances régulières dans la durée. De par la stabilité de son actionariat familial, Rothschild Asset Management dispose de l'assise indispensable à la mise en œuvre de stratégies de long-terme et au développement de

relations de confiance durables avec l'ensemble de ses clients et partenaires. Contrairement à ses homologues qui exercent des activités d'intermédiation ou de gestion pour compte propre, Rothschild sélectionne ses investissements en totale indépendance et gère ainsi les avoirs de ses clients sans conflit d'intérêt.

Grâce à un héritage de plus de 200 ans d'innovation financière, Rothschild combine expérience et technologies les plus avancées pour élaborer des solutions d'investissement véritablement sur-mesure pour chacun de ses clients. Nos solides performances sur nos principaux marchés, nous permettent de compter parmi nos clients les investisseurs les plus prestigieux.

Cette approche, alliant innovation et expérience, permet au groupe Rothschild d'offrir à ses clients une vision différente, source de création de valeur sur le long-terme.

3
centres d'expertise
complémentaires

Expertise en gestion active de conviction | Paris, New York

Rothschild Asset Management dispose d'une expertise reconnue en gestion active de conviction, caractérisée par des choix de gestion marqués. Nos portefeuilles sont parfois contrariants et peuvent s'écarter sensiblement des indices de référence en termes de composition.

Cette gestion est exercée par deux entités à Paris et à New York.

À Paris, Rothschild & Cie Gestion a fait le choix de la spécialisation : se concentrer sur quelques expertises avec pour ambition de devenir l'un des acteurs de référence de la gestion de conviction en Europe. Les équipes de gestion, stables et expérimentées, disposent d'un savoir-faire reconnu sur les classes d'actifs sur lesquelles elles interviennent : actions européennes, obligations crédit et convertibles et gestion diversifiée flexible.

À New York, Rothschild Asset Management propose des services d'investissement sur les stratégies spécialisées sur la gestion d'actions américaines, sur les grandes, petites et moyennes capitalisations ainsi que sur la gestion diversifiée. Nous cherchons à générer une

performance positive tout en contrôlant les risques. Nos équipes expérimentées composées de professionnels de l'investissement se dotent d'une philosophie de gestion rigoureuse, et de processus intégrés orientés vers la prise en compte des fondamentaux. Nous gérons les actifs d'une large gamme de clients, parmi lesquelles des entreprises, des sociétés d'assurance, des fondations, des organismes de santé, des clients fortunés, des fonds de pension publiques, des conseillers et des plans Taft-Hartley. Nous sommes guidées par une philosophie de gestion à la fois simple et forte qui vise à créer de la valeur ajoutée, à travers une sélection de titres tout en contrôlant le risque.

Nous utilisons un processus d'investissement axé sur les fondamentaux pour nous aider à identifier les valorisations actions les plus intéressantes et des perspectives de développement prometteuses. Notre processus cherche à générer un alpha constant avec une volatilité moindre que le marché.

67

investment
managers

Architecture Ouverte et Solutions d'Investissements | Paris, Londres, New York, Zurich

Notre expertise sur l'architecture ouverte est rassemblée sous une même direction opérationnelle basée à Paris, Zurich, Londres ainsi qu'à New York.

Nos équipes spécialisées dans les solutions d'investissement sont composées de professionnels chevronnés qui accompagnent nos clients dans la gestion de leurs actifs, qu'il s'agisse de grands investisseurs privés ou d'institutionnels, en respectant les valeurs de notre Société : le conseil, les valeurs familiales, l'engagement personnel et la rigueur intellectuelle. Rothschild Asset Management a pris plusieurs initiatives visant à développer des solutions d'investissement innovantes en architecture ouverte afin d'élargir son offre et de répondre aux besoins des investisseurs, qu'ils soient particuliers ou institutionnels.

Nous avons développé des outils de modélisation actif-passif issus de la gestion institutionnelle afin de répondre aux problématiques de nos grands investisseurs privés. De la même manière, nous faisons converger nos dispositifs de reporting pour offrir à ces investisseurs un service comparable à celui demandé pour les investisseurs institutionnels. Pour ces derniers, nos équipes ont développé des solutions d'investissement leur permettant d'accéder à une gestion performante tout en optimisant la consommation de fonds propres réglementaires liée aux placements sur des actifs risqués.

Sur des classes d'actifs « traditionnelles », nous sommes en mesure d'offrir des portefeuilles diversifiés gérés en architecture ouverte avec une allocation dynamique

optimisée, particulièrement adaptée aux investisseurs institutionnels soumis aux règles prudentielles de Solvency II. En gestion alternative, nous avons développé une offre compétitive de comptes gérés permettant d'accéder, en totale transparence, à des gestionnaires talentueux sélectionnés à travers le monde par nos équipes de recherche.

La plateforme dédiée de comptes gérés créée en partenariat avec Innocap en 2013 accueille désormais trois compartiments au sein de la Sicav de droit Irlandais InRIS, qui totalise près d'3 milliards d'euros d'encours. Le premier compartiment enregistré sur la plateforme est R Parus, un fonds d'actions long/short géré par le spécialiste britannique de la gestion alternative Parus, ce fonds a été fermé en 2016 à de nouvelles souscriptions. Le deuxième lancement a été celui d'un fonds long/short equity à faible beta et faible volatilité, R BlackRock Select, investi dans différentes stratégies gérés par BlackRock. Le dernier de la gamme, lancé en décembre 2014, R CFM Diversified, est le fruit d'une sélection de stratégies systématiques de Capital Fund Management (CFM), qui affiche un historique de plus de 20 ans en matière d'élaboration de modèles quantitatifs, sur toutes les classes d'actifs.

Aux États-Unis, Rothschild Asset Management Inc. s'est associé avec Larch Lane Advisors LLC pour intervenir en qualité de conseil en investissement pour un fonds de gestion alternative géré en architecture ouverte (40 Act fund) et appliquant une approche pondérée du risque dans la construction du portefeuille.

Risk Based Investment Solutions | Londres, New York

Rothschild Asset Management offre des services de conseil fondés sur des modèles de gestion des risques à un large éventail d'investisseurs institutionnels français et internationaux, complémentaires aux autres activités de gestion d'actifs déjà largement reconnues.

Basée à Londres et à New York, la société Risk Based Investment Solutions Ltd (RBIS Ltd) propose une nouvelle approche dans la construction de portefeuilles, offrant aux investisseurs une alternative plus efficiente aux traditionnels portefeuilles pondérés par la capitalisation (actions) ou par la dette (obligations). RBIS Ltd est en mesure d'offrir à ses clients des portefeuilles sur mesure, sans contraintes en termes de sous-jacents, de classes d'actifs et de combinaisons de classes d'actifs. Notre processus d'investissement combine approche académique, des technologies propriétaires, des études de cas et des capacités de développement de solutions d'investissement sur mesure. Celles-ci sont conçues et adaptées à chaque client, en fonction de leurs objectifs

particuliers : réduction de la volatilité, amélioration du ratio de Sharpe ou réduction de la perte maximale autorisée.

RBIS Ltd a également lancé en partenariat avec Source, société d'investissement et fournisseur de premier plan de produits indiciaires cotés (ETP), le premier ETF indexé sur le Risk-Based European Equity Index : Source R Equal-Risk European Equity UCITS ETF. Cet indice fait partie d'une gamme créée en novembre 2014 par RBIS Ltd, en collaboration avec l'agent de calcul indépendant Markit. Baptisée R Risk-Based Equity Index Series, elle compte cinq indices boursiers équipondérés de nouvelle génération (actions européennes, actions américaines, actions britanniques, actions japonaises et actions marchés développés). Cette gamme d'indices et ce premier ETF permettent aux investisseurs de tirer parti d'une méthodologie basée sur le risque plutôt que sur la capitalisation boursière. Une gamme d'indices obligataires a également été créée en mars 2016.

Récompenses reçues par la Gestion d'actifs



InvestHedge Awards 2015

- R Investments Opal Global Trading
 - Meilleur fonds de fonds Global Macro sur 1 an

UCITS Hedge Awards 2016

- R CFM Diversified Fund
 - Meilleure performance sur 2015
 - CTA > stratégies de plus de 100 mUS\$ d'actifs

International CFI 2016

- Meilleur gérant d'actifs institutionnel - Europe 2016



Tijd/L'Echo 2015

- R Valor
 - Meilleur fonds flexible



Lipper Fund Awards 2015

- R Conviction Convertibles Europe
 - Meilleur fonds convertibles Europe sur 3 ans



Euro Fund Awards 2016

- R Conviction Convertibles Europe
 - Meilleur fonds convertibles sur 3 ans



Pyramides de la Gestion de Patrimoine 2016

- R Opal Multi Stratégies
 - Meilleur fonds de la catégorie performance absolue

Le Revenu 2015

- Gamme obligataire
 - Trophée d'argent de la meilleure gamme SICAV et fonds obligations Europe sur 3 ans
- R Euro Credit
 - Trophée d'argent du meilleur fonds obligations Europe sur 10 ans

Lipper Fund Awards 2015

- R Valor
 - Meilleur fonds flexible Monde sur 10 ans
- R Allocation Modérée
 - Europe – Meilleur fonds « conservative-global » sur 3 ans

Actifs du Patrimoine 2015

- R Alizés
 - Actifs d'Or de la performance catégorie diversifiés

Patrimoine privé Les Excellences

- R Opal Global Equity
 - Meilleur fonds de fonds global sur 10 ans catégorie agressif

Grands Prix Gestion d'Actifs 2015

- R Allocation Modérée
 - Meilleur fonds catégorie « Diversifiés Européens »



Lipper Fund Awards 2015

- R Euro Credit
 - Meilleur fonds obligations corporate Euro sur 3 ans
- R Valor
 - Meilleur fonds flexible Monde sur 3, 5 et 10 ans

Banco Swiss Hedge Funds Awards 2015

- R Opal Multi Strategies
 - Meilleur fonds multistratégies sur 1 an (sans biais)
- R Investments Opal Global Trading
 - Meilleur fonds « Autres stratégies » « CTA Managed Futures » sur 1, 5 et 10 ans



Citywire Italy Fund Manager and Group Awards 2015

- R Club
 - Meilleur fonds « mixed assets - flexible euros »

Il Sole 24 Ore 2015

- R Club
 - Meilleur fonds « diversifié »



Lipper Fund Awards 2015

- R Euro Credit
 - Meilleur fonds obligataire Euro

Capital-investissement et dette privée

Rothschild Merchant Banking est la branche d'investissement du groupe Rothschild & Co.

4,8
Mds€
d'actifs sous gestion

64
professionnels de
l'investissement

4
stratégies

Elle investit le capital du Groupe aux côtés d'investisseurs institutionnels et privés. Avec plus de 4,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion, *Rothschild Merchant Banking* gère un ensemble de fonds dédiés au capital-investissement primaire et secondaire, ainsi que des fonds de dette privée junior et senior.

Notre activité repose sur notre passion commune pour l'investissement, laquelle s'accompagne d'une discipline de risque rigoureuse et d'une profonde culture de partenariat, autant de valeurs qui constituent notre mission.

- **La passion pour l'investissement** : la famille Rothschild a depuis plus de 200 ans toujours su investir en soutenant des entrepreneurs en avance sur leur temps. Nous sommes fiers de cet héritage et nous recherchons à cultiver chez nos collaborateurs cette même passion pour investir.
- **Une discipline de risque rigoureuse** : notre philosophie est d'offrir à nos investisseurs un couple rendement-risque équilibré en préservant à tout prix nos investisseurs de pertes en capital. Nous sommes convaincus que c'est le seul moyen de créer de la valeur à long terme. Cette discipline de risque rigoureuse ne signifie pas que nous évitons le risque – bien au contraire cela reflète l'importance que nous accordons à l'identification, la quantification et l'évaluation du risque.
- **La culture du partenariat** : nous cherchons à créer des relations de confiance et de long terme tant avec nos investisseurs, nos managers, nos conseillers et banquiers, et plus largement l'environnement dans lequel nous travaillons. Nous accompagnons nos investisseurs en déployant de façon importante notre propre argent dans chacun de nos fonds, et nous encourageons les dirigeants de nos sociétés à investir à nos côtés dans les entreprises qu'ils dirigent. En s'assurant de joindre l'acte à la parole, nous créons ainsi un écosystème où tous les intérêts sont pleinement alignés et développons une culture du partenariat pour chacune des décisions importantes que nous prenons.

Au 31 mars 2016, les actifs sous gestion étaient répartis entre le capital-investissement pour 2,1 milliards d'euros et la dette privée pour 2,7 milliards d'euros au travers de quatre stratégies :

- **Corporate Private Equity** : Five Arrows Principal Investments (FAPI)
- **Secondaire, la multi-gestion et les co-investissements** : Five Arrows Secondary Opportunities (FASO), Arolla et *Rothschild Proprietary Investments (RPI)*, anciennement *Paris Orléans Proprietary Investments*
- **Direct Lending** : Five Arrows Credit Solutions (FACS)
- **Credit Management** : Stratégie Oberon et les fonds de CLO

Ces activités emploient au total 64 professionnels de l'investissement répartis dans quatre bureaux (Londres, Paris, Los Angeles et Luxembourg).

Les revenus générés par notre activité comprennent des commissions de gestion calculées sur la base des actifs sous gestion, des profits liés aux investissements (issus des investissements directs et des participations dans les fonds sous gestion), et des profits liés à la surperformance dits *carried interest*.

Nous intégrons les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par le biais de notre société de gestion (*Five Arrows Managers*), qui est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI) établis par les Nations Unies.

Actifs sous gestion

(en milliards d'euros au 31 mars)

2014	19%	81%	3,2
2015	19%	81%	3,8
2016	12%	88%	4,8

■ Groupe ■ Compte de tiers

Note : les actifs sous gestion comprennent le capital engagé lorsqu'un fonds sous gestion est toujours en période d'investissement, et incluent la valeur de l'actif net lorsque la période d'investissement a expiré.

Stratégies

	Capital-investissement				Dettes privées		
	Corporate Private Equity	Secondaire	Multi-Gestion	Co-investissements	Direct Lending	Credit Management	
Nom de l'initiative	FAPI	FASO	Arolla	RPI ⁽¹⁾	FACS	Oberon et mandats dédiés	CLOs
Géographie	Europe	Europe	Global	Global	Europe	US/Europe	US/Europe
Millésime(s)	2010 et 2015	2012 et 2016 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾	2013 et 2016 ⁽²⁾	2014	2013 / 2015 / 2016 ⁽²⁾	
Actifs sous gestion en m€ (à date)	1 469	259	– ⁽⁴⁾	348 ⁽³⁾	415	2 344	

(1) RPI, anciennement Paris Orléans Proprietary Investments. (2) Clôture après la date du rapport. (3) Inclus RPO. (4) Objectif de 100 millions d'euros.

À fin mars 2016, les actifs du *Merchant Banking* ont continué à s'apprécier, ils reflètent les performances du portefeuille et les sorties réalisées. Nous avons également fait croître nos actifs sous gestion et capitalisé sur le positionnement unique du Groupe afin d'investir dans des opportunités de qualité.

Les éléments clés sur cette période comprennent :

- L'expansion de notre gamme de produits avec :
 - l'acquisition de *West Gate Horizons Advisors LLC*, un fonds de crédit américain avec 1,35 milliards d'euros d'actifs sous gestion au travers de CLOs sous la marque *Ocean Trails* ; et
 - le lancement d'Arolla, fonds de multi-gestion de 100 millions d'euros.
- Le succès de la levée de fonds de FAPI II à 775 millions d'euros, bien au-delà de la taille cible.
- Le *closing* final d'Oberon II, notre fonds de dette senior, pour 306 millions d'euros, ainsi que la levée réussie du CLO *Contego III* pour 308 millions d'euros.
- Le développement de nos programmes existants avec le lancement de fonds successeurs : FASO IV, Oberon III et RPO II.
- Un déploiement soutenu et continu du capital du Groupe (62 millions d'euros) au travers de nos différentes stratégies.
- Les cessions réussies de nos parts dans plusieurs entreprises, notamment Siaci Saint Honoré et Perenco Rio del Rey (portefeuille RPI), ainsi que deux entreprises du portefeuille de FAPI I : LPCR en mars 2016 pour un multiple sur capital investi de 2,65x, et Grand Frais, postérieur à la date de ce rapport, en avril 2016 pour un multiple sur capital investi de 3,1x (réalisé et non-réalisé).

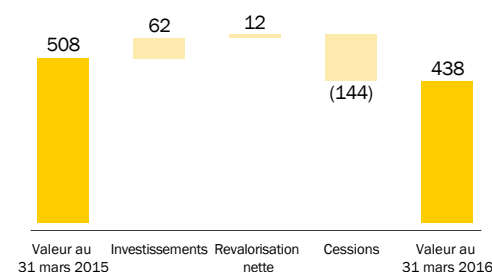
À l'avenir, nous prévoyons de continuer à faire croître nos actifs sous gestion en lançant des fonds successeurs à nos fonds existants, ainsi qu'en élargissant la gamme de nos produits, en fonction des opportunités que nous identifierons, au travers de nouveaux fonds et de mandats dédiés.

Evolution du portefeuille

Sur l'exercice clos le 31 mars 2016, la valeur comptable des actifs de capital-investissement et de dette privée détenus par le Groupe s'élève à 438 millions d'euros.

Variation de la valeur de l'actif

(en millions d'euros)



Sur l'exercice, la création de valeur du capital-investissement et de la dette privée (incluant les fonds sous gestion) s'élève à 42 millions d'euros avant prise en compte de quelques éléments identifiés (principalement sur les actifs cotés non stratégiques) dans le portefeuille historique pesant négativement pour 30 millions d'euros en valorisation nette.

Investissements réalisés durant l'exercice

Sur l'exercice clos le 31 mars 2016, les nouveaux investissements réalisés ont atteint 976 millions d'euros (dont 139 millions d'euros en capital-investissement et 837 millions d'euros en dette privée), représentant un décaissement de 62 millions d'euros pour le Groupe. Plus de la moitié de ces investissements concerne les fonds de capital-investissement FAPI, FASO et RPI, le solde concerne nos initiatives de dette privée FACS, Oberon et *Contego/Ocean Trails*.

Cessions réalisées durant l'exercice

Les cessions ont généré 144 millions d'euros de trésorerie, notamment grâce à la cession de deux participations détenues sur fonds propres : SIACI Saint Honoré et Perenco, pour un montant de 59 millions d'euros en trésorerie et de 27 millions d'euros en résultat.

Capital-investissement

L'activité de capital-investissement représente 2,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion et regroupe une équipe de 35 professionnels de l'investissement. Elle repose sur deux lignes de métiers :

- Corporate Private Equity ; et
- Secondaire, multi-gestion et co-investissements.

Corporate Private Equity

Five Arrows Principal Investments (FAPI)

FAPI est une initiative lancée en 2010 dans la continuité de la stratégie développée par Rothschild & Co depuis de nombreuses années sur le marché intermédiaire européen. FAPI est spécialisé dans les opérations de capital-développement, de capital-transmission et les opérations LBO sur le segment intermédiaire européen. L'équipe gère aujourd'hui deux fonds : FAPI I, un fonds de 583 millions d'euros levé en 2010, et son fonds successeur FAPI II pour 775 millions d'euros clôturé en octobre 2015.

FAPI I est maintenant entièrement investi au travers de 15 sociétés *mid-cap* dans six pays européens. Grâce à son appartenance au Groupe, FAPI a construit un portefeuille pan-européen, ce qui est rare pour un fonds de sa taille, et développe des compétences spécifiques dans des secteurs diversifiés et porteurs : technologie (informatique, logiciels), santé, services aux entreprises, biens de consommation innovants. En 2015, la performance du portefeuille de FAPI s'est traduite par une croissance agrégée de l'EBITDA de 11 % et du chiffre d'affaires de 8 %. En 2016, FAPI I a effectué deux cessions : LPCR pour un multiple sur capital investi de 2,65x et Grand Frais pour un multiple sur capital investi de 3,1x (réalisé et non-réalisé).

FAPI II poursuivra la stratégie de FAPI I et sera conduit par la même équipe de gestion. En 2015, FAPI II a finalisé son premier investissement dans Karnov Group.

À fin mars 2016, la valeur comptable des investissements du Groupe dans FAPI I et II s'élève à 130 millions d'euros.



En mars 2016, FAPI a annoncé la sortie de LPCR, pour un multiple sur capital investi de 2,65x. FAPI a vendu ses parts au cofondateur et président de l'entreprise, épaulé par le fonds d'investissement français Eurazeo. Fondé en 2005, LPCR est un opérateur leader sur le marché français des crèches privées. FAPI a investi dans LPCR en décembre 2010 dans le contexte d'un rachat par ses dirigeants (*owner buyout*). La thèse d'investissement de FAPI reposait sur l'opportunité de croissance identifiée sur le marché français des crèches à but lucratif. Pendant la période de détention par FAPI, LPCR a accéléré sa stratégie avec l'ouverture de nouvelles crèches et l'obtention de nouveaux contrats de sous-traitance auprès des instances publiques. FAPI a aussi accompagné LPCR dans l'exécution de plusieurs acquisitions afin de consolider son réseau national. Ainsi, LPCR a connu cinq années de croissance exceptionnelle, avec plus de 250 crèches aujourd'hui contre 85 en 2010, et une hausse du chiffre d'affaires de 20 % par an à plus de 140 millions d'euros en 2015.



En juillet 2015, FAPI II a investi dans Karnov Group, leader de l'information juridique, fiscale et comptable en Scandinavie. La forte notoriété de la marque, l'excellente qualité des produits et la technologie pionnière en font un outil incontournable pour les cabinets d'avocats, les étudiants en droit, les entreprises, les instances publiques, les cabinets d'audit et les experts fiscaux. Karnov Group rassemble plusieurs marques (Karnov, PACTA et UfR) réputées pour leur expertise et leur technologie innovante. FAPI suivait Karnov depuis plus de 18 mois avant son investissement. Le travail effectué en collaboration avec des conseils externes et internes au réseau FAPI a permis d'approcher le vendeur en amont de tout processus officiel de vente. Les performances de l'entreprise sont en ligne avec le plan d'affaires, et l'équipe travaille actuellement sur plusieurs leviers de création de valeur et de croissance.

Secondaire, multi-gestion et co-investissements

Five Arrows Secondary Opportunities (FASO)

FASO est un fonds de 259 millions d'euros levé en 2012 et géré par une équipe spécialisée dans les opérations sur le marché secondaire, plus particulièrement sur de petites et moyennes capitalisations européennes. FASO rachète des actifs, qu'il s'agisse de portefeuilles de sociétés (« secondaire direct ») ou de parts de fonds, à des vendeurs en quête de liquidité, soumis à des contraintes réglementaires ou simplement désireux de céder des actifs non stratégiques. Avec 87 % de ses transactions réalisées en secondaire direct, l'expertise de l'équipe FASO sur ce segment de marché est un avantage concurrentiel qui lui permet de réaliser des transactions propriétaires et de générer de la création de valeur au sein de son portefeuille.

À fin mars 2016, FASO a réalisé 16 transactions, dont 5 au cours des douze derniers mois. Ces transactions représentent une exposition à plus de 170 sociétés européennes dans plus de 13 secteurs d'activité différents. Le fonds se développe très bien, une part importante du capital a déjà été retournée aux investisseurs.

En février 2016, FASO a lancé la levée de son fonds successeur, FASO IV, pour une taille cible de 400 millions d'euros. Le *closing* final du fonds est prévu pour l'été 2016.

À fin mars 2016, l'investissement du Groupe dans FASO s'élevait à 25 millions d'euros.



En août 2015, FASO III a racheté des parts au sein des fonds *mid-cap* Palamon I et II auprès de différents actionnaires, principalement américains. Les fonds Palamon étaient entièrement investis et le portefeuille comprenait 11 entreprises pan-européennes arrivées à maturité, avec une détention par les fonds Palamon principalement majoritaire. Ces entreprises jouissent de positions solides sur leurs marchés respectifs, ainsi que d'une forte croissance du chiffre d'affaires et d'importantes marges d'EBITDA. Le portefeuille est diversifié au travers de secteurs comme la santé, les services financiers, les services aux entreprises et les biens de consommation.

Arolla

Arolla est l'activité de multi-gestion de *Rothschild Merchant Banking*. Bénéficiant de l'expertise en capital-investissement du Groupe, Arolla investit à l'international à la fois dans les fonds de capital-investissement, en secondaire et en co-investissement. Cette stratégie d'investissement flexible, tant en matière de segments sous-jacents que de géographies, ainsi que l'expérience

de l'équipe dans ces domaines offrent une perspective unique.

L'objectif d'Arolla est de donner accès aux meilleurs gérants, ainsi qu'aux différentes initiatives de Rothschild & Co en capital-investissement. Arolla recherche des opportunités d'investissement qui présentent un couple risque/rendement mesuré dans le *mid-cap* international.

Arolla lève actuellement 100 millions d'euros. Un premier *closing*, ultérieur à la date de ce rapport, a eu lieu. À fin mars 2016, Arolla est déjà engagé à 25 % dans six investissements.

Rothschild Proprietary Investments (RPI)

Rothschild Proprietary Investments (RPI), anciennement *Paris Orléans Proprietary Investments*, est la structure d'investissement historique du Groupe Rothschild & Co depuis 1990.

Depuis 2005, RPI a développé une expertise reconnue dans le domaine du co-investissement en intervenant aux côtés d'un réseau de fonds partenaires localement implantés dans diverses géographies (États-Unis, Europe et certaines zones émergentes). RPI a investi par le biais de cette stratégie plus de 500 millions d'euros dans plus de 80 transactions, principalement dans des opérations de capital-développement et LBO.

À fin mars 2016, l'investissement du Groupe dans RPI s'élevait à 191 millions d'euros.



Siaci Saint Honoré est le 4^{ème} groupe français de courtage et conseil en assurances. Présente mondialement, l'entreprise emploie 1 700 salariés et fournit ses services à plus de 3 500 clients dans différents secteurs.

Actionnaire de plus de 10 ans de Siaci Saint Honoré, RPI a accompagné les dirigeants et les autres actionnaires (LCF Edmond de Rothschild, Jardine Lloyd Thompson) dans le développement de l'entreprise. Au cours des dernières années, RPI a initié une sortie progressive du capital de la société qui s'est conclue par la cession définitive de notre participation en avril 2015 au profit du fonds Ardian *mid-cap buyout*.

Rothschild Private Opportunities (RPO)

En parallèle de l'activité d'investissement sur fonds propres de RPI, l'équipe gère un programme de co-investissement pour compte de tiers : *Rothschild Private Opportunities* (RPO), lancé en 2013 en collaboration avec la Banque privée du Groupe. Depuis son lancement, RPO a investi dans neuf transactions aux États-Unis et en Afrique de l'ouest (dont une après le 31 mars 2016).

Dette privée

Rothschild Merchant Banking opère également sur le marché de la dette privée au travers de deux lignes de métiers :

- Direct Lending
- Credit Management

Au total, nos activités de dette privée représentent 2,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion et une équipe de 29 professionnels de l'investissement.

Comme pour les autres initiatives du *Merchant Banking*, l'affiliation avec les autres activités du Groupe garantit une bonne appréhension du marché et une connaissance solide des secteurs qui nous permettent d'améliorer en permanence nos processus de sélection des opportunités de crédit.

Grâce à nos activités de dette privée, *Merchant Banking* permet à ses investisseurs d'accéder, au travers d'instruments de rendement spécifiques, au marché européen du crédit aux entreprises de taille moyenne ainsi qu'au marché européen et américain du crédit aux entreprises de grande taille. Sur ces segments de marché la demande des investisseurs croît car ceux-ci recherchent une diversification en dehors des produits de taux traditionnels affichant aujourd'hui de faibles rendements.

Direct Lending

Five Arrows Credit Solutions (FACS)

FACS, le fonds de dette junior du Groupe, a réalisé son *closing* final à 415 millions d'euros en mai 2014. FACS se concentre sur les prêts privés aux entreprises de taille moyenne européennes. Le fonds accompagne les fonds de capital-investissement, les entrepreneurs et entreprises familiales dans des transactions incluant les LBO, le capital-développement, le financement d'acquisitions, ainsi que les recapitalisations et les refinancements. Le fonds a poursuivi son rythme d'investissement soutenu durant l'année et a déployé à mars 2016 environ 66 % dans 10 entreprises de grande qualité tout en assurant un couple risque/rendement attractif conformément à la stratégie du fonds.

À fin mars 2016, l'investissement du Groupe dans FACS s'élève à 29 millions d'euros.



En mai 2015, FACS a finalisé le financement d'une acquisition pour IT Lab. IT Lab, qui appartient à ses propriétaires, est un fournisseur leader de services informatiques et de services sur le *cloud* à des petites et moyennes entreprises en Grande-Bretagne. L'entreprise bénéficie d'une large clientèle fidèle et d'un faible taux d'attrition. FACS a financé cette opération afin de permettre à IT Lab d'effectuer une acquisition qui comprenait de fortes synergies, augmentait significativement la taille du groupe, et élargissait l'offre de produits et la présence dans différentes zones géographiques. FACS a fourni un prêt senior unitranche avec un levier de seulement 2,7x. Cette opportunité provient directement du réseau de Rothschild & Co.



En mars 2016, FACS a accompagné le rachat secondaire du groupe Feu Vert par Alpha Private Equity. Feu Vert est un fournisseur leader européen de produits de maintenance automobile, et de services de réparation, opérant principalement en France, où il bénéficie d'une part de marché d'environ 30 %, et en Espagne où il est l'acteur principal. En plus de son cœur d'activité, l'entreprise s'occupe de la réparation et du remplacement des parebrises, et fournit des pièces détachées et de l'équipement automobile. FACS a mis en place un financement mezzanine dans ce *buyout* attractif, avec un levier total de 4,4x, pour une entreprise stable avec une forte capacité à générer de la liquidité, de fortes barrières à l'entrée et de bonnes performances dans le passé. FACS avait auparavant permis le refinancement de Feu Vert lors de son premier rachat.

Au vue de la forte croissance sur le marché européen du prêt direct aux entreprises, portée par les contraintes réglementaires et de liquidités auxquelles les prêteurs traditionnels font face, et mis en évidence par le volume important du flux d'opérations déjà originaire par l'équipe FACS, *Rothschild Merchant Banking* a pris la décision de lever un nouveau véhicule d'investissement, *Five Arrows Direct Lending*, pour adresser ces opportunités.

Ce véhicule proposera des prêts senior unitranche à des sociétés de *mid-cap* européennes, tandis que FACS poursuivra ses investissements en dette junior. Notre offre qui consistera en la combinaison de retours contractuels bruts élevés, de distributions de revenus régulières et d'une forte protection à la baisse devrait permettre aux investisseurs d'obtenir des retours attractifs, à une période où les produits de taux sont à leurs plus bas historiques.

Rothschild Credit Management

Rothschild Credit Management (RCM) est présent sur le marché européen et, suite à l'acquisition de West Gate Horizons Advisors LLC, des prêts bancaires

sécurisés nord-américains. RCM compte 2,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion par le biais des fonds de CLO, des fonds de crédit senior et des mandats dédiés. La stratégie d'investissement de RCM vise à gérer activement un portefeuille diversifié de crédits sécurisés (prêts et obligations) sur les marchés européen et américain de crédit aux entreprises.

À fin mars 2016, l'investissement du Groupe dans les stratégies Oberon et Contego CLOs s'élève à 60 millions d'euros.

Oberon

En 2015, l'équipe RCM a clôturé son second fonds Oberon pour 306 millions d'euros au travers d'un portefeuille de prêts et obligations sécurisés de bonne qualité. Au total, 760 millions d'euros ont été levés par Oberon depuis l'origine. Oberon III est actuellement en cours de levée. La stratégie d'Oberon continue de délivrer des retours trimestriels stables à ses investisseurs, et des niveaux élevés de rentabilité par rapport à ses concurrents selon le *Credit Suisse Western European Leveraged Loan Index*.



Formula One Group

Droits commerciaux du championnat de Formule 1 : participation de 27 millions d'euros dans une dette senior et second lien de 4 155 millions d'euros pour effectuer une recapitalisation.

2014



Moto Hospitality

Opérateur de service d'autoroute en Grande Bretagne : dette senior sécurisée de 370 millions de livres sterling pour accompagner le refinancement intégral de 550 millions de livres sterling de l'entreprise.

2015



Euskaltel

Opérateur télécom haut-débit et de télévision payante dans les régions Basque et de Galice en Espagne : dette senior sécurisée de 1,4 milliard d'euros pour accompagner l'acquisition de R Cable par Euskaltel.

2015



VWR International

Distributeur international d'équipement de laboratoire : dette senior sécurisée de 573 millions d'euros pour accompagner le refinancement.

2015



BSN Medical

Fournisseur mondial de produits médicaux : participation de 11,5 millions d'euros dans une dette senior sécurisée de 380 millions d'euros pour accompagner le refinancement.

2015

CLO Management

L'équipe d'investissement européenne et américaine composée de 21 professionnels de l'investissement gère actuellement sept fonds de CLO :

- Cinq fonds de CLO *Ocean Trails* investis dans des actifs aux États-Unis ; et
- Deux fonds de CLO *Contego* investis dans des actifs en Europe.

Au total, l'activité gère 1,7 milliard d'euros d'actifs, qui proviennent principalement d'investisseurs institutionnels. Tous les fonds sont caractérisés par une stratégie de sélection rigoureuse et conservatrice, conçue pour délivrer des retours stables sur des crédits de bonne qualité. Les fonds investissent essentiellement dans des prêts seniors sécurisés dans les moyennes et grandes entreprises dont l'EBITDA est supérieur

à 75 millions d'euros. Nous avons prévu de lancer deux nouveaux fonds de CLO chaque année. L'équipe américaine est actuellement en train de finaliser la clôture d'*Oceans Trails VI*, un fonds de 300 millions de dollars US, qui a été structuré pour s'adapter aux investisseurs américains et européens.

L'équipe gère activement un portefeuille de fonds de CLO européen et américain. Tous ont présenté de bonnes performances durant l'année. Les équipes européennes et américaines continuent à maintenir des niveaux de performance supérieurs à leurs indices de référence. De plus, en 2015/16 l'équipe a lancé sa deuxième transaction *2.0 Contego III CLO B.V.*, un CLO européen de 308 millions d'euros, soutenu par la demande des investisseurs pour ce type de produits et les surperformances de Rothschild & Co dans la gestion de crédit.



2,14 MdsUS\$ term loan



2,73 MdsUS\$ term loan



9,75 MdsUS\$ term loan B

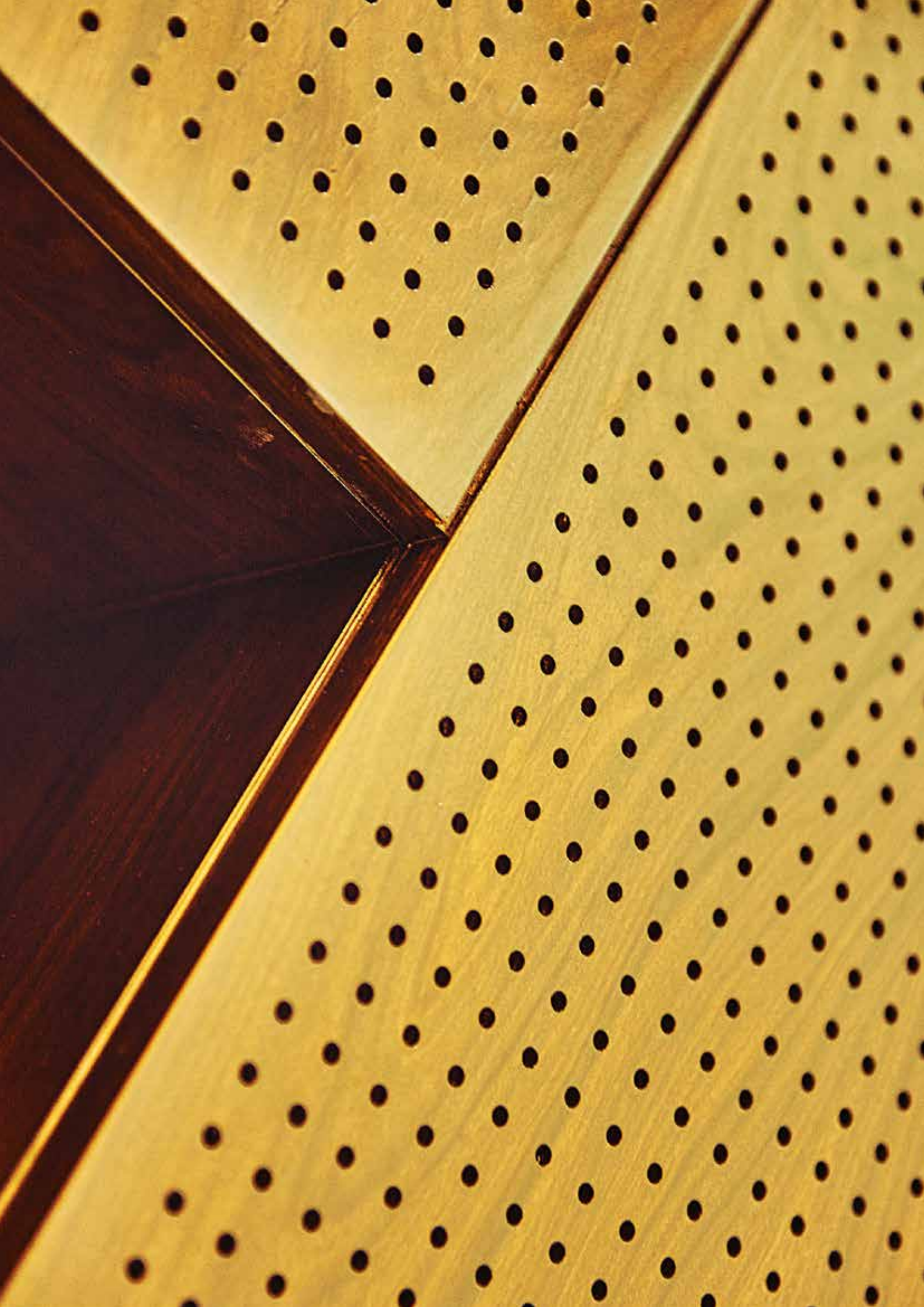


1,83 MdsUS\$ term loan B

Valorisation du portefeuille (en millions d'euros au 31 mars)

	2015	2016
Fonds gérés		
FAPI (capital-investissement)	110	130
FASO (capital-investissement)	18	25
Oberon / Contego (dette senior)	66	60
FACS (dette junior)	13	29
Sous-total	207	244
Rothschild Proprietary Investments (RPI)⁽¹⁾		
LBO / fonds propres	80	33
LBO / Mezzanine	21	8
Capital développement	82	73
Fonds de capital-investissement hors Groupe	46	33
Participations stratégiques	60	44
Immobilier	8	0
Sous-total	297	191
Autres		
Autres	4	3
Sous-total	4	3
TOTAL ACTIFS BRUTS	508	438

(1) Y compris Rothschild Private Opportunities (RPO).



Rapport de gestion

Résultats de l'exercice 2015/2016	48
Informations relatives à la Société et au capital social	52
Gouvernement d'entreprise	63
Contrôle interne et procédures de gestion des risques	84
Responsabilité sociale de l'entreprise	92



Résultats de l'exercice 2015/2016

1 Présentation sommaire des comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2015/2016

En millions d'euros	2015/2016	2014/2015
COMPTE DE RESULTAT		
Produit net bancaire	1 588,9	1 403,2
Résultat d'exploitation	319,4	268,0
Résultat avant impôt	422,3	316,7
Résultat net consolidé	357,2	253,9
Résultat net consolidé – part du Groupe	231,9	143,6
BILAN		
Total de bilan	9 022,3	9 079,3
Avoirs auprès des banques centrales	3 500,1	3 643,9
Prêts et créances sur la clientèle	1 488,4	1 601,6
Dettes envers la clientèle	5 468,4	5 686,9
Capitaux propres – part du Groupe	1 529,2	1 419,4
Participations ne donnant pas le contrôle	515,9	556,0

Des informations détaillées sur les résultats consolidés de l'exercice 2015/2016 sont présentés aux pages 101 et suivantes du présent rapport et la présentation des activités opérationnelles du Groupe au cours de l'exercice figure aux pages 25 du présent rapport.

2 Présentation sommaire des comptes sociaux de la Société

2.1 De l'exercice 2015/2016

En millions d'euros	2015/2016	2014/2015
COMPTE DE RESULTAT		
Résultat courant avant impôt	42,3	6,0
Résultat des opérations en capital	21,8	1,9
Résultat net	61,5	11,8
BILAN		
Total bilan	1 572,0	1 575,2
Immobilisations financières	1 479,5	1 471,5
Actif circulant	88,9	98,4
Emprunts et dettes financières	29,1	60,9
Capitaux propres	1 441,5	1 423,0

Des informations détaillées sur les résultats annuels de la Société de l'exercice 2015/2016 sont présentés aux pages 160 et suivantes du présent rapport.

2.2 Des cinq derniers exercices

En euros	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012
I – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	142 274 072	142 274 072	142 208 216	141 806 058	65 031 174
b) Nombre d'actions ou certificats d'investissement émis	71 137 036	71 137 036	71 104 108	70 903 029	32 515 587
c) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (produits financiers et d'exploitation)	68 170 967	26 542 974	25 238 744	132 789 534	20 636 932
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	63 837 937	8 507 693	6 478 796	(746 339)	4 643 901
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	2 580 799	(3 832 636)	(2 029 187)	1 829 465	(201 947)
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	61 498 968	11 764 158	9 985 781	119 878 114	(114 297 251)
e) Résultat distribué hors actions propres	44 816 333 ⁽²⁾	42 423 795	35 233 340	35 161 483	15 885 984
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,93	0,07	0,06	(0,04)	0,15
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,86	0,17	0,14	1,69	(3,52)
c) Dividende attribué à chaque action	0,63 ⁽²⁾	0,60	0,50	0,50	0,50
IV – Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	23	25	29	27	26
b) Montant de la masse salariale	3 164 335	3 451 711	5 230 484	3 411 558	3 667 596
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc.)	1 816 360	1 595 239	2 887 383	2 012 034	1 889 761

(1) Les montants négatifs correspondent à des crédits d'impôt.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 septembre 2016.

2.3 Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2015/2016

Le Gérant de la Société proposera à l'Assemblée générale des actionnaires l'affectation du résultat de l'exercice 2015/2016 suivante :

En euros	
Résultat de l'exercice	61 498 967,83
Affectation à la réserve légale	(671 301,57)
Report à nouveau (crédateur)	87 717 978,37
Bénéfice distribuable	148 545 644,63
Dividende précipitaire attribué aux associés commandités	(742 728,22)
Affectation	
• au versement d'un dividende brut de 0,63 € par action ⁽¹⁾ aux actionnaires	44 816 332,68
• au report à nouveau	102 986 583,73

(1) Sur un total de 70 991 996 actions et 145 040 certificats d'investissement pouvant prétendre au dividende.

Le bénéfice de l'exercice 2015/2016 s'élève à 61 498 967,83 € lequel, diminué de la dotation de la réserve légale d'un montant de 671 301,57 € et augmenté du report à nouveau d'un montant de 87 717 978,37 €, constitue un bénéfice distribuable 148 545 644,63 €.

En application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, un montant de 742 728,22 €, correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable, sera attribué de plein droit aux deux associés commandités, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS.

Activité et résultats de l'exercice 2015/2016

Il sera proposé de verser un dividende de 0,63 € par action aux actionnaires. La date de détachement du dividende sera le 3 octobre 2016 et le dividende sera mis en paiement à partir du 5 octobre 2016. Enfin, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les sommes distribuées aux actionnaires au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Nombre d'actions et de certificats d'investissements pouvant prétendre au dividende ⁽¹⁾	70 706 325	70 466 680	70 322 966
Dividende brut par action (en euros)	0,60	0,50	0,50
Montant total distribué (en euros)	42 423 795 ⁽²⁾	35 233 340	35 161 483

(1) Nombre d'actions et de certificats d'investissement pouvant prétendre au dividende, hors actions et certificats d'investissement autodétenus.

(2) Conformément à l'autorisation conférée par la 2^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 24 septembre 2015, le Gérant a réajusté le montant final de la distribution effective puisque la Société n'a pas reçu de dividende relatif aux actions qu'elle détenait à la date de mise en paiement. Le montant du dividende correspondant à ces actions a été automatiquement ajouté au report à nouveau.

3 Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice 2015/2016, la Société n'a pas pris de participation significative ou le contrôle de société ou groupement ayant leur siège social sur le territoire de la République française, au sens de l'article L. 233-6 alinéa I du Code de commerce.

4 Politique en matière d'application des délais de paiement fournisseurs

Les délais appliqués par Rothschild & Co au règlement des fournisseurs sont conformes aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions générales de vente ou litige, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

En milliers d'euros	Montants au 31 mars 2016					Montants au 31 mars 2015				
	Bruts	Échus	À échoir			Bruts	Échus	À échoir		
			< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 jours			< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 jours
Dettes fournisseurs	790,4	-	790,4	-	-	477,0	-	477,0	-	-
Dettes fournisseurs - factures non parvenues	518,3	-	-	-	-	432,0	-	-	-	-
Total dettes fournisseurs	1 308,7	-	790,4	-	-	909,0	-	477,0	-	-

5 Evénements significatifs post-clôture

Le 6 juin 2016, Rothschild & Co et la Compagnie Financière Martin Maurel ont annoncé leur projet de fusionner en vue de rapprocher leurs activités françaises de banque privée et de gestion d'actifs. Ce rapprochement est porté par l'ambition de créer l'une des premières banques privées indépendantes en France.

L'opération de rapprochement prendrait la forme d'une fusion entre Rothschild & Co et la Compagnie Financière Martin Maurel. Les actionnaires de la Compagnie Financière Martin Maurel se verraient proposer d'échanger leurs titres sur la base d'une parité de 126 actions Rothschild & Co par action de la Compagnie Financière Martin Maurel ou de céder préalablement à la réalisation de la fusion leurs actions de la Compagnie Financière Martin Maurel en numéraire. La famille Maurel recevrait des actions Rothschild & Co et se substituerait à l'occasion de la fusion à la Compagnie Financière Martin Maurel dans le concert familial élargi.

Le vote de la transaction par les actionnaires de la Compagnie Financière Martin Maurel est sécurisé, la Compagnie Financière Martin Maurel ayant déjà reçu le soutien irrévocable pour le rapprochement d'actionnaires représentant plus que la majorité qualifiée requise.

Dans le cadre de cette opération, la Compagnie Financière Martin Maurel est valorisée à 240 millions d'euros, coupon 2015 attaché. L'opération serait financée à la fois par l'émission d'actions nouvelles, par la trésorerie de Rothschild & Co et par des facilités bancaires externes.

Le Conseil de surveillance de Rothschild & Co et le conseil d'administration de la Compagnie Financière Martin Maurel ont tous deux accueilli favorablement le principe d'un tel projet. Le rapprochement est conditionné à l'accord des actionnaires respectifs de la Compagnie Financière Martin Maurel et de Rothschild & Co, ainsi qu'aux conditions usuelles dont notamment les accords des autorités de la concurrence et réglementaires.

Après consultation des organes de représentation du personnel des deux groupes, le projet de fusion devrait être soumis aux assemblées générales de la Compagnie Financière Martin Maurel et de Rothschild & Co dans le courant du mois de septembre 2016 afin de finaliser l'opération d'ici la fin du premier trimestre 2017.

6 Perspectives

Fort de son avantage comparatif et de son positionnement, le Groupe a enregistré des résultats financiers solides pour l'année 2015/2016. Certains des métiers de Rothschild & Co sont volatils et dépendent fortement des conditions de marché qui se sont récemment tendues en raison d'incertitudes macro-économiques et politiques. Si nous anticipons de bonnes performances à court terme, les perspectives à moyen terme sont plus difficiles à déterminer avec certitude.

Au sein de l'activité de Conseil financier, le marché mondial des fusions et acquisitions reste actif malgré un début d'année peu dynamique. Notre portefeuille probabilisé de mandats pour l'année en cours dépasse les niveaux de l'année précédente à la même époque. Il serait cependant imprudent d'en conclure que les revenus de l'exercice en cours seraient supérieurs à ceux dégagés en 2015/2016. Nous continuerons à investir sur le marché américain, qui recèle un important potentiel de croissance au cours des années à venir pour le Groupe compte tenu de notre modeste part de marché. Ces investissements réduiront nos marges durant la période d'investissement, mais cette stratégie devrait avoir un effet relatif sur nos marges à moyen terme.

Au sein de l'activité Banque privée et gestion d'actifs, les revenus et la collecte nette pourraient continuer de progresser. Néanmoins, tout repli significatif des marchés financiers aura, par définition, un impact sur les montants gérés et les revenus. En France, l'accent sera mis sur la préparation du projet de fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel, même si celle-ci ne devrait avoir qu'un impact limité sur nos résultats de 2016/2017.

L'activité de Capital-investissement et dette privée poursuivra sa croissance à la faveur d'une offre de produits variés. Le fonds FAPI II ayant eu du succès auprès des investisseurs, ceci nous conduit à prévoir le lancement de nouveaux fonds, tant en actions qu'en dettes, au cours de l'année.

Informations relatives à la Société et au capital social

1 Présentation de la Société

1.1 Forme juridique

Rothschild & Co (anciennement dénommée Paris Orléans) a été transformée en société en commandite par actions (SCA) par délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 qui a approuvé une réorganisation du Groupe⁽¹⁾ constitutive d'une étape significative dans la poursuite de son développement international et dans la simplification de ses structures.

Un des volets de cette réorganisation a consisté en un changement de la forme juridique de Rothschild & Co en société en commandite par actions pour renforcer l'engagement et le contrôle de la famille Rothschild sur le long terme, modifiant ainsi la structure et la gouvernance de la Société.

Sous cette forme juridique, le capital social est divisé en actions et la structure de la Société repose sur l'existence de deux catégories d'associés : les associés commandités, ayant la qualité de commerçants, qui sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société, et les associés commanditaires (également dénommés actionnaires), dont la responsabilité, en cas de pertes, est limitée au montant de leur apport.

1.2 Associés commandités

1.2.1 Associés commandités désignés par les statuts de la Société

Les associés commandités de la Société ont été désignés par les statuts lorsque cette dernière a été transformée en société en commandite par actions le 8 juin 2012, pour une durée illimitée. Il s'agit de sociétés contrôlées par les membres des branches françaises et anglaises de la famille Rothschild :

- Rothschild & Co Gestion (anciennement dénommé PO Gestion), société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 € – 3 rue de Messine, 75008 Paris (à qui les statuts ont aussi confié les fonctions de Gérant) ; et
- Rothschild & Co Commandité (anciennement dénommé PO Commandité), société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 € – 3 rue de Messine, 75008 Paris.

Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société. Cependant, leur responsabilité ne peut être engagée que si les créanciers ont préalablement mis en demeure la Société par acte extrajudiciaire de régler ses dettes.

En cas de pertes, la répartition entre les premiers associés commandités se fait à parts égales, à savoir 50 % pour Rothschild & Co Commandité SAS et 50 % pour Rothschild & Co Gestion SAS.

Toutefois, en cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, un prioritaire égal à 0,5 % de ce bénéfice est attribué, de plein droit, aux associés commandités ayant cette qualité au cours de l'exercice concerné, et réparti entre eux dans les mêmes proportions que la répartition des pertes prévue par les présents statuts, étant toutefois précisé qu'en cas de perte de la qualité d'associé commandité en cours d'exercice, la rémunération de l'associé en question au titre de l'exercice sera calculée *pro rata temporis*, le reliquat étant partagé entre les autres associés commandités.

1.2.2 Pouvoirs des associés commandités

Les associés commandités disposent du pouvoir de nommer ou de révoquer les Gérants de la Société à tout moment, exception faite des Gérants statutaires pour lesquels l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire est requise.

En cas de cessation des fonctions du Gérant de la Société entraînant une vacance de la Gérance, les associés commandités assurent la

Gérance de la Société dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs nouveaux Gérants, dans les conditions prévues par les statuts.

Conformément aux dispositions légales, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par les deux catégories associées à l'exception de la nomination des membres du Conseil de surveillance, de la nomination et la révocation des Commissaires aux comptes, la distribution des dividendes de l'exercice et l'approbation des conventions et engagements réglementés pour lesquels les dispositions légales excluent expressément le vote des associés commandités. Par ailleurs, conformément à l'article 11.3 des statuts de la Société, toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale l'indépendance du Groupe ou sa tradition d'excellence, son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient, son utilisation du nom Rothschild, ou le fait que les activités prépondérantes du Groupe sont les activités financières, doit être soumise à l'accord des associés commandités, y compris dans les cas où cette opération ne nécessiterait pas l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

1.2.3 Mode de décisions par les associés commandités

Les associés commandités délibèrent, au choix du Gérant, en Assemblée générale ou par consultation écrite. Chaque fois qu'en vertu de la loi ou des statuts, une décision requiert l'approbation des associés commandités et de l'Assemblée générale des actionnaires, le Gérant recueille les votes des associés commandités en principe avant l'Assemblée générale et, en tout état de cause, au plus tard avant la clôture de celle-ci.

Les décisions ou propositions relevant de la compétence des associés commandités sont adoptées à l'unanimité, sauf en cas de transformation de la Société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée qui n'exige que la majorité des associés commandités.

1.3 Associés commanditaires (actionnaires)

1.3.1 Présentation générale des associés commanditaires

Les associés commanditaires sont apporteurs de capitaux et sont, à ce titre, des actionnaires.

Ils ne participent pas à la gestion de la Société mais la loi leur confère une compétence exclusive pour, notamment :

- la nomination des membres du Conseil de surveillance de la Société, qui doivent être désignés parmi les actionnaires, et les Commissaires aux comptes ;
- l'approbation des comptes arrêtés par le Gérant et l'affectation du résultat de l'exercice (y compris la distribution de dividendes) ;
- l'approbation des conventions réglementées ;
- l'avis consultatif sur les éléments de rémunération versée au Gérant ;
- la modification des statuts de la Société ;
- les délégations financières relatives au capital social.

1.3.2 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les associés commanditaires votent en assemblée générale à la majorité simple pour les décisions ordinaires et à la majorité des deux tiers pour les décisions extraordinaires.

Les Assemblées générales sont convoquées par le Gérant ou le Conseil de surveillance et délibèrent, dans les conditions fixées par la loi, à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales ordinaires ou à la majorité des deux-tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales extraordinaires.

⁽¹⁾ Des informations détaillées sur cette réorganisation sont disponibles dans le document d'information ayant reçu le numéro d'enregistrement E.12-019 de l'AMF en date du 16 mai 2012, figurant en annexe au rapport du Directoire de la Société présenté à l'Assemblée générale des actionnaires mixte du 8 juin 2012. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com).

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation. Les Assemblées générales sont présidées par l'un des Gérants statutaires ou, avec l'accord du Gérant, par le Président du Conseil de surveillance ; à défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

En application des dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, tout actionnaire ou détenteur de certificats de droit de vote a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Ces personnes peuvent adresser leur formule de procuration ou de vote à distance concernant toute Assemblée générale par écrit ou par télétransmission, dans les conditions prévues par la loi. Le Gérant a la faculté d'accepter toute procuration, formulaire de vote ou attestation de participation reçue ou présentée jusqu'à la date de l'Assemblée générale. Sur décision du Gérant publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires et porteurs de certificats de droit de vote qui participent à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

En cas de démembrement de la propriété des actions ou des certificats de droit de vote, le droit de vote attaché à l'action ou au certificat de droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Des informations supplémentaires sur les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales de Rothschild & Co sont fournies dans le Document d'Assemblée générale publié sur le site Internet de la Société avant l'Assemblée générale conformément aux conditions légales.

2 Informations relatives au capital social

2.1 Composition du capital social

Au 31 mars 2016, le capital social de la Société se compose de 70 991 996 actions ordinaires et 145 040 certificats d'investissement. Par ailleurs, 145 040 certificats de droit de vote, non comptabilisés dans le capital social, sont également en circulation. L'action est recomposée de plein droit par la réunion d'un certificat d'investissement et d'un certificat de droit de vote.

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice.

2.2 Droits de vote

Au 31 mars 2016, le nombre total de droits de vote se répartit ainsi :

Nombre total de droits de vote	31/03/2016
Exercibles	101 551 213
Théoriques ⁽¹⁾	104 032 561

(1) Le nombre total de droits de vote théoriques comprend les droits de vote attachés aux actions privées du droit d'exercer ce droit de vote conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les actions concernées sont les actions d'autocontrôle et d'autodétention. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les franchissements de seuils légaux ou statutaires doivent être calculés sur la base des publications mensuelles de la Société sur le nombre total des droits de vote et d'actions composant son capital.

Chaque mois, la Société publie un rapport sur le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital, sur son site internet (www.rothschildandco.com à la rubrique « Information réglementée »).

Chaque action et certificat de droit de vote donnent droit à une voix dans les Assemblées générales. Toutefois, depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, l'article 11.1 des statuts de la Société prévoit que le propriétaire de toute action entièrement libérée, inscrite depuis deux ans au moins au nominatif, au nom du même titulaire, disposera de deux voix par action, sans limitation.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action qui fera l'objet d'un transfert pour toute autre cause.

En cas de démembrement de la propriété des actions ou des certificats de droit de vote, le droit de vote attaché à l'action ou au certificat de droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

2.3 Valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale mixte du 26 septembre 2013 a délégué au Gérant la compétence de procéder à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit de certains employés cadres seniors ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe Rothschild & Co, afin de promouvoir la convergence d'intérêts entre la famille Rothschild, les actionnaires et les bénéficiaires de ces options.

Au 31 mars 2016, deux plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au sein du Groupe sont toujours en vigueur : les *Equity Scheme* de 2013 et de 2015.

2.3.1 Equity Scheme du 11 octobre 2013

Le 11 octobre 2013, Rothschild & Co a mis en place un programme d'intéressement à long terme (l'« *Equity Scheme* de 2013 ») destiné à certains collaborateurs seniors de l'activité de Conseil financier, ainsi que les membres du *Group Management Committee*, soit cinquante-sept personnes issues de dix pays différents.

En vertu du règlement de l'*Equity Scheme* 2013, il était requis des participants qu'ils acquièrent des actions de Rothschild & Co ; pour chaque action investie, il leur a été attribué quatre options de souscription ou d'achat d'actions. Les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice.

Les participants de l'*Equity Scheme* de 2013 ont investi un montant total de 780 000 actions de Rothschild & Co, représentant 1,10% du capital social de la Société à la date d'attribution, selon les modalités suivantes :

- sous forme d'acquisition directe d'actions de Rothschild & Co ; ou
- à leur demande, sous forme d'attribution de *restricted share units*, donnant à leurs détenteurs le droit de recevoir des actions de Rothschild & Co à l'issue d'une période d'acquisition de droits déterminée (*vesting date*), sous réserve de certaines conditions⁽²⁾ ; ou
- par une combinaison des deux.

Conformément aux autorisations qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale du 26 septembre 2013, le Gérant, par décisions du 11 octobre 2013, a octroyé 3 120 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options accordées dans le cadre de l'*Equity Scheme* de 2013 sont classées en quatre classes distinctes, les Options 2013-1, les Options 2013-2, les Options 2013-3 et les Options 2013-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme* de 2013, et exercibles aux dates d'acquisition des droits à un prix de 17,50 €, 18 €, 19 € et 20 € par option, soit par souscription ou par achat d'actions (l'option d'exercice sera décidée par le Gérant préalablement à l'ouverture de la période d'exercice).

(2) Dans le cadre des restricted share units sous l'Equity Scheme, un nombre d'actions de Rothschild & Co ont été acquises par des entités du Groupe dans lesquelles les participants de l'Equity Scheme exercent des fonctions de cadres ou de dirigeants. Ces actions, devant être attribuées aux détenteurs de restricted share units à l'issue de la date d'acquisition de droits (vesting date) et sous certaines conditions, sont actuellement, et jusqu'à la vesting date, des actions d'autocontrôle et donc dépourvues de droits de vote.

Informations relatives à la Société et au capital social

Les participants de l'Equity Scheme de 2013 ne peuvent exercer leurs options que s'ils conservent leurs fonctions de cadre et de dirigeant au sein du Groupe jusqu'à la date d'exercice de ces options sous réserve des exceptions prévues par le Règlement de l'Equity Scheme de 2013.

2.3.2 Equity Scheme du 10 décembre 2015

Dans la continuité de l'Equity Scheme 2013, Rothschild & Co a mis en place, le 10 décembre 2015, un second plan d'intéressement (l'« Equity Scheme 2015 »), dont la participation a été étendue à certains collaborateurs des activités de Wealth Management & Trust et de Capital investissement et dette privée pour un total de dix participants dans l'Equity Scheme 2015.

Les termes et conditions de ce nouvel Equity Scheme sont similaires à celui mis en place en 2013 dans un premier temps, un investissement d'actions Rothschild & Co qui ouvraient droit à l'attribution, dans un second temps, de quatre options de souscription ou d'achat d'actions pour chaque action investie.

115 000 actions Rothschild & Co, représentant 0,16 % du capital à la date de l'Equity Scheme 2015, ont ainsi été investies et, en conséquence, le Gérant a consenti un total de 460 000 options aux participants de l'Equity Scheme 2015.

Les options accordées dans le cadre de l'Equity Scheme de 2015 sont classées en quatre catégories distinctes, les Options 2015-1, les Options 2015-2, les Options 2015-3 et les Options 2015-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'Equity Scheme de 2015, et exerçables aux dates d'acquisition des droits à un prix de 23,62 €, 24,12 €, 25,12 € et 26,12 € par option, soit par souscription ou par achat d'actions (l'option d'exercice sera décidée par le Gérant préalablement à l'ouverture de la période d'exercice).

Les participants de l'Equity Scheme de 2015 ne peuvent exercer leurs options que s'ils conservent leurs fonctions de cadre et de dirigeant au sein du Groupe jusqu'à la date d'exercice de ces options sous réserve des exceptions prévues par le Règlement de l'Equity Scheme de 2015.

	Options 2013-1	Options 2013-2	Options 2013-3	Options 2013-4	Options 2015-1	Options 2015-2	Options 2015-3	Options 2015-4	Total
Date d'autorisation par l'Assemblée générale	26 sept. 2013	26 sept. 2013	26 sept. 2013	26 sept. 2013	26 sept. 2013	26 sept. 2013	26 sept. 2013	26 sept. 2013	-
Date d'attribution par le Gérant	11 oct. 2013	11 oct. 2013	11 oct. 2013	11 oct. 2013	10 déc. 2015	10 déc. 2015	10 déc. 2015	10 déc. 2015	-
Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées	780 000	780 000	780 000	780 000	115 000	115 000	115 000	115 000	3 580 000
Nombre de bénéficiaires	57	57	57	57	10	10	10	10	-
% du capital à la date d'attribution	1,10 %	1,10 %	1,10 %	1,10 %	0,16 %	0,16 %	0,16 %	0,16 %	5,03 %
Conditions de performance	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	-
Point de départ d'exercice des options	11 oct. 2016	11 oct. 2017	11 oct. 2018	11 oct. 2019	10 déc. 2018	10 déc. 2019	10 déc. 2020	10 déc. 2021	-
Date d'expiration	11 oct. 2023	11 oct. 2023	11 oct. 2023	11 oct. 2023	10 déc. 2025	10 déc. 2025	10 déc. 2025	10 déc. 2025	-
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	17,50	18,00	19,00	20,00	23,62	24,12	25,12	26,12	-
Nombre total d'options exercées au 31 mars 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'options annulées au 31 mars 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'options restantes au 31 mars 2016	780 000	780 000	780 000	780 000	115 000	115 000	115 000	115 000	3 580 000

2.4 Liste des délégations financières en vigueur au cours de l'exercice

Le tableau suivant résume les délégations financières en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 et leur utilisation au cours de l'exercice.

Objet	Résolution	Montant	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2015/2016
Assemblée générale mixte du 26 septembre 2013				
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	13	Limité à 10 % du capital à la date de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2013 ⁽¹⁾	38 mois	Attribution de 460 000 options par décisions du Gérant du 10 décembre 2015 ⁽²⁾
Assemblée générale mixte du 25 septembre 2014				
Réduction de capital par annulation des actions autodétenues	19	Limité à 10 % du capital par période de 24 mois	26 mois	Néant
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de toute ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, par attribution gratuite d'actions, élévation de la valeur nominale des actions ou par la combinaison de ces deux modalités	20	Limité à un montant nominal de 50 m€	26 mois	Néant

Objet	Résolution	Montant	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2015/2016
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Rothschild & Co avec maintien du droit préférentiel de souscription	21	Limité à un montant nominal de 70 m€ pour les titres de capital ou 300 m€ pour les titres de créance ⁽¹⁾	26 mois	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Rothschild & Co avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	22	Limité à un montant nominal de 15 m€ pour les titres de capital ou 200 m€ pour les titres de créance ⁽¹⁾	26 mois	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Rothschild & Co avec suppression du droit préférentiel de souscription et libre fixation du prix d'émission	23	Limité à 10 % du capital social par an (titres de capital) ou 200 m€ (titres de créance) ⁽¹⁾	26 mois	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression ou maintien du droit préférentiel de souscription	24	Imputation sur le montant du plafond individuel stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale ⁽¹⁾	26 mois	Néant
Assemblée générale mixte du 24 septembre 2015				
Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe	14	Limité à 5 % du montant du capital social au jour de la décision d'attribution	38 mois	Néant
Autorisation d'émettre des actions ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plan d'épargne entreprise	15	Limité à montant nominal de 1 m€ ⁽²⁾	26 mois	Néant

(1) Plafond global fixé par la 27^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 septembre 2014 à 70 m€ pour les titres de capital et 300 m€ pour les titres de créance.

(2) Voir détails en page 54.

En raison de l'échéance de leur durée de validité dans le courant de l'exercice 2016/2017, il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 septembre 2016, de renouveler les délégations-suivantes, afin de :

- réduire le capital par annulation des actions autodétenues ;
- augmenter le capital par incorporation de toute ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, par attribution gratuite d'actions, élévation de la valeur nominale des actions ou par la combinaison de ces deux modalités ;
- émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Rothschild & Co avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Rothschild & Co avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ;
- émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Rothschild & Co avec suppression du droit préférentiel de souscription et libre fixation du prix d'émission ;
- augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression ou maintien du droit préférentiel de souscription ;
- consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- émettre des actions ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plan d'épargne entreprise.

2.5 Programmes de rachat d'actions

2.5.1 Programmes de rachat d'action au cours de l'exercice 2015/2016

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les programmes de rachat d'actions approuvés par les actionnaires lors des assemblées générales et en vigueur au cours de l'exercice 2015/2016 sont récapitulés ci-après :

	Assemblée générale du 25 septembre 2014	Assemblée générale du 24 septembre 2015
Période de validité	Du 1 ^{er} avril 2015 au 24 septembre 2015	Du 24 septembre 2015 au 31 mars 2016
Résolution approuvant le programme	18	12
Nombre maximum d'actions pouvant être achetées	7 110 410	7 110 410
Prix d'achat maximum par action	35 €	50 €
Montant maximum autorisé	248 864 350 €	355 685 150 €

Informations relatives à la Société et au capital social

Dans le cadre de ces deux programmes, les actions pouvaient être acquises, cédées ou autrement transférées aux fins prévues par la réglementation européenne et sur la base des prix de marché, acceptées par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à savoir :

- réduire le capital social ;
- attribuer des actions aux employés ;
- apporter des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant dans les conditions définies par le Règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations effectuées par la Société dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2015/2016 sont récapitulées ci-après.

	Au titre du contrat de liquidité ⁽¹⁾	Couverture des stock-options	Autres affectations	Non couvert par les programmes de rachat d'actions ⁽¹⁾⁽²⁾	TOTAL
Nombre d'actions au 31 mars 2015	500	-	-	297 161	297 661
Nombre d'actions acquises	343 477	238 095 ⁽⁴⁾	-	-	581 572
Nombre d'actions cédées	(289 977)	-	-	(182 862)	(472 839)
Nombre d'actions prêtées aux membres du Conseil de surveillance	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées	-	-	-	-	-
Prix d'acquisition ou de cession moyen ⁽³⁾					
- acquisition (en euros)	24,46	21,00	-	25,13	N/A
- cession (en euros)	25,03	-	-	-	N/A
Nombre d'actions au 31 mars 2016	54 000	238 095	-	114 299	406 394

(1) Opérations ayant fait l'objet d'un règlement-livraison.

(2) Ces actions propres ne sont pas des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat mais des actions recomposées de plein droit par la réunion de certificats d'investissement détenus historiquement par la Société et des certificats de droits de vote qui leur sont liés, acquis ultérieurement. Ces actions propres ne sont donc pas soumis aux obligations prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

(3) Moyenne arithmétique des cours de l'action Rothschild & Co pour les opérations conclues entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

(4) Opérations déclarées à l'AMF et publiées sur le site de Rothschild & Co (Communiqué du 22 octobre 2015).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-212 du Code de commerce, Rothschild & Co effectue mensuellement auprès de l'AMF une déclaration relative aux acquisitions, cessions, annulations et transferts effectués par la Société en application de l'article L. 225-209 dudit Code.

2.5.2 Autorisation d'un nouveau programme de rachat

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 septembre 2016 d'adopter un nouveau programme de rachat conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la part maximale du capital susceptible d'être achetée par la Société ne pourra pas excéder 10 % du capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, sur la base du capital actuel, autorise un achat de 7 113 703 actions, en présumant que la Société ne procède à aucune annulation, cession ou vente des actions actuellement détenues ;
- le programme de rachat d'action sera fixé pour une durée de 18 mois à compter du 29 septembre 2019 ; l'autorisation sera utilisée par la Société en vue des affectations suivantes :
 - animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant ;
 - annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
 - attribution d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;
 - remise d'actions sur exercice, par leurs attributaires, d'options d'achat d'actions de la Société ;
 - cession d'actions aux salariés de la Société ou de ses filiales, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) et, plus généralement, toute attribution d'actions ordinaires de la Société à ces salariés ou dirigeants, notamment dans le cadre de la rémunération variable des professionnels des marchés financiers dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la Société, pour lesquels la remise de ces actions ordinaires est soumise à la réalisation de conditions de performance ;
 - remise d'actions par suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital ;
 - plus généralement, toute autre pratique admise ou reconnue par la loi ou l'AMF, ou tout autre objectif conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables.

3 Informations relatives à l'actionnariat au 31 mars 2016

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le tableau ci-après mentionne les actionnaires de Rothschild & Co détenant un pourcentage du capital ou des droits de vote théoriques supérieur aux seuils de déclaration visés à l'article L. 233-9 du Code de commerce :

Actionnaires	31 mars 2016			31 mars 2015		
	Total titres	% du capital social	% des droits de vote exerçables	Total titres	% du capital social	% des droits de vote exerçables
• Rothschild Concordia SAS ⁽⁴⁾	24 806 341	34,87 %	39,93 %	24 806 341	34,87 %	39,32 %
• Sous-total David de Rothschild	111 115	0,16 %	0,11 %	-	-	-
• Sous-total Eric et Robert de Rothschild	437 763	0,62 %	0,69 %	267 130	0,38 %	0,52 %
• Holding Financier Jean Goujon SAS ⁽²⁾	3 657 079	5,14 %	6,91 %	3 581 685	5,03 %	6,19 %
• NM Rothschild & Sons Ltd ⁽³⁾	1 822 283	2,56 %	-	1 774 221	2,49 %	-
• Autres membres du concert familial élargi ⁽⁴⁾	4 491 632	6,31 %	7,02 %	4 275 202	6,01 %	7,06 %
Total du concert familial élargi ⁽⁴⁾	35 326 213	49,66 %	54,66 %	34 704 579	48,79 %	53,08 %
Actions autodétenues	551 434	0,78 %	-	442 701	0,62 %	-
Autres actions d'autocontrôle ⁽³⁾	252 671	0,33 %	-	220 245	0,31 %	-
Groupe Edmond de Rothschild ⁽⁵⁾	5 573 586	7,83 %	10,58 %	5 573 586	7,83 %	10,42 %
Groupe Jardine Matheson	4 217 310	5,93 %	8,31 %	4 217 310	5,93 %	7,97 %
Flottant	25 215 822	35,45 %	26,46 %	25 978 615	36,52 %	28,54 %
TOTAL	71 137 036	100,00 %	100,00 %	71 137 036	100,00 %	100,00 %

(1) Des informations détaillées concernant le contrôle de la société Rothschild Concordia SAS sont présentées section 3.1.1 ci-dessous.

(2) Contrôlée par Édouard de Rothschild.

(3) Sociétés du Groupe contrôlées par Rothschild & Co. Conformément aux dispositions légales applicables, les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote.

(4) Des informations détaillées concernant la composition du concert familial élargi sont présentées en page 58.

(5) Concert des sociétés du groupe Edmond de Rothschild déclaré à l'AMF (AMF D&I n°214C2351 du 7 novembre 2014).

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 mars 2016.

3.1 Contrôle de la Société par un concert familial

Depuis 2008, le contrôle de la Société est assuré par un concert comprenant des membres de la famille Rothschild (le « Concert Familial Initial ») et élargi à de nouveaux concertistes depuis la réorganisation du Groupe en 2012 (le « Concert Familial Élargi »). Les relations entre les membres du concert sont régies par des pactes d'actionnaires dont les principales dispositions sont présentées aux pages 60 et suivantes.

3.1.1 Le concert familial initial après la réorganisation du Groupe de janvier 2008

La réorganisation du Groupe de janvier 2008 s'est notamment traduite par la mise en place de deux pactes d'actionnaires, toujours en vigueur à la date du présent rapport.

Le premier pacte d'actionnaires a été conclu le 25 janvier 2008 entre les actionnaires de Rothschild Concordia (le « Pacte Rothschild Concordia »), tous membres de la famille Rothschild. Les principales dispositions de ce pacte d'actionnaires sont résumées en page 60 et instaure une action de concert relatives aux actions Rothschild & Co détenues par Rothschild Concordia SAS entre les actionnaires de cette dernière.

Au 31 mars 2016, la composition de l'actionnariat de Rothschild Concordia SAS se décomposait comme suit :

Actionnaires	Total actions	% du capital social	% des droits de vote
Sous-total David de Rothschild ⁽¹⁾	269 551 815	33,02 %	33,02 %
Sous-total Éric et Robert de Rothschild ⁽²⁾	374 927 451	45,94 %	45,94 %
Sous-total Integritas ⁽³⁾	171 728 995	21,04 %	21,04 %
Total Rothschild Concordia SAS	816 208 261	100 %	100 %

(1) David de Rothschild, sa famille et les sociétés holdings contrôlées par sa famille.

(2) Éric de Rothschild et les sociétés holdings contrôlées par sa famille.

(3) Contrôlée par la branche anglaise de la famille Rothschild.

Informations relatives à la Société et au capital social

Le second pacte a été conclu entre Rothschild & Co et la Fondation Rothschild Eranda. Il inclut notamment les termes et conditions de la cession des actions Rothschild & Co détenues par la Fondation Eranda.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce, ces deux pactes d'actionnaires ont été publiés par l'AMF le 25 janvier 2008 (D&I n°208C0180 du 25 janvier 2008).

3.1.2 Le concert familial élargi après la réorganisation du Groupe de juin 2012

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe de juin 2012, l'AMF a été informée de la nouvelle composition du concert qui s'est élargi à de nouveaux membres : Rothschild Concordia SAS, les branches familiales de David, Éric et Édouard de Rothschild, certains membres des organes de direction et la Compagnie Financière Martin-Maurel SA. Par la même occasion, l'AMF a été informée de la conclusion d'un nouveau pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques ont été publiées par l'AMF (D&I n°212C0752 du 13 juin 2012 et D&I n°212C0783 du 19 juin 2012), et qui sont résumées en page 60 du présent rapport.

En décembre 2014, l'AMF a été informée de l'adhésion de quatre nouveaux membres au concert familial élargi : MM. Nicolas Bonnault, Laurent Baril, Philippe Le Bourgeois et Christophe Desprez (par l'intermédiaire de sa société holding CD GFA SARL), quatre associés gérants du Groupe. À cette occasion, l'AMF a été informée de l'adoption d'un avenant au Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012 dont les principales dispositions ont été publiées par l'AMF (D&I n°215C0073 du 14 janvier 2015).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, certains membres du concert familial élargi (les branches David, Édouard, Eric et Robert de la famille Rothschild et Olivier Pécoux) ont acquis 404 142 actions Rothschild & Co supplémentaires le 19 octobre 2015, représentant 0,39 % du capital de la Société. À cette occasion, des déclarations ont été effectuées auprès de l'AMF (AMF D&I n°215DD396509, 215DD396510 et 215DD396511 du 23 octobre 2015).

Le 4 janvier 2016, l'AMF a été informée de l'adhésion au concert familial élargi d'un nouveau membre, M. Nigel Higgins, Directeur exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS, consécutivement à l'acquisition par ce dernier de 4 362 actions Rothschild & Co (AMF D&I n°2016C0119 du 12 janvier 2016).

Par ailleurs, l'AMF a été informée d'une série de reclassements d'actions Rothschild par certains membres du concert familial élargi. À cette occasion, six membres ont apporté tout ou partie des actions qu'ils détenaient individuellement à leurs sociétés holding patrimoniales, également membres du concert. Cette série de reclassement d'actions, réalisée le 31 mars 2016, a eu pour conséquence la perte pour le concert familial élargi de 434 000 droits de vote doubles attachés à certaines actions apportées, lesquelles étaient détenues depuis plus de deux ans sous la forme nominative par certains apporteurs.

Au 31 mars 2016, le concert familial se compose de la manière suivante :

	Actions	% du capital social	Droits de vote	% des droits de vote exerçables
Rothschild Concordia SAS	24 806 341	34,87 %	40 544 341	39,93 %
Sous-total David de Rothschild ⁽¹⁾	111 115	0,16 %	111 115	0,11 %
Sous-total Eric et Robert de Rothschild ⁽¹⁾	437 763	0,62 %	704 893	0,69 %
Holding Financier Jean Goujon SAS ⁽²⁾	3 657 079	5,14 %	7 017 764	6,91 %
NM Rothschild & Sons Ltd ⁽³⁾	1 822 283	2,56 %	-	-
Fondation Rothschild Eranda	1 183 480	1,66 %	2 366 960	2,33 %
Philippe de Nicolay-Rothschild	102	<0,01 %	202	<0,01 %
Alexandre de Rothschild	7,538	0,01 %	15 038	0,01 %
Sous-total François Henrot ⁽¹⁾	762 470	1,07 %	1 238 730	1,22 %
Sous-total Olivier Pécoux ⁽¹⁾	484 339	0,68 %	783 668	0,77 %
Nigel Higgins	4 362	<0,01 %	4 362	<0,01 %
Rothschild & Co Gestion SAS	1	<0,01 %	2	<0,01 %
Compagnie Financière Martin Maurel SA	639 250	0,90 %	1 278 500	1,26 %
Sous-total Nicolas Bonnault ⁽¹⁾	328 260	0,46 %	338 260	0,33 %
Sous-total Laurent Baril ⁽¹⁾	404 570	0,57 %	414 570	0,41 %
Sous-total Philippe Le Bourgeois ⁽¹⁾	293 260	0,41 %	303 260	0,30 %
Sous-total Christophe Desprez ⁽¹⁾	384 000	0,54 %	384 000	0,38 %
Total du concert familial élargi	35 326 213	49,66 %	55 505 665	54,66 %

(1) Incluant leurs sociétés holding patrimoniales.

(2) Contrôlée par Édouard de Rothschild.

(3) Société contrôlée par Rothschild & Co privée de droits de vote, en application des dispositions légales et réglementaires.

3.2 Franchissements de seuil

3.2.1 Obligations de déclaration des franchissements de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un pourcentage supérieur aux seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % ou 90 % du capital ou des droits de vote de la Société doit en informer la Société et l'AMF, dans un délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil, et indiquer le total d'actions, de certificats d'investissement ou de droits de vote détenus. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés.

En complément des franchissements de seuils légaux décrits ci-dessus, l'article 7.3 des statuts de la Société impose une obligation de déclaration pour tout actionnaire qui vient à posséder un pourcentage supérieur au seuil de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société, et tout multiple de ce pourcentage. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote devient inférieure à ces seuils. Les actionnaires concernés doivent en informer la Société, dans le même délai que celui de l'obligation légale, par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant si les actions, les certificats d'investissement ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Sous réserve des stipulations particulières ci-dessus, cette obligation statutaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale, en ce compris notamment les cas d'assimilation aux titres possédés prévus par la loi.

Récapitulatif des obligations de déclaration

Seuils (%)	Déclaration à la Société	Déclaration à l'AMF	Obligations corrélatives
1,00 % et tout multiple	Oui	Non	
5,00 %	Oui	Oui	
10,00 %	Oui	Oui	Déclaration d'intention
15,00 %	Oui	Oui	Déclaration d'intention
20,00 %	Oui	Oui	Déclaration d'intention
25,00 %	Oui	Oui	Déclaration d'intention
30,00 %	Oui	Oui	Déposer une offre publique ⁽¹⁾
33,33 %	Oui	Oui	
50,00 %	Oui	Oui	
66,66 %	Oui	Oui	
90,00 %	Oui	Oui	

(1) Obligation également applicable dans le cas d'une augmentation de plus de 1 % du capital ou des droits de vote sur une période de douze mois consécutifs pour toute personne détenant entre 30 % et 50 % du capital ou des droits de vote.

En cas d'inobservation des obligations de déclaration prévues ci-dessus, les titres excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privés du droit de vote dans toute Assemblée générale des actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans.

Chaque mois, la Société émet un rapport sur le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au dernier jour du mois précédant la publication, disponible sur son site internet (www.rothschildandco.com) à la rubrique « Information réglementée ». Les actionnaires sont invités à se référer à ces publications pour déterminer s'ils sont soumis aux obligations de déclarations de franchissement de seuil décrites ci-dessus.

3.2.2 Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice

Par courrier reçu le 8 janvier 2016, M. Nigel Higgins a déclaré avoir franchi à la hausse, de concert, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 30 % et 33,33 % du capital et des droits de vote et de 50 % des droits de vote de Rothschild & Co et détenir indirectement 4 362 actions représentant moins de 0,01 % du capital et droits de vote de la Société (AMF D&I n°214C1769).

Ces franchissements de seuil résultent de l'acquisition par M. Nigel Higgins d'actions Rothschild & Co consécutivement au versement d'une partie de sa rémunération variable différée en actions, en application des dispositions de la directive CRD 3 applicable au Groupe Rothschild & Co.

3.3 Participations des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés au capital de Rothschild & Co s'établissait, au 31 mars 2016, à 0,08 % du capital détenu par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Informations relatives à la Société et au capital social

3.4 Actions détenues par la Société

Au 31 mars 2016, Rothschild & Co détient 551 434 de ses propres titres, dépourvus de droits de vote, comme suit :

Nombre d'actions autodétenues	406 384
• Affectées au contrat de liquidité	54 000
• Affectées à la couverture des stock-options	238 095 ⁽¹⁾
• Autres actions autodétenues	114 299
Nombre de certificats d'investissement autodétenus	145 040
Total d'actions et de certificats d'investissement autodétenus	551 434
% du capital	0,78 %
Valeur comptable	7 885 929,21€

(1) Opérations déclarées à l'AMF et publiées sur le site de Rothschild & Co (Communiqué du 22 octobre 2015).

3.5 Actions détenues par les sociétés contrôlées par la Société

Au 31 mars 2016, 2 074 954 actions de Rothschild & Co sont détenues par des entités contrôlées par Rothschild & Co, représentant 2,92 % du capital social. Ces actions sont par nature dépourvues de droits de vote.

4 Pactes d'actionnaires

4.1 Pactes d'actionnaires du 22 janvier 2008

4.1.1 Pacte d'actionnaires de Rothschild Concordia

AMF a rendu public les principales clauses de ce pacte, conclu le 25 janvier 2008 entre les actionnaires de Rothschild Concordia SAS (D&I n°208C0180). Les principales dispositions de ce pacte d'actionnaires, ayant un lien avec la Société ou le Groupe sont résumées ci-dessous.

- Le Conseil d'administration de Rothschild Concordia SAS est composé de 12 membres. Chacune des trois branches a le pouvoir de désigner quatre membres (dont trois représentants de la famille Rothschild et un membre indépendant). Ce droit de nomination sera réduit à deux membres si la participation de la branche concernée devient inférieure à 15 % du capital de Rothschild Concordia SAS et sera supprimé si cette participation devient inférieure à 5 %.
- Les décisions importantes du conseil d'administration (les « Matières Réservées ») sont prises à la majorité de 75 % de ses membres. Ces décisions concernent notamment :
 - tout investissement par Rothschild Concordia SAS autre que dans Rothschild & Co ou le groupe bancaire Rothschild & Co ;
 - toute décision relative au vote de Rothschild Concordia SAS aux assemblées générales extraordinaires de Rothschild & Co ;
 - toute cession d'actions Rothschild & Co ou tout autre transaction dont il résulterait une réduction de la participation de Rothschild Concordia SAS dans le capital de Rothschild & Co ou toute autre transaction ayant pour conséquence la perte de contrôle dans le capital de NM Rothschild and Sons Ltd ;
 - toute action dont il résulterait la cession, l'aliénation ou la concession à tout tiers du nom « Rothschild » et de tout droit de propriété intellectuelle qui y est attaché.
- Toutes les décisions du Conseil d'administration de Rothschild Concordia SAS à l'exception des Matières Réservées doivent être votées à la majorité simple des votes exprimés lors des réunions du Conseil d'administration. Cela comprend l'exercice des droits de vote de Rothschild Concordia SAS aux assemblées générales ordinaires de Rothschild & Co (et en particulier la nomination des membres du Conseil de surveillance de Rothschild & Co).

- Le Président de Rothschild Concordia SAS doit consulter le Conseil d'administration avant toute décision ou action du Conseil de surveillance de Rothschild & Co afin d'atteindre un consensus au niveau de Rothschild Concordia SAS pour tous sujets susceptibles d'avoir un impact sur le Groupe.
- Pour une période de dix ans à compter de l'entrée en vigueur du Pacte d'actionnaires et à moins qu'il en soit décidé autrement par au moins 90 % des actionnaires de Rothschild Concordia SAS, aucune action de Rothschild Concordia SAS ne peut être transférée à des tiers et aucune opération de sortie (comme définie par le Pacte d'actionnaires) ne pourra être effectuée.
- Aucun actionnaire de Rothschild Concordia SAS ne peut, directement ou indirectement, seul ou de concert, acquérir des actions Rothschild & Co ou effectuer des opérations pouvant conduire au déclenchement d'une offre publique obligatoire sans en informer préalablement le Conseil d'administration de Rothschild Concordia SAS.
- Rothschild Concordia SAS bénéficie d'un droit prioritaire sur les associés de Rothschild Concordia SAS pour toute acquisition de titres Rothschild & Co.

4.1.2 Share Disposal Agreement

Les dispositions du pacte d'actionnaires de Rothschild Concordia SAS cohabitent avec les dispositions du *Share Disposal Agreement* conclu le 22 janvier 2008 entre la Fondation Rothschild Eranda et Rothschild & Co. Les principales dispositions de cette convention ont été portées à la connaissance de l'AMF par courrier du 23 janvier 2008 qui en a assuré la publicité (D&I n°208C0180 du 25 janvier 2008). Ce *Share Disposal Agreement*, qui porte sur les modalités de cession par la Fondation Rothschild Eranda de ses actions Rothschild & Co, prévoit notamment, au profit de Rothschild & Co ou de toute personne que Rothschild & Co désignera, un droit de premier refus qui s'appliquera, sauf certaines exceptions, en cas de transfert des actions détenues par la Fondation Rothschild Eranda.

4.2 Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012

L'AMF a rendu public les principales clauses de ce pacte (D&I n°212C0752 du 13 juin 2012 et D&I n°212C0783 du 19 juin 2012). Celles-ci sont résumées ci-après.

- Les actionnaires agissent de concert. Ils feront leurs meilleurs efforts pour que s'établisse un consensus quant au sens dans lequel leurs droits de vote seront exercés lors de toute Assemblée générale d'actionnaires de Rothschild & Co. Si un tel consensus ne pouvait être atteint, ils s'engagent à voter dans le sens qui sera recommandé par le Président de Rothschild Concordia SAS (Monsieur David de Rothschild à la date du présent rapport).
- Chaque actionnaire s'est engagé à conserver au minimum les proportions suivantes des actions de Rothschild & Co qui ont été émises à son profit en rémunération des apports approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 :
 - 100 % pendant 12 mois à compter du 8 juin 2012 ; et
 - 50 % pendant les 24 mois suivants.

- En cas de cession ou de transfert d'actions de Rothschild & Co par un actionnaire, Rothschild Concordia SAS dispose d'un droit de premier refus (assorti d'un droit de substitution, dans l'exercice de ce droit par Rothschild Concordia SAS, de toute personne de son choix pour autant que cette personne agisse de concert avec elle) relativement à l'acquisition des actions que l'intéressé souhaite céder. Ce droit de premier refus de Rothschild Concordia SAS porte sur l'ensemble des actions de Rothschild & Co détenues par tout actionnaire au 8 juin 2012, que celui-ci en soit devenu propriétaire par l'effet des apports approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 ou de toute autre manière.
- Rothschild Concordia SAS pourra exercer son droit de premier refus sur tout ou partie des actions concernées (c'est-à-dire les acquérir par priorité), à un prix égal au cours moyen, pondéré par les volumes, de l'action Rothschild & Co sur Euronext Paris pendant les 20 jours de négociation ayant précédé la date de la notification de l'intéressé à Rothschild Concordia SAS.
- Le droit de premier refus de Rothschild Concordia SAS sera également applicable en cas de cession ou transfert par un actionnaire de tout droit préférentiel de souscription, droit de priorité ou bon de souscription d'actions émis ou attribué dans le cadre d'une augmentation de capital de Rothschild & Co.
- Les actionnaires percevront intégralement les dividendes distribués par Rothschild & Co relativement aux actions qu'ils détiennent et en auront la libre disposition, étant toutefois précisé que si ces dividendes sont distribués en actions Rothschild & Co, les actions ainsi reçues seront soumises au pacte dans les mêmes conditions que les actions au titre desquelles ce dividende en actions aura été reçu à l'exception de l'engagement de conservation et le droit de premier refus.
- Les actionnaires sont libres (dans le respect des règles légales, notamment en matière d'opérations d'initiés) d'acquérir des actions

Rothschild & Co supplémentaires, étant précisé que celles-ci ne seront pas soumises au pacte et que tout actionnaire envisageant d'augmenter sa participation dans Rothschild & Co devra au préalable :

- informer les autres actionnaires afin d'apprécier les conséquences de cette augmentation projetée sur la participation globale des actionnaires dans Rothschild & Co ; et
- le cas échéant, obtenir toute dérogation à toute obligation de déposer une offre publique relativement aux actions de Rothschild & Co et/ou toute autorisation requise des autorités de tutelle.

Il est précisé que le Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012 permet aux parties au pacte qui le souhaitent de transférer les actions qu'elles détiennent aux membres de leur famille par voie de donation et que ces actions transférées demeureront soumises aux dispositions du pacte d'actionnaires (notamment l'accord des parties d'agir de concert).

À ce titre, l'AMF a été informée qu'Éric de Rothschild et Olivier Pécoux, membres du concert familial, ont fait une donation en juillet 2012 d'une partie de leurs actions Rothschild & Co au bénéfice de membres de leurs familles. Consécutivement aux donations, ces derniers ont adhéré au concert familial élargi après l'accomplissement des obligations d'informations auprès de l'AMF. Leur adhésion a été formalisée par la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012, dont les principaux termes et conditions demeurent inchangés.

Par ailleurs, le 7 janvier 2015, l'AMF a été informée de l'adhésion de MM. Nicolas Bonnault, Laurent Baril, Philippe Le Bourgeois et de la société CD GFA SARL au concert familial élargi. À cette occasion, l'AMF a été informée de l'adoption d'un second avenant au Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012 dont les principales dispositions ont été publiées par l'AMF et sont disponibles sur le site internet de l'AMF (D&I n°215C0073 du 14 janvier 2015).

4.3 Pactes Dutreil

Les pactes suivants, entrant dans le cadre de la loi dite « Dutreil » et conclus ou encore en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, ont été portés à la connaissance de la Société :

Pacte	Régime	Date de signature	Durée de l'engagement collectif de conservation	% des droits financiers et des droits de vote visés par le pacte	Nom des signataires ayant la qualité de dirigeants au sens de l'art. 621-18-2 du Code monétaire et financier ⁽¹⁾
Pacte 2012.9	CGI Art. 885 I bis (ISF)	20 décembre 2012	6 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 27 décembre 2018	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant • David de Rothschild, Président de Rothschild & Co Gestion SAS
Pacte 2012.11	CGI Art. 885 I bis (ISF)	27 décembre 2012	6 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 28 décembre 2018	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant • David de Rothschild, Président de Rothschild & Co Gestion SAS • Eric de Rothschild, Président du Conseil de surveillance • François Henrot, membre du Conseil de surveillance
Pacte 2013.1	CGI Art. 885 I bis (ISF)	27 décembre 2013	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 30 décembre 2015	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant
Pacte 2014.1	CGI Art. 885 I bis (ISF)	12 décembre 2014	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 18 décembre 2016	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant

(1) À la date du présent rapport.

Informations relatives à la Société et au capital social

4.4 Autres pactes d'actionnaires

Dans le cadre des opérations de réorganisation de juin 2012, divers engagements de conservation d'actions Rothschild & Co ont été souscrits. Des pactes d'actionnaires ont ainsi été conclus avec les apporteurs en nature, non-membres du concert familial élargi, de parts sociales de Rothschild & Cie Banque SCS et d'actions de Financière Rabelais SAS à la Société.

Ces apporteurs, non-membres du concert familial élargi, de parts sociales de Rothschild & Cie Banque SCS et d'actions de Financière Rabelais SAS sont tenus d'une obligation de conservation portant sur la totalité des actions Rothschild & Co reçues en rémunération de leurs apports, pour des durées s'échelonnant de 1 à 18 ans, et d'une obligation d'information de Rothschild & Co et de Rothschild Concordia SAS préalablement à toute cession desdites actions. Certains de ces pactes, qui concernent des personnes physiques exerçant des fonctions au sein du Groupe, octroient par ailleurs à Rothschild & Co une option d'achat exerçable dans le cas où l'actionnaire concerné cesserait d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son engagement de conservation.

5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Rothschild & Co est une société en commandite par actions et présente en conséquence des spécificités attachées à sa forme juridique, notamment des dispositions légales et statutaires pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

5.1 Structure du capital

La structure du capital social de Rothschild & Co présentée en page 52 du présent rapport. Depuis la transformation de Rothschild & Co en société en commandite par actions, elle présente une spécificité tenant à la présence de deux catégories d'associés : les associés commandités d'une part et les associés commanditaires d'autre part.

Un changement de contrôle implique, en conséquence, un changement dans la composition de ces deux catégories d'associés. Sous réserve des autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société présentés ci-après, un tiers peut, par le biais d'une offre publique d'achat, prendre le contrôle du capital et des droits de vote qui lui sont attachés. Il ne pourrait toutefois prendre le contrôle des associés commandités. Dans ces conditions, un tiers qui prendrait le contrôle de Rothschild & Co serait notamment dans l'incapacité de modifier les statuts ou de révoquer les Gérants, de telles décisions ne pouvant être adoptées qu'avec l'accord unanime des associés commandités. Par ailleurs, les parts d'associés commandités ne peuvent être transférées sans l'accord de l'unanimité des associés commandités. Ces dispositions sont de nature à empêcher un changement de contrôle de Rothschild & Co sans l'accord unanime de ses associés commandités.

5.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Les statuts de Rothschild & Co n'imposent pas de restrictions directes à l'exercice des droits de votes et aux transferts d'actions.

Néanmoins, en plus des franchissements de seuils légaux, l'article 7.3 des statuts de Rothschild & Co impose des obligations de déclaration décrites en page 59 du présent rapport.

5.3 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe, à la date du présent rapport, aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS, associés commandités de Rothschild & Co, disposent d'un certain nombre de droits pouvant s'apparenter à des droits de contrôle spéciaux. Ces informations sont présentées en pages 52 du présent rapport.

5.4 Règles applicables à la nomination et au remplacement du Gérant et des membres du Conseil de surveillance

En application des statuts, le Gérant est désigné par décision unanime des associés commandités de Rothschild & Co, avec l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires statuant à la majorité qualifiée des deux tiers lorsque (tel est le cas à la date du présent rapport) le Gérant est statutaire. Ils sont révocables dans les mêmes formes, pour juste motif uniquement. Enfin, il est libre de démissionner, sous réserve d'un préavis de neuf mois. En cas de vacance du Gérant, celle-ci est assurée par les associés commandités jusqu'à la désignation d'un nouveau gérant.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de surveillance sont fixées par les statuts. Les membres du Conseil de surveillance sont désignés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des associés commanditaires, par une délibération à laquelle les associés commandités de Rothschild & Co ne peuvent prendre part. Il est cependant précisé que la société Rothschild Concordia SAS, dans la continuité de l'apport d'actions de Rothschilds Continuation Holdings AG réalisé par la société Jardine Strategic Investment Holdings Sarl approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, a pris l'engagement de voter en faveur de la nomination d'un représentant du groupe Jardine Matheson au Conseil de surveillance de Paris Orléans aussi longtemps que le groupe Jardine Matheson détiendrait au moins 5 % du capital de Rothschild & Co. Cet engagement s'est traduit par la nomination le 8 juin 2012 d'un représentant du groupe Jardine Matheson au Conseil de surveillance de la Société sous sa nouvelle forme sociale de société en commandite par actions.

5.5 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Certains des contrats de crédit souscrits par le Groupe auprès de tiers contiennent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, usuelles pour ce type d'emprunts. Elles pourraient être déclenchées en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société.

5.6 Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : voir section 3 page 57.
- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : néant.
- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : voir section 4 page 60.
- Pouvoirs du Gérant, en particulier s'agissant de l'émission ou du rachat d'actions : voir sections 2.4 et 2.5 pages 54 et suivantes.
- Accords prévoyant des indemnités pour le Gérant ou les membres du Conseil de surveillance : néant.
- Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce : voir section 4 page 60.

Depuis la réorganisation du Groupe en juin 2012, la gouvernance de la Société repose, d'une part, sur le Gérant, assisté du *Group Management Committee*, et, d'autre part, sur le Conseil de surveillance qui s'appuie sur quatre comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique, le Comité des risques et le Comité des rémunérations et des nominations.

1 Le Gérant, Rothschild & Co Gestion SAS

1.1 Rôle et missions

Rothschild & Co Gestion SAS, le seul Gérant et représentant légal de Rothschild & Co, a été nommé par les statuts pour la durée de la Société. Rothschild & Co Gestion SAS, en sa qualité de Gérant, a pour mission la conduite générale des affaires de la Société, holding de tête du Groupe.

Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société afin, notamment :

- d'assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de superviser l'information comptable et financière et piloter le contrôle interne de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de déterminer les fonds propres de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de procéder à l'arrêté des comptes sociaux (annuels) et consolidés (annuels et semestriels) de la Société ;
- de fixer l'ordre du jour et le projet des résolutions des Assemblées générales d'actionnaires de la Société ;
- de convoquer les assemblées générales d'actionnaires de la Société ; et
- de préparer les rapports et décisions établis en sa qualité de Gérant de la Société.

David de Rothschild, en sa qualité de Président du Gérant de la Société, représente Rothschild & Co dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts à la collectivité des associés de Rothschild & Co Gestion SAS, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Rothschild & Co Gestion et donc de la Société.

Les deux Directeurs exécutifs, Nigel Higgins et Olivier Pécoux, assistent le Président dans la limite des pouvoirs qu'il leur a attribués. Conformément aux délégations de pouvoir accordées par le Président, chaque Directeur exécutif a le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de Rothschild & Co Gestion, lorsque celle-ci représente Rothschild & Co en sa qualité de Gérant.

1.2 Le Conseil de gérance de Rothschild & Co Gestion SAS

Le processus décisionnel du Gérant s'appuie sur un Conseil de gérance, organe collégial assistant le Président du Gérant de la Société, dans l'exercice de la mission de Gérant de Rothschild & Co.

Le Conseil de gérance est composé de David de Rothschild, Président ; Alexandre de Rothschild, Vice-Président ; Nigel Higgins et Olivier Pécoux, Co-Directeurs exécutifs.

En ce qui concerne la direction et supervision globale du Groupe, les domaines suivants relèvent de la compétence du Conseil de gérance, sans préjudice et en ligne avec les grilles applicables aux autres sociétés du Groupe :

- structure organisationnelle du Groupe ;
- stratégie et direction générale ;
- nominations et rémunérations ;
- finances ;
- gestion du capital ;
- gestion des risques et contrôle interne (dont politiques Groupe) ;
- marque, marketing & communication.

Le Conseil de gérance se réunit au minimum quatre fois par an, avant les réunions du Conseil de surveillance et ses comités spécialisés, afin de préparer utilement ses réunions et d'examiner au préalable les présentations qui leurs seront soumises.

Afin d'assurer un fonctionnement efficace de la direction du Groupe et d'optimiser la transmission des informations au Conseil de surveillance, le Conseil de gérance peut se réunir plus souvent, si le Président en fait la demande.

La liste des mandats du Gérant et de David de Rothschild, son Président, est présentée à la page suivante.

Gouvernement d'entreprise

Rothschild & Co Gestion SAS

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Gérant statutaire

Informations générales

Rothschild & Co Gestion SAS
Société par actions simplifiée
Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : N/A
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 1

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
En France :
Associé-gérant de RCB Gestion SNC

À l'extérieur du Groupe
En France :
Néant

À l'étranger :
Néant

À l'étranger :
Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :
Néant

David de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Président de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant

Informations générales

Français
Né en 1942
Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : statutaire
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : Aucune

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
En France :
Président de Rothschild Concordia SAS
Président de SCS Holding SAS
Président de Rothschild & Co Commandité SAS
Président de RCG Partenaires SAS
Président de RCI Partenaires SAS
Président de Cavour SAS
Président de Verdi SAS
Président de Aida SAS
Président de Financière Rabelais SAS
Président de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS
Président de Financière de Reux SAS
Président de Financière de Tournon SAS
Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC
Gérant de Rothschild & Cie Banque SCS
Gérant de Béro SCA
Représentant permanent de Rothschild & Co Gestion SAS en tant qu'associé-gérant de RCB Gestion SNC
Administrateur unique de GIE Sagittas

À l'extérieur du Groupe
En France :
Associé-gérant de Rothschild Ferrières SC
Associé-gérant de SCI 2 Square Tour Maubourg SC
Associé-gérant de Société Civile du Haras de Reux SC
Membre du Conseil de surveillance de Euris SAS
Administrateur de Compagnie Financière Martin Maurel SA
Administrateur de Casino SA⁽¹⁾
Administrateur unique de GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères

À l'étranger :
Néant

À l'étranger :
Président de Rothschild Europe BV (Pays-Bas)
Vice-Président de Rothschild Bank AG (Suisse)
Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)
Administrateur de Rothschild Holding AG (Suisse)
Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas)
Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Administrateur de Edmond de Rothschild SA (2015) (hors Groupe)
Président de RCG Gestion SAS (2013)
Président de RCB Gestion SNC (2013)
Président de RCBP Gestion SAS (2013)
Président de RCI Gestion SAS (2013)
Président de Norma SAS (2013)

À l'étranger :
Président de Rothschild North America Inc. (États-Unis) (2015)
Président de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)
Administrateur de Rothschild Asia Holdings Ltd (Chine) (2014)
Président de NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (2014)
Membre du Comité des rémunérations et des nominations de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)
Administrateur de De Beers SA⁽¹⁾ (Luxembourg) (2013) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

2 Le Conseil de surveillance

(Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise)

En application des alinéas 7 à 9 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L. 226-10-1 dudit code, le présent rapport rend compte des principes de gouvernement d'entreprise de Rothschild & Co.

Le présent rapport présente les attributions du Conseil de surveillance, les obligations de ses membres, ainsi que les statuts et les attributions des comités spécialisés du Conseil de surveillance. Ceux-ci ressortent des dispositions des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil de surveillance et des règlements intérieurs de ses comités spécialisés.

L'ensemble des diligences ayant permis la préparation de ce rapport ont été exposées au Conseil de surveillance, qui en a approuvé les termes lors de sa réunion du 22 juin 2016.

2.1 Composition du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil de surveillance est composé de 18 membres au plus, actionnaires de la Société, qui sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui détermine également, conformément aux statuts de la Société, la durée de leurs mandats. Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction ; si cette proportion vient à être dépassée, les membres devant quitter le Conseil de surveillance afin de rétablir le respect de cette proportion sont réputés démissionnaires d'office, en commençant par le plus âgé.

Au 31 mars 2016, le Conseil de surveillance était composé de 16 membres :

- Éric de Rothschild, Président
- André Lévy-Lang, Vice-Président⁽¹⁾
- François Henrot, Vice-Président
- Martin Bouygues⁽¹⁾
- Dr. Daniel Daeniker⁽¹⁾
- Sylvain Héfès
- Angelika Gifford⁽¹⁾
- Lord Leach^{(1) (†)}
- Arielle Malard de Rothschild
- Lucie-Maurel-Aubert
- Carole Piwnica⁽¹⁾
- Anthony de Rothschild
- Jacques Richier⁽¹⁾
- Sipko Schat⁽¹⁾
- Peter Smith⁽¹⁾
- Luisa Todini⁽¹⁾

Parmi les 16 membres du Conseil de surveillance, dix membres sont indépendants : Martin Bouygues, Daniel Daeniker (également membre du Comité des risques et du Comité stratégique), Angelika Gifford, André Lévy-Lang (également membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique), Lord Leach (également membre du Comité stratégique), Carole Piwnica (également membre du Comité d'audit et du Comité stratégique), Jacques Richier, Sipko Schat (également Président du Comité des risques), Peter Smith (également Président du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique) et Luisa Todini (également membre du Comité des rémunérations et des nominations).

Au cours de l'exercice 2015/2016, les mandats de Lucie Maurel-Aubert, Sylvain Héfès, Anthony de Rothschild, Lord Leach, Sipko Schat et Peter Smith ont été renouvelés à l'occasion de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 septembre 2015.

Le Secrétaire général et Directeur juridique de la Société, assure le secrétariat des réunions du Conseil de surveillance sous le contrôle du Président du Conseil de surveillance.

2.2 Profil des membres du Conseil de surveillance et liste de leurs mandats

Les profils résumés de chaque membre du Conseil de surveillance, ainsi que la liste de leurs mandats et fonctions occupés au sein et à l'extérieur du Groupe, en France et à l'étranger, au 31 mars 2016, sont présentés ci-après.

Plus d'informations, et notamment une courte biographie de chaque membre, sont disponibles sur le site de la société www.rothschildandco.com.

(1) Membres indépendants.
(†) Décédé le 12 juin 2016.

Gouvernement d'entreprise

Éric de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Président du Conseil de surveillance
- Membre du Comité stratégique

Informations générales

Français
Né en 1940
Date de première nomination : 29 octobre 2004

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :

Administrateur et Directeur général de Rothschild Concordia SAS
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC
Associé commandité gérant de Béro SCA
Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Président de Ponthieu Rabelais SAS

À l'étranger :

Président de Rothschild Holding AG (Suisse)
Président de Rothschild Asset Management Holdings AG (Suisse)
Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas)
Administrateur de Rothschild Continuation Holdings AG (Suisse)
Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse)
Administrateur de The Rothschild Archive Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni)

À l'extérieur du Groupe

En France :

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de :

- Président de Société du Château Rieussec SAS
- Gérant de Château Lafite Rothschild SC
- Gérant de Château Duhart-Milon SC
- Gérant de La Viticole de Participation SCA, co-Gérant de Domaines Barons de Rothschild (Lafite) SCA

Président de la Fondation nationale des Arts Graphiques et Plastiques
Membre du Conseil de surveillance de Milestone SAS
Membre du Conseil de surveillance de SIACI Saint-Honoré SA
Administrateur de Barons et Barons Associés SAS
Administrateur de Christie's France SA
Administrateur de la Société des Amis du Louvre
Administrateur du Centre National de la Photographie

À l'étranger :

Président et administrateur de DBR USA Inc. (États-Unis)
Administrateur de Los Vascos SA (Chili)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :

Président de Rothschild Bank AG (Suisse) (2014)
Administrateur de NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (2014)
Membre du Comité des rémunérations et des nominations de Rothschild Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)
Administrateur de Rothschild North America Inc. (États-Unis) (2013)

André LÉVY-LANG

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Vice-Président et membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité stratégique

Informations générales

Français
Né en 1937
Date de première nomination : 29 octobre 2004

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 4 305

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :

Président du Conseil de surveillance de Les Échos SAS
Président de La Fondation du Risque (association)
Président de l'Institut Louis Bachelier (association)

Administrateur de l'Institut Français des Relations Internationales (association)
Administrateur de l'Hôpital Américain de Paris (association)
Administrateur de l'Institut des Hautes Études Scientifiques (association)
Administrateur de Paris Sciences et Lettres (association)

À l'étranger :

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Président de l'Institut Français des Relations Internationales (association) (2015) (hors Groupe)
Président du Comité d'audit de Paris Orléans SCA⁽¹⁾ (2013)
Vice-Président de l'Institut Europlace de Finance (association) (2013) (hors Groupe)

Administrateur du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique (2013) (hors Groupe)
Administrateur de Scor (2011) (hors Groupe)

À l'étranger :

Néant

(1) Société cotée.

François HENROT

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Vice-Président du Conseil de surveillance
- Membre du Comité stratégique

Informations générales

Français
Né en 1949
Date de première nomination : 29 mars 2012

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 476 260

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS
Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé-gérant de RCB Partenaires SNC
Gérant de Rothschild & Cie Banque SCS
Directeur général de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS

À l'étranger :
Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :
Membre du Conseil de surveillance de Rexel SA⁽¹⁾

À l'étranger :

Président du Conseil d'administration de Cobepa (Belgique)
Administrateur de Yam Invest NV (Pays-Bas)
Administrateur indépendant de BMCE Bank SA⁽¹⁾ (Maroc)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Censeur du Conseil de surveillance de Vallourec SA⁽¹⁾ (2015) (hors Groupe)
Associé commandité gérant de Rothschild & Cie Banque SCS (2014)
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC (2014)
Membre du Conseil de surveillance des 3 Suisses SA (2013) (hors Groupe)

À l'étranger :
Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

Martin BOUYGUES

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance

Informations générales

Français
Né en 1952
Date de première nomination : 7 décembre 2007

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 35 697

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :
Président-Directeur Général de Bouygues SA⁽¹⁾
Président de SCDM SAS
Administrateur de TF1 SA⁽¹⁾
Président du Comité de sélection de TF1 SA⁽¹⁾

Administrateur de la Fondation d'entreprise Francis Bouygues
Représentant permanent de SCDM SAS en qualité de :

- Président de SCDM Participations SAS
- Président de Actiby SAS

À l'étranger :

Administrateur de la Fondation Skolkovo (Russie)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Représentant permanent de SCDM SAS en qualité de Président de SCDM Invest 3 SAS (2015) (hors Groupe)
Membre du Comité stratégique de Paris Orléans SCA⁽¹⁾ (2014)

À l'étranger :
Néant

(1) Société cotée.

Gouvernement d'entreprise

Daniel DAENIKER

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des risques
- Membre du Comité stratégique

Informations générales

Suisse
Né en 1963
Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 2 010

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
Néant

À l'étranger :
Administrateur de dorma+kaba Holding AG⁽¹⁾ (Suisse)
Administrateur de Homburger AG (Suisse)

À l'extérieur du Groupe
En France :
Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :
Administrateur de GAM Holding AG⁽¹⁾ (Suisse) (2015) (hors Groupe)
Administrateur indépendant de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)

Sylvain HÉFÈS

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance
- Président du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité d'audit

Informations générales

Français
Né en 1952
Date de première nomination : 29 mars 2012

Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Administrateur de Rothschild Concordia SAS
Membre du Comité consultatif de Five Arrows Managers SAS

À l'extérieur du Groupe
En France :
Néant

À l'étranger :
Senior Advisor de NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)
Membre du Comité des investissements de Five Arrows Principal Investments SCA SICAR (Luxembourg)
Administrateur de Five Arrows Capital Ltd (Iles Vierges britanniques)
Président de Francarep, Inc. (États-Unis)

À l'étranger :
Administrateur de Rhone Capital LLC (États-Unis)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Président du Directoire de Paris Orléans SA⁽¹⁾ (jusqu'au 29 mars 2012)
Membre du Rothschild Group Risk Committee (2014)

Administrateur de Rothschild Bank AG (Suisse) (2013)
Membre du Comité d'audit de Rothschild Bank AG (Suisse) (2013)
Administrateur indépendant de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

À l'étranger :
Administrateur de IntercontinentalExchange Group, Inc⁽¹⁾ (États-Unis) (2015) (hors Groupe)
Administrateur de NYSE Euronext Inc. (États-Unis) (2013) (hors Groupe)
Membre du Comité consultatif de General Atlantic LLC (États-Unis) (2013) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Angelika GIFFORD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance

Informations générales

Allemande
Née en 1965
Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
Néant

À l'extérieur du Groupe
En France :
Néant

À l'étranger :
Directrice générale et Vice-Présidente de Hewlett-Packard GmbH (Allemagne)
Membre du Directoire de Atlantik-Brücke e.V (Allemagne)
Administrateur de ProSieben Sat.1 Media SE⁽¹⁾ (Allemagne)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :
Administrateur de TUI AG⁽¹⁾ (Allemagne) (2015) (hors Groupe)
Membre du Directoire de Microsoft Germany GmbH (Allemagne) (2011) (hors Groupe)

Lord LEACH[†]

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité stratégique

Informations générales

Britannique
Né en 1934
Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
Néant

À l'extérieur du Groupe
En France :
Néant

À l'étranger :
Administrateur de Jardine Lloyd Thompson Group plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni)
Administrateur de Dairy Farm International Holdings Ltd (Bermudes)
Administrateur de Hong Kong Land Holdings Ltd (Bermudes)
Administrateur de Jardine Matheson Holdings Ltd (Bermudes)
Administrateur de Jardine Strategic Holdings Ltd (Bermudes)
Administrateur de Mandarin Oriental International Ltd (Bermudes)
Administrateur de Matheson & Co. Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :
Néant

(1) Société cotée.
(†) Décédé le 12 juin 2016.

Gouvernement d'entreprise

Arielle MALARD de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance

Informations générales

Française
Née en 1963
Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
En France :
Gérante de Rothschild & Cie SCS

Administrateur du Groupe Lucien Barrière SAS
Administrateur d'Imerys SA⁽¹⁾
Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Imerys SA⁽¹⁾

À l'étranger :
Néant

À l'étranger :
Vice-Présidente de CARE International (Suisse)
Administrateur d'Electrica SA⁽¹⁾ (Roumanie & Royaume-Uni)
Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Electrica SA⁽¹⁾ (Roumanie & Royaume-Uni)
Membre du Comité d'audit et des risques d'Electrica SA⁽¹⁾ (Roumanie & Royaume-Uni)

À l'extérieur du Groupe
En France :
Présidente de CARE France

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :
Néant

Lucie MAUREL-AUBERT

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance
- Membre du Comité stratégique

Informations générales

Française
Née en 1962
Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
Néant

Vice-Présidente, Directrice générale déléguée et Membre du Conseil d'administration de la Compagnie Financière Martin Maurel SA
Vice-Présidente de l'Association Française des Banques
Représentante permanente de la Banque Martin Maurel en qualité de membre du Conseil de surveillance d'Optigestion SA
Membre du Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts et de résolution
Administrateur de Compagnie Plastic Omnium SA⁽¹⁾
Administrateur du Théâtre du Château
Administrateur de Montupet SA⁽¹⁾
Administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph

À l'extérieur du Groupe
En France :
Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel Gestion SA
Membre du Conseil de surveillance de BBR Rogier SA
Présidente de Grignan Participations SAS
Présidente de Hoche Paris SAS
Présidente d'Immobilier Saint Albin SAS
Membre du Directoire et Directrice générale de Banque Martin Maurel SA
Présidente du Conseil de surveillance d'International Capital Gestion SA
Présidente du Conseil de surveillance de Hoche Gestion Privée SA

À l'étranger :
Gérant de type A de Mobilim International Sàrl (Luxembourg)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Membre du Conseil de surveillance d'Aéroport Marseille Provence (2015) (hors Groupe)
Présidente du Groupement Européen de Banques (2015) (hors Groupe)
Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA SA (2014) (hors Groupe)
Vice-Présidente du Conseil de surveillance d'Optigestion SA (2013) (hors Groupe)

À l'étranger :
Néant

(1) Société cotée.

Carole PIWNICA

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité stratégique

Informations générales

Belge
Née en 1958
Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :
Membre indépendant du Conseil d'administration de Sanofi SA⁽¹⁾
Membre du Comité d'audit de Sanofi SA⁽¹⁾
Membre indépendant du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications SA⁽¹⁾
Présidente du Comité de la gouvernance, des rémunérations et des nominations d'Eutelsat Communications SA⁽¹⁾

À l'étranger :

Administrateur de Naxos UK Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Big Red (États-Unis)
Administrateur d'Elevance (États-Unis)
Administrateur d'Amyris Inc.⁽¹⁾ (États-Unis)
Administrateur de I20 (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :

Administrateur de RecyCoal Ltd (Royaume-Uni) (2015) (hors Groupe)
Administrateur de Louis Delhaize ⁽¹⁾ (Belgique) (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Dairy Crest Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (2011) (hors Groupe)
Administrateur d'Aviva Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (2011) (hors Groupe)
Présidente du Comité de la responsabilité sociale et environnementale d'Aviva Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (2011) (hors Groupe)
Membre du Comité des rémunérations d'Aviva Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (2011) (hors Groupe)

Anthony de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance

Informations générales

Britannique
Né en 1977
Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Administrateur de Rothschild Concordia SAS

À l'étranger :

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :

Administrateur de Ascott Farms Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Ascott Nominees Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Southcourt Stud Company Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Sculpt the Future Company Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :

Administrateur de Ascott Properties Ltd (Royaume-Uni) (2015) (hors Groupe)
Administrateur de William and Suzue Curley Ltd (Royaume-Uni) (2014) (hors Groupe)

Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)
Administrateur de A7 Music Ltd (Royaume-Uni) (2013) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Gouvernement d'entreprise

Jacques RICHIER

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance

Informations générales

Français
Né en 1955
Date de première nomination : 27 septembre 2010

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :
Président-Directeur général de Allianz IARD SA
Président-Directeur général de Allianz Vie SA
Président-Directeur général de Allianz France SA
Président du Conseil de surveillance de Allianz Worldwide Partners SAS
Administrateur de AWP Health & Life SA
Membre du Conseil de surveillance de Euler Hermès SA⁽¹⁾

À l'étranger :

Administrateur indépendant de Georgia Healthcare Group plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni)
Membre du Comité d'audit de Georgia Healthcare Group plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni)
Membre du Comité des nominations de Georgia Healthcare Group plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Président du Conseil de surveillance de Allianz Worldwide Care SA (2015) (hors Groupe)
Président de Allianz Worldwide Partners SAS (2015) (hors Groupe)
Membre du Conseil de surveillance d'Allianz Global Assistance SAS (2013) (hors Groupe)
Membre du Conseil de surveillance d'Oddo & Cie SCA (2012) (hors Groupe)

À l'étranger :
Président de Allianz Worldwide Care Ltd (Irlande) (2014) (hors Groupe)
Membre du Conseil de surveillance d'Allianz Global Corporate & Specialty AG (Allemagne) (2014) (hors Groupe)

Sipko SCHAT

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Président du Comité des risques

Informations générales

Néerlandais
Né en 1960
Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe
Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :

Président du Conseil de surveillance de Vion N.V (Pays-Bas)
Administrateur indépendant de OCI N.V⁽¹⁾ (Pays-Bas)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Représentant permanent de Rabobank en qualité d'Administrateur de NYSE Euronext (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Bank Sarasin & Cie AG (Suisse) (2013) (hors Groupe)
Administrateur de Rabo Real Estate (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)
Représentant permanent de Rabobank en qualité d'Administrateur de VNO-NCW (Confédération de l'industrie et des employeurs des Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)

À l'étranger :

Membre du Directoire de Rabobank Nederland (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)
Président du *Wholesale Management Team* de Rabobank International (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Peter SMITH

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Président du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité stratégique

Informations générales

Britannique
Né en 1946
Date de première nomination : 27 septembre 2012

Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :

Président non-exécutif et administrateur de NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Rothschild Bank AG (Suisse)
Membre du Comité d'audit de Rothschild Bank AG (Suisse)

À l'extérieur du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :

Président non-exécutif du Conseil d'administration de Savills Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni)
Président du Conseil d'administration de Land Restoration Trust (association caritative) (Royaume-Uni)
Administrateur de Associated British Foods Plc (Royaume-Uni)
Administrateur de Casa San Damian Limited (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :

Président non-exécutif du Conseil d'administration de Templeton Emerging Markets Investment Trust Plc (Royaume-Uni) (2015) (hors Groupe)⁽¹⁾

Administrateur indépendant de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)
Président du Comité d'audit de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)
Membre du Comité des rémunérations de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

Luisa TODINI

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Informations générales

Italienne
Née en 1966
Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2016 : 10

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :

Présidente de Poste Italiane⁽¹⁾ (Italie)
Présidente de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie)
Présidente de Todini Finanziaria SpA, Ecos Energia Srl, Uni-Esco Srl (Italie)

Présidente de Comitato Leonardo – Italian Quality Committee (Italie)
Présidente de Fondazione Poste Insieme (Italie)
Co-Présidente du Forum pour le dialogue entre l'Italie et la Russie sur la Société Civile (Italie)
Gérante unique de Proxima Srl (Italie)
Administrateur de Salini Costruttori SpA (Italie)
Administrateur de la Foundation Child for Study and Research into Childhood and Adolescence (Italie)
Membre du Comité de Direction d'Assonime (Italie)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :

Administrateur de RAI SpA⁽¹⁾ (Italie) (2014) (hors Groupe)
Administrateur de Cediv SpA (Italie) (2014) (hors Groupe)

Présidente de FIEC (Fédération européenne de l'industrie de la construction) (Italie) (2012) (hors Groupe)
Présidente de Cantina Todini Srl (Italie) (2013) (hors Groupe)
Administrateur de Salini SpA (Italie) (2013) (hors Groupe)
Administrateur de Tiesse Holding Srl (Italie) (2013) (hors Groupe)
Administrateur de AGI (Italie) (2011) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Il est précisé que les mandats de Daniel Daeniker, Angelika Gifford, Carole Piwnica, Arielle Malard de Rothschild et Luisa Todini arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 septembre 2016. Il sera proposé aux actionnaires le renouvellement de leurs mandats. Des informations complémentaires sur ces propositions de renouvellements seront disponibles dans le Document d'Assemblée générale, qui regroupe toutes les informations mises à la disposition des actionnaires, conformément au droit applicable.

2.3 Attributions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant, en ce compris notamment l'information financière et comptable et le dispositif de contrôle interne en matière de risques, de conformité et d'audit interne, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la Société.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires.

À l'effet d'exercer son pouvoir de contrôle permanent :

- le Conseil de surveillance opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- tous les trois mois, ou plus souvent si le Conseil de surveillance le demande, le Gérant présente au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, le Gérant présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- le Gérant soumet au Conseil de surveillance ses objectifs annuels d'exploitation et, au moins une fois par an, ses projets stratégiques à long terme ;
- le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et consolidés, et commente la gestion de la Société ;
- le Conseil de surveillance approuve le rapport du Président sur la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- il délibère annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- les conventions et engagements relevant des dispositions combinées des articles L. 226-10 et L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance ;
- il veille à la qualité de l'information fournie par Rothschild & Co à ses actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes de la Société et du Groupe arrêtés par le Gérant et le rapport annuel établi par le Gérant, ou à l'occasion d'opérations majeures.

Outre les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi, le Conseil de surveillance se prononce selon les modalités déterminées sous l'article 10.2.3 des statuts de la Société :

- par voie d'avis consultatif au Gérant sur :
 - les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans de l'ensemble des sociétés du Groupe Rothschild & Co,
 - toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement ; et
 - toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du Groupe Rothschild & Co ;
- par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de distribution de dividendes de la Société.

De plus, le Conseil de surveillance présente aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Conseil de surveillance peut se faire assister des experts de son choix, aux frais de la Société. Il est doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et peut poser des questions écrites au Gérant, ou bien encore demander à l'entendre à tout moment.

2.4 Obligations des membres du Conseil de surveillance

Chaque membre du Conseil de surveillance s'assure, avant d'assumer ses fonctions, qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées à sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Pour les nouveaux entrants, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de surveillance leur sont remis préalablement à leur entrée en fonction. L'acceptation de la fonction de membre du Conseil de surveillance entraîne l'adhésion aux termes de son règlement intérieur.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil de surveillance et exprime son vote, le membre du Conseil de surveillance représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

Chaque membre du Conseil de surveillance consacre à la préparation des réunions du Conseil, ainsi que des Comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'information qui lui est nécessaire.

Les membres du Conseil doivent participer à chaque réunion du Conseil de surveillance et aux réunions des comités dont ils sont membres, le cas échéant, ainsi qu'aux assemblées générales des actionnaires, sauf en cas d'empêchement et sous réserve d'en avertir au préalable le Président et/ou le Secrétaire.

Les dossiers de réunion du Conseil de surveillance, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la réunion sont confidentiels. Conformément à la réglementation en vigueur, les membres du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce en dehors du cadre normal de leurs fonctions ou de leur profession, ou à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles ils ont été obtenus. Ils prennent toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication externe par la Société, notamment par voie d'un communiqué de presse.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut utiliser son titre et/ou ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Conseil de surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec le Groupe Rothschild & Co. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante, voire à la discussion précédant ce vote.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil de surveillance à une opération à laquelle le Groupe est directement intéressé, ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil de surveillance, est portée à la connaissance du Conseil préalablement à sa conclusion.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrençant, directement ou indirectement, celles du Groupe Rothschild & Co sans en informer préalablement ledit Conseil.

Chaque membre du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les instruments financiers de la Société et/ou de tout autre émetteur aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil de surveillance, d'informations non encore rendues publiques et qui seraient susceptibles d'avoir une influence significative sur le cours desdits instruments financiers ou le cours des instruments financiers qui leur sont liés. Ce devoir s'impose sans que la Société ait à préciser que les informations concernées sont confidentielles ou privilégiées. Chaque membre du Conseil de surveillance s'abstient, de la même façon, de communiquer ces informations à une autre personne en dehors du cadre normal de ses fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elles lui ont été communiquées. Enfin, chaque membre s'abstient de recommander à une autre personne d'acquiescer ou céder les instruments financiers auxquels se rapportent ces informations.

Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être respectées :

- les actions de la Société détenues par un membre du Conseil à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé de corps, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites au nominatif : soit au nominatif pur auprès du teneur de registre de la Société, soit au nominatif administré dans les livres d'un teneur de compte-conservateur français dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil de surveillance ;
- toute opération sur d'éventuels instruments financiers dérivés ou liés à des titres émis par la Société (instruments financiers à terme, warrants, obligations échangeables...) à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil ;
- toute transaction sur l'action Rothschild & Co elle-même, y compris en couverture, pendant les trente jours calendaires qui précèdent la publication des comptes sociaux et consolidés annuels, semestriels et le cas échéant, des comptes trimestriels complets (la période est réduite à quinze jours s'agissant de la publication financière de l'information trimestrielle) ainsi que le jour de la publication est strictement interdite pour tout membre du Conseil de surveillance ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du Conseil de surveillance au cours de laquelle ces résultats ont été examinés ; la même règle s'applique pour l'annonce de l'estimation des résultats annuels et semestriels.

2.5 Organisation et fonctionnement du Conseil de surveillance

2.5.1 Convocation

Le Conseil de surveillance arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation par tout moyen du Président, de la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance, du Gérant, Rothschild & Co Gestion SAS, ou d'un associé commandité, et dans le respect d'un délai de convocation raisonnable, sauf circonstances justifiant une convocation à très bref délai.

La(es) personne(s) convoquant le Conseil de surveillance arrêtent l'ordre du jour de la réunion et le communique(nt) en temps utile et par tous moyens appropriés aux membres du Conseil de surveillance.

Tous les membres du Conseil de surveillance peuvent consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services ; ce dernier est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil de surveillance ainsi que de la bonne organisation des réunions.

Les documents permettant aux membres du Conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux membres du Conseil quarante-huit heures au moins avant la réunion du Conseil de surveillance, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Le Gérant et les dirigeants sont informés des réunions du Conseil de surveillance et peuvent assister à ces réunions, avec voix consultative. Toute autre personne externe au Conseil de surveillance peut être invitée à participer en tout ou partie aux réunions du Conseil de surveillance, à l'initiative du Président du Conseil de surveillance.

2.5.2 Tenue des réunions

En toute circonstance, le Conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président de séance, délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour mais qui sont communiquées aux membres du Conseil.

Lors de chaque réunion du Conseil de surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs relatifs aux activités du Groupe et intervenus depuis la précédente réunion du Conseil de surveillance.

Les réunions du Conseil de surveillance peuvent se tenir soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation ainsi que par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil de surveillance et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Elles sont présidées par le Président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le Vice-Président présent ayant le plus d'ancienneté en cette qualité ou, en l'absence de Vice-Président, par le membre désigné à cet effet par le Conseil de surveillance.

2.5.3 Participation et majorité

Les membres du Conseil de surveillance ont le droit de se faire représenter à chaque réunion par un autre membre au moyen d'un pouvoir exprès donné par lettre, télécopie ou par tout moyen de télécommunication.

Sont réputés présents les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par les moyens autorisés susvisés, sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux et consolidés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

2.5.4 Bilan d'activité du Conseil de surveillance pendant l'exercice

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre. Le Conseil de surveillance s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, avec un taux de présence moyen de 83,75 % sur l'ensemble de ces réunions. Les membres du Conseil reçoivent systématiquement, avant la tenue de chaque réunion, un dossier comprenant l'ordre du jour de la réunion, les rapports, notes et études nécessaires à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Chaque réunion du Conseil de surveillance est précédée d'une réunion du Comité d'audit et du Comité des risques.

Au cours de sa réunion du 24 juin 2015, le Conseil de surveillance a notamment :

- examiné les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014/2015 et le projet de communiqué sur ces résultats ;
- examiné la situation d'ensemble des activités du Groupe et de ses perspectives d'avenir ;
- pris connaissance des rapports du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations ;
- pris connaissance du projet des résolutions soumis par le Gérant en vue de l'Assemblée générale mixte des actionnaires ;
- approuvé le rapport du Président du Conseil de surveillance et les termes de son rapport aux actionnaires, et procédé à l'examen annuel des conventions réglementées autorisées au cours d'exercices antérieurs ; et

- sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a délibéré sur les propositions de renouvellement des mandats de six membres du Conseil de surveillance.

Au cours de sa réunion du 1^{er} septembre 2015, le Conseil de surveillance a examiné la demande d'Edmond de Rothschild Holding SA, actionnaire qui remplissait les conditions visées à l'article R. 225-71 du Code de commerce, d'ajouter des projets de résolution à l'ordre du jour.

Au cours de sa réunion du 24 septembre 2015, le Conseil de surveillance a notamment :

- suite au renouvellement des mandats de six membres du Conseil de surveillance lors de l'Assemblée générale du même jour, approuvé le renouvellement de leurs mandats au sein des comités spécialisés du Conseil de surveillance ;
- pris connaissance de l'analyse de la performance du Groupe (résultats pour les quatre mois clos au 31 juillet 2015) ; et
- pris connaissance des rapports du Comité d'audit, du Comité stratégique et du Comité des rémunérations et des nominations.

Au cours de sa réunion du 24 Novembre 2015, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance de l'analyse de la performance du Groupe (résultats au 30 septembre 2015 et prévisions pour l'exercice clôturant le 31 mars 2016) ;
- examiné les comptes semestriels de l'exercice 2015/2016 et le projet de communiqué d'annonce de ces résultats ;
- pris connaissance des rapports du Comité d'audit et du Comité des risques ; et
- transmis une opinion favorable au Comité des nominations de Rothschild & Co Gestion, le Gérant, sur la rémunération du Président de Rothschild & Co Gestion, pour l'exercice clôturant le 31 mars 2016.

Au cours de sa réunion du 24 mars 2016, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance de l'analyse de la performance du Groupe, et plus particulièrement sur les 12 mois précédant le 31 mars 2016, ainsi que le budget global du Groupe pour l'exercice clôturant en mars 2017 ;
- pris connaissance des rapports du Comité d'audit et du Comité des risques, ainsi que des évolutions réglementaires ;
- examiné le rapport du Groupe sur le contrôle interne devant être adressé à l'ACPR pour l'année 2015 ; et
- examiné les rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2015/2016.

2.5.5 Evaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance

Conformément au Code AFEP MEDEF de gouvernement des entreprises des sociétés cotées auquel Rothschild & Co se réfère, le Secrétaire général du Groupe, en liaison avec le Comité des rémunérations et des nominations, a procédé à l'évaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance au cours de l'année 2014/2015. Une nouvelle évaluation sera menée ultérieurement.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Secrétaire général du Groupe a procédé plus particulièrement à l'évaluation de l'efficacité du Comité d'audit. L'objectif était de s'assurer que les sujets importants sont correctement préparés et discutés.

L'auto-évaluation du Comité d'audit a pris la forme d'un questionnaire avec un barème de notation allant de 1 (excellent) à 5 (faible) avec la possibilité de formuler des commentaires. Ce questionnaire couvrait 13 thèmes généraux : le Règlement Intérieur du Comité, sa composition, la formation et les ressources mises à disposition, la tenue des réunions, le reporting financier, le contrôle interne et la gestion des risques financiers, la procédure d'audit interne, l'audit externe, la fiabilité du travail des comités d'audit des filiales, les lanceurs d'alerte, et les relations entretenues avec le Conseil de surveillance, le Comité des risques et les actionnaires.

Les résultats globaux de l'auto-évaluation ont montré que les membres du Comité étaient, pour la majorité des thèmes abordés dans le questionnaire, satisfaits. Le Comité a approuvé un plan d'action pour les points identifiés comme méritant une attention particulière.

2.6 Comités spécialisés du Conseil de surveillance

En application des dispositions légales et réglementaires, le Conseil de surveillance a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité des risques pour lesquels il a défini leur composition, leurs missions ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

En outre, les statuts de la Société permettant la mise en place de comités supplémentaires, le Conseil de surveillance a créé un Comité stratégique.

Seuls des membres du Conseil de surveillance peuvent être membres de ces comités et ce pour la durée de leur mandat. La composition de chaque comité est déterminée par le Conseil de surveillance.

2.6.1 Comité d'audit

2.6.1.1 Composition

Au 31 mars 2016, le Comité d'audit était composé de quatre membres : Peter Smith (Président et membre indépendant), Carole Piwnica (membre indépendant), Sylvain Héfès et André Lévy-Lang (membre indépendant).

2.6.1.2 Responsabilités

Le Comité d'audit a pour missions principales les suivantes :

- procéder à la revue du processus d'élaboration de l'information financière telle que les comptes annuels, semestriels et l'information financière trimestrielle, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- vérifier que l'information fournie est claire et évaluer la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- procéder à la revue de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au niveau du Groupe et de Rothschild & Co ;
- évaluer les systèmes de contrôle interne et en particulier examiner si sa mesure, sa revue et ses systèmes de contrôle des risques sont fiables et, le cas échéant, suggérer les mesures supplémentaires nécessaires.

Le Comité d'audit peut s'assurer le concours des collaborateurs de la Société qu'il juge bon de mobiliser. Il a autorité pour obtenir toute information qu'il estime nécessaire à la bonne fin de ses missions de la part des membres de l'organe exécutif de la Société, des collaborateurs de la Société et du Groupe comme auprès des Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales. Les membres du Comité d'audit ont la possibilité, si nécessaire, d'entendre les principaux dirigeants du Groupe ainsi que, par ailleurs, les Commissaires aux comptes.

2.6.1.3 Bilan d'activité

Le Comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre, et plus si besoin. Le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2015/2016 avec un taux de présence moyen de 87,50 % sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité d'audit, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et les rapports relatifs à chacun des sujets de l'ordre du jour.

Le Directeur financier du Groupe, le Directeur du reporting externe du Groupe, le Responsable de l'Audit Interne du Groupe, le Responsable Juridique et Conformité du Groupe, le Responsable Risque du Groupe, le Secrétaire général du Groupe et les Commissaires aux comptes sont invités permanents aux réunions du Comité d'audit.

Les Directeurs exécutifs du Gérant de la Société peuvent être invités à participer aux réunions lorsque le Président du Comité d'audit l'estime nécessaire.

Les réunions de juin et novembre sont axées respectivement sur l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que la présentation par les Commissaires aux comptes de leur rapport sur ces comptes. En outre, lors de la réunion de juin, le Comité d'audit examine la section du rapport du Président conforme aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les procédures de gestion des risques mises en œuvre par la Société visée aux pages 84 et suivantes de ce rapport. La réunion de juin a également eu pour objet l'examen du portefeuille bancaire et celle de novembre, l'examen des actifs gérés par la division de Capital-investissement et dette privée (« *Merchant Banking* »).

Les réunions de mars et septembre sont principalement axées sur le contrôle interne. En mars il a été remis au Comité d'audit, afin qu'il puisse en prendre connaissance, le rapport du Groupe sur le contrôle interne devant être transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). En amont de chaque réunion, les membres du Comité d'audit reçoivent le rapport d'activité de l'Audit interne ainsi que les recommandations des Commissaires aux comptes. Les activités des comités d'audit des filiales du Groupe sont également présentées au Comité d'audit lors de ces deux réunions. Cette année, le Comité d'audit a également examiné la liste des honoraires « non-audit » et pris connaissance des nouvelles règles en matière de rotation des commissaires aux comptes et des exigences en matière d'audit issues de la révision de la directive sur les contrôles légaux des comptes annuels et consolidés.

À l'issue de chaque réunion du Comité d'audit, ses membres s'entretiennent régulièrement avec le Responsable de l'Audit Interne du Groupe et les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants du Groupe.

Après chaque réunion du Comité d'audit, son Président adresse un rapport aux membres du Conseil de surveillance sur les travaux menés par le Comité.

En outre, il est communiqué au Comité d'audit avant chaque réunion le rapport trimestriel Risque et Conformité du Groupe lequel est présenté au Comité des risques.

2.6.2 Comité des rémunérations et des nominations

2.6.2.1 Composition

Au 31 mars 2016, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres : Sylvain Héfès (Président), André Lévy-Lang (membre indépendant), Peter Smith (membre indépendant) et Luisa Todini (membre indépendant).

2.6.2.2 Responsabilités

Le rôle du Comité des rémunérations et des nominations est d'assister le Conseil de surveillance en ce qui concerne ses missions en matière de rémunérations et notamment au regard des principes gouvernant la politique de rémunération du Groupe. Il émet également des recommandations au Conseil de surveillance sur les sujets relatifs à la composition du Conseil de surveillance tels que les nominations et les renouvellements des mandats ou sa conformité avec les recommandations AFEP-MEDEF.

Le Comité des rémunérations et des nominations a pour missions principales les suivantes :

- établir les principes et les paramètres de la politique de rémunération du Groupe dans son ensemble et examiner périodiquement le caractère approprié et l'efficacité de cette politique en tenant compte de tous les facteurs qu'il juge nécessaires, y compris la stratégie du Groupe ;
- superviser et examiner le cadre stratégique global concernant la rémunération des membres du *Group Management Committee* ainsi que la politique de rémunération applicable aux personnes régulées ;
- superviser la rémunération versée/accordée aux collaborateurs des départements Conformité et Risques et, lorsqu'il l'estime nécessaire, les programmes en matière d'emploi et de rémunération du *Group Management Committee* ;

- identifier les personnes régulées telles que définies respectivement au sein de Rothschild & Co, Rothschild & Cie Banque SCS et ses filiales, NM Rothschild & Sons Limited et ses filiales et de Rothschild Wealth Management au sens de l'ACPR et de la FCA/PRA ;
- participer au processus de sélection et de nomination des membres du Conseil, selon les recommandations visées dans le Code AFEP-MEDEF ;
- examiner la nature et l'ampleur des programmes d'incitation de performance du Groupe tant à court terme qu'à long terme, afin de s'assurer que ceux-ci encouragent une meilleure performance et récompensent les individus de manière équitable et responsable pour leur contribution à la réussite du Groupe, tout en tenant compte de la situation financière et des perspectives ;
- discuter et examiner avec les dirigeants de Rothschild & Co Gestion SAS la détermination et le montant de la somme totale réservée aux bonus ;
- et entreprendre toute autre mission liée à la rémunération du Groupe incombant au Comité des rémunérations et des nominations, qu'elle soit prévue par le régulateur central ou un régulateur local.

2.6.2.3 Bilan d'activité

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2015/2016, avec un taux de présence moyen de 75 % sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité des rémunérations et des nominations, chaque membre reçoit un dossier comprenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Les réunions du Comité des rémunérations et des nominations ont eu principalement pour objet la définition des principes et des paramètres de sa politique de rémunération ainsi que l'examen périodique de la pertinence et de l'efficacité de cette politique, et de l'évolution des règles en matière de rémunération et de la bonne application de ces règles par Rothschild & Co Gestion SAS et les divisions opérationnelles.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est également réuni afin d'examiner les propositions qui lui ont été soumises par les différents métiers concernant les éléments de rémunération fixe et variable, le Comité des rémunérations et des nominations disposant en effet d'un pouvoir de discrétion absolu afin d'ajuster les propositions de rémunération fixe, le montant total des bonus et les rémunérations individuelles. Il a en outre supervisé et examiné le cadre de la politique globale concernant la rémunération des cadres, incluant la population régulée au sein du Groupe Rothschild & Co.

Aucun employé du Groupe n'a été autorisé à participer aux discussions ou décisions concernant sa rémunération.

Le Président du Conseil de surveillance, le Président et les Directeurs exécutifs de Rothschild & Co Gestion SAS, le Directeur des Ressources humaines du Groupe et le Directeur financier du Groupe sont invités permanents aux réunions du Comité des rémunérations et des nominations.

En outre, en ce qui concerne les réunions où le Comité des rémunérations et des nominations examine les propositions de rémunérations fixes et variables proposées par les divisions opérationnelles, leurs responsables respectifs assistent aux réunions pour présenter leur division.

2.6.3 Comité des risques

2.6.3.1 Composition

Au 31 mars 2016, le Comité des risques était composé de deux membres : Sipko Schat (Président et membre indépendant) et Daniel Daeniker (membre indépendant).

2.6.3.2 Responsabilité

Le Comité des risques a pour missions principales les suivantes :

- donner son avis au Conseil de surveillance sur l'appétence au risque et la stratégie globale actuelle et à venir de la Société et du Groupe ;
- assister le Conseil de surveillance dans la supervision de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- examiner, sur une base consolidée, les risques importants auxquels le Groupe est exposé et l'exposition totale des activités du Groupe aux différents risques ;
- examiner les résultats de l'évaluation des risques du Groupe qui identifie et évalue les expositions au risque à la lumière de facteurs internes et externes ;
- examiner les grandes orientations de la politique du Groupe en matière de gestion des risques, en particulier en ce qui concerne les limites des risques, reflétant la tolérance au risque, présentées au Conseil de surveillance, et évaluer l'efficacité des politiques de gestion des risques mises en place ;
- examiner tous les principaux nouveaux produits et nouvelles classes de produits et fonds qui ont été approuvés par le Comité des nouveaux produits du Groupe ; et
- examiner si les mesures d'incitation prévues par les politiques et pratiques de rémunération sont conformes à la situation de l'entité concernée en termes de risques, de capital et de liquidité ainsi que la probabilité et les dates de perception des revenus attendus.

2.6.3.3 Bilan d'activité

Le Comité des risques se réunit quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent. Le Comité des risques s'est réuni qu'une quatre fois au cours de l'exercice 2015/2016, avec un taux de présence de 100 % sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité des risques, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Le Président du Comité d'audit de Rothschild & Co, le Responsable des Risques du Groupe, le Responsable Juridique & Conformité du Groupe, le Responsable Risque du Groupe, le Responsable de l'Audit Interne du Groupe, le Directeur financier du Groupe, le Directeur de la communication de l'Information financière du Groupe et le Secrétaire général du Groupe sont invités permanents aux réunions du Comité des risques.

Le Directeur exécutif du Gérant auquel rend compte le responsable Risques du Groupe et les Commissaires aux comptes peuvent être invités à participer aux réunions lorsque le Comité des risques l'estime nécessaire.

Au cours de ces réunions, le Comité des risques a pris connaissance des quatre rapports « juridiques, conformité et risques » trimestriels ; a examiné l'évaluation des risques stratégiques et opérationnels pour le Groupe ; et a vérifié la mise en œuvre des plans de gestion de crise au sein du Groupe.

2.6.3.4 Coopération avec le Comité d'audit

Les Présidents du Comité d'audit et du Comité des risques se consulteront mutuellement chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire et au moins une fois par an, sur différents sujets, incluant, sans que cette liste soit limitative, des sujets d'intérêt commun et/ou questions transversales relevant des missions qui leur sont confiées et liés au contrôle interne et au système de gestion des risques.

2.6.4 Comité stratégique

2.6.4.1 Composition

Au 31 mars 2016, le Comité stratégique était composé de huit membres : Éric de Rothschild, Daniel Daeniker (membre indépendant), François Henrot, André Lévy-Lang (membre indépendant), Lord Leach (membre indépendant), Peter Smith (membre indépendant), Lucie Maurel-Aubert et Carole Piwnica (membre indépendant).

2.6.4.2 Responsabilités

Ce comité a principalement pour rôle d'assister le Conseil de surveillance lorsque ce dernier est amené à émettre des avis consultatifs au Gérant sur les orientations stratégiques du Groupe.

Les réunions du Comité stratégique sont préparées en amont par Rothschild & Co Gestion SAS, assisté du *Group Management Committee*.

2.6.4.3 Bilan d'activité

Le Comité stratégique se réunit au moins une fois par an ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent. Avant chaque réunion du Comité, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et les rapports relatifs à chacun des sujets de l'ordre du jour. Le Comité stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2015/2016 avec un taux de participation moyen de 85,71 %.

Le Président et les membres du Conseil de gérance de Rothschild & Co Gestion SAS, le Directeur financier du Groupe, le Directeur de la stratégie du Groupe, les *senior advisors* du Groupe et le Secrétaire général du Groupe sont invités permanents aux réunions du Comité stratégique.

En outre, les responsables d'activité du Groupe peuvent être invités à assister aux réunions du Comité stratégique si celui-ci l'estime nécessaire.

2.7 Code de gouvernement d'entreprise

La Société a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF, révisé pour la dernière fois en novembre 2015 et disponible sur www.medef.com (le « Code AFEP-MEDEF »).

La Société est particulièrement attachée aux principes de bonne gouvernance et au respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF. Il est toutefois précisé que le principe même de la société en commandite par actions, qui prévoit une séparation très nette des pouvoirs entre le Gérant et le Conseil de surveillance, ne permet pas l'application du Code AFEP-MEDEF sans adaptation. Dans ce cadre, compte tenu des spécificités propres à cette forme de société, le Conseil de surveillance suit une organisation adaptée à la nature des missions qui lui sont confiées par la loi et les statuts ainsi que par les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Conformément aux recommandations de l'AMF, les recommandations du Code AFEP-MEDEF non suivies par la Société sont décrites dans le tableau ci-dessous, avec une explication pour chacune d'entre elles :

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Explications de la Société
<p>Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié à la durée du mandat (§9.4 du Code AFEP-MEDEF) :</p> <p>Critère selon lequel, pour être qualifié de membre indépendant, un administrateur ne doit « <i>pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans</i> ».</p>	<p>En raison de la structure actionnariale de la Société, contrôlée par le concert élargi de la famille Rothschild agissant de concert, par des sociétés elles-mêmes contrôlées par des membres de la famille Rothschild et d'autres actionnaires liés historiquement à la famille Rothschild, et étant donné les caractéristiques de la société en commandite par actions, le Conseil de surveillance a expressément décidé d'écarter le critère lié à la durée du mandat d'un membre du Conseil de surveillance.</p> <p>Ce critère a ainsi été expressément écarté dans le Règlement intérieur du Conseil de surveillance de la manière suivante :</p> <p>« <i>Les critères d'indépendance sont ceux visés à l'article 9.4 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 et révisé en novembre 2015 à l'exclusion du critère relatif à la durée des fonctions qui est expressément écarté.</i> »</p> <p>Le Conseil de surveillance estime que la durée du mandat est un élément fondamental afin de pouvoir examiner et comprendre les activités du Groupe Rothschild & Co et que le bon fonctionnement de Conseil de surveillance est assuré par la richesse de sa composition notamment grâce à la diversité, mais aussi à l'expérience et à l'expertise de ses membres.</p>
<p>Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié aux relations d'affaires effectives (§9.4 du Code AFEP-MEDEF) :</p> <p>Critère d'indépendance selon lequel un membre du Conseil de surveillance ne peut être indépendant s'il est « <i>salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide ou l'a été au cours des cinq années précédentes</i> ».</p>	<p>Peter Smith est Président non-exécutif du Conseil d'administration de NM Rothschild & Sons Ltd (NMR) et Administrateur de Rothschild Bank AG, deux entités du Groupe. Cependant, le Conseil de surveillance a constaté que Peter Smith a exercé des fonctions dans de grands groupes internationaux et que cela lui offre un recul et une hauteur de vue qui contribuent à l'efficacité du Conseil de surveillance. En outre, son expérience et sa connaissance du Groupe lui confèrent une liberté de parole et de jugement, ce qui constitue une garantie d'indépendance. Il est donc capable de mettre en cause le Conseil de surveillance et apporte ainsi une contribution précieuse aux discussions du Conseil de surveillance.</p> <p>Sipko Schat est <i>senior advisor</i> à NMR. Cependant, le Conseil d'administration a constaté qu'il a exercé des fonctions dans de grands groupes bancaires internationaux et cela lui donne une expertise et une capacité de jugement qui enrichit le Conseil.</p> <p>En conséquence, le Conseil de surveillance considère que la situation de Peter Smith et de Sipko Schat ne remet pas en cause leur indépendance et qu'ils doivent être considérés indépendants.</p>
<p>Évaluation de la contribution effective des administrateurs (§10.2 du Code AFEP-MEDEF) :</p> <p>L'évaluation doit notamment mesurer « <i>la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations</i> ».</p>	<p>Le questionnaire d'évaluation du Conseil de surveillance ne mesure pas explicitement la contribution effective de chacun de ses membres.</p> <p>L'ensemble des membres du Conseil exprime une appréciation positive sur le fonctionnement collégial du Conseil, qui ne peut résulter que de contributions individuelles généralement satisfaisantes. Une évaluation de la contribution effective individuelle engendre un risque de détérioration du climat de confiance au regard du caractère collégial du Conseil de surveillance. Néanmoins, si le questionnaire d'évaluation concentre son évaluation sur la contribution collective des membres, il offre aussi la possibilité aux membres du Conseil d'exprimer librement leur appréciation sur les contributions effectives individuelles dans le cadre des commentaires généraux.</p>
<p>Situation du Président du Comité des rémunérations et des nominations (§18.1 du Code AFEP-MEDEF) :</p> <p>« <i>Le Comité (en charge des rémunérations) ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant. Il est conseillé qu'un administrateur salarié soit membre du comité</i> ».</p>	<p>Sylvain Héfès, membre non indépendant du Conseil de surveillance, est le Président du Comité des rémunérations et des nominations.</p> <p>L'expérience et l'expertise de Sylvain Héfès dans le secteur bancaire le rendent particulièrement au fait des pratiques en matière de gouvernement d'entreprise qu'il convient de suivre dans un groupe tel que Rothschild & Co, et notamment en matière de rémunération et de nomination.</p> <p>Par conséquent, le Conseil de surveillance considère que sa situation ne compromet pas sa capacité à présider le Comité des rémunérations et des nominations dans l'intérêt du Groupe Rothschild & Co.</p>

2.8 Représentation équilibrée des femmes et des hommes membres du Conseil de surveillance

La composition du Conseil de surveillance est conforme aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, qui impose la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil de surveillance.

Il est également précisé que ce taux de représentation est également respecté au sein du Comité d'audit (25 %), du Comité des rémunérations et des nominations (25 %), et du Comité stratégique (25 %).

3 Rémunération des mandataires sociaux

3.1 Rémunération du Gérant et de son Président

3.1.1 Rothschild & Co Gestion SAS

Conformément aux statuts de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion SAS ne reçoit aucune rémunération en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co. En conséquence, les tableaux de synthèse des rémunérations et les avantages de toute nature accordés au Gérant conformément aux recommandations AMF sont sans objet.

Conformément aux statuts de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion SAS a toutefois droit au remboursement de ses frais de fonctionnement. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, un montant total de 1 172 352,61 € a été versé par Rothschild & Co à Rothschild & Co Gestion SAS, au titre du remboursement de ses frais de fonctionnement.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, un montant de 742 728,22 €, correspondant à 0,5 % du bénéfice distribuable de l'exercice 2015/2016, sera attribué de plein droit aux deux associés commandités, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS. Cependant, ce montant ne constitue pas une rémunération reçue en contrepartie de services rendus par les associés commandités.

3.1.2 David de Rothschild

Conformément aux recommandations de l'AMF, le tableau ci-dessous présente les éléments de rémunération dus ou versés au Président de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant, à savoir David de Rothschild.

En milliers d'euros	2015/2016	2014/2015
Rémunération fixe	500	382 ⁽¹⁾
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	-	4
TOTAL	500	386

(1) Rémunérations perçues des sociétés contrôlées.

(2) Ce montant se rapporte à l'utilisation d'une voiture de fonction pour la période.

Par ailleurs, David de Rothschild n'a pas bénéficié au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 de contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnité ou avantage du ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou d'indemnité relative à une clause de non-concurrence.

3.1.3 Vote consultatif « Say on Pay »

Conformément au Code AFEP MEDEF auquel la Société se réfère, les rémunérations dues ou attribuées à Rothschild & Co Gestion SAS en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co, et au Président et unique représentant du Gérant, à savoir David de Rothschild, seront soumises aux votes consultatifs des actionnaires à l'occasion de la prochaine Assemblée générale des actionnaires du 29 Septembre 2016.

3.2 Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les statuts de Rothschild & Co prévoient que toute rémunération allouée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires au Conseil de surveillance est répartie librement, en tout ou partie, par le Conseil de surveillance entre ses membres.

L'Assemblée générale du 25 septembre 2014 a fixé le montant maximal des rémunérations pouvant être allouées aux membres du Conseil de surveillance, jusqu'à décision nouvelle, à la somme de 500 000 €.

À l'occasion de sa réunion du 24 mars 2016, le Conseil de surveillance a approuvé la mise en place, pour l'exercice 2015/2016 et les exercices suivants jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, d'une politique de rémunération basée sur une structure de rémunération fixe pour les membres du Conseil de surveillance et membres des Comités de la manière suivante :

	Rémunération en euros (par membre par an)
Membre du Conseil de surveillance	20 000
Membre de Comité (par comité)	5 000
Président du Conseil de surveillance et/ou de Comité	10 000

Il est ici précisé que l'attribution de ces rémunérations est sujette aux dispositions suivantes :

- Quand un membre détient plusieurs positions au sein du Conseil de surveillance et de ses comités, les rémunérations sont cumulées. Par exemple, un membre du Conseil de surveillance, par ailleurs président d'un Comité reçoit 35 000 € par exercice.
- Toutes les rémunérations sont calculées prorata temporis à la fin de l'exercice clos en mars. Par exemple, quand un membre du Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires de septembre, la rémunération est due sur la période allant de la date de nomination en tant membre du Conseil de surveillance à la date de fin de l'exercice.
- Le Conseil de surveillance a décidé qu'en raison de leurs fonctions opérationnelles au sein du Groupe, Mme Arielle Malard de Rothschild et MM. Éric de Rothschild et François Henrot ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions au sein du Conseil de surveillance et de ses comités.

Le tableau ci-après présente les rémunérations versées par la Société aux membres du Conseil de surveillance en fonctions au 31 mars 2016, au titre de leurs fonctions au sein du Conseil de surveillance de Rothschild & Co et ses comités au cours de l'exercice 2015/2016.

	Conseil de surveillance	Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations et des nominations	Comité des risques	Rémunération brute 2015/2016 en euros
Éric de Rothschild	■ ■		■			-
André Lévy-Lang	■ ■	■	■	■		35 000
François Henrot	■ ■		■			-
Martin Bouygues	■					20 000
Daniel Daeniker	■		■		■	30 000
Sylvain Héfès	■	■		■ ■		40 000
Angelika Gifford	■					20 000
Lord Leach ^(†)	■		■			25 000
Arielle Malard de Rothschild	■					-
Lucie Maurel-Aubert	■		■			25 000
Carole Piwnica	■	■	■			30 000
Anthony de Rothschild	■					20 000
Jacques Richier	■					20 000
Sipko Schat	■				■ ■	35 000
Peter Smith	■	■ ■	■	■		45 000
Luisa Todini	■			■		25 000
TOTAL						370 000

■ Président ■ Membre indépendant ■ Vice-Président ■ Membre non-indépendant

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations reçues par les membres du Conseil de surveillance (en fonction au cours de l'exercice) au regard de leurs fonctions au sein de Rothschild & Co et d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2015/2016.

En milliers d'euros	2015/2016		2014/2015	
	Rothschild & Co ⁽¹⁾	Autre rémunération ⁽²⁾	Rothschild & Co ⁽¹⁾	Autre rémunération ⁽²⁾
Membres du Conseil de surveillance				
Éric de Rothschild	-	Avantages en nature 6	-	Avantages en nature 6
André Lévy-Lang	35	-	35	-
François Henrot	-	-	-	-
Martin Bouygues	20	-	20	-
Dr. Daniel Daeniker ⁽³⁾	30	-	15	-
Sylvain Héfès	40	Jetons de présence 205	40	Jetons de présence 175
		Avantages en nature 2		Avantages en nature 2
Angelika Gifford ⁽³⁾	20	-	10	-
Lord Leach ^(†)	25	-	25	-
Arielle Malard de Rothschild ⁽³⁾	-	Fixe 242	-	Fixe 261
		Variable 222		Variable -
		Avantages en nature 20		Avantages en nature -
Lucie Maurel-Aubert	25	-	25	-
Carole Piwnica ⁽³⁾	30	-	15	-
Alexandre de Rothschild ⁽⁴⁾	N/A	Fixe N/A	-	Fixe 66
		Avantages en nature N/A		Avantages en nature 19
Anthony de Rothschild	20	-	20	-
Jacques Richier	20	-	20	-
Sipko Schat	35	-	35	-
Peter Smith	45	Fixe 171	45	Fixe 159
Luisa Todini ⁽³⁾	25	-	13	-

(1) Comprend la rémunération due ou versée par Rothschild & Co au titre de leur position de membre du Conseil de surveillance et, le cas échéant, de ses comités.

(2) Versée par les sociétés contrôlées.

(3) Membre du Conseil de surveillance à compter du 25 septembre 2014.

(4) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 25 septembre 2014.

(†) Décédé le 12 Juin 2016.

4 Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après mentionne, conformément aux dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations sur les titres de Rothschild & Co réalisées au cours de l'exercice 2015/2016 par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et déclarées à l'Autorité des marchés financiers :

Nom	Qualité	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)	Décision & Information AMF ⁽¹⁾
Béro SCA	Personne morale liée à Éric de Rothschild	19/10/2015	Acquisition	21	3 583 293	2015DD396509
Financière de Reux	Personne morale liée à David de Rothschild	19/10/2015	Acquisition	21	2 333 415	2015DD396510
Olivier Pécoux	Directeur exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS	19/10/2015	Acquisition	21	987 000	2015DD396511
Nigel Higgins	Directeur exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS	04/01/2016	Acquisition	28,195	232 947,09	2016DD408281
Nigel Higgins	Directeur exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS	04/01/2016	Cession	23,45	91 455	2016DD408282
Olivier Pécoux	Directeur exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS	31/03/2016	Actions apportées à Olivier Pécoux EURL	23	3 174 000	2016DD423815
François Henrot	Membre du Conseil de surveillance	31/03/2016	Actions apportées à FH GFA SARL	23	6 582 600	2016DD423816
FH GFA SARL	Personne morale liée à François Henrot	31/03/2016	Actions apportées par François Henrot	23	6 582 600	2016DD423819
Olivier Pécoux EURL	Personne morale liée à Olivier Pécoux	31/03/2016	Actions apportées par Olivier Pécoux	23	3 174 000	2016DD423820

(1) Ces décisions sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

5 Commissaires aux comptes

5.1 Mandats

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 septembre 2011 a :

- renouvelé pour une durée de six exercices les mandats respectifs de Commissaire aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant de la société Cailliau Dedouit et Associés SA et de M. Didier Cardon ;
- nommé aux fonctions respectives de Commissaire aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant la société KPMG Audit FS II SAS et la société KPMG Audit FS I SAS, en remplacement, respectivement, de KPMG Audit (département de la société KPMG SA) et de la société SCP de Commissaires aux comptes Jean-Claude André et Autres, dont les mandats, arrivés à échéance, n'ont pas été renouvelés.

Dans la continuité de la transformation de Rothschild & Co en société en commandite par actions approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été confirmés dans leurs mandats respectifs.

Les mandats des Commissaires aux comptes arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2017.

5.2 Honoraires

Les informations relatives aux honoraires versés aux Commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 sont présentées en page 154 du présent rapport.

5.3 Conventions et engagements réglementés

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les Commissaires aux comptes ont été informés de tous les engagements et conventions réglementés conclus pendant l'exercice 2015/2016. Par ailleurs, avis leur a été donné de tous les engagements et conventions réglementés conclus au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2015/2016.

Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne et les procédures de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Les informations ci-après concernant le système de contrôle interne du Groupe ont été communiquées par la Direction générale. Cette partie du rapport a été préparée sur la base des informations transmises par les fonctions suivantes du Groupe : Juridique, Conformité et Risques, Finance et Audit interne. Ces informations s'appuient sur les rapports établis par Rothschild & Co sur le contrôle interne en application des articles 258, 259, 261, 262, 264 et 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 applicables aux compagnies financières supervisées sur base consolidée par l'ACPR, rapports qui ont été adressés au Conseil de surveillance.

Cette partie du présent rapport a été soumise au Comité d'audit lors de sa réunion du 15 juin 2016, pour les questions relevant de sa compétence, et approuvée par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 22 juin 2016.

1 Référentiel de contrôle interne

Dans la mesure où Rothschild & Co a été désignée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme l'entité consolidante du Groupe aux fins de la surveillance prudentielle, les règles applicables aux compagnies financières s'appliquent à Rothschild & Co. Les règles concernant les dispositions prises par le Groupe en matière de contrôle des systèmes de gestion des risques du Groupe sont énoncées dans le Code monétaire et financier (ou « COMOFI ») et l'arrêté du 3 novembre 2014 qui fixent les conditions de mise en œuvre et de surveillance des systèmes de contrôle interne des banques et des entreprises d'investissement. L'arrêté du 3 novembre 2014 fixe les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, systèmes comptables et traitement de l'information, systèmes de mesure des risques et des risques, systèmes de surveillance et de maîtrise des informations et de documentation de contrôle interne des risques.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, Rothschild & Co a mis en place un dispositif de contrôle interne au niveau du Groupe au sein duquel des unités et responsables différents se sont vu confier la responsabilité des contrôles permanents (y compris la Conformité et la Gestion des Risques) et des contrôles périodiques (audit interne).

Le système de contrôle interne de Rothschild & Co doit également prendre en compte, le cas échéant, le règlement général de l'AMF, les réglementations locales applicables aux succursales et aux filiales hors de France et aux opérations telles que la gestion de portefeuilles, les usages professionnels les plus reconnus en la matière et les recommandations des organismes internationaux en charge des questions relatives au dispositif d'adéquation des fonds propres des banques internationales, au premier rang desquels figurent le Comité de Bâle, le Conseil de stabilité financière et les autorités européennes (Autorité bancaire européenne et Autorité européenne des marchés financiers).

2 Définition, objectifs et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'entend du dispositif propre à Rothschild & Co et de celui du Groupe sur base consolidée.

Le dispositif de contrôle interne vise à fournir aux administrateurs, dirigeants et actionnaires l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise ;
- la prévention et la détection des fraudes ;
- la conformité avec les lois et réglementations, les normes et les règles internes ;
- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- et la protection des actifs de l'organisation.

Il répond par ailleurs aux objectifs du contrôle interne propres aux compagnies financières sous la supervision de l'ACPR sur base consolidée.

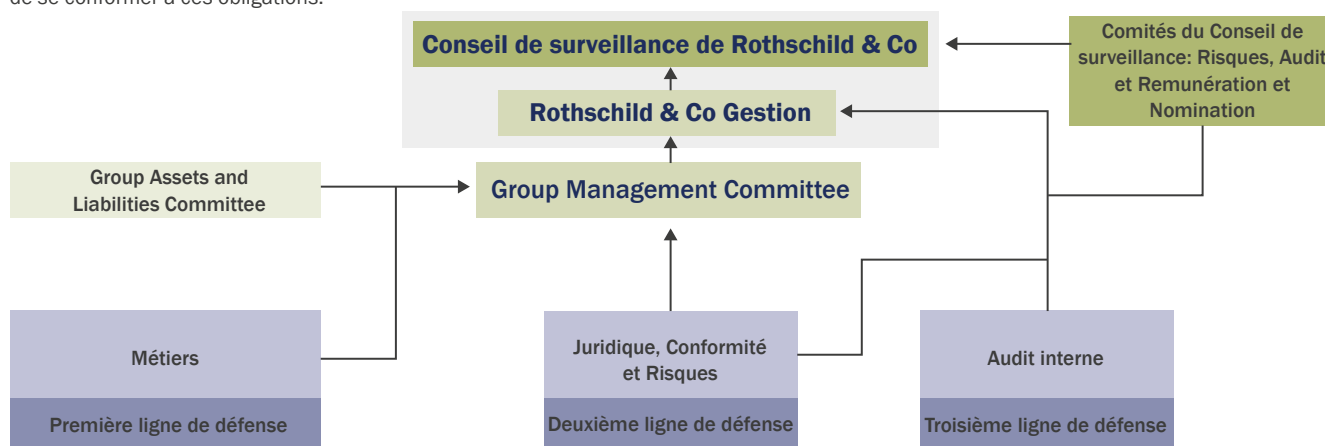
3 Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de Rothschild & Co est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique. Ils sont distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est l'ensemble du dispositif de surveillance des risques auxquels le Groupe est exposé en raison de ses opérations et activités courantes. Il est assuré par les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, ainsi que par les fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées au sein des entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique est l'ensemble du dispositif par lequel est assurée la vérification « ex post » de la conformité des opérations du Groupe au moyen d'enquêtes conduites par la fonction Audit interne du Groupe, qui réalise de manière indépendante des vérifications périodiques portant sur le contenu et l'efficacité des deux premières lignes de défense.

Le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co s'appuie sur le modèle des « trois lignes de défense ». La première ligne est constituée des responsables opérationnels des activités. La deuxième ligne repose sur un contrôle permanent de l'activité par les fonctions indépendantes du Risque, de la Conformité et du Juridique et, dans une moindre mesure, par les fonctions Finance et Ressources humaines. La troisième ligne s'appuie sur la surveillance exercée périodiquement par l'Audit interne et par les auditeurs externes du Groupe sur les activités du Groupe.

L'organigramme fonctionnel ci-dessous présente la structure de gouvernance du contrôle interne de Rothschild & Co en vigueur au 31 mars 2016 afin de se conformer à ces obligations.



4 Principaux acteurs du contrôle interne et missions principales

4.1 La direction générale

Rothschild & Co Gestion, en tant que Gérant de Rothschild & Co, assure la direction de Rothschild & Co, la société holding du Groupe. Ses attributions comprennent, entre autres, la définition de l'orientation stratégique de l'entreprise, la supervision de l'information comptable et financière, et le pilotage du dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co et des entités du Groupe sur base consolidée. Rothschild & Co Gestion exerce ses responsabilités de direction et de surveillance par l'intermédiaire de son Président, David de Rothschild, lequel est assisté d'un Conseil de gérance. En outre, un comité exécutif de Rothschild & Co, le *Group Management Committee* (GMC), aide le Gérant de Rothschild & Co, représenté par ses Directeurs exécutifs, Nigel Higgins et Olivier Pécoux, à la direction globale, la définition de la stratégie du Groupe par Rothschild & Co et le pilotage du dispositif de contrôle interne du Groupe, afin de permettre leur bonne mise en œuvre au sein du Groupe. Rothschild & Co Gestion, son Conseil de gérance et le GMC sont désignés par le terme « Direction générale », mais pour éviter toute confusion, le processus décisionnel final repose sur le Gérant de la Société, Rothschild & Co Gestion.

La Direction générale, qui rend compte au Conseil de surveillance, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe. Le Gérant de la Société définit les lignes directrices générales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et contrôle les actions mises en œuvre au sein du Groupe qui font l'objet d'une surveillance par les fonctions d'audit interne du Groupe et par les comités de direction de chaque pôle d'activité au niveau local.

4.2 Les fonctions indépendantes de contrôle permanent (contrôles dits de deuxième niveau)

La fonction Juridique et Conformité du Groupe contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité en veillant à ce que le Groupe respecte les dispositions légales et réglementaires, les normes professionnelles et les codes de conduite, ainsi que la stratégie globale du Conseil de surveillance et les instructions de la Direction générale. La fonction Juridique et Conformité du Groupe a pour principales missions : d'élaborer et de mettre à jour les procédures et politiques de conformité (en lien avec les procédures et politiques juridiques), d'appliquer ou de superviser les programmes de surveillance, de détecter tout manquement au respect des procédures et politiques de conformité, d'assurer le suivi et l'analyse des évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur les activités du Groupe, d'informer la Direction générale des résultats des programmes de surveillance mis en place, ainsi que de convenir, avec la Direction générale, des actions correctrices ou des modifications à apporter aux procédures concernées. Cette fonction indépendante de contrôle interne est placée sous l'autorité du Responsable Juridique, Conformité et Risque du Groupe qui est membre du *Group Management Committee*. Le Responsable Juridique, Conformité et Risque du Groupe rend compte au Gérant de la Société et aux comités spécialisés du Conseil de surveillance (Comité d'audit et Comité des risques) ainsi qu'à différents comités au sein du Groupe.

La fonction Risque Groupe est chargée de vérifier que des procédures de gestion des risques adéquates sont en place au sein du Groupe et de présenter une vision consolidée de l'exposition du Groupe aux risques. À ce titre, la fonction Risque Groupe évalue les risques encourus par chaque activité et la façon dont ils sont gérés, s'efforce d'établir une vision prospective des risques émergents liés aux activités ou à l'environnement extérieur, fournit une évaluation indépendante

Contrôle interne et procédures de gestion des risques

et objective des risques attachés à l'activité et s'assure qu'ils sont conformes à la stratégie et à l'appétence au risque approuvées par le Groupe. Le Directeur des risques du Groupe rend compte à Olivier Pécoux, en sa qualité de Directeur exécutif du Gérant et de dirigeant responsable au sens des dispositions du Code monétaire et financier applicables à la compagnie holding financière Rothschild & Co. La fonction Risque Groupe informe la Direction générale de tout incident significatif conformément aux dispositions de la *Group Operational Risk Policy*. Cette politique fixe les critères et les seuils en fonction desquels les incidents de risque opérationnel significatifs sont identifiés et indique la procédure à suivre pour les faire remonter et veiller à ce que l'exécution des mesures correctrices soit suivie de manière appropriée.

La Direction financière du Groupe est chargée de préparer les états financiers requis par la loi, en conformité avec les dispositions juridiques et les normes comptables, de préparer les états de gestion du Groupe, d'assurer la maintenance et l'évolution du système d'information financier du Groupe, de préparer et de présenter les rapports réglementaires, de surveiller le respect des exigences de fonds propres réglementaires, de coordonner le processus d'élaboration des budgets et plans d'affaires, d'élaborer et de mettre en œuvre la planification fiscale et les financements structurés du Groupe. Par l'intermédiaire de la Division Surveillance des fonds propres réglementaires, la Direction financière du Groupe est également chargée de la surveillance des fonds propres du Groupe, ainsi que du suivi des grands risques. Le Responsable de la fonction, le Directeur financier du Groupe, qui est membre du *Group Management Committee*, rend compte directement à la Direction générale.

D'autres fonctions jouent un rôle important et participent au système de contrôle interne dans le cadre de leur domaine de responsabilité, par exemple les **Ressources humaines des Groupe**.

4.3 Contrôles périodiques (dits de troisième niveau)

Le contrôle périodique est exercé de manière indépendante par l'Audit interne Groupe. Le Responsable de l'Audit Interne du Groupe et les deux Co-Directeurs exécutifs du Gérant se réunissent formellement tous les trois à quatre mois, et chaque fois que cela s'avère nécessaire, afin de passer en revue l'activité de la fonction Audit interne du Groupe et d'examiner les principales conclusions établies au cours de la période. Le Responsable de l'Audit interne du Groupe présente l'activité de l'Audit interne du Groupe au Comité d'audit qui se réunit quatre fois par an. Le Comité d'audit approuve en mars le plan d'audit pour l'année à venir et examine de manière approfondie, lors des réunions qu'il tient en mars et en septembre, l'activité de la fonction Audit interne selon les principes décrits ci-dessous. Le Responsable de l'Audit interne et les responsables des principales lignes métiers se réunissent à intervalles réguliers, généralement chaque trimestre, afin d'analyser l'évolution de l'activité et l'évolution des risques propres à leur domaine de responsabilité respectif. Cette analyse fait partie des informations régulières délivrées par la fonction Audit interne relativement à l'évolution du profil de risque du Groupe.

En parallèle de la couverture géographique des activités d'audit sur le plan local, chacun des responsables de mission d'audit interne est chargé de l'audit de lignes métiers spécifiques : Conseil financier, Banque privée, Gestion d'actifs, Capital-investissement et dette privée, Banque de financement et Trésorerie et Informatique. Les autres membres de la fonction Audit interne ne sont pas spécialisés par activité et se voient confier des missions d'audit en fonction du calendrier du plan d'audit annuel.

4.4 Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance, assisté du Comité d'audit et du Comité des risques, veille à ce que la Direction générale mette en œuvre des procédures et processus fiables aux fins de la surveillance des systèmes de contrôle interne du Groupe visant à identifier, évaluer et gérer les risques.

Chaque trimestre, un rapport des Risques, du Juridique et de la Conformité au niveau du Groupe est présenté au Comité d'audit et au Comité des risques qui rendent compte à leur tour au Conseil de surveillance.

Les Responsables des fonctions Conformité, Risque et Audit interne rendent compte du résultat de leurs missions à la Direction générale et, chaque fois que celle-ci ou le Conseil de surveillance l'estime nécessaire, au Conseil de surveillance. Ils rendent également compte au comité compétent constitué au sein du Conseil de surveillance et peuvent être entendus par le Conseil de surveillance ou le comité compétent du Conseil de surveillance.

4.5 La gestion du risque

Le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co s'appuie sur le modèle des « trois lignes de défense ». La première ligne est constituée des responsables opérationnels des activités. La deuxième ligne repose sur un contrôle permanent de l'activité des responsables de première ligne par les fonctions indépendantes Risque, Conformité et Juridique et, dans une moindre mesure, par les fonctions Finance et Ressources humaines. La troisième ligne s'appuie sur la surveillance exercée périodiquement par l'Audit interne et par les auditeurs externes du Groupe sur les activités du Groupe.

4.6 Appétence au risque

La forte implication du principal actionnaire familial dans la surveillance active des activités du Groupe constitue une caractéristique déterminante de la culture et de l'environnement au sein desquels le Groupe gère ses risques. La philosophie qui guide la Direction générale consiste à adopter une approche prudente et conservatrice en matière de prise de risque et de gestion des risques.

Les principaux éléments qui sous-tendent cette approche sont les suivants :

4.6.1 Primauté de la réputation

Le Groupe Rothschild est une institution unique dont la réputation prestigieuse s'étend au-delà des cercles bancaires habituels et des activités effectivement exercées. Le maintien de la réputation est un des principaux moteurs de la gestion des risques. Le Groupe doit exercer ses activités dans le respect des normes d'éthique les plus exigeantes. La protection de la réputation détermine le type de clients et d'activités dans lesquelles le Groupe s'engage.

4.6.2 Contrôle et actionnariat à caractère familial

Le maintien d'un contrôle et d'un actionnariat à caractère familial détermine la stratégie à long terme du Groupe, l'horizon des prévisions et l'affectation des capitaux. L'affectation des capitaux est gérée dans le cadre des contraintes de levée de capitaux imposées par une société sous contrôle familial.

4.6.3 Gestion du capital

L'accès limité au capital dicte la stratégie d'entreprise et l'appétence au risque. Le capital disponible pour le Groupe est alloué aux principales lignes d'activité par le *Group Management Committee*. Afin de réduire la probabilité de concentration des risques, les activités sont diversifiées en termes de marchés et de couverture géographique. Les comités Groupe et les organes délibérants au niveau local sont responsables de la gestion quotidienne des grands pools de capitaux.

4.6.4 Conseil et intelligence

Conseil et intelligence sont au cœur de la philosophie d'entreprise du Groupe. L'accent est mis sur les produits présentant un contenu intellectuel et structuré à forte valeur ajoutée.

L'appétence au risque du Groupe est encadrée par :

- un système de limites (incluant les limites sur l'utilisation du capital, le risque de crédit et le risque de marché) et des stress tests ; et
- une évaluation qualitative du niveau de tolérance du Groupe en matière de risque opérationnel, notamment de risque de réputation et de risque de conformité réglementaire.

4.7 Identification du risque

Les activités du Groupe l'exposent à plusieurs types de risques. Au sein des entités du Groupe, les risques sont inhérents à leurs métiers spécifiques. La responsabilité d'identifier, communiquer et gérer les risques repose sur chaque métier et sa direction.

Les principales activités du Groupe sont :

- Conseil financier
- Banque privée et gestion d'actifs
- Capital-investissement et dette privée

Le tableau ci-après présente les différentes catégories de risque et leur exposition pour chaque activité du Groupe.

Catégorie de risques	Risques par métier		
	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital investissement et dette privée
Groupe	✓	✓	✓
Métier	✓	✓	✓
Besoins financiers		✓	✓
Crédit		✓	✓
Opérationnel (y compris de réputation)	✓	✓	✓
Marché		✓	✓
Liquidité		✓	✓

Les catégories de risques identifiés comme significatifs sont les suivantes :

4.7.1 Risque Groupe

Le risque Groupe est le risque qu'un événement survenu au sein d'une entité du Groupe, tel qu'une défaillance ou un événement causant un préjudice important à la réputation d'une ligne métier, nuise à une autre ligne métier du Groupe ou à l'ensemble du Groupe.

4.7.2 Risque systémique

Le risque systémique est un risque de perturbation du système financier susceptible d'avoir de graves répercussions négatives sur le système financier et l'économie réelle.

4.7.3 Risque lié à l'activité

Le Groupe et chacune de ses lignes métiers sont exposés au risque lié à l'activité, qui recouvre le risque de pertes (ou de coûts d'opportunité) relatif à chacun des éléments suivants : stratégie de l'entreprise, cycle économique, environnement concurrentiel de l'entreprise, paysage politique et exécution de la stratégie.

4.7.4 Risque lié aux besoins financiers

Ce risque correspond au risque que le Groupe et/ou les entités du métier Banque de financement et Trésorerie ne disposent pas des fonds propres suffisants pour se protéger contre les pertes attendues et inattendues dues aux risques décrits ci-dessus. Les activités de Banque de financement et Trésorerie appréhendent les exigences de fonds propres liées au risque de crédit à l'aune du capital réglementaire et du capital économique.

Cela comprend l'identification, la gestion et la surveillance des risques d'endettement excessif.

4.7.5 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit désigne le risque de pertes qui peut survenir en raison, principalement, d'une exposition à un défaut de paiement d'un client ou d'une contrepartie. Bien que d'autres lignes métiers du Groupe aient une exposition limitée au risque de crédit, ce risque concerne plus particulièrement le métier de Financements spécialités au titre de ses activités de financements structurés et de prêts aux entreprises et aux particuliers, de mise en place de couvertures destinées aux entreprises, de prêts interbancaires et des positions du portefeuille de négociation.

Le risque de concentration représente le risque lié aux expositions envers chaque contrepartie, y compris les contreparties centrales, des groupes de contreparties liées et des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même région ou dont l'activité porte sur la même activité ou le même produit de base. Ce risque est traité comme une composante du risque de crédit.

Le risque de règlement, qui est considéré comme relevant du risque de crédit, est le risque encouru au cours de la période qui sépare le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Le risque d'intermédiation est le risque qu'une contrepartie fasse défaut lors d'une transaction portant sur des instruments financiers dont un établissement supervisé a garanti le règlement définitif.

Le risque de titrisation, que le Groupe prend en considération au titre du risque de crédit, est le risque généré par des opérations de titrisation pour lesquelles l'établissement de crédit intervient en tant qu'investisseur, initiateur ou sponsor.

4.7.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, collaborateurs et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Le risque opérationnel concerne toutes les activités du Groupe. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a identifié les grands domaines de risque opérationnel suivants :

- interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail ;
- exécution, livraison et gestion des processus ;
- fraude externe ;
- fraude interne.

Dans la mesure où le risque de réputation est inhérent à de nombreux aspects de l'activité, le Groupe en tient compte dans tous les processus décisionnels et considère que toute défaillance dans la maîtrise du risque opérationnel peut engendrer, à divers degrés, un risque de réputation (lequel se définit comme la possibilité qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, concernant les pratiques commerciales d'une entité du Groupe, se traduise pour cette entité par des pertes de clients, des actions en justice coûteuses ou des diminutions des revenus). Le Groupe surveille étroitement la gestion de ce risque et exige que les problèmes aux conséquences importantes sur la réputation de la Société soient transmis rapidement à la direction.

Le risque opérationnel comprend le risque résiduel, qui est le risque que les techniques de réduction du risque de crédit s'avèrent moins efficaces que prévu, et le risque de modèle, qui est le risque de perte potentielle qu'une institution peut encourir suite à des décisions pouvant reposer principalement sur les résultats de modèles internes, en cas d'erreurs dans le développement, la mise en œuvre ou l'utilisation de ces modèles.

4.7.7 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes résultant de positions de marché exposées à des facteurs tels que les taux d'intérêt, les cours de change, les niveaux de volatilité implicite, les spreads et les actions. Ce risque concerne plus particulièrement le métier de Financements spécialités au titre des activités du portefeuille de négociation.

Le risque de marché non négocié est celui d'une perte imputable à des facteurs de marché subie dans le cadre d'autres activités que la négociation. Ce risque découle principalement des éléments suivants :

- portefeuille de liquidités (titres de créances négociables) ;
- asymétrie de réajustement des taux d'intérêt (« repricing ») des actifs et des dettes (position actif-passif) ;
- engagements de prise de participation ; et
- prises de participation.

Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, qui correspond au risque encouru en cas de variations des taux d'intérêt affectant les activités autres que de négociation exercées par un établissement de crédit et le risque de base, qui se produit lorsque la valeur de l'instrument utilisé pour couvrir un risque financier n'évolue pas comme la valeur de l'exposition originale.

4.7.8 Risque de liquidité

Il s'agit du risque que le Groupe ne soit pas en mesure de maintenir ou de générer des liquidités suffisantes pour honorer dans les délais prévus ses obligations de paiement. Ce risque survient principalement en cas d'asymétrie des échéances des actifs et des dettes liés aux activités de prêts d'une filiale et aux activités de refinancement.

5 Organisation comptable du Groupe

La Direction financière du Groupe a les effectifs nécessaires pour produire les informations financières, comptables et réglementaires concernant le Groupe, sur une base consolidée et réglementaire.

La Direction financière du Groupe est constituée de trois divisions : comptabilité des sociétés, comptabilité financière (incluant la consolidation) et reporting réglementaire.

5.1 Aperçu de l'organisation comptable

Les départements comptables locaux ont la responsabilité des comptes sociaux à l'échelle locale. La Direction financière du Groupe produit uniquement les comptes consolidés de Rothschild & Co.

5.2 Processus d'établissement des comptes consolidés

Le département Consolidation de Rothschild & Co gère la nomenclature des comptes et les bases de données associées, centralise les tâches de la consolidation du Groupe, contrôle la cohérence et l'exhaustivité des données et établit les comptes consolidés et les notes annexes.

Dans BFC, un outil de consolidation au niveau mondial, toutes les filiales présentent leurs informations comptables en utilisant une nomenclature et un format communs à l'ensemble du Groupe.

Les données comptables sont directement présentées selon les normes IFRS dans BFC. Le Groupe définit dans son dictionnaire de données comment enregistrer les transactions spécifiques et définit la manière dont l'annexe aux comptes doivent être établie. Le dictionnaire de données, ainsi que les autres directives comptables, sont disponibles pour tous les bureaux sur l'intranet de Rothschild & Co. Il existe également des instructions de déclaration trimestrielle et une lettre d'information trimestrielle de la filière finance.

Une fois les liasses saisies sur BFC, des contrôles « bloquants » définis par le Groupe sont appliqués afin de vérifier la cohérence des données comptables, l'exactitude des flux et l'exhaustivité des ventilations. En complément de ces contrôles, la procédure d'élaboration des comptes consolidés inclut un examen initial de la validité des données comptables, dont :

- la vérification du rapprochement des transactions inter sociétés et de la répartition des participations dans les sociétés du Groupe ;
- des vérifications de l'application des ajustements aux fins de consolidation ;
- l'analyse et la justification du capital ;
- l'analyse de l'évolution des soldes et ratios à chaque trimestre et depuis le début de l'année ; et
- l'examen au niveau consolidé de la politique de provisionnement.

Ces contrôles sont ensuite répétés au niveau de la consolidation de Rothschild & Co.

5.3 Processus de contrôle comptable

Le processus de contrôle comptable est basé sur la juxtaposition des systèmes de contrôles mis en œuvre à chaque niveau organisationnel du Groupe.

5.4 Dispositif de contrôle comptable au niveau consolidé

La Direction financière du Groupe s'appuie sur un système décentralisé où les fonctions de contrôle de première ligne sont attribuées aux personnes responsables localement de la production des états financiers.

Les comptes sont consolidés en utilisant BFC, l'outil de consolidation du Groupe. Les départements financiers locaux sont responsables de la validation des données comptables saisies dans BFC à travers trois niveaux de contrôle :

- un premier niveau – du type autocontrôle – intégré dans les procédures comptables locales. Ces contrôles sont effectués quotidiennement ;
- un deuxième niveau effectué par les managers du département comptable. Ces contrôles, qui portent par exemple, sur les positions sur titres et la cohérence, visent à s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations comptables et financières ; et
- un troisième niveau, qui implique les Commissaires aux comptes qui certifient les comptes, sur une base annuelle et semestrielle. Notez que toutes les entités ne sont pas auditées (mais la plupart le sont) et que seules les grandes entités et les soldes importants sont examinés pour les comptes semestriels. La filière audit interne peut également être impliquée dans les procédures de contrôle en tant que troisième niveau de contrôle.

Les informations comptables des entités locales sont saisies selon les normes IFRS dans les matrices de BFC. Une fois que les informations ont été saisies, les contrôles « bloquants » du système sont appliqués.

5.5 Dispositifs de contrôle comptable au niveau consolidé

Outre les procédures de contrôle décrites ci-dessus, le processus de consolidation s'accompagne de vérifications supplémentaires de l'intégrité des informations comptables consolidées. Ces vérifications sont effectuées par :

- la Direction financière du Groupe, en plus des procédures de contrôle de l'intégrité des informations comptables, veille à la cohérence des données saisies avec :
 - sa connaissance des principales transactions ;
 - le contrôle de gestion du Groupe ;
 - une analyse par catégorie des principaux soldes ;
 - les documents produits par les autres comités concernés (par exemple, le Comité de rémunération, le Comité ALCO, le Comité exécutif, etc.) ;

Contrôle interne et procédures de gestion des risques

- Rothschild & Co Gestion SAS, qui approuve les comptes consolidés avant qu'ils ne soient adressés au Comité d'audit ;
- les Commissaires aux comptes, dans le cadre de la certification des comptes. Leur travail s'effectue conformément aux normes de la profession ;
- le dernier niveau de contrôle s'effectue au niveau du Comité d'audit, responsable de l'examen des comptes consolidés de Rothschild & Co.

Pour le reporting de 2015, la Direction financière du Groupe a identifié des domaines potentiels d'amélioration pour les équipes locales. Une présentation les résumant a été faite aux comptables seniors locaux des principales entités déclarantes. L'équipe locale a convenu des actions avec la Direction financière du Groupe afin de maîtriser les problèmes constatés, ces mesures seront appliquées pour le reporting des prochains trimestres.

5.6 Dispositif de contrôle de reporting réglementaire

Le département du Reporting réglementaire du Groupe procède à l'élaboration des procédures Groupe nécessaires et s'assure de la qualité et de la fiabilité du calcul du ratio de solvabilité, du risque de crédit, des risques de marché, du risque opérationnel, des fonds propres réglementaires. Au niveau du Groupe, le reporting réglementaire auprès de l'ACPR porte sur :

- le ratio de solvabilité (COREP) ;
- le reporting réglementaire aux normes IFRS (FINREP) ;
- le reporting financier unifié (SURFI) ;
- les gains et perte non-réalisés (SURFI) ;
- la liste des filiales (SURFI) ;
- les engagements à l'étranger (SURFI) ; et
- le système de garantie des dépôts bancaires (SURFI).

Suite à la mise en œuvre de la directive CRD4, les procédures actuelles sont toujours en cours de révision pour tenir compte des nouvelles règles de la CRD4 et des modifications résultant des interprétations détaillées par l'ABE de ces règles, dont le processus de Q&A est toujours en cours.

Quatre procédures principales sont actuellement liées au processus de déclaration réglementaire :

- la procédure de ratio de solvabilité a été écrite et communiquée en premier lieu en mai 2010 ;
- la procédure relative aux grands risques ;
- les procédures définies pour FINREP et une liste de filiales ;
- la procédure de données de référence de contrepartie.

En outre, chaque trimestre, l'équipe chargée des déclarations réglementaires communique des instructions de déclaration réglementaire et une lettre d'information sur la réglementation financière à tout le personnel financier concerné du Groupe.

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

Exercice clos le 31 mars 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co S.C.A. et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Paris – La Défense, le 22 juin 2016

KPMG Audit FS II

Pascal Brouard

Associé

Paris, le 22 juin 2016

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit

Associé

Responsabilité sociale de l'entreprise

1 Politique du Groupe en matière de responsabilité sociale

Depuis plusieurs années, le Groupe a développé et mis en place progressivement des politiques destinées à mieux intégrer à ses activités les questions sociales et environnementales et à informer ses collaborateurs des problématiques liées. En raison de la structure du Groupe, les initiatives sont généralement prises au niveau local mais s'inscrivent dans le cadre d'une culture commune fondée sur les valeurs que le Groupe considère essentielles et qui régissent ses opérations internes, ses relations avec les parties prenantes et ses décisions d'investissement.

Les facteurs sociaux et environnementaux font maintenant partie intégrante de l'analyse qualitative effectuée dans le cadre des activités du Groupe. De plus, plusieurs comités contribuent à la réflexion sur les problématiques sociales, environnementales et sociétales dont un Comité de l'environnement, un Comité d'investissement communautaire et un Comité de la diversité.

En tant que société de tête du Groupe, Rothschild & Co supervise sur une base consolidée le respect par ses entités des politiques qu'elle a mises en place.

Le Groupe tient particulièrement à mesurer l'impact de ses activités sur la société et l'environnement. Néanmoins, le Groupe exerçant des activités bancaires et financières, la publication de certaines des informations énumérées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce n'est pas pertinente. Des explications sont fournies sur leur caractère inadapté.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les informations en matière de responsabilité sociale des entreprises (« RSE ») publiées dans ce rapport doivent être certifiées par un organisme tiers indépendant. A ce titre, le Gérant a nommé KPMG comme organisme de certification indépendante. Le rapport de KPMG sur les informations présentées dans le présent rapport se trouve aux pages 100 et suivantes.

2 Méthodologie

2.1 Procédure de reporting

L'ensemble de la procédure de reporting RSE est coordonné au niveau du Groupe par des membres des départements des Ressources humaines, des fonctions centrales en charge de l'environnement et de l'investissement communautaire, du Reporting Externe, des Services Généraux et du Secrétariat Général (le « Groupe de Travail RSE »).

Ce groupe s'est réuni régulièrement pour définir le périmètre du reporting, organiser la collecte et la centralisation des informations pertinentes concernant la période 2015/2016 ainsi que consolider les indicateurs utilisés dans la procédure d'élaboration du reporting.

En l'absence de normes reconnues de reporting RSE adaptées aux activités du Groupe, Rothschild & Co, en tant que holding de tête, a défini ses propres procédures de reporting en se fondant sur les bonnes pratiques ainsi que sur les informations exigées par les dispositions légales. Celles-ci ont été consolidées dans un document intitulé « Rothschild & Co CSR Reporting Guidelines ».

Ces procédures sont réexaminées et mises à jour annuellement afin d'intégrer les objectifs fixés pour l'année en cours et établit un cadre officiel traitant tous les aspects environnementaux, sociaux et en matière de ressources humaines. Cet outil fournit également des lignes directrices sur la méthodologie pour toutes les données utilisées dans la préparation des informations RSE à inclure dans ce rapport. Ces lignes directrices ont été rédigées et mises à jour pour l'exercice 2015/2016 par le Groupe de Travail RSE avant examen et validation par Rothschild & Co afin d'intégrer les modifications intervenues depuis le dernier exercice concernant le Groupe ou les indicateurs de performance.

2.2 Périmètre du reporting

Étant donnée l'organisation complexe du Groupe, le périmètre du reporting pour l'exercice 2014/2015, ne couvrait pas l'ensemble de ses entités. Il avait été décidé de prendre en compte, pour la plupart des informations publiées, les six principales implantations opérationnelles du Groupe situées à Londres, Paris, Zurich, New York, Francfort et Johannesburg (pour l'information environnementale).

Pour l'exercice 2015/2016, le Groupe a décidé de maintenir ce périmètre, tout en proposant d'étendre le périmètre des informations environnementales, avec pour objectif une meilleure approche qualitative et un meilleur processus de vérification s'appuyant sur les caractéristiques suivantes :

- **l'exhaustivité** : le Groupe s'efforce de fournir l'information la plus complète possible, notamment en incluant des indicateurs couvrant les entités consolidées les plus significatives ;
- **la matérialité** : l'information publiée est importante et représentative de l'activité du Groupe. Les données relatives à la performance du Groupe sont présentées dans un cadre social, environnemental et sociétal prenant en compte les enjeux auxquels le Groupe fait face.

Compte tenu de ce qui précède, le périmètre défini pour ce rapport est le suivant :

- Information sociale :
 - concernant les informations relatives aux conditions de travail, le périmètre inclut toutes les entités consolidées au sein du Groupe (à l'exclusion des joint-ventures) ;
 - concernant les informations relatives à la formation, le périmètre inclut les quatre principales implantations (Paris, Londres, Zurich et New York), représentant approximativement 80 % des effectifs du Groupe, étant précisé que les données quantitatives sont limitées au périmètre de Londres (qui inclut l'ensemble des formations organisées à Londres y compris avec des collaborateurs des autres bureaux) et de Paris ;
 - concernant les informations relatives à l'hygiène et sécurité, le périmètre inclut les deux principales implantations (Paris et Londres), représentant approximativement 60 % des effectifs du Groupe ;
- Information environnementale : le périmètre couvre les dix villes de Londres, Paris, Zurich, New York, Francfort, Guernesey, Milan, Sydney, Hong Kong et Johannesburg, représentant approximativement 86 % des effectifs du Groupe.
- Information sociétale : concernant les informations relatives aux conditions de travail, le périmètre inclut toutes les entités consolidées au sein du Groupe (à l'exclusion des joint-ventures), à l'exception de l'information relative à l'investissement communautaire pour laquelle seuls les bureaux ayant participé au programme dédié sont mentionnés dans le rapport.

L'information collectée couvre la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, à l'exception de l'information sociale collectée à Paris qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Les données relatives à l'exercice 2014/2015 sont également fournies afin de permettre la comparaison des deux exercices.

3 Ressources humaines

3.1 Nos collaborateurs

Par pays (au 31 mars)	2016	2015
Royaume-Uni	924	1 059
France	684	642
Suisse	359	351
Autres pays européens	307	335
Amérique du Nord	267	219
Reste du monde	288	247
Total	2 829	2 853

Profil des employés ⁽¹⁾ (au 31 mars)	2016	2015
< 30 ans	22,3 %	22,5 %
Entre 30 et 39 ans	33,1 %	32,7 %
Entre 40 et 49 ans	25,8 %	26,6 %
> 50 ans	18,7 %	18,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

(1) Répartition représentant 97 % des effectifs.

Une équipe mondiale de collaborateurs talentueux issus de différentes origines et cultures

Le Groupe attire, développe et fidélise les meilleurs talents du secteur. Nous nous efforçons de créer une culture de la diversité qui favorise l'application des meilleurs standards en termes de qualité, de professionnalisme et d'éthique.

Le Groupe emploie plus de 2 800 personnes à travers le monde, dont 40 % de femmes. Notre équipe est résolument internationale. Nous recrutons des collaborateurs localement dans chacun des 43 pays dans lesquels nous sommes implantés, en choisissant et en développant les meilleurs talents dans chaque région.

Le Groupe propose des programmes de formation et de stage structurés au sein de ses divisions de Conseil financier, de Banque privée et Gestion d'actifs, et de Capital-investissement et dette privée. Ils sont destinés à la fois aux étudiants en dernière année d'études universitaires et à ceux qui sont déjà diplômés. 123 étudiants ont été recrutés et intégrés au programme mondial de formation. Un grand nombre d'entre eux avaient effectué un stage au sein de Rothschild avant d'intégrer la formation à temps complet et les autres ont été recrutés par le biais de nos campagnes de recrutement en ligne et sur les campus universitaires. Tous nos stages et programmes de formation reposent sur la diversité.

Le Groupe recrute également des professionnels expérimentés pour l'aider à développer son activité dans certains domaines d'expertise ou pour remplacer des départs éventuels. Toutefois, nous privilégions la mobilité interne pour offrir des perspectives d'évolution de carrière à nos collaborateurs. Pour les recrutements externes, les candidats sont sélectionnés en partenariat avec les responsables métiers, les responsables de divisions et le département des Ressources humaines. Les Ressources humaines s'appuient également sur les compétences de prestataires spécialisés pour identifier les candidats, en prenant en compte, une fois encore, une plus grande diversité des candidats que nous sélectionnons.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le nombre de licenciements n'était pas significatif, représentant 1 % des effectifs du Groupe, et le total des nouveaux arrivants au sein du Groupe s'élevait à 547, dont les jeunes diplômés mentionnés précédemment.

Par métier (au 31 mars)	2016	2015
Conseil financier	1 203	1 112
Banque privée et gestion d'actifs	839	796
Capital-investissement et dette privée	91	70
Financements spécialisés	54	258
Fonctions centrales et support	642	617
Total	2 829	2 853

Répartition Homme / Femme (au 31 mars)	2016	2015
Homme	60,8 %	60,3 %
Femme	39,2 %	39,7 %
Total	100,0 %	100,0 %

3.2 Rémunération

Les politiques, procédures et pratiques de rémunérations sont conformes à la stratégie commerciale et aux objectifs, valeurs et intérêts à long terme recherchés par le Groupe. Elles sont élaborées de manière à favoriser une gestion des risques efficace. Le Comité des rémunérations et des nominations est chargé de superviser les politiques de rémunération.

La performance des collaborateurs du Groupe se traduit dans la rémunération qui leur est octroyée, celle-ci pouvant être fixe ou variable. Nous nous assurons que la part fixe et la part variable des rémunérations soient équilibrées.

La part fixe prend en compte le niveau de responsabilité du collaborateur, son expérience et ses compétences ainsi que le niveau de rémunération du marché pour un poste comparable. La rémunération variable annuelle est octroyée de manière discrétionnaire, en prenant en compte les résultats du Groupe dans son ensemble, la performance de la division dans laquelle le collaborateur travaille et la compétitivité du marché rentre également en compte et est donc différencié sur la base de critères de performance individuelle financiers et non financiers.

Dans certains cas, notamment pour les personnes dont la rémunération est encadrée par les dispositions réglementaires, le versement de la part variable de la rémunération est différé et échelonné sur trois ans. Pour les personnes concernées, une quote-part de la rémunération différée est attribuée en actions de la Société et non en numéraire.

Des informations détaillées sont présentées en note 28 « Charges générales d'exploitation » des comptes consolidés en page 150.

3.3 Organisation du travail

Les taux horaires varient d'un pays à l'autre en fonction de la législation nationale et sont gérés et supervisés par les directions des ressources humaines locales.

L'absentéisme est contrôlé et géré de manière active localement. Actuellement, le Groupe ne dispose pas d'un système uniforme pour permettre de mesurer l'absentéisme au niveau du Groupe, mais a amorcé un projet de système global pour mettre en place de nouveaux logiciels d'ici 2017 qui permettront un tel suivi ainsi que la remontée d'autres informations.

Responsabilité sociale de l'entreprise

3.4 Les relations de travail

La communication et le dialogue avec les collaborateurs font partie intégrante de nos valeurs. Deux de ces valeurs, la vision à long terme et le travail en équipe, soulignent notre engagement envers eux. Notre priorité est d'attirer, de développer et de récompenser nos collaborateurs. Il est donc essentiel d'entretenir un dialogue régulier et complet. C'est ce que nous faisons de façon formelle par le biais de notre système d'évaluation qui prévoit un entretien annuel avec chaque employé. Les managers sont encouragés à rencontrer régulièrement leurs collaborateurs directs pour entretenir un dialogue sur les progrès réalisés et favoriser un dialogue dans les deux sens. De manière plus générale, la communication au sein du Groupe et des divisions est régulièrement encouragée par le biais de bulletins d'information envoyés par courrier électronique. Les différentes divisions organisent leur propre communication. Parmi nos quatre bureaux les plus importants, seul celui en France a conclu des accords collectifs. Au cours de l'exercice 2015/2016, nous avons signé six accords collectifs.

3.5 Santé et sécurité

Au cours du dernier exercice, the Groupe a renforcé ses exigences en termes de conformité en matière de santé et de sécurité. Le Groupe a également mis en place un programme continu d'amélioration afin de s'assurer du respect des normes légales à travers le monde. Nous avons développé une structure de gouvernance plus appropriée, le Comité Environnement, Santé et Sécurité du Groupe. Composé de membres senior des activités du Groupe, ce Comité dirigera les activités de santé et de sécurité concernées du Groupe. Son niveau hiérarchique sera tel qu'il pourra se substituer aux Directeurs exécutifs pour aborder directement les questions de santé et de sécurité, bien que ces derniers, ainsi que le Conseil, en garderont la responsabilité d'ensemble. Au Royaume-Uni, la loi sur la santé et la sécurité au travail définit les responsabilités générales des employeurs vis-à-vis de leurs employés et des membres du public, et des employés envers eux-mêmes et les uns envers les autres.

Le bureau de Londres a mis en place et publié une politique interne visant à minimiser les risques de blessure et de maladie en fournissant et en préservant, dans la mesure du possible, un environnement de travail sécurisé et sain pour tous les employés, les clients, les visiteurs et les fournisseurs ainsi qu'en s'assurant du soutien des employés pour atteindre cet objectif.

Le bureau de Londres dispose d'un Directeur de la Santé et de la Sécurité permettant une communication directe et une consultation des employés sur les problématiques de la santé et de la sécurité pour le bureau de Londres et les bureaux régionaux à Manchester, Leeds et Birmingham. La gestion de la santé et de la sécurité comprend notamment :

- les évaluations des risques - notamment ceux relatifs aux postes de travail, au travail à domicile, aux nouvelles mères ou femmes enceintes, à l'expérience professionnelle, et aux opérations manuelles ;
- la gestion des fournisseurs et les procédures d'accès ;
- le signalement des accidents ;
- l'inspection et l'audit.

Le Directeur de la Santé et de la Sécurité utilise l'évaluation des risques, l'inspection et l'audit pour mesurer et contrôler de manière proactive le niveau de santé et de sécurité dans l'entreprise.

En France, c'est à travers le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), que l'accent est porté sur la santé, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail de nos collaborateurs. Nous évaluons et anticipons les risques, communiquons des informations et mettons en place des formations sur ces sujets. De plus, nous contrôlons au moins une fois par an nos systèmes et procédures dans ce domaine à travers le document d'évaluation des risques et le document de prévention des risques. Ces deux documents sont régulièrement révisés avec les représentants des salariés.

Au Royaume-Uni, il n'existe pas de conventions collectives concernant les problématiques de santé et de sécurité. En France, nos accords collectifs les incluent.

Au cours de l'exercice 2015/2016, les bureaux du Royaume-Uni n'ont signalé aucun accident du travail ayant entraîné des jours d'arrêt de travail tandis que le bureau à Paris en a répertorié cinq.

3.6 Formation et développement

Le Groupe propose des occasions de formations et de perfectionnement professionnel permettant aux collaborateurs de développer leurs compétences professionnelles. Il existe ainsi des programmes de formation locaux et internationaux, en présentiel ou à distance.

Les équipes dédiées à la formation et au développement visent à offrir des solutions couvrant tous les aspects du développement de compétences et de carrière par le biais de services de formation, de parrainage, de coaching et de développement d'équipe.

Quelques exemples de nos principaux programmes :

Le **Programme Bankers' Development**, est un programme complet d'évolution de carrière déployé à Londres qui comprend des cours obligatoires, recommandés ou optionnels pour les collaborateurs de la division de Conseil financier. Organisés en différents niveaux, les cours sont conçus pour développer les compétences des collaborateurs au fur et à mesure de leur progression au sein de l'entreprise. En complément des séances dispensées en présentiel par un formateur, des sessions WebEx sont également proposées pour les bureaux situés à l'étranger.

Chaque activité de la **Banque privée et gestion d'actifs** possède son propre cadre de développement de carrière et de parcours, qui permet d'éclairer les employés sur les différentes formations qui s'offrent à eux et à leurs fonctions spécifiques. Cette année, nous avons lancé un projet pilote de perfectionnement des cadres : Driving Performance, tirer le meilleur parti de vous-même et des autres. 11 délégués de Londres, Zurich, Genève et Guernesey y ont participé. Il est prévu de l'étendre à tous les responsables d'équipe. En outre, nous avons élaboré un programme de perfectionnement structuré pour nos analystes et associés, qui offre une formation technique et en relation clientèle en parallèle à leur formation sur leur poste de travail.

Un Programme mondial de formation et d'éducation, le **Global Graduate Training Programme**, est organisé chaque année à l'attention des diplômés des activités de Conseil financier et Banque privée. Il est composé de quatre semaines d'entraînement technique intensif suivies d'une formation spécifique au métier pour les activités de Conseil financier et Banque privée. Le programme a lieu au Royaume-Uni pour les Global Graduates et aux États-Unis pour les Americas Analysts. En plus de ces formations techniques, le programme comprend une présentation des métiers (Corporation Induction) ainsi qu'un programme de formation à plein temps pendant deux jours.

La **Formation à la conformité** est dispensée à travers des modules de formations en lignes (e-learning) ainsi que des ateliers classiques de formation ; elle est adaptée aux missions des collaborateurs et aux exigences des réglementations locales.

L'évaluation de la performance (**Performance Review**) : Nous offrons chaque année à nos responsables hiérarchiques des formations au processus de révision des performances (Performance Review Process) afin qu'ils améliorent leur façon de gérer les performances et les commenter. Dans l'activité de Banque privée, dix ateliers ont eu lieu à Londres et à Zurich et un certain nombre de séances de coaching individuel a été organisé pour les supérieurs hiérarchiques. Dans l'activité de Conseil financier, sept ateliers ont eu lieu à Londres, à New York et par WEBEX pour les collaborateurs situés à l'étranger.

Au sein du **Conseil financier**, un certain nombre de programmes de formation sur mesure ont été organisés par secteurs ou par produits. Par exemple, l'équipe des Institutions financières a suivi la formation sur l'évaluation des secteurs de la Banque et de l'assurance, l'équipe de Conseil en financement de dettes a suivi le Projet relatif à la restructuration et au financement des dettes et l'équipe Énergie a suivi une formation en communication.

Le Groupe ne comptabilise pas les heures de formation, néanmoins, au Royaume-Uni, 137 ateliers de formations ont eu lieu auxquels ont participé 1 479 collaborateurs participants. En France, notre budget de formation dépasse les obligations légales et 243 formations ont été dispensées.

À ces programmes de formation internationaux viennent s'ajouter des politiques et programmes de formation propres à chaque pays.

3.7 Égalité des chances

Nous recrutons les collaborateurs les plus talentueux issus de différentes origines, cultures et possédant diverses expériences. Le Groupe s'engage à préserver l'égalité des chances au niveau de son processus de recrutement et évite toute discrimination illégale à l'embauche pour des raisons de race, de couleur de peau, de religion ou de croyance, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de handicap, d'âge, de nationalité, de statut marital, de grossesse ou de maternité, d'orientation sexuelle ou de changement de sexe. Rothschild s'efforce donc d'offrir un environnement de travail qui soit libre de tout harcèlement, de toute intimidation ou discrimination, autant de comportements que le Groupe considère inacceptables.

Cette politique s'applique à tous les domaines de l'emploi, y compris les recrutements, conditions de travail, formations, évolutions de carrière, remplacements, promotions, mutations, licenciements, réembauches, avantages sociaux, rémunérations, prestations de retraite et résiliations de contrats de travail.

En tant que défenseur du principe de l'égalité des chances, les recrutements au sein du Groupe reposent sur l'expérience et les compétences afin de s'assurer que le meilleur candidat soit sélectionné pour chaque poste. Seules les qualifications et les compétences importantes pour le poste à pourvoir servent de critères de sélection pour le recrutement et la promotion.

Le respect de la diversité et l'instauration d'une culture favorisant cette diversité sont au cœur de notre réussite. Par conséquent, nous soutenons plusieurs initiatives de développement personnel, y compris le parrainage et l'adhésion à des organisations et des forums d'échange-networking afin de connecter nos professionnels et de promouvoir la diversité au sein du Groupe.

À ce titre, nous avons adhéré à la *Charte de la Diversité* depuis 2005. Nous cherchons, en effet, à utiliser des critères objectifs dans le cadre de nos processus de recrutement, d'évaluation et de rémunération, et nous informons et formons nos managers sur ce sujet important.

Le Comité Network for Knowledge (NFK) est une organisation féminine inter-entreprise basée à Londres et fondée par Goldman Sachs International en 2007. Il se compose de femmes occupant des postes à haut niveau dans des cabinets d'avocats et des banques, dont certaines travaillent chez Rothschild. Son objectif est de mettre en relation des femmes travaillant dans ces domaines et d'aborder les questions qui ont une incidence sur leurs carrières. Le Comité NFK organise régulièrement des rencontres, des séances de formation et des séminaires ainsi qu'un événement annuel. Plusieurs professionnels de Rothschild participent également à un programme de parrainage interentreprises.

David de Rothschild est l'un des 54 présidents d'entreprises du « 30 % Club » qui souhaite augmenter le taux de représentation des femmes au sein des conseils d'administration au Royaume-Uni et le faire passer du niveau moyen actuel d'environ 12 % à celui de 30 %. Cette initiative a été lancée pour soutenir et encourager le développement de carrières des femmes et obtenir l'appui de présidents et de sociétés afin de reconnaître et de promouvoir les femmes de talent au niveau des conseils d'administration. Nous comptons désormais des femmes au sein de nos principaux comités. Notre objectif est d'augmenter ce chiffre et d'accroître la diversité au sein du Groupe.

Au Royaume-Uni, nous avons créé un Comité de la diversité présidé par un cadre de la division de Conseil financier en coopération avec un certain nombre de cadres représentant chacune des activités de la banque. Parallèlement, nos femmes cadres ont créé le Rothschild Women's Network (RWN) afin de contribuer à recruter et à maintenir en poste les femmes dans nos diverses activités. Le RWN a déjà organisé plusieurs événements ciblés pour les différents collaborateurs et il envoie régulièrement des lettres d'information à tous ses membres. Cette année, les employés ont également mis en place un réseau LGBT et la société a rejoint le Stonewall's Diversity Champions Programme, un forum britannique préconisant les bonnes pratiques concernant l'orientation sexuelle au travail. Nous nous concentrons tout spécialement sur nos jeunes collaborateurs et nous avons lancé des initiatives pour les aider à équilibrer leurs vies professionnelle et personnelle. Cette approche ne pourrait être mise en pratique sans l'aide de nos cadres supérieurs. Pour soutenir tous les efforts mentionnés, nous avons également lancé Balance@Rothschild, une série d'ateliers et de séminaires sur la santé et le bien-être.

En France, nous avons adopté des mesures visant à promouvoir la parité dans trois domaines clés : le recrutement, la rémunération et l'équilibre entre travail et vie privée. Des plans d'action sont présentés et examinés chaque année avec nos représentants du personnel. Nous avons également mis en place un programme en faveur de nos employés seniors ainsi que des mesures pour optimiser leur évolution de carrière.

3.8 Mesures en place pour promouvoir le recrutement et l'intégration des personnes handicapées

Le Groupe garantit qu'aucun critère discriminatoire n'influencera les décisions en matière de recrutement, de développement de carrière et de rémunération. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos employés handicapés et nos conseillers dans le domaine de la santé au travail afin de fournir les ajustements et le soutien nécessaire pour garantir leur réussite et leur bien-être sur le lieu de travail. Nous coopérons également avec des organismes et des organisations caritatives comme Blind in Business pour apporter la meilleure attention et le meilleur soutien à nos collaborateurs.

En France, nous contribuons également à l'emploi des personnes handicapées en finançant des sociétés spécialisées ou en choisissant des fournisseurs qui emploient des handicapés.

3.9 Convention Promotion et respect de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail

Les politiques mises en place par le Groupe observent les principales dispositions de la Convention de l'OIT, par exemple en ce qui concerne l'élimination de toute forme de travail forcé, l'abolition du travail des enfants ainsi que l'absence de discrimination en matière d'embauche et d'attribution de postes. Des exemples de ces politiques sont détaillés dans la section « égalité des chances ».

Responsabilité sociale de l'entreprise

4 Informations environnementales

Les opérations du Groupe ont des répercussions sur l'environnement et il nous incombe de prendre nos responsabilités pour réduire autant que possible les conséquences négatives sur l'environnement et promouvoir une culture de gestion environnementale. Pour ce faire, nous devons mieux comprendre notre impact matériel et les obligations légales relatives à l'environnement de manière structurée et concrète.

En 2014/2015, les données environnementales provenaient des six bureaux les plus importants, Londres, Paris, Zurich, New York, Francfort et Johannesburg. En 2015/2016, le périmètre a été étendu en incluant Guernesey, Milan, Sydney et Hong Kong, représentant une augmentation d'environ 9 %, pour couvrir 86 % des effectifs du Groupe. Notre objectif est d'inclure dans le rapport 100 % des bureaux.

L'augmentation apparente des impacts environnementaux totaux pour l'exercice 2015/2016 est une conséquence directe de l'inclusion de quatre nouveaux bureaux dans le processus de déclaration, d'une activité commerciale accrue et d'une amélioration continue de la qualité et du recueil des données. De plus amples améliorations auront lieu grâce à des techniques toujours plus automatiques de recueil et de traitement des données.

Des améliorations de l'efficacité de l'utilisation des équipements ont été réalisées localement, certains bureaux mettant en œuvre leurs propres mesures. Dans les États membres de l'Union Européenne (UE), le Groupe a effectué des évaluations énergétiques conformément à l'article 8 de la Directive sur l'efficacité énergétique de l'UE. Au niveau du Groupe, les améliorations de tous les aspects de la gestion de l'environnement seront validées par le Comité Environnement, Santé et Sécurité (ESS), afin de garantir une approche cohérente et harmonisée.

Nous avons encore une fois normalisé notre impact total par rapport aux équivalents temps plein (ETP), ce qui nous permet de comprendre notre impact environnemental par employé. Par conséquent, et du fait d'une croissance du nombre d'ETP à un taux plus élevé que celui de l'impact total, nous avons enregistré une diminution du ratio impact/ETP. Cela a été constaté dans toutes les catégories à l'exception des vols d'affaires. Il a été en effet nécessaire de voyager plus du fait d'une augmentation plus rapide de l'activité.

Au cours du dernier exercice, le Groupe a renforcé ses exigences en termes de conformité environnementales. Le Groupe a également mis en place un programme continu d'amélioration afin de s'assurer du respect des normes légales à travers le monde.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Groupe a continué de renforcer ses préoccupations environnementales. C'est dans ce cadre qu'une structure dédiée, le Comité Environnement, Santé et Sécurité du Groupe, a été mise en place. Il est responsable des activités du Groupe, dans le cadre des orientations définies par la direction générale.

4.1 Politique générale en matière d'environnement

4.1.1 Politique environnementale et mesures prises en vue de l'évaluation des performances ou de l'obtention d'une certification environnementale

Le Groupe a décidé de mettre en place une politique environnementale au niveau du Groupe. Historiquement, soit nos bureaux ne disposaient pas de politique environnementale, soit ils appliquaient les politiques environnementales mises en place par les propriétaires des immeubles de location, soit ils se référaient au UK Environment Policy Statement.

4.1.2 Formation et sensibilisation des employés en matière de protection de l'environnement

La formation et la sensibilisation des employés se limitent aux actions initiées localement par les bureaux. Toutefois, un programme de formation sur l'environnement au niveau mondial a été sélectionné et sera mis en place dans chacun des bureaux au cours des prochaines années.

Afin de garantir une compréhension commune des aspects environnementaux partout dans le monde et de formaliser les activités d'amélioration de l'environnement, le Groupe commencera la mise en place d'un réseau d'Ambassadeurs environnementaux, chargés de diffuser les meilleures idées à tous les bureaux.

4.1.3 Montant des provisions et garanties pour les risques environnementaux

Sur la base des connaissances actuelles et l'existence d'un programme continu d'amélioration de la conformité, aucune provision ni garantie n'a été mise en place pour les risques environnementaux.

4.2 Pollution et gestion des déchets

4.2.1 Mesures propres à prévenir, réduire ou compenser les émissions polluantes dans l'air, l'eau et le sol ayant un impact significatif sur l'environnement

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe considère que les rejets dans l'eau et le sol ne constituent pas un risque environnemental significatif.

4.2.2 Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Bien que certains bureaux gèrent leurs propres déchets et le recyclage, en général, la gestion des déchets est réalisée par les services des installations et est contrôlée par les propriétaires d'immeubles.

L'augmentation des totaux est une conséquence directe de l'accroissement du nombre de bureaux déclarant des données environnementales, ainsi que de l'augmentation de l'activité et d'une pesée plus précise des déchets et des matériaux recyclés. Cette plus grande précision des poids permet de mieux comprendre l'impact de la production de déchets et du recyclage. Cette augmentation est reflétée dans les chiffres plus élevés de déchets du Groupe dans son ensemble.

La diminution de l'incinération et l'augmentation du recyclage sont une conséquence directe de la correction d'une erreur commise au cours de l'exercice 2014/15, qui avait incorrectement réparti les flux de déchets.

Données sur le recyclage des déchets⁽¹⁾

(En tonnes)	2015/2016	2014/2015
Recyclage	399,5	145,5
Compostage ⁽²⁾	24,5	17,7
Incinération	121,8	303,2
Enfouissement	46,2	15,5
Total des déchets par sites	591,4	481,9
Tonnes/ETP	0,2	0,2

(1) Pour plus de détails sur le recyclage des déchets se référer aux notes complémentaires relatives aux sections 4.1 à 4.3 incluses.

(2) Le compostable inclut le gaspillage alimentaire.

4.2.3 Pollution sonore et autre forme de pollution propre à l'activité commerciale

Nos activités ayant lieu dans des bureaux, le Groupe ne considère pas la pollution sonore comme un risque environnemental significatif. En outre, le Groupe n'engendre pas d'autre forme de pollution particulière.

4.3 Utilisation durable des ressources

4.3.1 Consommation et approvisionnement d'eau tenant compte des contraintes locales

Comme la portée de ce rapport s'élargit, nous allons commencer à rédiger des rapports sur les sites basés dans les pays considérés en stress hydrique. Nous définirons le stress hydrique au niveau du Groupe et nous analyserons les répercussions de la consommation d'eau dans le cadre de nos activités.

La hausse de la consommation totale est une conséquence directe de l'augmentation du périmètre de reporting des données environnementales.

Données relatives à la consommation d'eau⁽³⁾

(En m ³)	2015/2016	2014/2015
Consommation d'eau	37 873,2	36 114,0
m ³ / FTE	14,8	18,0

(3) Pour plus de détails sur la consommation d'eau se référer aux notes complémentaires relatives aux sections 4.1 à 4.3 incluses.

4.3.2 La consommation de matières premières et les mesures destinées à optimiser leur utilisation

Aux fins du présent rapport, le terme « matières premières » désigne essentiellement le papier. Néanmoins, l'élargissement du périmètre de reporting a eu pour conséquence l'ajout de nouvelles catégories de données collectées.

La hausse de la consommation totale est une conséquence directe d'un accroissement d'activité et de l'ajout dans le périmètre de reporting de nouvelles catégories de données collectées, tels que les gobelets et les serviettes en papier.

Données de consommation de papier⁽⁴⁾

(En tonnes)	2015/2016	2014/2015
Papier recyclé	29,5	21,4
Papier (brut)	173,7	147,9
Serviette en papier recyclé	5,4	5,4
Serviette en papier (brut)	2,3	2,0
Gobelet papier recyclé	0,5	-
Gobelet papier (brut)	0,5	-
Plastiques	0,02	-
Consommation total de papier	211,8	176,7
Tonnes/ FTE	0,1	0,1

(4) Pour plus de détails sur la consommation des matières premières se référer aux notes complémentaires relatives aux sections 4.1 à 4.3 incluses.

4.3.3 Consommation d'énergie et mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique

La hausse de la consommation d'énergie s'explique largement par la combinaison d'un accroissement d'activité et d'un élargissement du périmètre de reporting.

Données de consommation d'énergie⁽⁵⁾

En MWh	2015/2016	2014/2015
Gaz naturel	3 484,8	3 272,5
Gasoil/diesel	69,0	5,5
Électricité	11 848,7	10 705,9
Chauffage	386,8	464,0
Consommation total d'énergie	15 789,4	14 448,0
MWh/ FTE	6,2	7,2

(5) Pour plus de détails sur la consommation d'énergie se référer aux notes complémentaires relatives aux sections 4.1 à 4.3 incluses.

4.3.4 Utilisation des sols

Le Groupe ne considère pas que l'utilisation des sols constitue un risque environnemental significatif, dans la mesure où ses sites sont exclusivement à usage de bureau et se trouvent dans des grandes villes. Aucun site n'est situé dans ou près de zones présentant un intérêt en matière de biodiversité.

4.4 Changement climatique

4.4.1 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Le Groupe prévoit, pour le prochain exercice, de débiter un audit afin de déterminer le niveau de risques liés au changement climatique et les conséquences futures sur les métiers.

4.4.2 Émissions de gaz à effet de serre

Nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sont calculées en équivalent tonnes de dioxyde de carbone (tCO₂e), une unité de mesure universelle qui exprime l'impact de chacun des GES en le remplaçant par la quantité de CO₂ qui serait nécessaire pour le même impact climatique. Nous calculons le CO₂e en multipliant nos données d'activité (par exemple, l'incinération ou l'enfouissement des déchets, les kilomètres aériens parcourus) par les facteurs de conversion fournis par le Department of Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) du Royaume-Uni.

Les obligations d'information en matière d'émissions incluent les émissions de catégorie 1 et 2 (Scopes 1 et 2), mais aussi les émissions de catégorie 3 (Scope 3) relatives aux voyages d'affaires, à l'alimentation en eau et au traitement des eaux usées, à l'élimination des matériaux et des déchets et aux pertes liées à la transmission et à la distribution de l'électricité.

Avec l'extension de notre périmètre en 2015/2016, la société a enregistré une hausse de sa consommation d'énergie et par conséquent de ses émissions de gaz à effet de serre.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Données sur les émissions de gaz à effet de serre

En tCO ₂ e (à l'exception de la consommation d'électricité de New York, Zurich, Paris, Francfort, Johannesburg, Hong Kong, Sydney et Milan qui sont présentées en tCO ₂)			2015/2016	2014/2015
Direct (catégorie 1)	Consommation de gaz naturel		608,8	605,3
	Consommation de gasoil		18,7	1,5
	Détenition de véhicules	Distance	42,3	25,8
		Essence	86,0	57,2
Diesel		-	63,0	
TOTAL CATÉGORIE 1			755,9	752,9
Indirect (catégorie 2)	Consommation d'électricité		3 658,8	3 398,3
	Consommation de chaleur		86,5	100,6
TOTAL CATÉGORIE 2			3 745,3	3 498,8
Indirect par avions (catégorie 3)	Voyages d'affaire – Avion	<i>Vols intérieurs toutes classes (moyenne par passager)</i>	54,1	-
		<i>Vol court – moyenne par passager</i>	-	347,4
		<i>Vol court – classe économique</i>	392,5	848,4
		<i>Vol court – classe économique Premium</i>	4,1	N/C
		<i>Vol court – classe affaire</i>	927,8	1 266,5
		<i>Vol court – première classe</i>	0,3	N/C
		<i>Long courrier – classe économique</i>	60,2	264,5
		<i>Long courrier – classe économique Premium</i>	12,9	65,0
		<i>Long courrier – classe affaire</i>	3 111,9	6 462,4
		<i>Long courrier – première classe</i>	421,4	998,9
		<i>Vols internationaux (moyenne par passager)</i>	292,1	N/C
		<i>Vols internationaux classe économique</i>	1 109,1	N/C
		<i>Vols internationaux classe économique premium</i>	8,6	N/C
		<i>Vols internationaux classe affaires</i>	6 246,4	N/C
		<i>Vols internationaux première classe</i>	1 139,4	N/C
		Total émissions – vols		
Autre trajet (catégorie 3)	Déplacements professionnels – Train	<i>National</i>	40,5	79,3
		<i>International</i>	24,5	13,4
	Déplacements professionnels – Taxis		169,6	125,8
Total émissions – autres trajets			234,6	218,5
Autre (catégorie 3)	Eau	<i>Distribution d'eau</i>	13,0	12,4
		<i>Traitement de l'eau</i>	26,8	25,6
	Matériaux	<i>Papier</i>	189,8	161,5
		<i>Plastiques</i>	0,1	N/C
	Déchets	<i>Réutilisation</i>	-	0,1
		<i>Recyclage</i>	8,4	3,1
		<i>Compostage</i>	0,1	0,1
		<i>Incinération</i>	2,6	6,4
		<i>Enfouissement</i>	4,3	3,1
		Véhicules de la Société mis en leasing	172,1	64,7
	Pertes (T&D) d'électricité	319,2	300,2	
Total émissions – autres			736,5	577,1
TOTAL CATÉGORIE 3			14 751,8	11 048,6
Total Catégories 1, 2 et 3			19 253,2	15 300,3

4.5 Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Aucune mesure spécifique pour préserver ou développer la biodiversité n'a été prise au niveau du Groupe.

Remarques complémentaires pour les sections 4.1 à 4.3 Remarques générales

L'information collectée couvre la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Le total des effectifs ETP du Groupe qui sert à calculer l'impact environnemental par ETP utilise les données sur les effectifs des Ressources humaines finance, fournies par l'équipe mondiale des RH. Ce chiffre est ajouté aux effectifs des tiers et des sous-traitants déclarés par le représentant du site. La somme de ces deux chiffres d'effectifs sert à calculer l'impact par ETP (Impact/ETP).

L'impact par ETP est utilisé pour normaliser l'impact total par rapport aux effectifs.

Nos effectifs équivalent temps plein (ETP) sont extraits du système des Ressources humaines (RH). Il s'agit d'un « instantané » au 31 mars 2016. Les effectifs des tiers ou des fournisseurs de services ne sont pas comptabilisés par le système des RH, ils sont donc enregistrés manuellement en ajoutant les employés sur site.

Les données environnementales de l'exercice de 2013/2014 reflètent les activités de nos bureaux de, dans l'ordre décroissant en terme d'effectifs, Londres, Paris, Zurich et New York.

Les données environnementales de l'exercice de 2014/2015 reflètent les activités de nos bureaux de, dans l'ordre décroissant en terme d'effectifs, Londres, Paris, Zurich, New York, Francfort et Johannesburg.

Les données environnementales de l'exercice de 2015/2016 reflètent les activités de nos bureaux de, dans l'ordre décroissant en terme d'effectifs, Londres, Paris, Zurich, New York, Francfort, Guernesey, Milan, Sydney, Hong Kong et Johannesburg.

Les facteurs nationaux d'électricité DEFRA pour Zurich, Paris et New York sont disponibles uniquement pour le CO₂, et non pour le CO₂e. Le montant total relatif à l'électricité est en CO₂e.

Lorsque des suppositions ou des estimations ont été faites, des explications sont fournies dans les notes suivantes pour chaque section.

Remarques sur le recyclage des déchets

Le traitement total des déchets du bureau de Francfort est estimé sur la base des informations fournies par les autorités de la ville. Les déchets produits par la ville sont divisés par le nombre d'habitants. Ce chiffre est ensuite multiplié par le nombre de collaborateurs présents dans le bureau de Francfort pour obtenir le résultat final. Les données relatives aux déchets des bureaux de Londres et de Zurich sont maintenant pesées précisément, et non plus estimées comme lors des exercices précédents. La diminution de l'incinération et l'augmentation du recyclage sont également une conséquence de la répartition correcte des flux de déchets du bureau de Paris, qui avaient été incorrectement répartis en 2014/2015.

Remarques sur les matières premières

Le terme « matières premières » désigne essentiellement le papier. Néanmoins, l'élargissement du périmètre de reporting a eu pour conséquence l'ajout de nouvelles catégories de données collectées.

Il est supposé qu'une feuille de papier A4 pèse 5 grammes, sauf aux États-Unis, où une feuille A4 pèse 4,5 grammes.

En 2014/2015, la consommation de papier du bureau de New York (contenu vierge) incluait incorrectement les tonnes de serviettes en papier. Cela a été mis à jour dans le rapport de cet exercice et classé correctement.

Remarques sur la consommation d'énergie

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées en utilisant les facteurs d'émission DEFRA les plus récents.

Les données du gaz naturel du bureau de Zurich en 2014/2015 étaient fausses en raison d'une erreur de transposition vers la feuille de calcul finale. Le chiffre déclaré l'année dernière pour Zurich a été mis à jour pour ce rapport.

En 2014/2015, le chiffre de consommation d'électricité du bureau de Paris a été incorrectement enregistré comme étant la somme de la consommation totale (consommation du bureau et du propriétaire) plus la consommation du propriétaire, et non comme la consommation totale moins la consommation du propriétaire. Cela a été mis à jour pour le rapport de cet exercice.

Le facteur de l'équivalent CO₂ (CO₂e) a été utilisé à l'exception de l'électricité pour les bureaux de New York, Zurich, Paris et Francfort, Johannesburg, Hong Kong, Sydney et Milan qui utilisent le facteur tCO₂.

Remarques sur les émissions de gaz à effet de serre Détenion de véhicules (catégorie 1)

En 2014/2015, un facteur d'émission incorrect avait été utilisé pour les véhicules détenus par le bureau de Londres (la distance). Le facteur d'émission en miles avait été utilisé plutôt que le facteur d'émission en kilomètres. Cela a été modifié pour le rapport de cet exercice.

En 2014/2015, un facteur d'émission incorrect avait été utilisé pour les véhicules détenus par la Société - Diesel. Le facteur d'émission pour le gazole en litres avait été utilisé plutôt que celui du carburant diesel voiture. Cela a été mis à jour pour le rapport de cet exercice.

Energie (catégorie 2)

En 2014/2015, le facteur d'émission kgCO₂ avait été utilisé pour l'électricité au Royaume-Uni plutôt que le facteur d'émission kgCO₂e, par conséquent, les émissions du Royaume-Uni avaient été sous-estimées. Cela a été mis à jour pour le rapport de cet exercice.

En 2014/2015, le chiffre de consommation d'électricité du bureau de Paris avait été incorrectement enregistré comme étant la somme de la consommation totale (consommation du bureau et du propriétaire) plus la consommation du propriétaire, et pas seulement la portion relative à ICG Paris. Cela a été mis à jour pour le rapport de cet exercice.

Le calcul des émissions de 2014/2015 pour le bureau de New York avait utilisé une formule incorrecte. Cela a été mis à jour pour le rapport de cet exercice.

Responsabilité sociale de l'entreprise

En 2014/2015, les émissions du bureau de New York pour les pertes de transmission et de distribution d'électricité (T&D) avaient été déclarées incorrectement, en raison d'une correction pour la proportion d'occupation. Cela a été corrigé et mis à jour pour le rapport de cet exercice.

Matériaux (catégorie 3)

En 2014/2015, la consommation de papier du bureau de New York (contenu vierge) incluait incorrectement les tonnes de serviettes en papier (2,45 tonnes). Cela a été mis à jour et classé correctement.

Déchets (catégorie 3)

En 2014/2015, le facteur d'émission de mise en décharge de déchets municipaux avait été utilisé (289,83) plutôt que le facteur d'émission de mise en décharge de déchets commerciaux. Cela a été corrigé pour le rapport de cet exercice.

Déplacements professionnels

En 2014/2015, les vols « intérieurs » non britanniques avaient été incorrectement répartis. Ils ont été reclassés dans la catégorie « Vol court - moyenne par passager ». Le facteur d'émission a été modifié en conséquence de 0,2932 à 0,1663, ce qui signifie qu'il n'y a maintenant plus de vols « intérieurs » toutes classes pour 2014/2015. Ces vols ont été reclassés dans la catégorie « Vol court - moyenne par passager ».

En 2015/2016, les vols ont été répartis entre les catégories suivantes :

1. Intérieurs (au sein du Royaume-Uni)
2. Vols en partance/à destination du Royaume-Uni (court-courrier et long-courrier par classe)
3. Vols internationaux (au sein de pays et entre des pays autres que le Royaume-Uni) (par classe)

En raison du manque de granularité des données relatives aux vols, nous ne pouvons pas identifier les vols provenant de l'extérieur du Royaume-Uni à destination du Royaume-Uni ou d'autres pays. Ainsi, nous pouvons appliquer uniquement le facteur d'émissions internationales, comme indiqué par le DEFRA.

En 2014/2015, un facteur d'émission incorrect pour le transport ferroviaire national avait été utilisé (0,0582 au lieu de 0,0474). Cela a été mis à jour dans le rapport de cet exercice.

En 2014/2015, un facteur d'émission incorrect pour le transport ferroviaire international avait été utilisé (0,0151). Cela a été mis à jour pour utiliser le facteur d'émission correct pour le rapport de cet exercice.

En 2014/2015, un facteur d'émission incorrect pour le transport ferroviaire national avait été utilisé (0,0582 au lieu de 0,0474). Cela a été mis à jour pour utiliser le facteur d'émission correct pour le rapport de cet exercice.

En 2014/2015, un facteur d'émission incorrect pour le transport ferroviaire international avait été utilisé (0,0151). Cela a été modifié pour utiliser le facteur d'émission correct pour le rapport de cet exercice.

5 Informations sociétales

5.1 Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En tant qu'entreprise reconnue sur le marché des services financiers, le Groupe exerce des activités de conseil financier, de financement spécialisé et d'investissement. Dès lors, il participe activement au financement de l'économie des pays où il exerce ses activités à travers ses 56 bureaux établis dans 43 pays.

Le Groupe est également fortement impliqué dans des actions de soutien et de partenariat dans le monde, qui sont partie intégrante du programme RSE du Groupe (« *Rothschild in the Community* »). En outre, il encourage ses collaborateurs à participer à ces actions. Les initiatives du Groupe sont principalement déployées dans le domaine de l'éducation et du soutien aux communautés défavorisées.

5.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe

5.2.1 Les conditions du dialogue avec les parties prenantes

Conformément à la définition donnée par les « *GRI Guidelines* », les parties prenantes du Groupe sont les entités ou personnes sur lesquelles les activités, les produits et/ou les services de l'organisation peuvent avoir un impact significatif et dont les actions sont susceptibles d'influencer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre, avec succès, ses stratégies et à atteindre ses objectifs.

Le Groupe compte parmi ses principales parties prenantes, ses actionnaires, les analystes financiers ainsi que les personnes susceptibles d'investir dans les titres émis par les sociétés du Groupe. Nous nous efforçons de maintenir un dialogue avec toutes les parties prenantes afin d'être en mesure de prendre en compte leurs intérêts et d'assurer la promotion des valeurs du Groupe, essentiellement par le biais du Service des Relations investisseurs.

Au cours de l'exercice 2015/2016, de nombreuses réunions coordonnées par la Responsable des Relations Investisseurs se sont tenues avec ces principales parties prenantes, réunions auxquelles certains dirigeants du Groupe Rothschild & Co ou personnes occupant des fonctions clés ont également participé. En outre, la Responsable des Relations Investisseurs a participé à des conférences consacrées à la facilitation des relations entre les sociétés cotées et les investisseurs.

Le Groupe accorde également une grande importance à se conformer aux règles qui lui sont applicables en matière de transparence. Ainsi, il communique au marché dès que possible, nonobstant ses obligations légales et réglementaires, en français et en anglais, toute information nécessaire pour permettre aux investisseurs ou actionnaires d'apprécier sa situation et ses perspectives d'évolution. Ces informations, financières ou non, sont disponibles sur le site de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com) dans la section intitulée « Relations Investisseurs ». Des informations sont également données dans la section intitulée « Actionnaires », comprenant toutes les informations relatives aux Assemblées générales et à l'exercice des droits de vote ou encore toute information nécessaire pour permettre aux investisseurs ou actionnaires d'apprécier sa situation et ses perspectives d'évolution.

5.2.2 Actions de partenariat et de mécénat

Perpétuant la tradition philanthropique de la famille Rothschild, datant du début des années 1800, notre Comité caritatif fait des dons dans tout le Royaume-Uni depuis 1975.

Notre objectif est de réaliser notre mission en travaillant en partenariat avec des associations communautaires et des écoles, et en combinant des contributions financières et le bénévolat de nos collaborateurs. En 2016/17, nous nous sommes engagés à investir plus de 1 % (385 500 £) de notre bénéfice avant impôt au Royaume-Uni dans notre programme d'investissement communautaire. Nous réservons 40 000 £ de notre budget d'investissement communautaire global au soutien des causes personnelles de nos collaborateurs.

Ceux-ci ont droit à un congé de bénévolat illimité pour participer à une initiative de Rothschild & Co qui nécessite des compétences, a un impact et favorise le changement à long terme. En outre, ils ont droit à deux journées complètes de congé de bénévolat pour une cause de leur choix. En 2015/16, plus de 50 % des collaborateurs de notre bureau de Londres se sont portés volontaires au moins une fois.

Nos principaux partenaires pour 2016 sont Teach First, Future First, Ashoka, The Access Project, Bow School, Regent High School et Old Palace Primary School. Nos initiatives comprennent le mentorat et le coaching, le tutorat, des stages et des événements de perspectives de carrière.

En 2016, nous avons été retenus pour le prix « Business in the Community Responsible Business Award » dans la catégorie Éducation.

Bien que nos bureaux agissent indépendamment les uns des autres concernant les investissements communautaires, nombre d'entre eux s'y sont engagés. Cependant, notre ambition est d'avoir une approche globale et coordonnée de l'investissement communautaire, en commençant par nos quatre plus grands bureaux en Allemagne, en France, à Zurich et en Amérique, afin de maximiser l'impact commercial et sociétal.

L'an dernier, le bureau de Paris a continué d'appuyer les entrepreneurs par l'intermédiaire d'Ashoka, et en 2016, il travaillera avec de nouveaux entrepreneurs qui correspondent à cette mission.

Notre bureau de Francfort met l'accent sur les écoles et les centres pour enfants au niveau local. À New York, en partenariat avec New York Cares, le personnel s'est porté volontaire cette année dans une grande variété d'organisations caritatives locales, notamment des banques alimentaires et des foyers pour sans-abri, et nos bureaux de Milan sont partenaires de la Fondation Théodora.

À Johannesburg, un programme de bourse d'études aide les Sud-africains des milieux défavorisés à poursuivre leurs études supérieures dans le domaine de la finance à l'Université du Witwatersrand. Le Groupe offre bien plus qu'une simple aide financière. Il s'assure que les étudiants sont soutenus par des mentors et leur permet d'avoir accès à des stages.

5.3 Sous-traitance et fournisseurs

5.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Au cours de l'année à venir, nous envisageons de fixer des règles plus claires sur les conséquences environnementales de nos choix de fournisseurs et de leurs services fournis.

5.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Compte tenu des activités du Groupe, la sous-traitance n'est pas significative et ne concerne pas les métiers. Nous développons des outils d'évaluation de l'engagement des fournisseurs afin de nous aider à examiner la politique sociale et environnementale de nos fournisseurs potentiels.

5.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe s'attache à exercer ses activités avec un haut niveau d'éthique professionnelle en faisant des intérêts du client une priorité. Cela est assuré par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne rigoureux et un contrôle du risque adapté à la taille du Groupe et aux activités exercées. De plus amples détails sur le contrôle interne et la structure de contrôle des risques sont présentés dans le rapport du Président sur le contrôle interne aux pages 84 et suivantes de ce rapport.

Rothschild & Co, société de tête du Groupe, est chargée de mettre en œuvre et de piloter un dispositif de contrôle interne à l'échelle du Groupe. Ce dernier se matérialise par un ensemble de politiques et de procédures mises en œuvre de façon homogène.

Au sein de la nouvelle organisation interne du Groupe, les fonctions Juridique, Conformité et Risques ont été introduites et centralisées pour permettre une approche globale et mieux coordonnée.

Des politiques ont été mises en œuvre par des initiatives récentes de partage et d'harmonisation des meilleures pratiques. Environ 20 politiques différentes sont actuellement mises en œuvre dans les cinq principales régions du monde, dont 13 d'entre elles ont été révisées au cours de l'exercice 2015/2016. La sensibilisation des collaborateurs à ces problématiques et aux risques qu'elles présentent est assurée par le biais de formations ou par la mise à leur disposition de guides sur l'intranet du Groupe.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le Groupe consacre une approche de « tolérance zéro », matérialisée par l'élaboration d'une politique Groupe ambitieuse. Celle-ci lui permet d'être en ligne avec la réglementation en vigueur et notamment les dispositions récentes du « UK Bribery Act », texte britannique dont l'objet est de prévenir et de sanctionner ces infractions.

Cette politique porte par exemple sur l'offre ou l'acceptation par les collaborateurs de cadeaux et autres avantages. Le Groupe estime en effet que ces pratiques peuvent donner lieu à des situations douteuses voir répréhensibles et qu'elles doivent être strictement encadrées. Ainsi, afin d'éviter de telles situations, chaque entité doit prévoir des plafonds déterminant la valeur maximale d'un cadeau pouvant être accepté ou offert librement par l'un de ses collaborateurs. Au-delà, l'agrément préalable du responsable local de la conformité est nécessaire. En outre, les personnes auxquelles la dite politique est applicable, ne peuvent accepter, par exemple, des dons en espèce ou tout autre avantage convertible en espèces (telles que des actions, des obligations ou des options de souscription ou d'achat d'actions).

5.5 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Au regard de l'activité exercée par le Groupe, il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures pour garantir la santé et la sécurité des consommateurs.

5.6 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe ne conduit pas d'actions en faveur des droits de l'homme autres que celles mentionnées dans les sections précédentes du présent rapport.

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 mars 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Rothschild & Co S.C.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos Commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Gérant d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre mai et juin 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1 Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie intitulée « Méthodologie » du Rapport de Gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(3) Indicateurs sociaux : Effectif total (répartition par sexe, âge et zone géographique), Nombre de sessions de formation Indicateurs environnementaux : Consommation d'eau, Consommation d'énergies (électricité, fioul, gaz et chaleur), Consommation de papier, Production de déchets, Emissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels Informations qualitatives : Les politiques mises en œuvre en matière de formation, Le bilan des accords collectifs, La politique de lutte contre les discriminations, Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, L'organisation du temps de travail, L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations.

avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de entités que nous avons sélectionnées⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 48 % des effectifs et entre 45 % et 67 % des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 22 juin 2016

KPMG SA

Anne Garans

Associée

Département Changement Climatique & Développement Durable

Pascal Brouard

Associé

(4) Pour les informations sociales : Allemagne, Suisse, Royaume-Uni.

Pour les informations environnementales : bureau de Francfort (Allemagne), bureaux de Zürich (Suisse), bureau de Londres (Royaume-Uni).



CONCORDIA
INTEGRITAS
INDUSTRIA

États financiers

Comptes consolidés	107
--------------------	-----

Comptes sociaux	164
-----------------	-----

4

Abréviations et glossaire

Changement de nom

L'Assemblée générale de Paris Orléans qui s'est tenue le 24 septembre 2015 a approuvé à une majorité de 87,1 % le changement de nom de Paris Orléans en Rothschild & Co avec effet immédiat. Ce rapport annuel emploie ce nouveau nom.

Acronyme	Définition
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFS	Titres disponibles à la vente (<i>Available For Sale</i>)
bp	points de base
Capital-investissement et dette privée	Activité de Capital-investissement et dette privée (<i>Merchant Banking</i>)
Conseil de surveillance	Conseil de surveillance de Rothschild & Co
Conseil financier	Activité de conseil financier (<i>Rothschild Global Advisory</i>)
CRD3	Capital Requirements Directive 3
DCF	Flux de trésorerie actualisés (<i>Discounted Cash Flow</i>)
EdRS	Edmond de Rothschild (Suisse) SA
FALG	Five Arrows Leasing Group
Gérant	Rothschild & Co Gestion SAS
Gestion d'actifs	Gestion d'actifs au sens large, qui regroupe les activités de Banque privée et gestion d'actifs ainsi que le Capital-investissement et dette privée
GFSC	<i>Guernsey Financial Services Commission</i>
GICS	<i>Global Industry Classification Standards</i>
GMC	<i>Group Management Committee</i>
Groupe	Groupe Rothschild & Co SCA consolidé
Groupe ALCO	Comité Groupe de gestion actif-passif (<i>Group Assets and Liabilities Committee</i>)
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i>
NMR	N M Rothschild & Sons Limited
NMROP	N M Rothschild & Sons Limited <i>overseas pension fund</i>
NMRP	N M Rothschild & Sons Limited <i>pension fund</i>
PCCC	Comité Groupe consacré au risque de crédit de la clientèle privée (<i>Private Client Credit Committee</i>)
PCL	<i>Private Client Lending</i>
R&Co	Rothschild & Co SCA (anciennement Paris Orléans)
R&Co Gestion	Rothschild & Co Gestion SAS (le Gérant)
RBCI	Rothschild Bank C.I. Limited
RBI	Rothschild Bank International Limited
RBZ	Rothschild Bank AG Zurich
RBZP	Rothschild Bank AG Zurich <i>pension fund</i>
RCB	Rothschild & Cie Banque
RHAG	Rothschild Holding AG
Société	Rothschild & Co SCA (anciennement Paris Orléans)
UGT	Unité Génératrice de Trésorerie

Bilan consolidé au 31 mars 2016

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/03/16	31/03/15
Caisse et banques centrales		3 500 132	3 643 942
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	452 867	363 170
Instruments dérivés de couverture	2	2 798	20 023
Actifs financiers disponibles à la vente	3	1 096 009	669 437
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	1 242 947	1 530 914
Prêts et créances sur la clientèle	5	1 488 372	1 601 605
Actifs d'impôts courants		8 431	15 121
Actifs d'impôts différés	16	72 278	92 760
Comptes de régularisation et actifs divers	6	528 751	455 416
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	42 442	47 688
Immobilisations corporelles	8	307 068	360 485
Immobilisations incorporelles	9	168 397	168 159
Écarts d'acquisition	10	111 853	110 533
TOTAL DES ACTIFS		9 022 345	9 079 253

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/03/16	31/03/15
Banques centrales		1 158	1 240
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	76 733	67 012
Instruments dérivés de couverture	2	-	8 195
Dettes envers les établissements de crédit	11	281 952	292 584
Dettes envers la clientèle	12	5 468 388	5 686 863
Dettes représentées par un titre		124 168	13 500
Passifs d'impôts courants		38 011	33 971
Passifs d'impôts différés	16	43 369	55 053
Comptes de régularisation et passifs divers	13	788 162	730 855
Provisions	14	155 385	214 500
TOTAL DETTES		6 977 326	7 103 773
Capitaux propres		2 045 019	1 975 480
Capitaux propres part du Groupe		1 529 169	1 419 446
Capital		142 274	142 274
Primes liées au capital		981 692	981 692
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		61 533	134 859
Réserves consolidées		111 750	17 070
Résultat de l'exercice - part du Groupe		231 920	143 551
Participations ne donnant pas le contrôle	18	515 850	556 034
TOTAL DES PASSIFS		9 022 345	9 079 253

Compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2016

En milliers d'euros	Notes	31/03/16	31/03/15
+ Intérêts et produits assimilés	23	97 268	93 889
- Intérêts et charges assimilées	23	(48 144)	(47 734)
+ Commissions (produits)	24	1 474 825	1 251 200
- Commissions (charges)	24	(52 739)	(45 215)
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	58 315	60 659
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	26	51 080	78 827
+ Produits des autres activités	27	13 106	18 516
- Charges des autres activités	27	(4 798)	(6 943)
Produit net bancaire		1 588 913	1 403 199
- Charges de personnel	28	(953 509)	(820 157)
- Autres charges d'exploitation	28	(267 297)	(257 064)
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	29	(36 769)	(35 597)
Résultat brut d'exploitation		331 338	290 381
+/- Coût du risque	30	(11 939)	(22 358)
Résultat d'exploitation		319 399	268 023
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	267	3 598
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	31	102 638	45 072
Résultat avant impôt		422 304	316 693
- Impôt sur les bénéfices	32	(65 079)	(62 839)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		357 225	253 854
Participations ne donnant pas le contrôle	18	125 305	110 303
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		231 920	143 551
Résultat net – part du Groupe par action en euros	36	3,37	2,08
Résultat net – part du Groupe des activités poursuivies par action en euros	36	3,37	2,08
Résultat net dilué – part du Groupe par action en euros	36	3,32	2,08
Résultat net dilué – part du Groupe des activités poursuivies par action en euros	36	3,32	2,08

État consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2016

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Résultat net consolidé	357 225	253 854
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Écarts de conversion	(85 626)	135 370
Pertes de change transférées en résultat suite à la vente d'une filiale	(703)	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(2 434)	66 150
(Gains)/pertes nets sur actifs disponibles à la vente transférés au résultat	(43 289)	(67 855)
Pertes transférées en résultat suite à la terminaison de couverture de flux de trésorerie	8 065	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(7)	5 990
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	1 659	2 194
Impôts	6 843	3 854
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(115 492)	145 703
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	6 436	(45 734)
Impôts	(5 381)	9 398
Autres	(198)	(1 321)
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	857	(37 657)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(114 635)	108 046
RÉSULTAT GLOBAL	242 590	361 900
<i>dont part du Groupe</i>	153 649	186 977
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	88 941	174 923

Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016

En milliers d'euros	Capital et réserves liées ⁽¹⁾	Réserves consolidées ⁽²⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
			Réserves de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture			
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2014	1 123 399	74 866	(18 711)	98 514	(9 274)	1 268 794	473 933	1 742 727
Augmentation de capital	567	-	-	-	-	567	-	567
Impact de l'élimination des titres auto détenus	-	3 361	-	-	-	3 361	-	3 361
Dividendes	-	(35 059)	-	-	-	(35 059)	(75 299)	(110 358)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	1 012	-	-	-	1 012	13	1 025
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	(14 267)	(14 267)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	-	4 542	(370)	63	(113)	4 122	(2 531)	1 591
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	567	(26 144)	(370)	63	(113)	(25 997)	(92 084)	(118 081)
Résultat net pour l'exercice 2014/2015	-	143 551	-	-	-	143 551	110 303	253 854
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	55 969	4 614	60 583	1 791	62 374
(Gains)/pertes nets transférés au résultat à la suite d'une cession	-	-	-	(57 948)	84	(57 864)	(2 355)	(60 219)
(Gains)/pertes nets transférés au résultat à la suite d'une dépréciation	-	-	-	1 973	-	1 973	30	2 003
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	(31 728)	-	-	-	(31 728)	(4 609)	(36 337)
Écarts de conversion et autres variations	-	76	72 798	(11 758)	(982)	60 134	69 025	129 159
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2015	1 123 966	160 621	53 717	86 813	(5 671)	1 419 446	556 034	1 975 480
Impact de l'élimination des titres auto détenus	-	(3 810)	-	-	-	(3 810)	-	(3 810)
Dividendes ⁽²⁾	-	(41 846)	-	-	-	(41 846)	(99 581)	(141 427)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	1 026	-	-	-	1 026	12	1 038
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	(14 775)	(14 775)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	-	(9 955)	69	10 411	(9)	516	(14 705)	(14 189)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	(54 585)	69	10 411	(9)	(44 114)	(129 049)	(173 163)
Résultat net pour l'exercice 2015/2016	-	231 920	-	-	-	231 920	125 305	357 225
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	1 938	(5)	1 933	2 449	4 382
(Gains)/pertes nets transférés au résultat à la suite d'une cession	-	-	-	(37 753)	6 358	(31 395)	(13)	(31 408)
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	5 439	-	-	-	5 439	(4 470)	969
Écarts de conversion et autres variations	-	275	(53 602)	(60)	(673)	(54 060)	(34 406)	(88 466)
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2016	1 123 966	343 670	184	61 349	-	1 529 169	515 850	2 045 019

(1) Le capital et les réserves liées au 31 mars 2016 sont composés du capital pour 142,3 millions d'euros, des primes liées au capital pour 981,7 millions d'euros.

(2) Cette distribution comprend 41,1 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires de R&Co et 0,7 million d'euros de dividendes versés à R&Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS. Les dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle sont analysés en note 18.

(3) Les réserves consolidées sont composées des réserves pour 125,0 millions d'euros diminuées des titres auto détenus pour 13,3 millions d'euros et augmentées du résultat net part du Groupe.

Tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Résultat avant impôt (I)	422 304	316 693
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	38 371	37 923
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	14 625	46 805
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence et dividendes des participations à long terme	(6 931)	(7 494)
(Gains)/pertes nets liés à la cession d'une filiale	(98 748)	-
(Gains)/pertes nets des activités d'investissement	(88 500)	(157 040)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (II)	(141 183)	(79 806)
(Réalisation)/remboursement net des prêts et créances sur la clientèle	(259 296)	(39 923)
Flux de trésorerie (placés)/reçus liés aux opérations avec les établissements de crédit	(15 942)	(145 746)
Augmentation/(diminution) nette des dettes envers la clientèle	19 274	27 738
Flux nets de trésorerie générés par les instruments dérivés et par le portefeuille de transaction	3 027	21 585
Émission de dettes représentées par un titre	110 668	13 500
(Achats)/ventes nets d'actifs financiers disponibles à la vente détenus à des fins de liquidité	(586 250)	15 228
Autres mouvements affectant des actifs et des passifs liés aux activités de trésorerie	2 099	42 979
Flux nets de trésorerie liés aux activités de trésorerie	(467 124)	(24 716)
(Augmentation)/diminution nette du fonds de roulement	(63 805)	(60 210)
Impôts versés	(48 073)	(21 217)
Flux nets de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles	(111 878)	(81 427)
(Augmentation)/diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (III)	(838 298)	(146 066)
Total des flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles et de trésorerie (A) = (I) + (II) + (III)	(557 177)	90 821
Achat d'investissement	(84 484)	(118 403)
Achat de filiales et d'entreprises associées	(4 343)	(4 757)
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 568)	(18 068)
Flux de trésorerie investis	(108 395)	(141 228)
Flux de trésorerie reçus d'investissements (ventes et dividendes)	179 138	272 642
Flux de trésorerie reçus de filiales, d'entreprises associées et des participations à long terme (ventes et dividendes)	174 080	9 910
Remboursement du financement octroyé à FALG (cf. note 22)	267 126	-
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	570	49 457
Flux de trésorerie reçus	620 914	332 009
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	512 519	190 781
Dividendes versés aux actionnaires	(41 846)	(34 492)
Dividendes versés aux minoritaires	(99 581)	(75 299)
Remboursement de dettes subordonnées	-	(34 559)
Flux d'intérêts versés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(14 775)	(14 267)
(Acquisition)/vente de titres auto détenus et d'intérêts minoritaires	(7 764)	(5 351)
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(163 966)	(163 968)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(245 165)	594 417
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C) + (D)	(453 789)	712 051
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (note 20)	4 775 769	4 063 718
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (note 20)	4 321 980	4 775 769
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(453 789)	712 051

I. Faits marquants

Le Groupe intervient dans deux métiers principaux : le Conseil financier, qui regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, en financement, en restructuration de dettes et en opérations sur les marchés de capitaux ; et la Gestion d'actifs au sens large, qui regroupe les activités de Banque privée et gestion d'actifs ainsi que le Capital-investissement et dette privée. En complément, le Groupe est présent dans les financements spécialisés, qui incluent essentiellement le portefeuille de prêts en voie d'extinction.

Conseil financier

Les revenus du Conseil financier au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, ont progressé de 18 % par rapport à l'année précédente pour atteindre un record de 1 040 millions d'euros.

Dans un marché international des fusions et acquisitions en hausse de 17 % au cours de 2015/2016, les activités de fusions et acquisitions ont dégagé 763 millions d'euros de revenus en hausse de 30 % par rapport à l'année précédente (588 millions d'euros). Cette performance reflète un gain de parts de marché en Europe mais également en Amérique du Nord.

Les revenus du conseil en financement ont bien résisté à la baisse de l'activité du marché en s'établissant à 277 millions d'euros, soit un léger repli de 5 % par rapport aux 292 millions d'euros de l'année précédente.

Gestion d'actifs

Les revenus ont atteint 486 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, en hausse de 1 % par rapport aux 482 millions d'euros enregistrés l'année précédente, le résultat d'exploitation a baissé de 134 à 82 millions d'euros, en raison de plus-values de cession moins élevées dans l'activité de Capital-investissement et dette privée, comme indiqué précédemment.

Banque privée et gestion d'actifs

Les revenus de l'activité de Banque privée et gestion d'actifs au cours de l'exercice se sont élevés à 379 millions d'euros, en progression de 13 par rapport à l'année précédente (336 millions d'euros), soit le meilleur niveau depuis six ans. Les actifs sous gestion se sont établis à 50,2 milliards d'euros au 31 mars 2016, contre 52,1 milliards d'euros au 31 mars 2015.

La collecte nette a été soutenue et s'est élevée à 2,6 milliards d'euros, dont 2,3 milliards d'euros en Banque privée grâce à nos activités françaises, anglaises et suisses, et dont 0,3 milliard d'euros en Gestion d'actifs. En revanche, les actifs sous gestion ont diminué de 4,5 milliards d'euros en raison de la baisse des marchés, de l'effet négatif des taux de change et du reclassement d'actifs sous gestion vers les actifs sous conservation.

Capital-investissement et dette privée

L'activité de Capital-investissement et dette privée au cours de 2015/2016 a généré 107 millions d'euros de revenus contre 145 millions d'euros en 2014/2015. Cette baisse escomptée s'explique principalement par le niveau de plus-values exceptionnellement élevé réalisées sur les investissements pour compte propre au cours de l'année précédente. Toutefois, les revenus ont progressé de 12 % par rapport à la moyenne de ceux enregistrés lors des trois années précédentes qui, dans ce métier constitue une référence plus pertinente des performances.

En 2015/2016, le Groupe a investi 62 millions d'euros, dont 41 millions d'euros par le biais de fonds gérés pour le compte de tiers et 21 millions d'euros pour compte propre et a cédé pour 144 millions d'euros d'actifs, notamment deux investissements pour compte propre (SIACI Saint Honoré et Perenco) pour un montant de 59 millions d'euros, dont 27 millions d'euros de plus-values.

Financements spécialisés

Comme annoncé en octobre 2015, le Groupe a cédé son activité britannique de financement d'actifs, FALG, à Paragon Bank. Cette cession s'est traduite par un profit exceptionnel après impôt de 98,7 millions d'euros, comptabilisé au second semestre de 2015/2016 dans « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». La contribution de FALG aux revenus et au bénéfice avant impôt sur les sept mois de 2015/2016 ayant précédé la cession s'est élevée respectivement à 23 millions et 6 millions d'euros.

Le volume des prêts commerciaux en voie d'extinction continue de baisser, en ligne avec le plan de réduction prédéamment annoncé. Nets des provisions spécifiques, les encours se sont élevés à 154 millions d'euros au 31 mars 2016, contre 262 millions d'euros au 31 mars 2015.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel pour l'année 2015/2016 se sont établies à 954 millions d'euros, contre 820 millions d'euros en 2014/2015. La hausse de 134 millions d'euros provient essentiellement de l'accroissement des rémunérations variables suite aux revenus record du Conseil financier, sans compter que la variation des taux de change s'est traduite par une hausse des charges de personnel de 54 millions d'euros.

Le nombre de collaborateurs du Groupe a baissé, passant de 2 853 à 2 829 à la fin mars 2016. Cette baisse s'explique principalement par la cession de FALG, contrebalancée par des recrutements de collaborateurs juniors ainsi que des recrutements aux États-Unis.

Les charges administratives pour l'année 2015/2016 ont atteint 267 millions d'euros, contre 257 millions d'euros en 2014/2015. La hausse de 10 millions d'euros s'explique en grande partie par l'impact de la variation des taux de change, qui a entraîné une augmentation des charges administratives de 13 millions d'euros.

Le coût du risque pour l'année 2015/2016 s'est élevé à 12 millions d'euros, contre 22 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Ce montant comprend 8 millions d'euros de dépréciations constatées sur des investissements sous forme de dette au sein de l'activité de Capital-investissement et dette privée, le solde portant essentiellement sur des créances à recevoir.

Les autres produits et charges incluent principalement le profit exceptionnel de 98,7 millions d'euros sur la cession de l'activité de financement d'actifs, FALG, à Paragon Bank, conclue début novembre 2015.

La charge d'impôt pour l'année 2015/2016 s'est élevée à 65 millions d'euros, répartis entre une charge d'impôt courant de 61 millions d'euros et une charge d'impôt différé de 4 millions d'euros, soit un taux d'imposition effectif de 15,4 %, ou de 20,1 % en excluant la cession de FALG.

Les participations ne donnant pas le contrôle pour l'année 2015/2016 ont atteint 125 millions d'euros, contre 110 millions d'euros en 2014/2015. Cette évolution s'explique par l'accroissement du dividende préciputaire des associés français en lien avec la hausse de la rentabilité des activités françaises et par la hausse des bénéfices au sein de l'activité de Banque privée suisse.

Capital et liquidité

Le Groupe conserve un important niveau de liquidités. Au 31 mars 2016, les disponibilités placées auprès des banques centrales et des banques représentaient 53 % de l'actif total, contre 57 % au 31 mars 2015.

Le Groupe est régulé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant que Compagnie Financière. Les ratios, calculés avec la pleine application des règles Bale III (incluant un coussin de conservation) sont largement supérieurs aux exigences réglementaires avec un ratio de capital Tier 1 de 20,6 % (minimum de 8,5 %) et un ratio de solvabilité global de 22,4 % (minimum de 10,5 %).

II. Base de préparation des états financiers

A. Informations relatives à la Société

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016 du Groupe Rothschild & Co SCA (le Groupe) sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêt, tel qu'adopté au sein de l'Union Européenne par le règlement CE n° 1606/2002. Le format des états de synthèse utilisé est un format bancaire. Il est conforme à celui proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des normes comptables. Ils couvrent la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Rothschild & Co Gestion SAS (R&Co Gestion), le Gérant de R&Co, le 13 juin 2016 et présentés au Conseil de surveillance le 22 juin 2016.

Au 31 mars 2016, la société mère du Groupe est R&Co, société en commandite par actions, dont le siège social est sis à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris (302 519 228 RCS Paris). La Société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A).

B. Principes généraux

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

C. Événements postérieurs à la clôture

- Cette année, Rothschild & Co a annoncé que sa filiale, N M Rothschild & Sons Limited (NMR), a cédé Five Arrows Leasing Group. Du fait de cette cession, NMR a annoncé le 13 avril 2016 qu'elle n'aurait plus besoin de se refinancer par la collecte de dépôts au Royaume-Uni et abandonnerait donc sa licence bancaire, sous réserve de l'agrément des autorités de régulation.

Cela représente une nouvelle simplification du Groupe suite à la réorganisation achevée en 2012. NMR continuera à être régulée par la *Financial Conduct Authority* au Royaume-Uni et se concentrera sur ses activités de conseil. Le Groupe continuera l'activité de collecte de dépôts et disposera de licences bancaires en France, en Suisse et à Guernesey.

- Le 6 juin 2016, Rothschild & Co et la Compagnie Financière Martin Maurel ont annoncé leur projet de fusionner en vue de rapprocher leurs activités françaises de banque privée et de gestion d'actifs. Ce rapprochement est porté par l'ambition de créer l'une des premières banques privées indépendantes en France.

L'opération de rapprochement prendrait la forme d'une fusion entre Rothschild & Co et la Compagnie Financière Martin Maurel. Les actionnaires de la Compagnie Financière Martin Maurel se verraient proposer d'échanger leurs titres sur la base d'une parité de 126 actions Rothschild & Co par action de la Compagnie Financière Martin Maurel ou de céder préalablement à la réalisation de la fusion leurs actions de la Compagnie Financière Martin Maurel en numéraire. La famille Maurel recevrait des actions Rothschild & Co et se substituerait à l'occasion de la fusion à la Compagnie Financière Martin Maurel dans le concert familial élargi.

Le vote de la transaction par les actionnaires de la Compagnie Financière Martin Maurel est sécurisé, la Compagnie Financière Martin Maurel ayant déjà reçu le soutien irrévocable pour le rapprochement d'actionnaires représentant plus que la majorité qualifiée requise.

Dans le cadre de cette opération, la Compagnie Financière Martin Maurel est valorisée à 240 millions d'euros, coupon 2015 attaché. L'opération serait financée à la fois par l'émission d'actions nouvelles, par la trésorerie de Rothschild & Co et par des facilités bancaires externes.

Le Conseil de surveillance de Rothschild & Co et le conseil d'administration de la Compagnie Financière Martin Maurel ont tous deux accueilli favorablement le principe d'un tel projet. Le rapprochement est conditionné à l'accord des actionnaires respectifs de la Compagnie Financière Martin Maurel et de Rothschild & Co, ainsi qu'aux conditions usuelles dont notamment les accords des autorités de la concurrence et réglementaires.

Après consultation des organes de représentation du personnel des deux groupes, le projet de fusion devrait être soumis aux assemblées générales de la Compagnie Financière Martin Maurel et de Rothschild & Co dans le courant du mois de septembre 2016 afin de finaliser l'opération d'ici la fin du premier trimestre 2017.

D. Développement des normes et des interprétations comptables

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 mars 2015 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois au cours de l'exercice 2015/2016. Celles-ci portent sur :

1 Nouvelles normes comptables ayant une incidence sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016

Les nouveaux amendements et interprétations qui sont obligatoires pour les états financiers du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 Mars 2016 ont été examinés et sont considérés comme n'ayant pas d'effet significatif sur le Groupe. Le Groupe n'a pas choisi d'adopter les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne, lorsque l'application au 31 mars 2016 était optionnelle.

2 Nouvelles normes et interprétations comptables

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne ne sont pas appliquées par le Groupe au 31 mars 2016. Les plus importantes sont les suivantes :

IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 Instruments financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

Dans la perspective de l'application de cette norme, le département finance du Groupe travaille avec les métiers et les fonctions supports qui seront les plus affectés par les modifications. Au début de l'année 2016, le Groupe a lancé un projet pour appliquer IFRS 9, qui a commencé par une évaluation des principaux enjeux de la norme IFRS 9 ainsi qu'une évaluation par les métiers des principaux impacts. Ceux-ci devraient porter essentiellement sur les deux modifications suivantes :

Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou *business model*).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition que les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal et que le modèle d'activité soit d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.

Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à la condition que les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des remboursements de principal et que le modèle d'activité soit à la fois de collecter des flux de trésorerie contractuels et de revendre les instruments.

Les instruments de capitaux propres (hors portefeuille de transaction) seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

La comptabilisation des passifs financiers est en grande partie inchangée et ne devrait pas avoir un impact sur les comptes de R&Co.

Dépréciation

IFRS 9 modifie le modèle de dépréciation du risque de crédit en passant d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Un large éventail d'informations peut être utilisé pour estimer les ECL, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Les travaux d'implémentation d'IFRS 9 continueront sur l'année 2016/2017.

IFRS 15 – Comptabilisation du chiffre d'affaires

La norme IFRS 15 Comptabilisation du chiffre d'affaires remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

R&Co a commencé les travaux d'analyses d'impacts liés à l'application de cette nouvelle norme.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 Contrats de location qui remplacera la norme IAS 17 Contrats de location. En vertu des nouvelles exigences, les preneurs seront tenus de comptabiliser à leurs bilans les actifs et les passifs découlant des contrats de location-financement et de location simple. La date d'application prévisionnelle est le 1^{er} Janvier 2019. La norme n'a pas encore été approuvée par l'Union Européenne.

L'examen des impacts financiers de cette nouvelle par le Groupe est en cours.

III. Règles et méthodes comptables

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, la direction a été conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations qui affectent la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif, de charges et de produits.

De par leur nature, ces évaluations comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. La direction s'est attachée à prendre en compte la situation financière de la contrepartie, ses perspectives, et des valorisations multicritères intégrant, lorsqu'ils sont disponibles, des paramètres observables afin de déterminer l'existence d'indices objectifs de dépréciation. À chaque arrêté comptable, le Groupe tire ainsi les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

A. Méthodes de consolidation

1 Date d'arrêté des comptes des sociétés ou sous-groupes consolidés

Les états financiers du Groupe sont établis au 31 mars 2016 et consolident les états financiers de la Société et de ses filiales.

R&Co et la majorité de ses filiales sont consolidées sur la base d'un arrêté comptable annuel ou d'une situation au 31 mars 2016. Quelques filiales ont arrêté leurs comptes au 31 décembre 2015. Lorsqu'un événement ayant une incidence significative sur les comptes consolidés intervient entre la date d'arrêté des comptes de la filiale et le 31 mars 2016, celui-ci est pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2016.

2 Filiales

Les filiales sont les entités qui sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité s'il est exposé ou s'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'influencer ces rendements à travers son pouvoir sur l'entité.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cessent d'être consolidées à compter de la date où le Groupe en perd le contrôle.

Certaines des filiales sont des sociétés en commandite simple (SCS). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social de chacune d'entre elles, en tenant compte de la quote-part revenant au travail.

3 Entreprises associées et partenariats

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20 %, mais inférieure ou égale à 50 % des droits de vote.

Les partenariats existent lorsque deux ou plusieurs parties, en vertu d'un accord contractuel, exercent un contrôle conjoint sur les actifs et les passifs de l'entreprise. En fonction des droits et des obligations, le partenariat sera soit une activité conjointe (les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs), soit une co-entreprise (les parties ont des droits sur l'actif net).

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition positif généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur le cas échéant).

4 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs remis, les passifs encourus ou assumés de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IFRS. Les frais directement liés à une opération de regroupement sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont normalement intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même si le paiement présente un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie d'un passif et les révisions ultérieures sont enregistrées en résultat conformément à la norme IAS 39. Cependant, certains contrats d'acquisition incluent des compléments de prix au profit du vendeur qui est un employé. Ces compléments de prix peuvent être annulés si l'employé quitte le Groupe volontairement (démission). Dans ce cas précis, ceux-ci ne font plus partie du prix d'acquisition mais sont comptabilisés comme des charges de personnel post acquisition.

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles pouvant être cédées séparément ou résultant de droits légaux, que ces droits soient séparés ou non. Si la juste valeur excède le coût, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale des actifs et des passifs du regroupement, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Si la valeur de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sur l'écart d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font pas l'objet de reprises.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

5 Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les participations ne donnant pas le contrôle :

- soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et donc sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec pour conséquence la comptabilisation d'un écart d'acquisition à la fois pour la part du Groupe et pour les participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill complet).

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle participation dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans ce cas, la prise de contrôle s'analyse comptablement comme la cession des titres précédemment détenus et l'acquisition de la totalité des titres détenus après la prise de contrôle.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part d'intérêt supplémentaire et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. Pour ce faire, l'écart est réaffecté des participations ne donnant pas le contrôle vers les autres capitaux propres. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur, sa contrepartie transitant par le compte de résultat.

6 Contrats d'achat d'intérêts minoritaires

Dans le cas où des actionnaires minoritaires sont liés par des contrats pour vendre leur participation dans une filiale du Groupe, le Groupe applique la méthode de l'acquisition anticipée pour la comptabilisation de ces intérêts minoritaires. Le contrat est comptabilisé comme si les actionnaires minoritaires avaient vendu leurs actions au Groupe, même si légalement ce sont toujours des participations ne donnant pas le contrôle. Ce principe est retenu indépendamment de la détermination du prix d'exercice (fixe ou variable) et de la probabilité d'exercice du contrat.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 Jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes IFRS intègre des estimations comptables et fait également appel au jugement de la direction dans l'application des règles comptables.

Valorisation des actifs et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre acteurs de marché. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Une description des méthodes d'évaluation utilisées, une analyse des actifs et passifs comptabilisés en juste valeur par technique d'évaluation, et la sensibilité de la juste valeur pour les instruments dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché observables, sont présentées dans l'annexe aux états financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs sont évalués à chaque clôture afin de déterminer s'il y a des indications objectives de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »). S'il existe des indications objectives et qu'elles ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus, des dépréciations sont comptabilisées. La direction détermine le montant de la provision en utilisant une série de facteurs comme la valeur réalisable des sûretés, la probabilité de recouvrement lors d'une faillite ou d'une liquidation, la viabilité du modèle économique des clients ainsi que leur capacité à se financer pendant leur difficultés financières et générer suffisamment de flux de trésorerie pour rembourser leurs dettes.

Les dépréciations collectives sont évaluées pour les portefeuilles de créances dont les caractéristiques économiques sont similaires et pour lesquels des indications objectives suggèrent qu'ils contiennent des créances dépréciées non identifiables individuellement. Les dépréciations collectives sont calculées en utilisant les flux de trésorerie futurs évalués sur la base des pertes historiques subies.

La précision des dépréciations dépend de la précision des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations évaluées individuellement, et en particulier de la juste valeur des sûretés et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle pour déterminer les provisions collectives. Bien que cette méthode nécessite du jugement, le Groupe considère que ces dépréciations sont raisonnables et justifiées.

Retraites

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite est calculé chaque année par des actuaires indépendants sur la base de la méthode des unités de crédit projetées dont les principales hypothèses sont présentées dans la note 19. Les hypothèses impactant significativement l'évaluation des passifs comptabilisés au titre des retraites, ainsi que leur sensibilité sont également présentées dans la note 19.

Impôts différés

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Plus de détails sont donnés dans la note 16.

Écarts d'acquisition

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont réalisés à chaque clôture pour déterminer s'ils doivent être dépréciés. Ces tests comprennent des hypothèses prises par la direction sur les flux de trésorerie futurs ainsi que du jugement pour la détermination des taux d'actualisation appropriés. Dans le cadre des tests de dépréciation, la direction réalise des tests de sensibilités sur ces hypothèses. Plus de détails sur ces tests sont présentés dans la note 10.

Provisions

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

2 Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change moyen du trimestre auxquels ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les filiales, des entreprises associées et des co-entreprises étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la décomptabilisation d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés dans le compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value de cession.

Les transactions en devises sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture d'éléments monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés en capitaux propres au titre d'opérations de couverture de flux de trésorerie. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises valorisés au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat sont présentés dans le compte de résultat comme un élément des gains ou des pertes nets. En l'absence de relation de couverture, les écarts de conversion sur actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont enregistrés dans le poste « Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente » dans les capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les principaux taux de change utilisés pendant l'exercice pour préparer les comptes consolidés.

Devise	Cours de clôture	Cours moyen pour le trimestre clos	Cours moyen pour le trimestre clos	Cours moyen pour le trimestre clos	Cours moyen pour le trimestre clos	Cours d'ouverture
	31/03/16	31/03/16	31/12/15	30/09/15	30/06/15	31/03/15
GBP	0,7916	0,7695	0,7220	0,7177	0,7224	0,7273
CHF	1,0931	1,0955	1,0846	1,0720	1,0413	1,0463
USD	1,1385	1,1026	1,0957	1,1124	1,1060	1,0759

Devise	Cours de clôture	Cours moyen pour le trimestre clos	Cours moyen pour le trimestre clos	Cours moyen pour le trimestre clos	Cours moyen pour le trimestre clos	Cours d'ouverture
	31/03/15	31/03/15	31/12/14	30/09/14	30/06/14	31/03/14
GBP	0,7273	0,7444	0,7889	0,7941	0,8152	0,8264
CHF	1,0463	1,0756	1,2045	1,2116	1,2193	1,2180
USD	1,0759	1,1285	1,2490	1,3268	1,3717	1,3779

3 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou à des fins de gestion des risques. Les instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des risques sont reconnus comme des instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés comme tels au regard de la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur avec, par la suite, une comptabilisation au compte de résultat des variations de leur juste valeur. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

Comptabilité de couverture

Le Groupe peut appliquer la comptabilité de couverture lorsque des opérations répondent aux critères définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à l'échéance de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si l'élément couvert est un actif financier disponible à la vente, l'ajustement est maintenu en capitaux propres jusqu'à la cession du titre concerné.

Comptabilité de couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur de la partie efficace des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont prises en compte dans les capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la partie non efficace de la couverture est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'on cesse de pratiquer la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé en capitaux propres demeure en capitaux propres et n'est comptabilisé dans le compte de résultat que lorsque l'opération prévue y est aussi comptabilisée. Dès lors que l'opération prévue n'est plus attendue, le solde cumulé dans les capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Couverture d'investissements nets

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat naissent des variations de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

5 Produits d'honoraires et de commissions

Le Groupe perçoit des honoraires et des commissions pour les services fournis à ses clients. Les produits d'honoraires pour services de conseil et autres se subdivisent en deux grandes catégories : les honoraires perçus pour services fournis au cours d'une période sont comptabilisés prorata temporis au cours de la période pendant laquelle ceux-ci sont fournis et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Le Groupe comptabilise les honoraires liés aux services fournis lorsque les conditions suivantes sont remplies : il existe des éléments probants d'un accord avec un client, les services convenus ont été rendus, le montant des honoraires a été fixé, et le recouvrement est probable.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt ainsi que les commissions d'engagement sur prêts susceptibles de faire l'objet de tirages sont étalés (ainsi que les éventuels coûts directs associés) et sont comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par le biais d'un ajustement du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de portefeuille et autres commissions de gestion sont comptabilisées d'après les contrats de service applicables. Les commissions de gestion d'actifs liées aux fonds d'investissement sont comptabilisées au cours de la période de fourniture du service. Le même principe est appliqué aux produits générés par les services de gestion de patrimoine, de prévision financière et de dépôt fournis de manière continue sur une longue période.

6 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts découlant d'activités bancaires, y compris les activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts ainsi que les intérêts relatifs aux opérations de couverture et les intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un intérêt négatif résulte d'actifs financiers, le produit d'intérêts négatif est présenté au sein des charges d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'actualisation qui permet d'égaliser les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple les options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt.

7 Actifs et passifs financiers

Le Groupe comptabilise les prêts et créances ainsi que les emprunts à la date où ils sont octroyés. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de négociation.

Lors de la comptabilisation initiale, la norme IAS 39 exige que les actifs financiers soient classés dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par résultat, prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers classés en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme), les actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et les dérivés qui ne sont pas considérés comme instruments de couverture.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, avec une comptabilisation immédiate des frais d'opération au compte de résultat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur, ou de la décomptabilisation, sont comptabilisés au compte de résultat en tant que gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les produits d'intérêts et les dividendes des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts destinés à être cédés à court terme sont classés en « Actifs financiers détenus en portefeuille de transaction ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous les coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes relatifs à des prêts et créances ayant fait l'objet d'une décomptabilisation sont enregistrés en « Produits des autres activités ».

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit non classés dans les catégories décrites ci-dessus. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des prêts et des titres à revenu fixe qui ne répondent pas aux critères d'une classification en prêts et créances dans la mesure où ils font l'objet d'une cotation sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts d'acquisition directs et cumulés, et ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur.

Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés ou dépréciés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré au compte de résultat. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif), les dépréciations durables et les écarts de conversion sur les éléments monétaires sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont générés. Les dividendes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe d'encaisser le dividende a été établi.

Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par résultat dès leur comptabilisation initiale (sauf ceux désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie).

8 Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, mais en ne conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat et dans lesquelles le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il ne décomptabilise pas l'actif.

9 Opérations de titrisation

Le Groupe peut conclure des accords de financement auprès de prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, les actifs liés résultant de ces transactions sont présentés dans le bilan du Groupe à l'origine. Cependant, lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages associés aux actifs ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent prendre la forme de dettes seniors ou subordonnées ou encore prendre la forme d'autres participations résiduelles. Ces participations sont généralement comptabilisées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

10 Dépréciation des actifs financiers

Une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers se présente sous la forme de données observables sur les événements générateurs de pertes tels que décrits ci-après :

- difficultés financières significatives de l'émetteur ;
- non-respect des obligations contractuelles tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas ;
- s'il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse un autre type de restructuration financière.

Dépréciation des prêts et créances

Le Groupe commence par évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation : individuellement pour les actifs financiers significatifs, et individuellement ou collectivement pour les actifs financiers non significatifs. Les dépréciations sont calculées globalement pour toutes les pertes sur prêts qui font l'objet d'une évaluation individuelle de perte de valeur, lorsque ces pertes ont été encourues, mais non encore identifiées. L'évaluation collective est aussi utilisée pour des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme étant significatifs individuellement. S'il n'existe pas d'indication objective de perte de valeur pour un actif financier évalué individuellement, il est inclus dans une évaluation collective de perte de valeur avec d'autres actifs présentant des caractéristiques de risque similaires.

S'il y a une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est mesuré par différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Le montant comptabilisé de l'actif est réduit en utilisant un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le calcul de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés pour un actif financier reflète les flux de trésorerie qui peuvent résulter des paiements d'intérêts prévus, des remboursements du principal ou d'autres paiements exigibles, y compris, s'il est disponible, la liquidation du bien affecté en garantie. Pour l'estimation de ces flux de trésorerie, la direction émet des jugements sur la situation financière de la contrepartie et sur la valeur de tout bien donné en garantie ou toute garantie en faveur du Groupe. Chaque actif déprécié est évalué sur la base de ses caractéristiques. La stratégie de réalisation et l'évaluation des flux de trésorerie considérés comme recouvrables sont revues de manière régulière par le Comité de crédit compétent. La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs sont révisées régulièrement pour atténuer les différences entre les pertes estimées et les pertes effectivement subies.

Les dépréciations pour risque de crédit évaluées collectivement couvrent les pertes de crédit inhérentes aux portefeuilles de créances dont les caractéristiques économiques sont similaires, lorsqu'il y a des indications objectives qui suggèrent qu'ils contiennent des créances dépréciées non identifiables individuellement. Pour les besoins d'une évaluation collective de la perte de valeur, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires. Les flux de trésorerie futurs sont évalués sur la base des pertes historiques subies. Ces estimations font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées pour refléter les effets des conditions actuelles n'ayant pas affecté la période sur laquelle les pertes historiques subies sont basées et pour gommer les effets des conditions, en vigueur durant la période historique, qui n'existent pas actuellement.

Une fois qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs rentrant dans l'évaluation de la perte de valeur.

Si au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être imputée à un événement objectif (comme l'appréciation du risque de crédit du débiteur) survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, celle-ci est extournée en ajustant le compte de dépréciations. La reprise est comptabilisée au compte de résultat.

Lorsqu'un prêt est considéré irrécouvrable, il est sorti du bilan en contrepartie d'une dépréciation correspondante pour perte de valeur du prêt. Les reprises au titre de prêts précédemment sortis du bilan sont enregistrées en diminution des pertes de valeur au compte de résultat de l'exercice. Les prêts dont les échéances ont été renégociées et qui auraient été classés en impayés ou dépréciés s'ils n'avaient pas été renégociés sont revus afin de déterminer s'ils doivent figurer dans les catégories dépréciés ou impayés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à chaque arrêté pour déterminer s'il existe des indices objectifs de dépréciation.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse significative ou durable de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue un indice objectif de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les instruments de capitaux propres qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 40 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour ceux en situation de perte latente pendant une période continue de cinq ans. Quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints, la direction peut être amenée à étudier les résultats d'autres critères (situation financière de l'émetteur, perspectives de l'émetteur, valorisations multicritères, etc.) afin de déterminer si la baisse de valeur a un caractère durable. En présence d'un indice objectif de dépréciation, la perte cumulée comptabilisée en capitaux propres est recyclée dans le compte de résultat. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre disponible à la vente à revenu variable préalablement déprécié augmente, la dépréciation n'est pas reprise dans le compte de résultat. En revanche, toute future baisse de la juste valeur sera comptabilisée comme une dépréciation complémentaire en résultat.

La perte de valeur des titres à revenu fixe disponibles à la vente est basée sur les mêmes critères que tous les autres actifs financiers. Si, au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un titre à revenu fixe considéré comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être objectivement imputée à un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur au compte de résultat, cette perte de valeur est reprise par le biais du compte de résultat.

La perte comptabilisée au compte de résultat correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier comptabilisée auparavant dans le compte de résultat.

11 Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant permettant de différencier un instrument de dettes d'un instrument de capitaux propres est l'existence, pour le Groupe, d'une obligation contractuelle d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti. Les caractéristiques contractuelles des titres subordonnés à durée indéterminée émis par des filiales du Groupe permettent de renoncer au versement de tout dividende de manière discrétionnaire au-delà de ceux qui ont été payés au cours des six derniers mois. Par conséquent, ces instruments sont considérés comme des capitaux propres.

12 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les noms commerciaux acquis, les logiciels, les droits de propriété intellectuelle acquis et les relations clients. Ils sont comptabilisés au coût historique diminué des amortissements, le cas échéant, et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont réexaminées à chaque arrêté afin de déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Si de telles indications existent, un test de dépréciation est effectué.

13 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a décidé, comme l'autorise IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière », de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

Matériel informatique	2-10 ans
Matériel de transport	3-5 ans
Mobilier et agencements	3-10 ans
Aménagements de locaux loués	4-24 ans
Immeubles	10-60 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable. Elles sont comptabilisées au compte de résultat, en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

14 Dépréciation des immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs sont soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une immobilisation corporelle peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'est augmentée que jusqu'à concurrence du montant qu'elle aurait atteint si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

15 Contrats de location-financement et contrats de location simple

Un contrat de location-financement est un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple est un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement.

Lorsque le Groupe est le bailleur

Contrats de location-financement

Lorsque le Groupe détient des actifs soumis à un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements à recevoir au titre de la location est comptabilisée comme une créance. La différence entre la créance brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non acquis. Les revenus locatifs sont comptabilisés en créances d'intérêts sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

Contrats de location simple

Les actifs acquis en vue de leur utilisation par des clients dans le cadre de contrats de location simple, y compris les coûts directs initiaux encourus par le bailleur lors de la négociation d'un contrat de location simple, sont incorporés à l'actif dans la catégorie adéquate des immobilisations corporelles. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir la valeur de l'actif jusqu'à sa valeur résiduelle attendue sur une période similaire à celle adoptée pour d'autres actifs de ce type.

Les produits de location simple et les coûts initiaux directs sont alors comptabilisés en « Produits des autres activités » de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Lorsque le Groupe est le locataire

Le Groupe a conclu des contrats de location simple. Le montant total des paiements effectués au titre de ces contrats est comptabilisé au compte de résultat en charges d'exploitation. Les engagements émanant de contrats de location simple sont présentés séparément.

16 Carried interest

Le Groupe peut percevoir du *carried interest* en lien avec certains fonds de capital-investissement et de dette privée qu'il gère. La créance est comptabilisée si les conditions de performance associées sont atteintes, dans l'hypothèse où les actifs résiduels du fonds seraient vendus à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est déterminée en utilisant la méthode d'évaluation appliquée par le Groupe dans son rôle de gestionnaire des fonds et est évaluée à la date de clôture. Une créance est comptabilisée à hauteur de la part du Groupe dans les résultats dépassant les conditions de performance, en tenant compte des liquidités déjà payées aux investisseurs du fonds et de la juste valeur des actifs résiduels.

Certains employés peuvent également détenir des titres de capital qui leur donne le droit de percevoir du *carried interest* sur les investissements gérés par le Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement non consolidé, les intérêts dus à ces derniers se traduisent par une réduction du rendement alloué au Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement qui est consolidé, les intérêts dus aux employés sont considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle. L'évaluation des intérêts détenus par les employés est calculée à la date de clôture en utilisant la même méthode que celle des intérêts du Groupe, comme décrit ci-dessus.

17 Régimes d'intéressement à long terme

Plans d'avantages à long terme

Le Groupe a mis en place des dispositions d'avantages à long terme au bénéfice des salariés. Le coût de ces régimes est comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice de survenance des services qui ont donné lieu à la constatation d'une obligation. Lorsqu'il est prévu que le paiement de la part de profit soit reporté à l'issue d'une période d'acquisition de droits, le montant différé est comptabilisé dans le compte de résultat sur la période allant jusqu'à la date d'acquisition.

Paiements basés sur des actions

Le Groupe a émis des options sur actions qui sont traitées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. Elles sont évaluées à la date où elles sont attribuées aux salariés et sont comptabilisées en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur est calculée sur la base de la valeur d'ensemble du plan à la date d'attribution. En l'absence de marché pour les options sur actions, des modèles sont utilisés pour évaluer les paiements fondés sur des actions. Les seules hypothèses susceptibles d'être révisées après l'estimation initiale et de donner lieu à une réévaluation de la charge sont celles qui ont trait à la probabilité de voir les salariés quitter le Groupe.

18 Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation est comptabilisée au compte de résultat de la période où elle est acquittée.

Les gains et pertes de réévaluation issus des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés en dehors du compte de résultat et sont présentés dans l'état du résultat global.

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite enregistré au bilan correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Une évaluation indépendante est réalisée chaque année par des actuaires sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés en retenant des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et ayant une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

19 Fiscalité

L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, pour les différences temporelles résultant des écarts entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant à des participations dans des filiales et entreprises associées sont comptabilisés, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que cette différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

20 Dividendes

Les dividendes versés sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale ou, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont payés par la Société après décisions du Gérant, R&Co Gestion.

21 Activités fiduciaires

Le Groupe intervient au titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires, entraînant la détention ou le placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs, ainsi que les produits qui en découlent, sont exclus des présents états financiers, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs ou de produits du Groupe.

22 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions seulement lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En complément, il faut qu'il soit probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et que celle-ci puisse être estimée de manière fiable.

Les passifs éventuels sont soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, soit des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

IV. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés ci-après.

A. Gouvernance

Dans le cadre de l'organisation opérationnelle et fonctionnelle du Groupe, la supervision de la gestion du Groupe est assurée par la Société, sans préjudice des responsabilités qui incombent aux entités légales. La gouvernance de la Société repose sur un organe de direction, le Gérant, et sur un organe de surveillance, le Conseil de surveillance, lequel s'appuie sur ses quatre comités spécialisés.

Conseil de surveillance et comités spécialisés

Le Conseil de surveillance est l'organe de surveillance de la Société et du Groupe qui assure le contrôle de la gestion de R&Co par R&Co Gestion. Le Conseil de surveillance soumet à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport sur les résultats de son contrôle. En complément, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance soumet à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport sur la gouvernance d'entreprise, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le Conseil de surveillance a créé quatre comités spécialisés destinés à traiter des sujets spécifiques : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations, le Comité des risques et le Comité stratégique. Chaque comité rend compte de son activité au Conseil de surveillance à l'issue de sa réunion. Les membres de ces comités, ainsi que leurs présidents, sont nommés par le Conseil de surveillance parmi ses membres. Le règlement intérieur de chaque comité est approuvé par le Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en complément de la revue des procédures d'établissement de l'information financière au niveau de la Société et du Groupe.

Le Comité des risques est principalement chargé de conseiller le Conseil de surveillance sur la stratégie et l'appétence actuelles et futures au risque et d'examiner sur une base consolidée les risques significatifs du Groupe.

Les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques se consultent mutuellement chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire et au moins une fois par an, sur différents sujets, incluant sans que cette liste soit limitative, des sujets d'intérêts communs et/ou questions transversales, relevant des missions qui leur sont confiées et liées au contrôle interne et à la gestion des risques.

Le Comité des rémunérations et des nominations assiste le Conseil de surveillance dans la conduite de ses responsabilités liées aux rémunérations, et, en particulier, dans la préparation des décisions visant à mettre en oeuvre les principes de la politique de rémunération du Groupe.

Le Comité stratégique fournit des recommandations au Conseil de surveillance sur les orientations stratégiques à long terme du Groupe, les investissements significatifs et autres opérations significatives initiées ou proposées par le Gérant qui affectent R&Co et la stratégie du Groupe sur une base consolidée.

Des informations détaillées complémentaires sur le Conseil de surveillance et ses comités spécialisés et sur le contrôle interne et les procédures de gestion des risques mises en oeuvre par la Société sont disponibles dans le rapport du Président du Conseil de surveillance établi à l'issue de chaque exercice en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

R&Co Gestion

R&Co Gestion est le représentant légal de la Société assurant la conduite générale des affaires de la Société et disposant des pouvoirs les plus étendus, sous la supervision du Conseil de surveillance, pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société, afin notamment :

- d'assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de superviser l'information comptable et financière et de piloter le contrôle interne de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de déterminer les fonds propres de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de procéder à l'arrêté des comptes sociaux (annuels) et consolidés (annuels et semestriels) de la Société.

Le Group Management Committee

La Société est assistée par le *Group Management Committee* (GMC) dans la gestion du Groupe et la supervision des autres comités de direction des divisions et de contrôle interne du Groupe. Le GMC est le comité exécutif du Groupe assistant le Président et les deux Co-Directeurs exécutifs du Gérant, R&Co Gestion.

Autres comités-clés du Groupe

À la date du présent rapport, les comités clés du Groupe impliqués dans le contrôle interne et assistant R&Co et le GMC sont les suivants :

- le Comité Groupe de gestion actif-passif (*Group ALCO*) est responsable de la surveillance et de la gestion de tous les risques de bilan au sein du Groupe, hormis ceux concernés par la politique de gestion du risque de crédit. Le comité supervise également toutes les opérations de trésorerie au sein du Groupe ;
- le Comité des risques du Conseil financier (*GA Global Risk Committee*) est responsable des décisions sur les sujets qui présentent des risques complexes, difficiles, ou importants et qui ont une incidence sur l'activité.

Les règlements intérieurs ainsi que la composition de ces comités sont régulièrement revus.

B. Risque de crédit

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations.

Les activités de crédit du Groupe concernent actuellement :

- les prêts aux particuliers, à travers NMR, RBZ, RBI, RBCI and RCB ;
- les expositions détenues à des fins de liquidités (*residual treasury exposures*) ; et
- les dettes mezzanine au sein du portefeuille de R&Co, dont l'activité résiduelle est supervisée par la division Capital-investissement et dette privée.

Le Groupe est également exposé au risque de crédit à travers son portefeuille de prêts en voie d'extinction (comprenant des prêts commerciaux aux entreprises) au sein de NMR.

Le Groupe applique une politique de gestion du risque de crédit qui a été mise en place par R&Co Gestion et revue par le Comité des risques. Cette politique définit le profil de risque de crédit du Groupe, les limites qui ont été fixées au niveau du Groupe, ainsi que des protocoles de déclaration. Elle impose également à chaque entité bancaire d'adopter une politique de risque de crédit conforme à la fois à la politique de risque de crédit du Groupe et aux exigences des régulateurs locaux.

L'exposition au risque de crédit est gérée, préalablement à la réalisation de toute opération avec un client ou une contrepartie, en procédant à une analyse détaillée de leur solvabilité et, par la suite, en surveillant continuellement leur solvabilité. Une partie significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est maîtrisée par l'obtention de garanties sur des actifs immobiliers ou d'autres actifs ; le Groupe suit la valeur de toutes les sûretés qu'il a obtenues. Le Groupe recourt en outre à des accords de compensation avec les contreparties afin de réduire son exposition au risque de crédit. Pour des raisons de contrôle interne, le risque de crédit sur les prêts et les titres de dette est évalué sur la base du capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Compte tenu de l'intérêt porté par le Groupe aux prêts à la clientèle privée, un Comité Groupe consacré au risque de crédit de la clientèle privée (*Group Private Client Credit Committee, PCCC*) approuve et examine régulièrement les expositions résultant de prêts aux clients privés ainsi que la cohérence des politiques de crédit en place, au regard de la stratégie approuvée par R&Co Gestion.

La politique de prêt en faveur de la clientèle privée ainsi que les délégations associées sont confirmées, chaque année, par l'organe compétent (ou par le comité, le cas échéant) de chacune des entités bancaires. Toute modification significative de cette politique est soumise à l'approbation de R&Co Gestion.

Le risque de crédit lié aux expositions interbancaires est soumis à des limites qui sont supervisées par le Groupe ALCO. Ces limites sont suivies sur une base consolidée de manière hebdomadaire. Le Groupe a également une politique grands risques pour les prêts interbancaires qui est revue annuellement par R&Co Gestion.

Le Groupe revoit les expositions au risque de crédit lié aux prêts et titres de dettes trimestriellement et sont classées comme suit :

Catégorie 1	Expositions considérées comme saines.
Catégorie 2	Expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en cause mais qui nécessitent une surveillance particulière en raison de la détérioration de la situation financière du débiteur. Par exemple : mauvaises performances commerciales, conditions de marché difficiles sur le secteur d'activité du client, menaces concurrentielles ou réglementaires, incidence éventuelle d'une variation du cours des devises ou d'un autre facteur.
Catégorie 3	Expositions pour lesquelles une détérioration accrue de la situation financière du client est observée. La situation du client nécessite une surveillance particulière de la part des chargés d'affaires bien que le risque de crédit ne soit pas considéré comme étant à provisionner.
<i>Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés</i>	<i>Un actif financier est considéré en souffrance dès lors que la contrepartie qui y est attachée a fait défaut lors du règlement d'une échéance contractuelle. Les actifs financiers en souffrance mais non dépréciés sont les expositions pour lesquelles le risque de crédit n'est pas considéré comme étant à provisionner en dépit du non-respect des obligations contractuelles.</i>
Catégorie 4	Expositions pour lesquelles une dépréciation est comptabilisée sur une partie du prêt (sauf si la valeur de la sûreté est supérieure au montant de la créance). Le recouvrement de tout ou partie de la créance est attendu.
Catégorie 5	Expositions pour lesquelles une dépréciation est comptabilisée sur la totalité du prêt. Aucun recouvrement n'est envisagé.

Chacune des entités du Groupe ventile son exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans son reporting au Groupe.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des sûretés reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

En millions d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/03/16
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	172,7	-	-	-	-	-	-	172,7
Instruments dérivés de couverture	2,8	-	-	-	-	-	-	2,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 242,9	-	-	-	-	-	-	1 242,9
Prêts et créances sur la clientèle	1 345,7	5,1	102,9	1,6	85,6	22,1	(74,6)	1 488,4
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	797,8	-	5,6	-	15,8	10,5	(18,2)	811,5
Autres actifs financiers	333,0	-	-	35,0	4,6	11,4	(14,3)	369,7
Sous-total actifs	3 894,9	5,1	108,5	36,6	106,0	44,0	(107,1)	4 088,0
Engagements et garanties	181,3	-	0,2	-	0,1	-	-	181,6
TOTAL	4 076,2	5,1	108,7	36,6	106,1	44,0	(107,1)	4 269,6

(1) Hors investissements en actions.

En millions d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/03/15
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	152,1	-	-	-	-	-	-	152,1
Instruments dérivés de couverture	20,0	-	-	-	-	-	-	20,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 530,9	-	-	-	-	-	-	1 530,9
Prêts et créances sur la clientèle	1 347,4	19,8	149,5	9,8	141,2	35,2	(101,3)	1 601,6
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	268,1	-	10,4	-	11,7	12,8	(23,3)	279,7
Autres actifs financiers	263,8	0,0	0,1	37,7	3,6	13,6	(16,9)	301,9
Sous-total actifs	3 582,3	19,8	160,0	47,5	156,5	61,6	(141,5)	3 886,2
Engagements et garanties	192,8	1,9	0,0	-	-	-	-	194,7
TOTAL	3 775,1	21,7	160,0	47,5	156,5	61,6	(141,5)	4 080,9

(1) Hors investissements en actions.

1 Actifs en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant détaille les actifs en souffrance mais non dépréciés en fonction de leur date d'exigibilité :

En millions d'euros	31/03/16			31/03/15		
	Prêts et créances sur la clientèle	Autres actifs financiers	TOTAL	Prêts et créances sur la clientèle	Autres actifs financiers	TOTAL
Moins de 90 jours	-	0,3	0,3	6,2	4,6	10,8
De 90 à 180 jours	-	22,9	22,9	1,5	20,9	22,4
De 180 jours à 1 an	-	6,1	6,1	0,7	8,3	9,0
Plus de 1 an	1,6	5,7	7,3	1,4	3,9	5,3
TOTAL	1,6	35,0	36,6	9,8	37,7	47,5

Lorsque les opportunités de refinancement et de cession sont limitées, il est généralement dans l'intérêt du prêteur et de l'emprunteur de proroger certains crédits arrivés à échéance plutôt que d'utiliser les sûretés/garanties. Cela suppose, d'une part, que l'emprunteur ne présente aucun risque sous-jacent susceptible de compromettre sa capacité à rembourser le prêt et, d'autre part, que la sûreté soit d'une qualité suffisante pour garantir le principal.

Les prêts et créances ainsi prorogés ne sont classés ni en actifs en souffrance, ni en actifs renégociés. Au 31 mars 2016, le montant total des prêts prorogés s'élevait à 42,7 millions d'euros (31 mars 2015 : 103,5 millions d'euros), étant précisé qu'il s'agit exclusivement de prêts immobiliers. Les échéances d'un nombre restreint de prêts non remboursés et non dépréciés sont en cours de renégociation. Au 31 mars 2016, leur montant s'établissait à 13,0 millions d'euros (31 mars 2015 : 6,0 millions d'euros).

Certains prêts ont été renégociés à des conditions substantiellement différentes des précédentes. Ces prêts se voient généralement assortis d'un durcissement des covenants et d'un accroissement des marges attendues, compte tenu de l'augmentation du risque de crédit et de l'allongement de leur échéance. Toutefois, préalablement à ces renégociations, les prêts doivent avoir été considérés en défaut. Au 31 mars 2016, la valeur comptable des prêts renégociés était de 29,6 millions d'euros (31 mars 2015 : 31,9 millions d'euros).

2 Sûretés

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts consentis à la clientèle. La quasi-totalité des prêts commerciaux à des tiers est garantie. Les sûretés peuvent prendre deux formes : spécifique ou générale.

La sûreté spécifique est aisément identifiable. Elle porte essentiellement sur des biens immobiliers ou des titres négociables dans le cadre de prêts Lombard. Il est possible de réaliser la sûreté et de la vendre, le cas échéant. La sûreté générale est plus difficilement identifiable et mobilisable. Elle porte généralement sur les actifs d'une entreprise et se rattache communément à des actifs financés par emprunt. Il est impossible d'attribuer une valeur spécifique à ce type de sûreté.

Les prêts non dépréciés (catégories 1 à 3) sont couverts à la fois par des sûretés générales et spécifiques. Pour les prêts de catégories 1, 2 et 3, le niveau de sûreté à la date d'échéance prévue doit être suffisant pour couvrir l'exposition au bilan. Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux (catégories 4 et 5), le niveau de provisionnement repose principalement sur la diminution attendue de la valeur de la garantie, mais aussi sur la capacité de l'emprunteur à honorer sa dette.

La sûreté est évaluée de manière indépendante au moment où le prêt est consenti, puis, par la suite, de façon périodique et continue. La direction peut procéder à une nouvelle évaluation à des fins de reporting, en se fondant tant sur sa propre connaissance de la sûreté concernée que sur des indices plus généraux.

Le tableau suivant donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie des prêts à la clientèle dépréciés individuellement ou en souffrance mais non dépréciés.

En millions d'euros	31/03/16		31/03/15	
	En souffrance mais non dépréciés	Dépréciés individuellement	En souffrance mais non dépréciés	Dépréciés individuellement
Sûretés réelles	1,6	50,7	10,8	90,8
Sûretés financières	-	6,7	-	6,7
TOTAL	1,6	57,4	10,8	97,5
Valeur brute des prêts	1,6	107,7	9,8	176,4
Dépréciation	-	(48,9)	-	(75,1)
Valeur nette des prêts	1,6	58,8	9,8	101,3

3 Analyse complémentaire du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015.

a) Exposition par zone géographique

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique afférente aux titres est celle de l'émetteur.

En millions d'euros	Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes	France	Suisse	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/03/16
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	71,0	33,7	35,2	16,2	12,6	3,8	0,2	172,7
Instruments dérivés de couverture	2,8	-	-	-	-	-	-	2,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	234,1	573,9	30,7	145,5	182,6	48,5	27,6	1 242,9
Prêts et créances sur la clientèle	705,0	279,4	116,9	215,0	72,0	91,0	9,1	1 488,4
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	526,8	219,7	33,9	20,2	10,3	0,6	-	811,5
Autres actifs financiers	69,7	107,9	17,9	79,1	53,9	33,0	8,2	369,7
Sous-total actifs	1 609,4	1 214,6	234,6	476,0	331,4	176,9	45,1	4 088,0
Engagements et garanties	27,5	70,9	24,9	44,9	6,4	2,0	5,0	181,6
TOTAL	1 636,9	1 285,5	259,5	520,9	337,8	178,9	50,1	4 269,6

(1) Hors investissements en actions.

En millions d'euros	Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes	France	Suisse	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/03/15
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	59,6	57,1	8,6	18,5	2,0	2,8	3,5	152,1
Instruments dérivés de couverture	18,2	0,8	-	1,0	-	-	-	20,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	403,7	672,5	71,8	198,6	108,8	49,3	26,2	1 530,9
Prêts et créances sur la clientèle	999,0	163,8	132,3	179,4	47,2	42,7	37,2	1 601,6
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	163,5	28,6	0,1	62,7	19,0	4,8	1,0	279,7
Autres actifs financiers	56,2	80,9	24,9	63,9	42,1	18,4	15,5	301,9
Sous-total actifs	1 700,2	1 003,7	237,7	524,1	219,1	118,0	83,4	3 886,2
Engagements et garanties	47,1	75,9	10,8	52,3	5,5	2,7	0,4	194,7
TOTAL	1 747,3	1 079,6	248,5	576,4	224,6	120,7	83,8	4 080,9

(1) Hors investissements en actions.

b) Exposition par secteur d'activité

L'analyse des secteurs d'activité est basée sur la classification *Global Industry Classification Standards* (GICS).

En millions d'euros	31/03/16	%	31/03/15	%
Financier	1 895,7	44 %	2 037,9	50 %
Personnes privées	1 190,2	28 %	967,1	24 %
Immobilier	226,1	5 %	307,6	8 %
Industrie	192,6	5 %	188,7	5 %
Gouvernement	516,6	12 %	181,1	4 %
Produits de consommation discrétionnaire	40,7	1 %	134,4	3 %
Produits de base	23,2	1 %	53,2	1 %
Santé	42,8	1 %	51,2	1 %
Services publics	20,7	0 %	44,3	1 %
Matériaux	21,2	1 %	31,8	1 %
Télécommunications	27,3	1 %	30,0	1 %
Énergie	17,5	0 %	5,3	0 %
Divers	55,0	1 %	48,3	1 %
TOTAL	4 269,6	100 %	4 080,9	100 %

La ligne « Gouvernement » est principalement composée de titres d'États de haute qualité.

Annexe

Les soldes ci-dessus ne comprennent pas les liquidités placées auprès des banques centrales, celles-ci ne générant pas un risque de crédit important. Elles s'élèvent à 3 500 millions d'euros au 31 mars 2016 (31 mars 2015 : 3 644 millions d'euros).

Les expositions relatives aux secteurs financier et immobilier se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/03/16	%	31/03/15	%
Créances interbancaires à court terme	1 323,6	69 %	1 558,6	77 %
Titres de créances négociables du portefeuille de placement	223,4	12 %	17,5	1 %
Liquidités/prêts adossés à des investissements	108,7	6 %	225,0	11 %
Créances envers des sociétés financières	14,5	1 %	28,6	1 %
Autres	225,5	12 %	208,2	10 %
TOTAL SECTEUR FINANCIER	1 895,7	100 %	2 037,9	100 %

Les créances interbancaires à court terme et les titres de créances négociables sont détenus à des fins de gestion de trésorerie.

En millions d'euros	31/03/16	%	31/03/15	%
Prêts seniors	194,8	86 %	258,2	84 %
Mezzanines	12,7	6 %	36,2	12 %
Autres	18,6	8 %	13,2	4 %
TOTAL SECTEUR IMMOBILIER	226,1	100 %	307,6	100 %

Les risques relatifs à l'immobilier sont couverts par des revenus locatifs provenant de secteurs d'activité diversifiés. Ces risques sont répartis équitablement entre les principaux types d'actifs immobiliers et sont, en grande majorité, attachés à des actifs situés au Royaume-Uni.

C. Risque de marché

Le risque de marché résulte des variations de la valeur de marché des actifs et des passifs. Il naît à l'occasion des opérations réalisées par le Groupe sur les marchés de taux d'intérêt, de devises, d'instruments de capitaux propres et de titres de dettes.

L'exposition au risque de marché sur les activités de portefeuille de transaction demeure faible par rapport aux capitaux propres, s'agissant davantage de gestion pour compte de tiers que de prise de positions pour compte propre. Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont principalement utilisés à des fins de couverture.

L'exposition au risque de marché provient également des investissements dans des fonds et dans d'autres portefeuilles pour le compte propre du Groupe. Ces risques sont détaillés dans la section « Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres » ci-dessous.

Le Groupe exige que chacune de ses entités bancaires réglementées gère le risque de marché de manière autonome, en conformité avec sa propre appétence au risque et les limites approuvées par le Groupe ALCO.

Les sociétés de l'activité de Capital-investissement et dette privée, NMR, RBZ et RBCI sont les principales entités exposées au risque de marché au sein du Groupe. Pour NMR, RBZ et RBCI, le contrôle des limites sur le risque de marché et la détermination des profits sont effectués de manière quotidienne et en dehors des salles de marché. Les limites sur les risques sont complétées par d'autres mesures et d'autres contrôles ; ceux-ci incluent des scénarios de *stress testing* qui évaluent les pertes qui seraient encourues en cas d'évolution inhabituelle de la volatilité et de faible liquidité des marchés.

Les risques de marché associés aux opérations de trésorerie et aux transactions sur instruments de capitaux propres sont présentés ci-dessous avec un descriptif des niveaux de risques encourus.

1 Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres

Comme décrit ci-dessus, le Groupe est exposé à ce risque du fait de la détention d'instruments de capitaux propres et d'options sur de tels instruments. Chacune de ces positions est approuvée par la direction et surveillée sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5 %, au 31 mars 2016, le résultat après impôt et les capitaux propres diminueraient respectivement de 12,3 millions d'euros (31 mars 2015 : 10,4 millions d'euros) et de 12,3 millions d'euros (31 mars 2015 : 16,9 millions d'euros).

Par ailleurs, le Groupe est exposé aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit.

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique.

En millions d'euros	31/03/16	%	31/03/15	%
France	126,8	22 %	224,5	38 %
Suisse	114,0	20 %	103,4	17 %
Amériques	78,4	14 %	90,4	15 %
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	103,0	18 %	72,5	12 %
Autres pays d'Europe	88,0	16 %	49,1	8 %
Australie et Asie	31,1	6 %	30,0	5 %
Autres	23,6	4 %	30,8	5 %
TOTAL	564,9	100 %	600,7	100 %

2 Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change. Les positions nettes du tableau correspondent à la valeur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale, après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

En milliers d'euros	31/03/16 Longue/(courte)
USD	10 993
EUR	(2 860)
GBP	(1 733)
CHF	1 443
Autres	9 953

Une appréciation de 5 % de l'euro face aux autres devises occasionnerait un produit dans le compte de résultat du Groupe de 0,1 million d'euros.

3 Risque de taux d'intérêt

En raison de la nature de leur activité, seules quelques entités du Groupe sont exposées significativement au risque de taux d'intérêt. Ces entités gèrent ce risque en ayant essentiellement recours aux dérivés. En décembre, le Groupe transmet son risque de taux d'intérêt combiné au régulateur sous la forme d'un tableau qui agrège les impacts au niveau de chaque entité sur la juste valeur des actifs et des passifs portant intérêts et sur les dérivés de taux d'intérêt d'un choc à la hausse de 200 points de base sur une année. L'effet combiné de ce choc au 31 décembre 2015 aurait été une baisse de la juste valeur de 2,6 millions d'euros (31 décembre 2014 : 3,1 millions d'euros).

D. Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de la divergence de maturité juridique entre les actifs et les passifs.

Le Groupe a conçu sa gestion du risque de liquidité en accord avec la stratégie globale des activités de financements spécialisés et de Banque privée et de gestion d'actifs. Chaque entité bancaire doit avoir mis en place une politique de gestion du risque de liquidité approuvée par le Groupe ALCO, qui définit ses limites en terme de risque de liquidité ainsi que la manière dont celui-ci est mesuré, suivi et contrôlé. En résumé chaque entité est tenue :

- de disposer d'un niveau de liquidités suffisant afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations à court terme telles que définies dans ses documents déclaratifs sur la liquidité ; le Groupe ALCO peut occasionnellement imposer des directives plus strictes en fonction des conditions de marché ou d'autres considérations du Groupe ;
- de maintenir un profil de liquidité structurelle approprié à travers une base de financement d'une durée et d'une diversité appropriées par rapport au profil de son actif, à ses budgets prévisionnels, à ses accès au marché et à son efficience ;
- de maintenir, dans la mesure du possible, l'accès aux marchés locaux et à des contreparties aux ressources de liquidités disponibles, par exemple les marchés des swaps de change, les titres et valeurs en pension et les facilités ouvertes auprès des banques centrales ;
- de se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables en matière de liquidité.

La liquidité des quatre principaux sous-groupes bancaires est gérée de façon séparée. Les modalités de gestion de la liquidité à court terme sont résumées ci-après.

N M Rothschild & Sons Limited

Le risque de liquidité de NMR est mesuré à travers une limite du ratio de couverture des besoins de liquidité à court terme (LCR, *Liquidity Coverage Ratio*), en conformité avec le régime de liquidité du régulateur britannique. Ce ratio mesure les actifs liquides disponibles dans des conditions de crise de liquidité aiguë rapportés aux flux de trésorerie nets à décaisser. Seuls les actifs de très haute qualité sont éligibles au stock d'actifs liquides pour le calcul de ce ratio de liquidité.

La politique de gestion de la liquidité de NMR impose de maintenir le LCR à un niveau supérieur à 100 % sur un horizon d'un mois. Au 31 mars 2016, ce ratio s'établissait à 807 % (31 mars 2015 : 168 %).

Rothschild Bank International Limited

RBI se conforme à la réglementation en matière de liquidité instaurée par la *Guernsey Financial Services Commission* (GFSC), qui fixe des limites de flux de trésorerie cumulés négatifs sur un horizon d'un mois après ajustements comportementaux standards (qui ne sont pas spécifiques aux institutions).

Au 31 mars 2016, le ratio réglementaire de liquidité de RBI, exprimé en pourcentage des dépôts totaux et établi sur un horizon de huit jours à un mois, était de 18 % (31 mars 2015 : 16 %). Ce nouveau ratio de liquidité est nettement supérieur à la limite des -5 % fixée par la GFSC.

Rothschild Bank AG Zurich

La politique de gestion de la liquidité de RBZ tient compte d'un ajustement comportemental des déposants, permettant le retrait de près d'un tiers des dépôts confiés par les déposants sur une période de trente jours. Bien que le dispositif réglementaire admette des décalages significatifs dans un intervalle de trente jours, RBZ a adopté une approche plus prudente en matière de liquidité.

Les limites fixées en interne imposent que soit affichée une liquidité cumulée positive sur tous les horizons (après ajustement comportemental). Cet ajustement comportemental s'accompagne de l'obligation pour RBZ de détenir, en liquidités et en actifs réalisables dans les 48 heures, 20 % des dépôts à vue de ses clients. Au 31 mars 2016, les actifs liquides de RBZ représentaient 446 % des passifs exigibles tels que mesurés à des fins réglementaires (31 mars 2015 : 451 %), la limite réglementaire étant de 100 %.

Rothschild & Cie Banque

La gestion de la liquidité de RCB implique le maintien d'une importante réserve d'actifs liquides : ces actifs sont constitués principalement de dépôts auprès des banques centrales et d'obligations d'États prises en pension. Ces placements liquides se font auprès de contreparties autorisées par le Comité de trésorerie qui se réunit mensuellement et cela dans les limites groupe instaurées par le Groupe ALCO.

Le ratio de liquidité de RCB correspond au rapport entre les disponibilités et les concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant fixé à 100 %. Au 31 mars 2016, le ratio de liquidité à un mois de RCB s'élevait à 345 % (31 mars 2015 : 705 %). Il sera prochainement remplacé par un ratio européen de liquidité à court terme (LCR).

Échéance contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

En millions d'euros	À vue – 1 mois	1 mois – 3 mois	3 mois – 1 an	1 an – 2 ans	2 ans – 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	31/03/16
Caisse et banques centrales	3 500,1	–	–	–	–	–	–	3 500,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41,5	22,4	9,3	0,3	249,9	17,1	112,4	452,9
Instruments dérivés de couverture	–	2,8	–	–	–	–	–	2,8
Actifs financiers disponibles à la vente	331,6	218,1	173,6	28,5	13,9	45,8	284,5	1 096,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 058,9	180,7	3,3	–	–	–	–	1 242,9
Prêts et créances sur la clientèle	389,9	340,4	414,3	51,0	261,9	30,9	–	1 488,4
Autres actifs financiers	337,8	26,2	5,2	0,4	0,1	–	–	369,7
TOTAL	5 659,8	790,6	605,7	80,2	525,8	93,8	396,9	8 152,8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	37,3	31,8	7,2	0,1	0,3	–	–	76,7
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales	70,6	1,3	12,3	9,2	11,7	178,0	–	283,1
Dettes envers la clientèle	4 871,3	346,6	89,7	105,9	54,9	–	–	5 468,4
Dettes représentées par un titre	24,4	5,4	94,4	–	–	–	–	124,2
Autres passifs financiers	85,7	19,3	1,2	1,3	3,2	–	–	110,7
TOTAL	5 089,3	404,4	204,8	116,5	70,1	178,0	–	6 063,1

E. Juste valeur des instruments financiers

IFRS 13 requiert, à des fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données entrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif

Le niveau 1 comprend les instruments dont la juste valeur est déterminée en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs. Ce sont principalement des titres cotés et des dérivés traités sur des marchés organisés (futures, options, etc.) dont la liquidité peut être démontrée. Ce sont également les parts de fonds dont la valeur liquidative est disponible et déterminée quotidiennement.

Niveau 2 : instruments évalués sur la base de modèles d'évaluation reconnus utilisant des données observables autres que les prix cotés

Le niveau 2 regroupe les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, mais dont la technique d'évaluation utilisée intègre des paramètres qui sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (dérivés de prix) sur toute la maturité de l'instrument.

Dérivés

Les dérivés sont classés en niveau 2 dans les cas suivants :

- la juste valeur est principalement dérivée de prix ou de cours d'autres instruments de niveau 1 et de niveau 2, par extrapolation standard du marché ou interpolation ou par corroboration par des transactions réelles ;
- la juste valeur est dérivée d'autres techniques standards telles que l'actualisation des flux de trésorerie qui sont calibrées sur des prix observables, qui présentent un risque de modèle limité et permettent un calibrage des risques sur l'instrument au regard des instruments similaires de niveau 1 et de niveau 2 qui sont négociés. Les techniques et modèles d'évaluation les plus fréquemment utilisés sont les techniques d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Les valorisations issues de ces modèles sont affectées de manière significative par les hypothèses d'évaluation utilisées, telles que les montants et les dates de règlement des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et le risque de crédit. Lorsque ces paramètres sont construits sur la base de données directement observables, les dérivés sont classés en niveau 2.

Titres à revenu fixe

Lorsqu'ils sont classés en niveau 2, ces titres sont moins liquides que lorsqu'ils sont classés en niveau 1. Ce sont principalement des obligations d'État, des titres de créance de sociétés, des titres à référence hypothécaire et des certificats de dépôt. Ils peuvent être classés en niveau 2 notamment lorsque les prix externes pour les mêmes types de titres peuvent être régulièrement observés chez un nombre significatif de teneurs de marché qui sont actifs sur ces lignes, bien que ces prix ne soient pas directement des prix de négociation (ces prix comprennent, entre autres, des données de consensus fournies par un échantillon raisonnable de contreparties externes qui sont teneurs de marché sur ces actifs ainsi que des cours indicatifs donnés par des courtiers et/ou vendeurs). Pour une partie d'entre eux, si les prix ne sont pas directement observables sur les marchés, une évaluation de type DCF est déterminée. Le taux d'actualisation utilisé est ajusté de la marge de crédit applicable déterminée par rapport à des instruments similaires cotés sur un marché actif pour des contreparties comparables.

Autres titres à revenu variable

En l'absence de cotations disponibles sur un marché actif, les justes valeurs des autres titres à revenu variable classés en niveau 2 sont déterminées en utilisant des paramètres reflétant des conditions de marché observées pour des sociétés comparables à la date d'arrêt.

Ces techniques d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Multiples de transaction

La technique de valorisation par les multiples de transaction est la méthode d'évaluation utilisée en priorité. Cette méthode s'appuie sur les transactions ayant eu lieu récemment dans le secteur étudié. À partir de la valeur d'entreprise issue de transactions comparables et d'agrégats comme l'EBITDA, l'EBIT ou le résultat, sont établis des multiples qui sont appliqués à l'actif à valoriser.

Multiples de comparables boursiers

Cette méthode consiste à appliquer un multiple aux résultats de l'entreprise faisant l'objet de l'évaluation afin d'en déduire une valorisation. Elle repose sur l'application des multiples boursiers d'un échantillon de sociétés comparables cotées aux agrégats de la société à valoriser. Les multiples de résultats utilisés sont le ratio cours/bénéfices nets (PER), le ratio valeur d'entreprise/résultats avant frais financiers et impôt (VE/EBIT) et amortissements (VE/EBITDA). Ces agrégats sont les agrégats historiques de la société à valoriser et des sociétés comparables. Ils sont retraités de tous les éléments récurrents et exceptionnels ainsi que de l'amortissement des survaleurs.

Les sociétés de l'échantillon retenu opèrent nécessairement sur un secteur proche, voire identique à celui de la société cible. Elles sont de taille relativement comparable et ont des perspectives de croissance attendues similaires. Des paramètres spécifiques peuvent aussi être pris en compte dans l'échantillon : sélection par pays, prise en compte des aspects de réglementation propre à chaque marché, présence ou non d'activités connexes.

La valeur des entreprises comparables est obtenue en additionnant à la capitalisation boursière, la dette financière nette et les intérêts minoritaires. Elle se base sur les dernières données financières disponibles.

Les multiples boursiers s'entendent hors prime de contrôle. L'évaluation se place du point de vue d'un actionnaire minoritaire. Cependant, si l'investissement à évaluer n'est pas coté, l'éventuelle prime de contrôle peut être partiellement ou intégralement compensée par l'absence de liquidité par rapport aux sociétés de l'échantillon boursier.

Si la société n'est pas cotée, une décote de négociabilité reflétant les pratiques de marché est appliquée. Cette décote est déterminée du point de vue des acteurs du marché, et non pas de celui de l'investisseur existant.

Valorisation des bons de souscription d'actions

Les titres donnant accès au capital, prenant généralement la forme de bons de souscription d'actions (BSA), sont examinés régulièrement afin d'évaluer leur probabilité d'exercice et l'impact éventuel sur la valeur de l'investissement. À chaque date de clôture, la probabilité d'exercice des droits est déterminée en comparant le coût d'exercice au produit escompté en cas d'exercice.

Coût historique

Lorsque le Groupe a fait un investissement dans un instrument non coté au cours d'une période récente, le prix de transaction (c'est-à-dire le prix d'entrée) est souvent considéré comme un point de départ raisonnable pour la détermination de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres non coté à la date d'évaluation.

Actif net

L'actif net est, pour une entreprise, le montant que l'actionnaire recevrait si la société vendait ses actifs à leur valeur de marché actuelle, payait ses dettes restant à honorer avec le gain, puis distribuait le solde à ses actionnaires. Pour les fonds, la valeur liquidative est basée sur la valeur des titres et du fond de roulement détenus dans le portefeuille d'un fonds.

Niveau 3 : instruments évalués selon des modèles qui ne sont pas couramment utilisés et/ou qui s'appuient sur des données non observables

Le niveau 3 comprend les instruments dont l'évaluation s'appuie, au moins en partie, sur des données de marché non observables qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valorisation. Les instruments classés en niveau 3 sont principalement :

- les actions non cotées dont la juste valeur ne peut être déterminée en utilisant des données observables et pour lesquelles la situation nette de l'émetteur à la date d'inventaire est la meilleure approximation de la juste valeur de l'investissement à la date de clôture ;
- les parts de fonds de capital-investissement pour lequel le gestionnaire ou l'évaluateur externe ont publié une valeur liquidative à la date de clôture, en utilisant une technique d'évaluation utilisant des paramètres qui ne sont pas directement observables, ou en prenant en compte des données observables, mais avec un ajustement significatif qui n'est pas observable ;
- de manière plus générale, tous les instruments de capitaux propres non cotés pour lesquels le Groupe utilise une technique d'évaluation (à base de multiples de comparables, de multiples de transactions) telle que décrite ci-dessus mais qui intègre des paramètres qui ne sont pas directement observables. Il peut s'agir, par exemple, des flux de trésorerie prévisionnels pour une approche par les flux de trésorerie actualisés, un taux d'actualisation s'appuyant sur un taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque ou d'illiquidité. Pour tous ces cas, les paramètres peuvent ne pas être directement observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers est celle déterminée à la clôture de la période selon les règles et méthodes comptables décrites dans le présent rapport.

Justes valeurs des instruments comptabilisés au coût amorti :

En millions d'euros	31/03/16				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 242,9	1 242,9	-	1 242,9	-
Prêts et créances sur la clientèle	1 488,4	1 505,9	-	1 459,1	46,8
TOTAL	2 731,3	2 748,8	-	2 702,0	46,8
Passifs financiers					
Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit	283,1	285,4	-	285,4	-
Dettes envers la clientèle	5 468,4	5 469,4	-	5 469,4	-
Dettes représentées par un titre	124,2	124,2	-	124,2	-
TOTAL	5 875,7	5 879,0	-	5 879,0	-

En millions d'euros	31/03/15				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 530,9	1 530,9	-	1 530,9	-
Prêts et créances sur la clientèle	1 601,6	1 560,4	-	1 180,5	379,9
TOTAL	3 132,5	3 091,3	-	2 711,4	379,9
Passifs financiers					
Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit	293,8	293,8	-	293,8	-
Dettes envers la clientèle	5 686,9	5 690,2	-	5 690,2	-
Dettes représentées par un titre	13,5	13,5	-	13,5	-
TOTAL	5 994,2	5 997,5	-	5 997,5	-

- Les prêts et créances à la clientèle et les taux d'intérêt qui leur sont associés sont comparés, par maturité, avec des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative des taux d'intérêt ou de toute autre composante des prêts indiquant que la juste valeur de l'actif est sensiblement différente de la valeur nette comptable, la juste valeur est ajustée en conséquence. Pour déterminer la juste valeur des actifs, le Groupe évalue le risque de défaut des contreparties et calcule les flux futurs de trésorerie actualisés en prenant en compte la situation financière des débiteurs.
- Les titres pris et donnés en pensions livrées et dettes envers la clientèle : la juste valeur de ces éléments est déterminée en utilisant une technique DCF avec des taux d'actualisation ajustés de la marge de crédit qui leur est appliquée.
- Les dettes représentées par un titre : la juste valeur de ces instruments est déterminée en utilisant des prix externes qui peuvent être régulièrement observés chez un nombre significatif de teneurs de marché. Cependant, ces prix ne sont pas directement des prix de négociation.

Justes valeurs des instruments comptabilisés en juste valeur :

En millions d'euros	31/03/16			
	TOTAL	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Portefeuille de transaction	7,3	7,3	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	374,8	32,1	342,7	-
Instruments financiers dérivés	73,6	-	73,6	-
AFS - Effets publics et valeurs assimilées	505,9	505,9	-	-
AFS - Obligations et autres titres à revenu fixe	305,1	248,7	53,8	2,6
AFS - Intérêts courus	0,5	0,1	0,3	0,1
AFS - titres à revenu variable	284,5	155,1	50,6	78,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 551,7	949,2	521,0	81,5
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	76,7	-	76,7	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	76,7	-	76,7	-

En millions d'euros	31/03/15			
	TOTAL	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Portefeuille de transaction	26,4	26,4	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	290,1	2,0	288,1	-
Instruments financiers dérivés	66,7	-	66,7	-
AFS - Effets publics et valeurs assimilées	147,8	147,8	-	-
AFS - Obligations et autres titres à revenu fixe	124,2	41,8	72,5	9,9
AFS - Intérêts courus	7,8	0,4	5,5	1,9
AFS - titres à revenu variable	389,7	153,3	72,7	163,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 052,7	371,7	505,5	175,5
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	75,2	-	75,2	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	75,2	-	75,2	-

Annexe

Technique d'évaluation par classe d'instruments pour les actifs financiers évalués sur la base de données de niveau 3 au 31 mars 2016 :

Classe d'instruments	Juste valeur au 31 mars 2016 (en millions d'euros)	Technique d'évaluation	Données non observables	Intervalle (moyen pondéré)
Titres de dette mezzanine	2,6	Valeur comptable basée sur l'investissement à l'origine majorée des intérêts courus et minorée des dépréciations	Flux de remboursement anticipé en trésorerie après prise en compte de la situation nette de l'emprunteur	N/A
Autres	0,1	N/A	N/A	N/A
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	2,7			
Investissements dans des fonds de capital-investissement	38,2	Valorisation externe basée sur la valeur liquidative	N/A	N/A
Actions et autres titres à revenu variable	39,1	Valorisation externe basée sur la valeur liquidative	N/A	N/A
	0,8	Valorisé au coût historique	N/A	N/A
	0,7	Multiples de résultat ajustés	Décotes de valorisation non observables en raison, par exemple, d'une situation de minoritaires ou un manque de liquidité ou d'autres ajustements de multiples visant à calibrer un secteur ou une activité spécifique	4-20 pour les multiples d'EBITDA 20 %-40 % pour les décotes d'illiquidité/décotes de minoritaires
Titres à revenu variable disponibles à la vente	78,8			

Sensibilité de la juste valeur pour les instruments classés en niveau 3

Au sein des 78,8 millions d'euros de titres à revenus variables disponibles à la vente classés en niveau 3 au 31 mars 2016, 77,3 millions d'euros d'instruments sont valorisés par un tiers externe. Pour mesurer la sensibilité de la juste valeur de ces instruments, valorisés à l'aide de données non observables, le Groupe a déterminé quel serait l'impact en résultat net et en capitaux propres dans le cas d'une baisse de 5 % des valorisations externes retenues. Dans un tel cas, l'incidence serait une charge nette d'impôt au compte de résultat de 0,1 million d'euros et une baisse des capitaux propres de 3,4 millions d'euros.

Instruments valorisés à la juste valeur à partir de données de niveau 3 au 31 mars 2016

Le tableau suivant présente, pour la période, les mouvements dans les actifs dont la valorisation intègre des données classées en niveau 3 :

En millions d'euros		Obligations et autres titres à revenu fixe	Parts de fonds	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Au 1^{er} avril 2015		11,8	53,5	110,2	175,5
Transfert vers/(depuis) le niveau 3		(1,0)	(0,2)	(12,3)	(13,5)
Total des gains et pertes sur la période	Enregistrés au compte de résultat	(6,6)	0,6	(2,4)	(8,4)
	Gains/(pertes) transférés en capitaux propres	-	5,5	(1,6)	3,9
Acquisitions, souscriptions, cessions et remboursements	Additions	0,4	2,3	0,5	3,2
	Cessions	(1,7)	(23,1)	(53,5)	(78,3)
Différences de change		(0,1)	(0,5)	(0,2)	(0,8)
Autres		(0,1)	0,1	(0,1)	(0,1)
AU 31 MARS 2016		2,7	38,2	40,6	81,5

Dispositif de contrôle dans le processus d'établissement des valorisations

Capital-investissement et dette privée

L'établissement des justes valeurs est soumis à des procédures de contrôle visant à vérifier que les justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante. Les justes valeurs déterminées par référence à des prix de cotation externes ou des paramètres de marché sont validées par le comité de valorisation adéquat.

Ces comités revoient, deux fois dans l'année, les valorisations des investissements faits par le Capital-investissement et dette privée.

Les paramètres de valorisation revus lors des comités sont les suivants :

- l'origine des données externes ;
- la cohérence des sources diverses ;
- les événements qui se sont produits sur la période et qui pourraient affecter la valorisation ; et
- la fréquence à laquelle les données sont mises à jour.

Les parts de fonds de Capital-investissement et dette privée sont évaluées par leurs sociétés de gestion en conformité avec l'*International Private Equity and Venture* (IPEV), directive édictée par l'Association française des investisseurs en capital (AFIC), l'Association britannique de capital-risque (BVCA) et l'Association européenne Equity et Venture Capital (EVCA). Le Comité de valorisation se réunit semestriellement pour approuver les valorisations envoyées aux investisseurs des fonds de Capital-investissement et dette privée gérés par le Groupe. Ce comité agit comme comité d'évaluation exigé par la directive *Alternative Investment Fund Managers* (directive AIFM).

Valorisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés négociés de gré à gré par le Groupe (c'est-à-dire hors marchés organisés) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation externes. Ces modèles permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les instruments financiers dérivés du Groupe sont de type « vanille », comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises ; les techniques de modélisation utilisées dans ce cas sont des modèles usuels dans le secteur financier. Les données utilisées par ces modèles d'évaluation sont déterminées à partir de données observables de marché, comprenant des prix donnés par les Bourses, les courtiers ou les fournisseurs de prix de consensus.

Les dérivés de change sont évalués dans le marché où ils sont négociés. Les contrats font l'objet d'appels de marge en fonction des valorisations.

V. Notes sur le bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

1 Actifs financiers

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Effets publics et valeurs assimilées	3 003	20 950
Actions et titres à revenu variable	4 323	5 422
Portefeuille de transactions	7 326	26 372
Actions et autres instruments de capitaux propres	275 825	205 615
Autres actifs financiers	98 925	84 509
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	374 750	290 124
Instruments dérivés de transaction actifs (cf. note 2)	70 791	46 674
TOTAL	452 867	363 170
<i>dont instruments financiers à la juste valeur par résultat cotés</i>	39 382	28 310
<i>dont instruments financiers à la juste valeur par résultat non cotés</i>	413 485	334 860

2. Passifs financiers

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Instruments dérivés de transaction passifs (cf. note 2)	76 733	67 012
TOTAL	76 733	67 012

Note 2 – Dérivés

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un « sous-jacent » (c'est-à-dire un autre instrument financier, un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leur juste valeur positive (actif) et leur juste valeur négative (passif). Les justes valeurs positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les justes valeurs négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les justes valeurs positives et négatives sur les différentes opérations ne sont compensées que si cela est autorisé légalement, si les opérations se font avec la même contrepartie et si les flux de trésorerie sont eux-mêmes compensés. Les variations de juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie.

Des transactions sont menées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Les opérations spéculatives consistent à prendre des positions avec l'intention de profiter des évolutions des variables de marché telles que les taux d'intérêt. Le Groupe effectue aussi des opérations sur des dérivés pour couvrir ses positions hormis celles de son portefeuille de transaction. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et de ce que la couverture peut être qualifiée comme telle comptablement. Les opérations sur les dérivés admis comptablement comme couverture sont des couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Dérivés de transaction

En milliers d'euros	31/03/16			31/03/15		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	61 721	2 671	349	78 742	2 177	-
Instruments fermes de change	9 743 925	63 482	75 670	7 094 701	38 312	62 039
Instruments conditionnels de change	205 128	693	487	325 929	4 448	4 431
Options sur produits de base	65 120	3 717	200	23 450	1 510	500
Autres dérivés	272	228	27	270	227	42
TOTAL	10 076 166	70 791	76 733	7 523 092	46 674	67 012

Dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/03/16			31/03/15		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	190 434	2 798	-	558 408	8 950	8 195
Instruments fermes de change	-	-	-	86 003	11 073	-
TOTAL	190 434	2 798	-	644 411	20 023	8 195

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêt mis en place afin de se protéger contre les variations de juste valeur des prêts à taux fixe, des titres de dettes à taux fixe et des emprunts à taux fixe.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2016, le Groupe a enregistré une perte nette de 4 milliers d'euros, comparé à un gain net de 4 milliers d'euros au 31 mars 2015, correspondant aux variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture.

La juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'élevait à 2 798 milliers d'euros au 31 mars 2016, contre 8 910 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé au risque de variation des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur des actifs et des titres de dettes émis pour lesquels sont perçus/payés des intérêts à taux variable. Les gains et les pertes de la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés en capitaux propres. Les gains et les pertes relatifs à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés au compte de résultat.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2016, le Groupe a enregistré un gain de 3 milliers d'euros au compte de résultat représentant les variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie, contre un gain de 106 milliers d'euros au 31 mars 2015.

La juste valeur des instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie était nulle au 31 mars 2016 contre 2 919 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Note 3 – Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Effets publics et valeurs assimilées	505 921	147 787
Obligations et autres titres à revenu fixe	305 087	124 165
Intérêts courus	540	7 777
Total des titres à revenu fixe	811 548	279 729
<i>dont titres dépréciés</i>	<i>(20 013)</i>	<i>(24 357)</i>
Total des titres à revenu variable	284 461	389 708
<i>dont titres dépréciés</i>	<i>(133 424)</i>	<i>(143 066)</i>
TOTAL	1 096 009	669 437

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Au 1^{er} avril	669 437	748 042
Acquisitions	1 355 346	291 828
Cessions/remboursements	(895 012)	(468 829)
Gains/(pertes) sur variation de juste valeur enregistrés en capitaux propres	(1 041)	67 501
Pertes de valeur enregistrées au compte de résultat	(3 938)	(13 147)
Écarts de conversion	(30 035)	49 419
Reclassements et autres variations	1 252	(5 377)
AU 31 MARS	1 096 009	669 437

Note 4 – Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	779 584	783 974
Comptes et prêts à terme	74 197	70 756
Titres et valeurs reçus en pension	388 965	674 989
Intérêts courus	201	1 195
Prêts et créances sur les établissements de crédit – Valeur brute	1 242 947	1 530 914
Dépréciations des prêts et créances	-	-
TOTAL	1 242 947	1 530 914

Note 5 – Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Comptes ordinaires débiteurs	25 438	73 105
Autres prêts à la clientèle	1 530 196	1 621 710
Intérêts courus	7 299	8 045
Prêts et créances sur la clientèle – Valeur brute	1 562 933	1 702 860
Dépréciations individuelles	(48 876)	(75 099)
Dépréciations collectives	(25 685)	(26 156)
Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle	(74 561)	(101 255)
TOTAL	1 488 372	1 601 605

Au 31 mars 2015, les prêts et créances sur la clientèle comprenaient 321 millions d'euros de loyers financiers à recevoir. Suite à la cession de FALG le 3 novembre 2015 décrite dans la note 22, il n'y a plus de loyers financiers à recevoir dans le Groupe au 31 mars 2016.

Annexe

Note 6 – Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Créances clients non bancaires	218 506	171 243
Dépôts de garantie versés	11 838	5 806
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	54 257	43 348
Actifs des régimes de retraite à prestations définies	11 701	977
Autres débiteurs	129 163	135 581
Actifs divers	425 465	356 955
Charges constatées d'avance	23 594	20 078
Produits à recevoir	79 692	78 383
Comptes de régularisation	103 286	98 461
TOTAL	528 751	455 416

Note 7 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les montants relatifs aux entreprises associées comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/16		31/03/15	
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts
JRAC Proprietary Investments LP Incorporated	20 244	27	16 506	8
Quintus fund	-	(178)	6 633	1 111
Financière Nextpool	-	-	-	1 462
Capital-investissement et dette privée	20 244	(151)	23 139	2 581
Sélection 1818 ⁽¹⁾	12 160	99	13 247	254
St Julian's Properties Limited ⁽¹⁾	8 318	276	8 983	343
Autres	1 720	43	2 319	420
Autres investissements	22 198	418	24 549	1 017
TOTAL	42 442	267	47 688	3 598

(1) Comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Les données issues des comptes sous-jacents des entreprises associées sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/03/16			
	JRAC Proprietary Investments LP Incorporated	Quintus fund	Sélection 1818 ⁽¹⁾	St Julian's Properties Limited ⁽¹⁾
Prêts et créances sur les établissements de crédit	487	-	-	129
Actifs financiers disponibles à la vente	40 201	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	2	-	24 636	16 753
Total actifs	40 690	-	24 636	16 882
Total dettes	203	-	-	245
Produit net bancaire	179	(82)	536	-
Résultat avant impôts	76	(355)	536	725
Résultat net	54	(355)	397	552
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7 422	(867)	-	(1 468)
Résultat net et autres éléments du résultat global	7 476	(1 222)	397	(916)
Dividendes reçus	-	929	298	207

(1) Comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations relatives aux activités et aux pourcentages de contrôle et d'intérêt sont fournies dans la note 37 – Périmètre de consolidation.

Note 8 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	01/04/15	Acquisitions	Cessions/ mises au rebut	Cession d'une filiale (note 22)	Dotations aux amor- tissements	Différence de change	Autres variations	31/03/16
Immobilisations corporelles brutes :								
Terrains et constructions	346 325	2 952	(1 882)	-		(24 904)	1 297	323 788
Actifs de location simple	18 488	2 056	(1 520)	(19 258)		337	(103)	-
Autres immobilisations corporelles	151 262	10 007	(22 354)	(12 418)		(6 478)	(1 774)	118 245
Total des immobilisations corporelles brutes	516 075	15 015	(25 756)	(31 676)		(31 045)	(580)	442 033
Amortissements et dépréciation :								
Terrains et constructions	(62 442)		1 881	-	(12 852)	4 451	(1 527)	(70 489)
Actifs de location simple	(7 600)		1 319	7 975	(1 602)	(132)	40	-
Autres immobilisations corporelles	(85 548)		22 010	6 232	(14 223)	3 754	3 299	(64 476)
Total amortissements et dépréciations	(155 590)		25 210	14 207	(28 677)	8 073	1 812	(134 965)
TOTAL	360 485	15 015	(546)	(17 469)	(28 677)	(22 972)	1 232	307 068

Note 9 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	01/04/15	Acquisitions	Cessions/ mises au rebut	Cession d'une filiale	Dotations aux amor- tissements	Différence de change	Autres variations	31/03/16
Immobilisations incorporelles brutes	231 649	10 563	(42 833)	(2 560)		(819)	(313)	195 687
Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	(63 490)		42 833	2 560	(9 694)	516	(15)	(27 290)
TOTAL	168 159	10 563	-	-	(9 694)	(303)	(328)	168 397

Note 10 – Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	RCB	Concordia Holding	Autre	TOTAL
Au 1^{er} avril 2015	47 718	59 346	3 469	110 533
Acquisitions	-	-	4 343	4 343
Cessions et autres diminutions	-	-	(2 896)	(2 896)
Différences de change	-	-	(127)	(127)
AU 31 MARS 2016	47 718	59 346	4 789	111 853

Le 14 septembre 2015, la division de Capital-investissement et dette privée du Groupe a annoncé l'acquisition de West Gate Horizons Advisors LLC, un gestionnaire de crédits basé à Los Angeles et spécialisé dans les prêts à effet de levier. La société gère environ 1,5 milliard de dollars US d'actifs (soit 1,35 milliard d'euros) à travers cinq « CLO » (*Collateralised Loan Obligation*). À la suite de cette acquisition, le Groupe a comptabilisé un écart d'acquisition de 4,3 millions d'euros et des immobilisations incorporelles pour 3,5 millions d'euros. Ces dernières seront amorties sur leur durée de vie utile estimée.

Au 31 mars 2016, le Groupe a réalisé un test annuel de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable de ces deux UGT a été calculée en utilisant la méthode la plus appropriée. Pour Concordia Holding, la valeur recouvrable a été calculée selon une approche multicritères basée sur des multiples de comparables boursiers, des multiples de transactions et une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels (DCF). Pour RCB, qui comprend les activités de Conseil financier et de Gestion d'actifs en France, des multiples de transactions ont été appliqués aux résultats nets. De plus, une valorisation de la somme des valeurs des divisions opérationnelles a été effectuée, dans laquelle chaque secteur d'activité de RCB a été valorisé séparément en recourant aux mêmes méthodes de valorisation, lesquelles constituent des méthodes standards sur ce marché.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- les flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du processus budgétaire du Groupe puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale) ;
- taux de croissance à l'infini : 2 %
- taux d'actualisation : 8,75 %

Les tests de sensibilité effectués sur le DCF pour Concordia Holding démontrent qu'une augmentation de 50 bp du taux d'actualisation associée à une diminution de 50 bp du taux de croissance à l'infini contribueraient à minorer la valeur recouvrable de l'UGT de 11 % (143 millions d'euros) et ne conduiraient pas à constater de dépréciation.

Annexe

De même, une diminution de 10 % du flux de trésorerie normalisé dans les flux de trésorerie futurs du plan d'affaires réduirait la valeur d'utilité de l'UGT par :

- 125 millions d'euros pour Concordia Holding ;
- 40 millions d'euros pour RCB.

Une telle diminution n'entraînerait pas la constatation de perte de valeur pour chacune d'elle.

Au 31 mars 2016, la valeur recouvrable de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable. Le Groupe n'a donc pas comptabilisé, au cours de l'exercice, de dépréciation au titre de ses écarts d'acquisition.

Note 11 – Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	59 579	71 859
Comptes et emprunts à terme	220 559	217 559
Intérêts courus	1 814	3 166
TOTAL	281 952	292 584

Note 12 – Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Dettes envers la clientèle à vue	4 494 422	4 278 497
Dettes envers la clientèle à terme	865 996	1 366 715
Titres et valeurs donnés en pension	99 915	20 726
Intérêts courus	8 055	20 925
TOTAL	5 468 388	5 686 863

Note 13 – Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Charges à payer au personnel	454 096	445 882
Charges à payer et produits constatés d'avance	134 938	119 728
Comptes de régularisation	589 034	565 610
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	76 870	52 800
Créditeurs financiers divers	32 510	41 025
Autres créditeurs	89 748	71 420
Passifs divers	199 128	165 245
TOTAL	788 162	730 855

Note 14 – Provisions

En milliers d'euros	01/04/15	Dotations/ (Reprises non utilisées)	Reprises utilisées	Différences de change	Autres variations	31/03/16
Provisions pour risques de contrepartie	142	-	-	-	(110)	32
Provisions pour litiges	37 570	(546)	(18 512)	318	150	18 980
Provisions pour restructuration	2 100	(1 458)	-	-	-	642
Provisions pour réaménagement d'immeubles	1 011	443	(162)	(45)	(220)	1 027
Autres provisions	-	2 599	(2 640)	(9)	202	152
Sous-total	40 823	1 038	(21 314)	264	22	20 833
Provisions pour indemnités de départ en retraite (note 19)	173 677				(39 125)	134 552
TOTAL	214 500	1 038	(21 314)	264	(39 103)	155 385

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Les provisions pour litiges comprenaient au 1^{er} avril 2015 une provision pour couvrir le montant estimé de la responsabilité financière, ainsi que les frais professionnels et autres coûts relatifs à la participation de la filiale Suisse de banque privée du Groupe au Programme américain au titre de comptes non déclarés ayant un lien avec ce pays. Le 3 juin 2015, un accord de non poursuite a été conclu avec le Département américain de la Justice et le règlement de 11,5 millions de dollars US était couvert par cette provision.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour couvrir les coûts estimés d'autres procédures judiciaires et réclamations découlant de la conduite des affaires.

Après avoir tenu compte des informations disponibles à la date du présent rapport, la direction estime que le niveau de provisionnement constitué dans les comptes consolidés publiés est suffisant pour couvrir toute poursuite ou toute action potentielle ou réelle susceptible d'impacter les comptes consolidés du Groupe.

Note 15 – Dépréciations

En milliers d'euros	01/04/15	Dotations	Reprises	Sorties du bilan	Différences de change et autres variations	31/03/16
Prêts et créances sur la clientèle	(101 255)	(11 077)	6 172	26 053	5 546	(74 561)
Actifs financiers disponibles à la vente	(167 423)	(11 264)	5 702	19 747	(199)	(153 437)
Autres actifs	(17 435)	(7 284)	2 717	6 662	610	(14 730)
TOTAL	(286 113)	(29 625)	14 591	52 462	5 957	(242 728)

Note 16 – Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles par la méthode du report variable.

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Solde net d'impôts différés à l'ouverture	37 707	30 657
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	92 760	89 627
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(55 053)	(58 970)
Enregistré au compte de résultat		
(Charge) d'impôts différés au compte de résultat	(4 030)	(13 274)
Enregistré en capitaux propres		
Au titre des régimes de retraite à prestations définies	(5 451)	9 398
Actifs financiers disponibles à la vente	7 880	4 058
Déficits fiscaux reportables	119	-
Couvertures de flux de trésorerie	(1 611)	(1 217)
Reclassements en impôts courants	5 214	(2 533)
Paiements/(remboursements)	121	(175)
Différences de conversion	(4 866)	9 447
Cession d'une filiale (cf. note 22)	(5 733)	-
Autres	(441)	1 346
SOLDE NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE	28 909	37 707
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	72 278	92 760
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(43 369)	(55 053)

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Amortissements dérogatoires	6 015	14 348
Indemnités de départ en retraite	22 893	29 428
Provisions	1 516	239
Rémunérations différées	26 606	29 240
Déficits fiscaux reportables	12 982	17 574
Actifs financiers disponibles à la vente	347	208
Autres différences temporelles	1 919	1 723
TOTAL	72 278	92 760

Annexe

NMR, une filiale du Groupe au Royaume-Uni, constate des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables. Dans le cadre de l'estimation de la recouvrabilité de ses impôts différés actifs à la clôture, et sur la base des prévisions de bénéfice à moyen terme, NMR a déterminé la période au terme de laquelle des bénéfices imposables suffisants seront générés afin d'utiliser les impôts différés actifs. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2015, le gouvernement britannique a annoncé une restriction de l'utilisation des déficits reportables pour les banques, ayant un impact sur la période d'utilisation des impôts différés actifs. En conséquence, NMR a décidé de passer en perte 8,7 millions d'euros d'impôts différés actifs au 31 mars 2015. Pour les comptes annuels au 31 mars 2016, NMR considère qu'il y aura des bénéfices suffisants dans un délai raisonnable pour utiliser les impôts différés actifs restant comptabilisés au bilan.

Aux États-Unis, au Canada et en Asie, les différences temporelles déductibles n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés.

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Amortissements dérogatoires	1 549	2 032
Indemnités de départ en retraite	1 829	-
Couvertures de flux de trésorerie	-	(1 602)
Actifs financiers disponibles à la vente	13 070	23 061
Actifs incorporels comptabilisés lors de l'acquisition de filiales	11 838	11 838
Autres différences temporelles	15 083	19 724
TOTAL	43 369	55 053

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité ou sur le même groupe imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les charges/(produits) d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Amortissements dérogatoires	2 025	(80)
Indemnités de départ en retraite	1 345	4 177
Dépréciation de créances	(1 359)	1 046
Déficits fiscaux reportables	3 337	8 934
Rémunérations différées	2 504	1 149
Actifs financiers disponibles à la vente	(522)	422
Autres différences temporelles	(3 300)	(2 374)
TOTAL	4 030	13 274

Note 17 – Entités structurées

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote ou d'autres droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui contrôle l'entité. Elle aura le plus souvent des activités restreintes et un objectif précis et bien défini. Elle peut comprendre certains fonds d'investissement.

Dans la majorité des cas, conformément à IFRS 10, le Groupe n'a pas besoin de consolider ses investissements dans les entités structurées. Toutefois, certaines entités structurées sont gérées par le Groupe, sous la forme de fonds dans lesquels le Groupe a également investi ses propres fonds. Dans ce cas, le Groupe décide de consolider ou non ces fonds sur la base de l'évaluation combinée des deux indicateurs clés suivants :

- la somme des rémunérations et des autres intérêts économiques ;
- les droits de révocation.

Afin d'évaluer les intérêts économiques, il convient de déterminer, à un niveau particulier de rendement, la part de l'augmentation de la performance d'un fonds qui revient au gestionnaire (exposition à la variabilité des rendements). Le niveau de rendement en question correspond au niveau à partir duquel des commissions de surperformance commencent à être acquises.

Un niveau élevé de variabilité indiquerait que le gestionnaire pourrait agir en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré). Alors qu'un faible niveau de variabilité indiquerait qu'un gérant pourrait être un agent pour les autres investisseurs (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

De plus, des droits négligeables pour les investisseurs de révoquer le gérant ou de transférer leurs fonds pourraient indiquer qu'un gestionnaire agit en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré) tandis que des droits importants pourraient laisser penser qu'un gestionnaire est un agent (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

Le jugement du Groupe repose sur la norme IFRS 10, ainsi que sur sa compréhension des pratiques de marché.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les intérêts détenus par le Groupe dans des entités structurées non consolidées qu'il gère :

En milliers d'euros	31/03/16		
	Fonds de capital-investissement	Fonds de dette privée	Total
Total des actifs compris dans les véhicules sous-jacents	1 107 302	2 549 853	3 657 155
Actifs sous gestion incluant les engagements de financement donnés	1 861 449	2 882 315	4 743 764
Intérêts au bilan du Groupe :			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	234 621	76 454	311 075
Actifs financiers disponibles à la vente	-	16 769	16 769
Prêts et créances	4 589	10 321	14 910
Total actifs au bilan du Groupe	239 210	103 544	342 754
Engagements de financement donnés par le Groupe (hors bilan)	150 868	28 174	179 042
Exposition maximale du Groupe aux pertes	390 078	131 718	521 796

En complément, le Groupe a créé et gère des fonds d'investissement en tant que sponsor afin de fournir aux clients des opportunités d'investissement. Le Groupe, en tant que gestionnaire du fonds, peut recevoir une commission de gestion et une commission de performance basées sur les actifs sous gestion. Le Groupe n'a fait aucun investissement dans ces fonds, au 31 mars 2016, les actifs sous gestion s'élevaient à 50,2 milliards d'euros et le montant des commissions perçues à 379,3 millions d'euros.

Note 18 – Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondant à la part d'intérêts dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe. Le résultat, l'actif net et les dividendes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent de :

En milliers d'euros	31/03/16			31/03/15		
	Résultat	Montant au bilan	Dividendes	Résultat	Montant au bilan	Dividendes
Titres en capital	100 881	30 783	96 993	85 839	39 823	72 175
Dettes subordonnées à durée indéterminée	14 775	319 813	14 775	14 267	346 030	14 267
Groupe Rothschild Holding AG	7 022	153 641	2 407	7 289	157 273	2 149
Autres	2 627	11 613	181	2 908	12 908	975
TOTAL	125 305	515 850	114 356	110 303	556 034	89 566

Titres en capital

Les éléments relatifs aux titres en capital au sein des participations ne donnant pas le contrôle correspondent principalement aux montants calculés d'après les dispositions statutaires des sociétés en commandite simple détenues par Rothschild & Cie Banque SCS, la société holding de nos activités de Gestion d'actifs et de Conseil financier en France. Le résultat attribué aux titres en capital de ces participations est calculé sur la base du résultat social de chacune de ces sociétés en commandite simple, y compris la quote-part du résultat revenant au travail.

Dettes subordonnées à durée indéterminée

Le Groupe a émis des dettes subordonnées à durée indéterminée qui comportent des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts. Selon les normes IFRS, ces instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et sont présentés au niveau des participations ne donnant pas le contrôle. Les intérêts qui s'y rapportent sont traités comme des charges relatives à ces participations.

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Dettes subordonnées à durée indéterminée au taux fixe de 9 % (125 millions de livres sterling)	186 835	203 343
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (150 millions d'euros)	65 346	71 119
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (200 millions de dollars US)	67 632	71 568
TOTAL	319 813	346 030

Annexe

Groupe Rothschild Holding AG

Le Groupe détient un intérêt économique de 72,87 % dans les capitaux propres de Rothschild Holding AG (RHAG), la société holding suisse de notre activité de Banque privée. Le montant comptabilisé au compte de résultat et au bilan dans les participations ne donnant pas le contrôle est calculé sur la base de cet intérêt économique.

Le tableau suivant présente un compte de résultat et un bilan résumés pour le sous-groupe RHAG.

En milliers d'euros	Groupe RHAG	
	31/03/16	31/03/15
Compte de résultat		
Produit net bancaire	216 253	189 136
Résultat net	30 686	21 710
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾	(19 472)	58 161
Résultat net et autres éléments du résultat global	11 214	79 871
Informations bilancielles		
Caisse et banques centrales	2 749 608	2 753 309
Prêts et créances sur les établissements de crédit	138 230	135 461
Prêts et créances sur la clientèle	1 102 499	845 525
Comptes de régularisation et actifs divers	467 256	488 470
Total actifs	4 457 593	4 222 765
Dettes envers la clientèle	3 581 066	3 401 037
Comptes de régularisation et passifs divers	265 937	213 176
Total dettes	3 847 003	3 614 213
Capitaux propres	610 590	608 552

(1) Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres comprennent des gains et pertes de change, des mouvements actuariels et la réévaluation des titres de participation à long terme.

Note 19 – Avantages au personnel

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraite pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous.

Le *NMR Pension Fund* (NMRP) est géré par NMR au profit des salariés de certaines entreprises du groupe Rothschild situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies en vigueur depuis la même date.

Le *NMR Overseas Pension Fund* (NMROP) est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du groupe Rothschild situées hors du Royaume-Uni. Ce fonds comprend également un dispositif de retraites à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies ouvert depuis la même date.

Rothschild North America Inc. maintient un plan de retraite non financé et d'autres accords de retraites pour certains employés (RNAP). Ni le plan ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou quelque autre avantage aux employés ou aux retraités. La dernière date à laquelle de nouveaux droits ont été enregistrés est janvier 2001.

RBZ gère également un organisme de retraites (RBZP). Cet organisme a été créé sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais a les caractéristiques d'un plan de retraites à prestations définies. Les employés actuels et les retraités (anciens employés ou leurs ayants droit) reçoivent des pensions déterminées statutairement lorsqu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations à la charge de l'employeur et de l'employé.

Par ailleurs, certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et d'autres prestations vis-à-vis des anciens salariés.

Les dernières évaluations actuarielles des fonds NMRP et NMROP ont été réalisées pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et ont été mises à jour pour l'exercice clos le 31 mars 2016 par des actuaires indépendants. Les résultats sont cohérents avec les variations de valeur des actifs. L'évaluation du fonds RBZP est effectuée tous les semestres en septembre et en mars par des actuaires indépendants.

Les obligations au titre des régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques d'espérance de vie, d'inflation, de taux d'intérêt et de performance d'investissement. Ces risques sont limités dans la mesure du possible en appliquant aux fonds une stratégie d'investissement qui vise à minimiser les coûts à long terme. Cela est réalisable en investissant dans une sélection diversifiée de classes d'actifs, qui vise à réduire la volatilité des rendements et aussi à atteindre un niveau de congruence satisfaisant avec les passifs sous-jacents. Dans l'ensemble, l'objectif est de sélectionner des actifs qui permettront de générer des revenus et une croissance du capital, afin de faire face, parallèlement aux nouvelles cotisations, au coût des prestations actuelles et futures dues par les fonds.

Montants comptabilisés au bilan

En milliers d'euros	NMRP et NMROP	RBZP	RNAP	Autre	31/03/16
Valeur actuelle des obligations financées	981 362	245 123	-	-	1 226 485
Valeur de marché des actifs des régimes	(911 854)	(226 018)	-	-	(1 137 872)
Sous-total	69 508	19 105	-	-	88 613
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	23 737	10 501	34 238
TOTAL	69 508	19 105	23 737	10 501	122 851
<i>dont régimes présentant un passif net</i>	75 946	24 368	23 737	10 501	134 552
<i>dont régimes présentant un (actif) net</i>	(6 438)	(5 263)	-	-	(11 701)

En milliers d'euros	NMRP et NMROP	RBZP	RNAP	Autre	31/03/15
Valeur actuelle des obligations financées	1 128 294	249 108	-	-	1 377 402
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 001 232)	(244 685)	-	-	(1 245 917)
Sous-total	127 062	4 423	-	-	131 485
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	29 190	12 025	41 215
TOTAL	127 062	4 423	29 190	12 025	172 700
<i>dont régimes présentant un passif net</i>	128 039	4 423	29 190	12 025	173 677
<i>dont régimes présentant un (actif) net</i>	(977)	-	-	-	(977)

Variations des engagements nets de retraite

En milliers d'euros	(Actifs) du plan de régime de retraite	Engagements de retraite	Passif net au titre de régimes à prestations définies
Au 1^{er} avril 2015	(1 246 118)	1 418 818	172 700
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	-	16 917	16 917
Cotisations des salariés	(3 088)	3 088	-
Coûts des services passés	-	(10 433)	(10 433)
(Revenus)/coûts des intérêts	(35 103)	39 682	4 579
Réévaluation due aux points suivants :			
- rendement réel des actifs du régime moins les intérêts	54 668	-	54 668
- évolution des hypothèses financières	-	(45 921)	(45 921)
- évolution des hypothèses démographiques	-	4 644	4 644
- (gains)/pertes du retour d'expérience	-	(19 773)	(19 773)
Prestations versées aux bénéficiaires	49 592	(49 592)	-
(Cotisations) du Groupe	(47 599)	-	(47 599)
Frais administratifs	1 978	-	1 978
Variations de change et autres mouvements	87 798	(96 707)	(8 909)
AU 31 MARS 2016	(1 137 872)	1 260 723	122 851

À la suite de l'évaluation actuarielle triennale du fonds NMRP réalisée en mars 2013, les administrateurs du fonds de pension à prestations définies ont convenu avec le Groupe d'un plan de cotisations visant à réduire le déficit, conformément à la réglementation applicable aux retraites. L'objectif est d'éliminer ce déficit sur dix ans en augmentant les cotisations de 13,8 millions de livres sterling chaque année (soit une hausse de 3,6 % par an). D'autre part, les employeurs participant au régime ont convenu de verser 33,5 % des salaires des membres en service éligibles à la retraite. Le dispositif sera réexaminé en 2016, lors de la prochaine évaluation actuarielle triennale du fonds.

Un montant total de cotisations estimé à 44 millions d'euros sera versé aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice qui clôturera le 31 mars 2017.

La durée moyenne pondérée anticipée concernant les engagements du fonds est de 19 ans pour le fonds NMRP et de 17 ans pour le fonds RBZP.

Montants comptabilisés au compte de résultat relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	16 917	12 611
Coût net des intérêts	4 579	5 056
Coût des services passés	(10 433)	(2 500)
Frais administratifs	1 978	1 912
Autres revenus de retraite	106	296
TOTAL (inclus dans les charges de personnel)	13 147	17 375

En conséquence des changements ayant affecté, au cours de l'exercice, RBZP, le compte de résultat 2016 comprend un produit de 10,4 millions d'euros au titre des coûts des services passés. Au cours de l'exercice précédent, les changements effectués sur RBZP ont généré un produit de 2,5 millions d'euros au titre des coûts des services passés.

Montants enregistrés dans l'état du résultat global

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Gains/(pertes) de réévaluation comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice	6 382	(48 646)
Pertes de réévaluation cumulées comptabilisées dans l'état du résultat global	(216 808)	(223 190)

Les principales hypothèses retenues pour l'actualisation à la date de clôture sont les suivantes :

	31/03/16			31/03/15		
	NMRP et NMROP	RBZP	RNAP	NMRP et NMROP	RBZP	RNAP
Taux d'actualisation	3,6 %	0,4 %	2,5 %	3,4 %	0,8 %	2,3 %
Indice des prix de détail	2,9 %	N/A	N/A	3,0 %	N/A	N/A
Inflation des prix à la consommation	1,9 %	0,5 %	N/A	2,0 %	N/A	N/A
Taux de croissance attendu des salaires	2,0 %	0,5 %	N/A	2,0 %	0,5 %	N/A
Taux de croissance attendu des retraites :						
Non-plafonné	N/A	0,0 %	N/A	N/A	0,0 %	N/A
Plafonné à 5,0 %	2,8 %	N/A	N/A	2,9 %	N/A	N/A
Plafonné à 2,5 %	2,0 %	N/A	N/A	2,0 %	N/A	N/A
Espérance de vie :						
- des hommes retraités âgés de 60 ans	28,7	26,4	26,1	28,6	26,3	26,1
- des femmes retraitées âgées de 60 ans	29,5	29,0	28,6	29,5	28,9	28,6
- des hommes retraités âgés de 60 ans dans 20 ans	30,7	28,1	N/A	30,6	28,1	N/A
- des femmes retraitées âgées de 60 ans dans 20 ans	30,7	30,7	N/A	30,7	30,6	N/A

Le calcul des engagements nets du régime à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles formulées précédemment. Celles qui ont l'impact le plus important sur l'évaluation du passif sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/03/16	
	Hausse/(baisse) approximative du passif du bilan	
	NMRP et NMROP	RBZP
Hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	(85 000)	(19 000)
Hausse de 0,5 % de l'inflation	70 000	1 000
Hausse d'un an de l'espérance de vie	29 000	N/A

Les sensibilités présentées ci-dessus ne reflètent que l'estimation de l'évolution des obligations au titre des régimes à prestations définies pour les fonds. En pratique, tout mouvement qui provoque une modification du taux d'actualisation ou de l'inflation devrait être partiellement compensé par un changement de valeur des actifs, et l'impact global sur les engagements nets est donc probablement moins élevé que les montants ci-dessus.

Composition des actifs des régimes de retraites

	31/03/16			31/03/15		
	NMRP	NMROP	RBZP	NMRP	NMROP	RBZP
Actions cotées	35 %	43 %	26 %	33 %	43 %	27 %
Obligations cotées	18 %	18 %	46 %	18 %	17 %	45 %
Liquidités	9 %	8 %	8 %	7 %	23 %	8 %
Fonds spéculatifs et de capital investissement	20 %	13 %	12 %	21 %	13 %	13 %
Couverture des passifs	17 %	16 %	2 %	18 %	-	2 %
Immobilier et autres	1 %	2 %	6 %	3 %	4 %	5 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Au 31 mars 2016, les actions comprennent 0,9 million d'euros (2015 : 0,9 million d'euros) d'actions de sociétés qui sont des parties liées du gestionnaire.

NMR et certaines filiales du groupe NMR ont conclu un trust au profit de NMRP. Ce trust garantit la rentabilité du fonds de pension sur certains actifs du groupe NMR et fait en sorte que NMRP puisse se voir offrir jusqu'à 50 millions de livres sterling de garantie pour le cas où certains seuils financiers ne seraient pas respectés. Ces seuils financiers visant la continuité de l'exploitation du groupe NMR, leur probabilité de déclenchement est donc considérée comme extrêmement faible. Tout au long de la durée du contrat, le groupe NMR conservera le contrôle des actifs et les revenus correspondants seront comptabilisés au compte de résultat du Groupe.

Note 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Caisse, banques centrales, CCP	3 500 132	3 643 942
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	779 584	783 974
Autres équivalents de trésorerie (actifs)	103 001	420 952
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour, banques centrales	(60 737)	(73 099)
TOTAL	4 321 980	4 775 769

Les autres équivalents de trésorerie (actifs) comprennent les prises en pension au jour le jour et les effets publics et valeurs assimilées qui sont détenus à des fins de transaction.

Note 21 – Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Engagements en faveur de la clientèle	83 588	117 554
Engagements de financement	83 588	117 554
En faveur des établissements de crédit	21 384	20 672
En faveur de la clientèle	76 657	56 442
Engagements de garantie	98 041	77 114
Engagements de souscrire des titres	183 754	234 839
Titres nantis et autres engagements donnés	106 244	140 977
Total autres engagements donnés	289 998	375 816

Les engagements de souscrire des titres sont liés à l'activité de Capital-investissement et dette privée.

Les engagements envers le personnel liés à la rémunération différée sont présentés dans la note 28.

Engagements reçus

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Engagements reçus d'établissements de crédit	135 000	61 000
Engagements de financement	135 000	61 000
Engagements reçus de la clientèle	9 900	15 365
Engagements de garantie	9 900	15 365

Engagements de location-financement (dettes)

En milliers d'euros	31/03/16		31/03/15	
	Terrains et constructions	Autres	Terrains et constructions	Autres
Moins de 1 an	32 708	2 332	34 006	2 099
Entre 1 et 5 ans	111 904	4 284	110 763	6 126
Plus de 5 ans	132 015	-	141 796	118
TOTAL	276 627	6 616	286 565	8 343

Note 22 – Cession d'une filiale

Le 2 octobre 2015, le Groupe a annoncé la conclusion d'un accord portant sur la cession de son activité de financements d'actifs au Royaume-Uni, Five Arrows Leasing Group Limited, à Paragon Bank PLC.

La cession a été finalisée le 3 novembre 2015. Le montant de la vente s'est élevé à 164 millions d'euros. Cette cession a généré un profit exceptionnel de 98,7 millions d'euros, destiné à être investi pour le futur développement du Groupe et dans la croissance des trois métiers clés. Lors de la cession, en complément du produit de cession, le financement de 267 millions d'euros accordé par le Groupe à FALG a été remboursé.

Les principales catégories d'actifs et de dettes comprises dans FALG lors de la cession sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	03/11/15
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 760
Prêts et créances sur la clientèle	312 859
Comptes de régularisation et actifs divers	12 950
Immobilisations corporelles	17 304
Écarts d'acquisition	3 459
Actifs d'impôts différés	5 477
Total actifs	356 809
Dettes envers les établissements de crédit	716
Emprunt intragroupe	267 126
Comptes de régularisation et passifs divers	22 244
Passifs d'impôts courants	1 184
Total dettes	291 270

VI. Notes sur le compte de résultat

Note 23 – Marge d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	8 118	9 920
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	47 283	55 145
Produits d'intérêts sur instruments financiers disponibles à la vente	5 716	6 556
Produits d'intérêts sur dérivés	34 174	20 353
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers	1 977	1 915
TOTAL	97 268	93 889

Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(10 208)	(4 701)
Produits d'intérêts négatifs sur opérations avec les établissements de crédit	(19 536)	(3 533)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle	(15 765)	(26 355)
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	(216)	-
Charges d'intérêts sur dettes subordonnées	-	(211)
Charges d'intérêts sur dérivés	(1 882)	(11 628)
Autres charges d'intérêts sur autres passifs financiers	(537)	(1 306)
TOTAL	(48 144)	(47 734)

Note 24 – Produits nets de commissions

Produits de commissions

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Produits de commissions sur prestations de conseil et de services	1 060 420	891 709
Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	400 434	338 981
Produits de commissions sur opérations de crédit	2 264	5 362
Autres produits de commissions	11 707	15 148
TOTAL	1 474 825	1 251 200

Charges de commissions

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Charges de commissions sur prestations de conseil et de services	(8 699)	(7 062)
Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	(37 531)	(30 138)
Charges de commissions sur opérations de crédit	(75)	(564)
Autres charges de commissions	(6 434)	(7 451)
TOTAL	(52 739)	(45 215)

Note 25 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Résultat net sur instruments de capitaux propres et dérivés liés de transaction	1 023	943
Résultat net sur opérations de change	28 015	31 206
Résultat net sur autres opérations de transaction	(7 807)	165
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	37 084	28 345
TOTAL	58 315	60 659

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistrent les variations de juste valeur (hors intérêts courus) d'instruments financiers soit détenus dans le cadre d'une activité de portefeuille de transaction, soit désignés comme évalués à la juste valeur par résultat sur option. Ils comprennent également les gains et pertes résultant des opérations de couverture, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes issus de l'inefficacité des instruments de couverture.

En avril 2015, le Groupe a remboursé un prêt à taux variable auquel un swap était attaché afin d'en fixer le taux d'intérêt. Ce swap, comptabilisé en instrument de couverture de flux de trésorerie, avait lors de son débouclage une juste valeur négative de 7,9 millions d'euros qui a été enregistrée dans le compte de résultat en « Résultat net sur autres opérations de transaction ». Le prêt qui a été renégocié dans des conditions plus favorables porte sur l'immeuble de notre bureau londonien.

Note 26 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Résultat net sur cessions	49 798	74 203
Pertes de valeur	(3 095)	(5 647)
Dividendes	4 377	10 271
TOTAL	51 080	78 827

Le dividende se rapportant à la participation du Groupe dans EdRS est inclus dans les gains ou (pertes) nets sur autres actifs (cf. note 31). La dépréciation afférente à ce titre comptabilisée dans les comptes au 31 mars 2015 est également présentée dans la note 31.

Note 27 – Produits et charges des autres activités

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Produits sur opérations de financement d'équipements	9 821	14 784
Autres produits	3 285	3 732
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS	13 106	18 516
Charges sur opérations de financement d'équipements	(4 522)	(6 677)
Autres charges	(276)	(266)
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	(4 798)	(6 943)

Les produits et charges des autres activités comprennent les produits sur opérations de financement d'équipements de FALG. Comme indiqué note 22, FALG a été cédée le 3 novembre 2015.

Note 28 – Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Rémunérations et autres charges de personnel	(928 321)	(792 520)
Charges sur régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (cf. note 19)	(13 147)	(17 375)
Charges sur régimes de retraite à cotisations définies	(12 041)	(10 262)
Charges de personnel	(953 509)	(820 157)
Autres charges administratives	(267 297)	(257 064)
TOTAL	(1 220 806)	(1 077 221)

Charges de personnel

Dans le cadre de sa stratégie de rémunération variable, le Groupe paye des bonus à ses salariés. Dans certains cas, il s'agit de bonus payables de manière différée et, pour certains membres clés du personnel, de rémunérations différées base d'actions R&Co.

Les bonus sont versés un, deux ou trois ans après l'année d'attribution. La charge est donc comptabilisée sur des périodes de deux, trois ou quatre ans comprises entre l'année de l'attribution et la date de règlement. Ces primes sont versées à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe à la date de règlement. Pour certains salariés clés, une partie des primes sera versée sous forme d'actions de R&Co plutôt qu'en numéraire, en réponse aux nouvelles exigences de fonds propres (*Capital Requirement Directive 4 ou CRD4*). Les actions R&Co seront disponibles pour ces salariés six mois après la date d'acquisition des bonus.

Cette rémunération différée donne lieu à un engagement, dont une partie n'a pas encore été enregistrée car elle concerne une période future. Le montant des règlements potentiels futurs n'ayant pas encore été enregistrés à ce jour s'élève à 85,7 millions d'euros (31 mars 2015 : 78,1 millions d'euros).

Le plan de rémunération à base d'actions a pour objectif de corréliser la prime de certains membres clés du personnel aux performances du Groupe. Outre l'obligation de rester salarié du Groupe, ces primes peuvent également être annulées dans des circonstances spécifiques.

Plan d'intéressement (R&Co Equity Scheme)

R&Co gère également un plan d'intéressement au profit de certains cadres dirigeants. Les participants doivent acquérir des actions de R&Co ; pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur sont attribuées. Les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice.

Les mouvements relatifs au nombre d'options sur actions en circulation sont les suivants :

	31/03/16		31/03/15	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Au 1^{er} avril	3 120 000	18,6	3 120 000	18,6
Émises	460 000	24,7	-	-
AU 31 MARS	3 580 000	19,4	3 120 000	18,6
Exercibles à la fin de l'exercice	-	-	-	-

Les options sur actions en circulation au 31 mars sont les suivantes :

Prix unitaire d'exercice en euros	31/03/16		31/03/15	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie moyenne contractuelle pondérée (en années)	Nombre d'options en circulation	Durée de vie moyenne contractuelle pondérée (en années)
17,50-18,00 €	1 560 000	7,5	1 560 000	8,5
18,01-20,00 €	1 560 000	7,5	1 560 000	8,5
20,01-22,00 €	-	-	-	-
22,01-24,00 €	115 000	9,5	-	-
plus de 24,00 €	345 000	9,5	-	-
	3 580 000	7,8	3 120 000	8,5

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice était 0,9 million d'euros. La juste valeur est reconnue au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits, après prise en compte des conditions de service. Parce que les options sont réglées en actions, aucun passif n'est comptabilisé au bilan au titre de ces options. Leur changement de valeur n'est comptabilisé ni en charge ni en produit au compte de résultat.

À l'émission, les options ont été évaluées par un expert indépendant en utilisant un modèle d'évaluation d'options de type Black & Scholes. Les paramètres clés de ce modèle sont le prix des actions R&Co sous-jacentes, la volatilité attendue du cours de l'action (pour laquelle a été retenue la volatilité historique) et la date probable d'exercice des options (qui se trouve être la date médiane entre les dates d'acquisition des droits et leur date d'expiration). L'évaluation repose sur l'hypothèse que tous les bénéficiaires resteront au sein du Groupe.

La charge de l'exercice se rapportant aux paiements fondés sur des actions est inscrite au compte de résultat au poste « Rémunérations et autres charges de personnel ». Elle s'élève à 1,0 million d'euros au 31 mars 2016 (31 mars 2015 : 1,0 million d'euros).

Note 29 – Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(9 694)	(9 843)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(27 075)	(25 754)
TOTAL	(36 769)	(35 597)

Aucune immobilisation corporelle ou incorporelle n'a été dépréciée sur l'exercice (31 mars 2015 : nulle).

Note 30 – Coût du risque

En milliers d'euros	Dépréciations	Reprises de dépréciations	Recouvrement de créances	31/03/16	31/03/15
Prêts et créances	(11 077)	3 222	2 950	(4 905)	(11 011)
Titres à revenu fixe	(8 169)	5 702	-	(2 467)	(6 337)
Autres	(7 284)	2 717	-	(4 567)	(5 010)
TOTAL	(26 530)	11 641	2 950	(11 939)	(22 358)

Note 31 – Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Dépréciation des participations à long terme	-	(3 212)
Dividendes des participations à long terme	4 562	3 896
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	45	17 304
Plus et moins-values sur acquisition, cession ou dépréciation de cession de titres consolidés	98 031	27 084
TOTAL	102 638	45 072

Le résultat de cession de titres consolidés comprend la plus-value de 98,7 millions d'euros réalisée sur la vente de la filiale FALG. Plus de détails sont présentés dans la note 22. Au 31 mars 2015, ce résultat comprenait la plus-value de 21,3 millions d'euros réalisée sur la vente de Fircosoft (une entreprise associée).

Les gains ou pertes nets sur autres actifs comprennent une perte de valeur nulle (31 mars 2015 : 3,2 millions d'euros) sur des titres de participation à long terme représentant 8,4 % du capital dans EdRS. Depuis la comptabilisation de la perte de valeur, la valeur de la participation détenue par le Groupe a augmenté de 15,7 millions d'euros. Conformément aux normes IFRS, l'augmentation supérieure à la valeur dépréciée est comptabilisée dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente après ajustements liés aux conséquences fiscales et aux impacts liés aux participations ne donnant pas le contrôle. Cette participation, qui est comptabilisée dans les actifs financiers disponibles à la vente, a toujours été évaluée, depuis 2007, à sa juste valeur, fondée sur son cours de Bourse, conformément aux normes IFRS.

Note 32 – Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Impôts courants	(61 049)	(49 565)
Impôts différés	(4 030)	(13 274)
TOTAL	(65 079)	(62 839)

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose en une charge d'impôts courants et en une charge d'impôts différés :

Impôts courants

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Charge d'impôts de la période	(52 471)	(46 073)
Ajustements sur l'impôt des années précédentes	(974)	(269)
Retenues à la source irrécouvrables	(7 133)	(2 447)
Autres	(471)	(776)
TOTAL	(61 049)	(49 565)

Impôts différés

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Différences temporelles	(5 926)	(13 465)
Changements de taux d'imposition	(154)	9
Ajustements sur l'impôt des années précédentes	2 050	182
TOTAL	(4 030)	(13 274)

Rationalisation de la charge d'impôt entre le taux d'imposition de droit commun et le taux réel

En milliers d'euros	31/03/16		31/03/15	
Résultat avant impôt		422 304		316 693
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	34,4 %	145 399	34,4 %	109 037
Principaux éléments de réconciliation				
Retenues à la source irrécouvrables	+1,7 %	7 133	+0,8 %	2 447
Ajustements sur l'impôt des années précédentes	(0,3) %	(1 076)	+0,0 %	87
Dépréciation d'EdRS située dans une zone d'imposition à taux réduit	-	-	+0,3 %	820
Modification du taux d'impôt différé	+0,1 %	556	+2,8 %	8 732
(Gains)/pertes pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé	+0,0 %	166	(1,6) %	(5 165)
Gains et pertes sur imposition à taux réduits	(5,6) %	(23 604)	(9,9) %	(31 250)
Impôt des associés comptabilisé hors du Groupe	(7,2) %	(30 536)	(8,1) %	(25 316)
Cession de FALG non imposable	(8,0) %	(33 999)	-	-
Autres	+0,3 %	1 040	+1,1 %	3 447
Charge d'impôt réelle	15,4 %	65 079	19,8 %	62 839
TAUX D'IMPOSITION RÉEL		15,4 %		19,8 %

Note 33 – Parties liées

Dans le cadre de cette note et des dispositifs de gouvernance mis en place au sein du Groupe relatifs aux prises de décisions de l'organe exécutif, le terme « Principaux dirigeants du Groupe » fait référence aux mandataires sociaux de R&Co Gestion, Gérant de R&Co. Ces personnes ont au cours de l'exercice 2015/2016 perçu les rémunérations suivantes :

En milliers d'euros	31/03/16
Rémunérations fixes	500
Avantages en nature	-
TOTAL	500

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de 2015/2016 et aucune indemnité n'a été réglée pour cause de résiliation de contrat de travail. Aucun autre avantage à long terme ne leur a été accordé.

Les transactions réalisées durant l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminées en consolidation. Les transactions faites avec les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées séparément dans le tableau suivant.

Les autres parties liées sont les membres des organes de contrôle de R&Co, notamment les membres du Conseil de surveillance de R&Co, les personnes physiques ou morales ayant une activité de contrôle dans la société mère de R&Co tels que les administrateurs de Rothschild Concordia SAS, les sociétés qui sont contrôlées par les principaux dirigeants ou toute personne ayant directement ou indirectement la responsabilité, la direction ou le contrôle des activités de R&Co. Elles comprennent également les membres proches de la famille de toute personne qui contrôle, exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur R&Co et de toute personne appartenant à la catégorie des membres des organes de direction ou de contrôle de R&Co.

Annexe

En milliers d'euros	31/03/16			31/03/15		
	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Actifs						
Prêts et avances sur la clientèle	-	877	7 796	85	931	4 519
Titres à revenu variable	-	-	2 999	-	-	11 304
Actifs divers	-	-	3	469	-	4
TOTAL ACTIFS	-	877	10 798	554	931	15 827
Passifs						
Dettes envers la clientèle	75	5 817	91 476	479	989	120 937
Passifs divers	-	-	489	-	-	-
TOTAL PASSIFS	75	5 817	91 965	479	989	120 937
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement et de garantie donnés	-	1 545	73	-	1 987	73
TOTAL ENGAGEMENTS	-	1 545	73	-	1 987	73
Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées						
Intérêts reçus	-	-	10	-	20	40
Intérêts versés	-	-	(332)	-	-	(273)
Commissions reçues	164	-	-	333	-	-
Commissions versées	-	-	-	-	-	(29)
Autres produits	1 827	-	3 531	668	-	781
TOTAL PRODUITS	1 991	-	3 209	1 001	20	519
Autres charges	(911)	-	(3 000)	(849)	(386)	(1 550)
TOTAL CHARGES	(911)	-	(3 000)	(849)	(386)	(1 550)

Note 34 – Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Cailliau Dedouit et Associés				KPMG Audit			
	31/03/16		31/03/15		31/03/16		31/03/15	
	%	%	%	%	%	%	%	
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
R&Co (société mère)	174	45 %	170	48 %	174	5 %	170	5 %
Filiales intégrées globalement	174	45 %	176	49 %	2 474	69 %	2 641	77 %
Sous-total	348	89 %	346	97 %	2 648	74 %	2 811	82 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
R&Co (société mère)	13	3 %	-	-	22	1 %	18	1 %
Filiales intégrées globalement	30	8 %	11	3 %	612	17 %	244	7 %
Sous-total	43	11 %	11	3 %	634	18 %	262	8 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	289	8 %	312	9 %
Autres	-	-	-	-	23	1 %	54	2 %
Sous-total	-	-	-	-	312	9 %	366	11 %
TOTAL	391	100 %	357	100 %	3 594	100 %	3 439	100 %

La ventilation des honoraires des Commissaires aux comptes pour l'année 2014/2015 a été modifiée afin d'être cohérente avec celle de l'année 2015/2016. Le montant total des honoraires pour l'année 2014/2015 demeure inchangé.

Note 35 – Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous présente une information sectorielle par ligne de métier, établie à partir de données non IFRS, et sa réconciliation avec les données IFRS. La colonne « Réconciliation IFRS » comprend des éléments principalement liés au préciput versé aux associés-gérants français considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle, à la comptabilisation de bonus différés au-delà de leur période d'acquisition, aux avantages au personnel concernant les régimes de retraite en application d'IAS 19 (R), et à la réaffectation des dépréciations et de certaines charges générales d'exploitation.

Répartition de l'activité par secteur d'activité

En milliers d'euros	Conseil financier	Gestion d'actifs ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total avant réconciliation IFRS	Réconciliation IFRS	31/03/16
Produit net bancaire	1 040 383	486 431	56 019	1 582 833	6 080	1 588 913
Charges générales d'exploitation	(873 031)	(404 250)	(101 379)	(1 378 660)	121 085	(1 257 575)
Coût du risque	-	(588)	(1 463)	(2 051)	(9 888)	(11 939)
Résultat d'exploitation	167 352	81 593	(46 823)	202 122	117 277	319 399
Résultat des sociétés mises en équivalence						267
Gains ou pertes nets sur autres actifs						102 638
Résultat avant impôt						422 304

(1) La Gestion d'actifs comprend la Banque privée et la gestion d'actifs ainsi que le Capital-investissement et dette privée.

(2) Autres comprend les coûts de structure, le portefeuille de prêts en voie d'extinction et les autres activités.

Comme indiqué dans la note 25, le débouclage d'un swap de taux d'intérêt ayant une juste valeur négative a entraîné un coût de 7,9 millions d'euros. Ce coût est présenté en charges générales d'exploitation dans la colonne « Autres » puis est reclassé comme un élément de réconciliation IFRS en produit net bancaire.

En milliers d'euros	Conseil financier	Gestion d'actifs ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total avant réconciliation IFRS	Réconciliation IFRS	31/03/15
Produit net bancaire	879 639	481 619	63 514	1 424 772	(21 573)	1 403 199
Charges générales d'exploitation	(740 741)	(348 215)	(99 225)	(1 188 181)	75 363	(1 112 818)
Coût du risque	(38)	502	(14 961)	(14 497)	(7 861)	(22 358)
Résultat d'exploitation	138 860	133 906	(50 672)	222 094	45 929	268 023
Résultat des sociétés mises en équivalence						3 598
Gains ou pertes nets sur autres actifs						45 072
Résultat avant impôt						316 693

(1) La Gestion d'actifs comprend la Banque privée et la gestion d'actifs ainsi que le Capital-investissement et dette privée.

(2) Autres comprend les coûts de structure, le portefeuille de prêts en voie d'extinction et les autres activités.

Répartition du produit net bancaire par secteur géographique

En milliers d'euros	31/03/16	%	31/03/15	%
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	560 082	35 %	475 724	34 %
France	414 677	26 %	355 788	25 %
Amériques	236 577	15 %	157 791	11 %
Autres pays d'Europe	180 725	11 %	217 664	16 %
Suisse	117 057	7 %	108 160	8 %
Asie et Australie	57 324	4 %	74 758	5 %
Autres	22 471	2 %	13 314	1 %
TOTAL	1 588 913	100 %	1 403 199	100 %

La répartition par secteur géographique est basée sur la localisation géographique de l'entité qui comptabilise le chiffre d'affaires ou qui détient l'actif. Des informations complémentaires sur les résultats par secteur géographique sont présentées dans la note 38.

Annexe

Note 36 – Résultat par action

En millions d'euros	31/03/16	31/03/15
Résultat net consolidé part du Groupe	231,9	143,6
<i>retraitement du dividende précipitaire</i>	(0,7)	(0,8)
Résultat net consolidé retraité du dividende précipitaire part du Groupe	231,2	142,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – en milliers	68 586	68 545
Résultat par action de base (en euros)	3,37	2,08
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué) – en milliers	69 646	68 545
Résultat par action dilué (en euros)	3,32	2,08

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net consolidé part du Groupe (après déduction du dividende précipitaire, qui ne fait pas partie du bénéfice réalisé par les actionnaires ordinaires) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions après prise en compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence de résultat sur les activités cédées ou abandonnées, le résultat par action des seules activités poursuivies est le même que le résultat par action.

Note 37 – Périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013, modifiant l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque État ou territoire.

Le tableau suivant recense les filiales et les entreprises associées les plus significatives au regard des comptes consolidés du Groupe, ainsi que le territoire où elles sont domiciliées. La liste ci-dessous n'inclut pas les filiales dormantes et les entreprises fiduciaires (nominee companies), sur la base de leur caractère non significatif.

Les activités indiquées ci-dessous sont définies dans la note 35.

Nom des sociétés	Activité	31/03/16		31/03/15		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/16	31/03/15
Australie							
Arrow Capital Pty Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Australia Limited	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Belgique							
Rothschild Belgique (branche)	Gestion d'actifs	100,00	99,30	100,00	99,24	IG	IG
Transaction R Belgique (branche)	Conseil financier	99,73	99,00	99,73	98,95	IG	IG
Bermudes							
Rothschild Trust (Bermuda) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Brésil							
N M Rothschild & Sons (Brasil) Limitada	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Îles Vierges britanniques							
Five Arrows Capital Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Master Nominees Inc.	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Canada							
Rothschild (Canada) Holdings Inc.	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild (Canada) Inc.	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild (Canada) Securities Inc.	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Trust Canada Inc.	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Trust Protectors Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Îles Caïmans							
JRE Asia Capital Management Ltd	Autre	50,00	49,61	50,00	49,58	MEE	MEE
Rothschild Trust Cayman Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG

(1) IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence.

Nom des sociétés	Activité	31/03/16		31/03/15		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/16	31/03/15
Îles Anglo-Normandes							
Blackpoint Management Limited	Gestion d'actifs	100,00	95,28	100,00	95,25	IG	IG
FAC Carry LP	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Capital GP Limited	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Mezzanine Holder LP	Gestion d'actifs	88,00	86,71	88,00	86,59	IG	IG
Five Arrows Partners LP	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Proprietary Feeder LP	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Staff Co-investment LP	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Guernsey Global Trust Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Jofran Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Lanebridge (Arena Plaza) Jersey GP Limited	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Maison (CI) Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Quintus European Mezzanine (GP) Limited	Gestion d'actifs	-	-	100,00	98,40	-	IG
Quintus European Mezzanine Fund Limited partnership	Gestion d'actifs	50,00	49,27	50,00	49,20	MEE	MEE
Rothschild Asset Management Holdings (CI) Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Bank (CI) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Bank International Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Mexico (Guernsey) Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Switzerland (CI) Trustees Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Trust Financial Services Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Trust Guernsey Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschilds Continuation Finance (CI) Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
S y C (International) Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Shield Holdings (Guernsey) Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Shield Securities Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
St. Julian's Properties Limited	Autre	50,00	49,27	50,00	49,20	MEE	MEE
TM New Court Plan Trust	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Chine							
Rothschild & Sons Financial Advisory Services (Beijing) Co. Ltd	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Financial Advisory Services (Tianjin) Co. Ltd.	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Curaçao							
N M Rothschild & Sons (Asia) NV	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
NMR Consultants NV (en cours de liquidation)	Autre	-	-	100,00	98,40	-	IG
NMR International NV	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Latin America NV	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
France							
Aix-Rabelais	Autre	100,00	99,30	100,00	99,24	IG	IG
Concordia Holding SARL	Autre	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
Financière Rabelais SAS	Autre	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
Five Arrows Managers SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,92	100,00	99,01	IG	IG
GIE Rothschild & Cie	Autre	100,00	99,30	100,00	99,24	IG	IG

(1) IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence.

Annexe

Nom des sociétés	Activité	31/03/16		31/03/15		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/16	31/03/15
K Développement SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
Messine Manager Investissement SAS	Autre	100,00	99,95	100,00	99,80	IG	IG
Messine Participations SAS	Autre	100,00	99,22	100,00	99,15	IG	IG
Monceau Rabelais SAS (ex Rothschild Investments Solutions)	Autre	100,00	99,29	100,00	99,23	IG	IG
Montaigne Rabelais SAS	Autre	100,00	99,30	100,00	99,24	IG	IG
Paris Orléans Holding Bancaire SAS	Autre	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
PO Capinvest 1 SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
PO Développement SAS	Gestion d'actifs	-	-	100,00	99,95	-	IG
PO Fonds SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
PO Mezzanine SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
Rothschild & Cie SCS ⁽²⁾	Conseil financier	99,98	99,28	99,98	99,22	IG	IG
Rothschild & Co SCA (anciennement Paris Orléans SCA)	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,95	Société mère	Société mère
Rothschild & Compagnie Banque SCS ⁽²⁾	Gestion d'actifs et Autre	99,99	99,30	99,99	99,24	IG	IG
Rothschild & Compagnie Gestion SCS ⁽²⁾	Gestion d'actifs	99,99	99,29	99,99	99,23	IG	IG
Rothschild Assurance & Courtage SCS	Gestion d'actifs	99,83	99,12	99,83	99,05	IG	IG
Rothschild Europe SNC (French partnership)	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Rothschild HDF Investment Solutions SAS	Gestion d'actifs	100,00	95,28	100,00	95,25	IG	IG
SCS Holding SAS	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Sélection 1818 SA	Gestion d'actifs	25,00	24,80	25,00	24,79	MEE	MEE
Transaction R SCS ⁽²⁾	Conseil financier	99,81	99,01	99,83	98,95	IG	IG
TRR Partenaires	Conseil financier	50,00	49,64	-	-	MEE	-
Verseau SAS	Gestion d'actifs	95,00	94,95	95,00	94,95	IG	IG
Allemagne							
Rothschild & Cie Gestion - Francfort branche	Gestion d'actifs	-	-	99,99	99,23	-	IG
Rothschild GmbH	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Rothschild Vermögensverwaltungs-GmbH	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Hong Kong							
JRE Asia Capital (Hong Kong) Ltd	Gestion d'actifs	100,00	49,61	100,00	49,58	MEE	MEE
RAIL Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild (Hong Kong) Limited	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Wealth Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Inde							
JRE Asia Capital Advisory Services (India) Private Limited	Gestion d'actifs	100,00	49,61	100,00	49,58	MEE	MEE
Rothschild (India) Private Limited	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Indonésie							
PT Rothschild Indonesia	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Israël							
RCF (Israel) BV - Israël branche	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Italie							
Rothschild & Cie Gestion - Milan branche	Gestion d'actifs	99,99	99,29	99,99	99,23	IG	IG
Rothschild SpA	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG

(1) IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence.

(2) Le % d'intérêt est indiqué avant préciptut.

Nom des sociétés	Activité	31/03/16		31/03/15		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/16	31/03/15
Rothschild Trust Italy Srl	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Wealth Management (UK) Limited - Milan branche	Gestion d'actifs	100,00	80,57	100,00	80,46	IG	IG
Luxembourg							
Centrum Jonquille Sàrl	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
Centrum Narcisse Sàrl	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
Centrum Orchidée	Gestion d'actifs	-	-	100,00	99,95	-	IG
Fin PO SA	Gestion d'actifs	100,00	99,92	100,00	99,92	IG	IG
Five Arrows Co-Investments Feeder V SCA SICAR	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions General Partner	Gestion d'actifs	100,00	99,92	100,00	99,01	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions C General Partner	Gestion d'actifs	100,00	99,92	100,00	99,01	IG	IG
Five Arrows Investments SCA SICAR	Gestion d'actifs	-	-	100,00	99,16	-	IG
Five Arrows Managers SA	Gestion d'actifs	100,00	99,92	100,00	99,01	IG	IG
Five Arrows Mezzanine Investments Sàrl	Gestion d'actifs	100,00	99,23	100,00	99,16	IG	IG
Five Arrows Mircan Invest SCS	Gestion d'actifs	100,00	99,40	-	-	IG	-
Five Arrows Principal Investments II B SCSp	Gestion d'actifs	100,00	99,92	-	-	IG	-
Five Arrows Principal Investments International Feeder SCA SICAR	Gestion d'actifs	100,00	99,23	100,00	99,16	IG	IG
Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR	Gestion d'actifs	100,00	99,48	100,00	99,42	IG	IG
Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) Sàrl	Autre	50,00	49,61	50,00	49,58	MEE	MEE
Messine Investissement SA	Gestion d'actifs	100,00	99,22	100,00	99,15	IG	IG
Oberon GP Sàrl	Gestion d'actifs	100,00	99,92	100,00	99,01	IG	IG
Oberon II GP Sàrl	Gestion d'actifs	100,00	99,92	100,00	99,01	IG	IG
PO Invest 2 SA SOPARFI	Gestion d'actifs	93,85	93,80	93,78	93,71	IG	IG
PO Participations Sàrl	Gestion d'actifs	99,98	99,92	99,98	99,92	IG	IG
R Commodity Finance Fund General Partner	Gestion d'actifs	100,00	95,28	63,00	95,25	IG	IG
RPO Invest 1 SCSp	Gestion d'actifs	99,48	99,40	99,50	99,40	IG	IG
Malaisie							
Rothschild Malaysia Sendirian Berhad	Conseil financier	70,00	98,53	70,00	98,40	IG	IG
Île Maurice							
JRE Asia Capital (Mauritius) Ltd	Autre	-	-	33,34	49,58	-	MEE
Mexique							
Rothschild (Mexico) SA de CV	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Pays-Bas							
Continuation Investments NV	Gestion d'actifs	39,33	37,31	39,33	37,30	MEE	MEE
RCF (Israel) BV	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
RCF (Russia) BV	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Rothschild Europe BV	Autre	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Rothschilds Continuation Finance BV	Autre	69,00	68,22	69,00	68,15	IG	IG
Nouvelle-Zélande							
Rothschild Trust New Zealand Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Pologne							
Rothschild Polska Sp. z o.o.	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG

(1) IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence.

Annexe

Nom des sociétés	Activité	31/03/16		31/03/15		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/16	31/03/15
Portugal							
Rothschild Portugal Limitada	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Qatar							
Rothschild (Qatar) LLC	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Russie							
RCF (Russia) BV – Moscou branche	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Singapour							
Rothschild (Singapore) Limited	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Trust (Singapore) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Wealth Management (Singapore) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Afrique du Sud							
Rothschild (South Africa) Foundation	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild (South Africa) Proprietary Limited	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Southern Arrows Proprietary Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Espagne							
Rothschild SA	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Suède							
Rothschild Nordic AB	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Suisse							
Creafin AG	Autre	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Equitas SA	Gestion d'actifs	90,00	65,59	90,00	65,50	IG	IG
ESOP Services AG	Gestion d'actifs	100,00	97,52	100,00	97,52	IG	IG
Five Arrows Capital AG	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
RBZ Fiduciary Ltd.	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
RCH Employees Share Trust	Autre	-	-	100,00	98,40	-	IG
Rothschild & Cie Gestion – Zurich branche	Gestion d'actifs	99,99	99,29	99,99	99,23	IG	IG
Rothschild Asset Management Holdings AG	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Bank AG	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild China Holding AG	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Concordia AG	Autre	100,00	97,52	100,00	97,52	IG	IG
Rothschild Holding AG	Autre	73,94	72,87	73,96	72,77	IG	IG
Rothschild India Holding AG	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Private Trust Holdings AG	Autre	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Trust (Switzerland) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschilds Continuation Holdings AG	Autre	99,87	98,53	99,77	98,40	IG	IG
RTB Administrators AG	Gestion d'actifs	100,00	72,87	-	-	IG	-
RTS Geneva SA	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Turquie							
Rothschild – Kurumsal Finansman Hizmetleri Limited Sirketi	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Émirats arabes unis							
Rothschild Europe BV Abu Dhabi Rep. Office	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
Rothschild (Middle East) Limited	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG

(1) IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence.

Nom des sociétés	Activité	31/03/16		31/03/15		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/16	31/03/15
Royaume-Uni							
City Business Finance Limited	Autre	-	-	100,00	98,40	-	IG
Continuation Computers Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Dash Commercial Finance Limited	Gestion d'actifs	-	-	100,00	78,72	-	IG
Elgin Capital Services Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
F.A. International Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Managers LLP (anciennement Elgin Capital LLP)	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows (Scotland) General Partner Limited	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Business Finance plc (ex State Securities plc)	Gestion d'actifs	-	-	100,00	98,40	-	IG
Five Arrows Finance Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Leasing Group Limited	Autre	-	-	100,00	98,40	-	IG
Five Arrows Leasing Holdings Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Five Arrows Media Finance Limited	Autre	-	-	100,00	98,40	-	IG
International Property Finance (Spain) Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Investor Perceptions Limited	Autre	100,00	98,53	50,00	49,20	IG	MEE
Lanebridge Holdings Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Lanebridge Investment Management Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Marplace (No 480) Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
N M Rothschild & Sons Limited	Conseil financier, Gestion d'actifs et Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
N M Rothschild Holdings Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
New Court Property Services	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
New Court Securities Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
NMR Europe (UK partnership)	Conseil financier	100,00	98,91	100,00	98,82	IG	IG
O C Investments Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Risk Based Investment Solutions Ltd	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Australia Holdings Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Credit Management Limited	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Gold Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild HDF Investment Adviser Limited	Gestion d'actifs	100,00	95,28	100,00	95,25	IG	IG
Rothschild Holdings Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Investments Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Private Fund Management Limited	Gestion d'actifs	-	-	100,00	80,46	-	IG
Rothschild Trust Corporation Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
Rothschild Wealth Management (UK) Limited	Gestion d'actifs	100,00	80,57	100,00	80,46	IG	IG
Rothschilds Continuation Finance Holdings Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschilds Continuation Finance PLC	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschilds Continuation Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Second Continuation Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Shield MBCA Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Shield Trust Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG

(1) IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence.

Annexe

Nom des sociétés	Activité	31/03/16		31/03/15		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/16	31/03/15
Specialist Fleet Services Limited	Autre	-	-	100,00	98,40	-	IG
State Securities Holdings Limited	Autre	-	-	100,00	98,40	-	IG
Third New Court Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Walbrook Assets Limited	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
États-Unis							
Five Arrows Friends & Family Feeder LP	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Francarep Inc	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,95	IG	IG
PO Black LLC	Gestion d'actifs	100,00	82,87	100,00	82,87	IG	IG
Rothschild Asset Management Inc.	Gestion d'actifs	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Inc.	Conseil financier	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Larch Lane Management Company LLC	Gestion d'actifs	50,00	49,27	50,00	49,20	MEE	MEE
Rothschild North America Holdings Inc.	Autre	100,00	98,53	-	-	IG	-
Rothschild North America Inc.	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Realty Group Inc.	Autre	100,00	98,53	100,00	98,40	IG	IG
Rothschild Trust North America LLC	Gestion d'actifs	100,00	72,87	100,00	72,77	IG	IG
West Gate Horizon Advisors LLC	Gestion d'actifs	100,00	98,53	-	-	IG	-

(1) IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence.

Note 38 – Résultats, impôts et effectifs par territoire

En application de l'article L511-45 II à V du Code monétaire et financier, cité dans la note 37 « Périmètre de consolidation », le tableau ci-après fournit uniquement des informations sur le produit net bancaire, le résultat avant impôts, l'impôt sur les bénéfices et les effectifs au 31 mars 2016.

Pays/Région d'activité	Produit net bancaire (en millions d'euros)	Résultat avant impôt (en millions d'euros)	Impôt courant (en millions d'euros)	Impôt différé (en millions d'euros)	Effectifs (en équivalent temps-plein)
Royaume-Uni	531,7	172,2	(8,8)	(8,3)	849
France	414,7	137,1	(22,3)	4,6	684
Autres pays d'Europe	155,1	38,5	(10,4)	(0,8)	296
Amérique du Nord	202,8	17,3	(7,6)	0,2	267
Suisse	117,4	13,6	(2,8)	(1,8)	359
Asie-Pacifique et Amérique latine	91,3	(2,0)	(6,9)	2,0	242
Luxembourg	30,5	26,9	(0,1)	-	11
Îles Anglo-normandes	28,5	13,7	(0,9)	-	75
Îles Vierges britanniques	0,3	0,1	-	-	-
Curaçao	(0,4)	(0,4)	(0,1)	-	-
Îles Caïmans	(0,1)	(0,1)	-	-	-
Bermudes	-	(0,0)	-	-	-
Autres	22,5	5,4	(1,1)	0,1	46
Total avant éliminations intragroupes	1 594,3	422,3	(61,0)	(4,0)	2 829
Éliminations intragroupes	(5,4)	-	-	-	-
TOTAL	1 588,9	422,3	(61,0)	(4,0)	2 829

Les revenus et les résultats nets sont indiqués avant l'élimination des commissions, des produits et des charges d'intérêts intragroupe.

Le Groupe n'a pas perçu de subventions publiques sur l'exercice.

Pour la France, le résultat avant impôts inclut le précipt versé aux associés-gérants français comptabilisé dans les participations ne donnant pas le contrôle. Conformément aux dispositions statutaires applicables aux sociétés en commandite simple, le Groupe est uniquement imposable sur la quote-part du résultat lui revenant (cf. note 32). Le gain de 98,7 millions d'euros réalisé au Royaume-Uni lors de la cession de FALG n'est pas imposable.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rothschild & Co S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, le Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la direction, à examiner le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leur valorisation, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes, notamment la note 30, donnent une information appropriée.

- Le Groupe procède également à des estimations comptables en ce qui concerne l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et la valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la direction, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes, notamment les notes 3, 9, 10 et 26 donnent une information appropriée.

- Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (note 22 de la partie III et note 14 de la partie V).

Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

- Le Groupe a comptabilisé des actifs d'impôts différés notamment au titre des déficits fiscaux reportables (note 19 de la partie III et note 16 de la partie V).

Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 22 juin 2016

Paris, le 22 juin 2016

KPMG Audit FS II

Pascal Brouard
Associé

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit
Associé

Comptes sociaux - Bilan au 31 mars 2016

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/03/16			31/03/15
		Brut	Amortissements, dépréciation	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, marques et logiciels		226	216	10	-
Total immobilisations incorporelles		226	216	10	-
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Constructions		15	15	-	-
Autres immobilisations corporelles		495	354	141	102
Total immobilisations corporelles		510	369	141	102
Immobilisations financières					
Titres de participation	1	1 461 895	783	1 461 112	1 454 813
Titres immobilisés de l'activité de Portefeuille (TIAP)	2	25 834	7 635	18 199	16 258
Créances rattachées à des TIAP		-	-	-	334
Prêts		1	-	1	-
Autres immobilisations financières		6	-	6	6
Total immobilisations financières		1 487 736	8 418	1 479 318	1 471 411
Total actif immobilisé		1 488 472	9 003	1 479 469	1 471 513
Actif circulant					
Créances	3	16 910	-	16 910	33 553
Valeurs mobilières de placement	4				
Actions propres		1 127	-	1 127	10
Autres titres		3 272	-	3 272	4 426
Disponibilités		67 394	-	67 394	60 206
Charges constatées d'avance		215	-	215	157
Total actif circulant		88 918	-	88 918	98 352
Écart de conversion actif	5	3 574	-	3 574	5 314
TOTAL BILAN ACTIF		1 580 964	9 003	1 571 961	1 575 179

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/03/16	31/03/15
Capitaux propres	6		
Capital		142 274	142 274
Primes d'émission, de fusion, d'apport		983 062	983 062
Réserves			
Réserve légale		13 556	12 968
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		153 044	153 044
Report à nouveau		87 718	119 620
Résultat de l'exercice		61 499	11 764
Provisions réglementées		303	303
Total des capitaux propres		1 441 456	1 423 035
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	7	3 466	3 650
Total provisions pour risques et charges		3 466	3 650
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	29 084	60 879
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Dettes d'exploitation	9	12 255	2 564
Autres dettes	10	85 592	83 387
Total des dettes		126 931	146 830
Écart de conversion passif		108	1 664
TOTAL BILAN PASSIF		1 571 961	1 575 179

Comptes sociaux - Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2016

En milliers d'euros	Notes	31/03/16	31/03/15
Opérations en revenus			
Opérations en revenus d'exploitation			
Produits d'exploitation	11	745	2 616
Charges d'exploitation	12	(20 275)	(13 302)
Résultat des opérations en revenus d'exploitation		(19 530)	(10 686)
Autres opérations en revenus			
Produits des titres de participation et des TIAP	13	62 434	19 474
Autres produits financiers	14	915	1 758
Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	15	(46)	649
Reprises/(dotations) de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus	16	205	(3 605)
Charges financières	17	(1 693)	(1 546)
Résultat des autres opérations en revenus		61 815	16 730
Opérations faites en commun			
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Résultat courant avant impôt		42 285	6 044
Résultat des opérations en capital	18	21 795	1 888
Impôt sur les sociétés	19	2 581	(3 832)
RESULTAT NET		61 499	11 764

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Lors de l'Assemblée générale mixte du 24 Septembre 2015 il a été décidé, à titre extraordinaire, de modifier la dénomination sociale de la Société « Paris Orléans » pour adopter la dénomination sociale « Rothschild & Co ».

Rothschild & Co a clôturé son exercice 2015/2016 avec un résultat de 61,5 millions d'euros, à comparer avec un bénéfice net de 11,8 millions d'euros enregistré sur l'exercice précédent. Le résultat de la Société Rothschild & Co a ainsi été multiplié par plus de cinq entre les deux exercices.

Au cours de l'exercice 2015/2016, la Société a perçu 59,2 millions d'euros de dividendes de la part de sa filiale française Paris Orléans Holding Bancaire SAS (POHB), qui a ainsi largement contribué au bénéfice de l'exercice. La Société a par ailleurs dégagé une plus-value imposable de 17,2 millions d'euros lors de la cession des 4,2 % qu'elle détenait de façon historique dans la société pétrolière camerounaise Perenco Rio Del Rey.

II. Faits postérieurs à la clôture

Le 6 juin 2016, Rothschild & Co et la Compagnie Financière Martin Maurel ont annoncé leur projet de fusionner en vue de rapprocher leurs activités françaises en Banque privée et en gestion d'actifs. Ce rapprochement est porté par l'ambition de créer l'une des premières banques privées indépendantes en France.

L'opération de rapprochement prendrait la forme d'une fusion entre Rothschild & Co et la Compagnie Financière Martin Maurel. Les actionnaires de la Compagnie Financière Martin Maurel se verraient proposer d'échanger leurs titres sur la base d'une parité de 126 actions Rothschild & Co par action de la Compagnie Financière Martin Maurel ou de céder préalablement à la réalisation de la fusion leurs actions de la Compagnie Financière Martin Maurel en numéraire. La famille Maurel recevrait des actions Rothschild & Co et se substituerait à l'occasion de la fusion à la Compagnie Financière Martin Maurel dans le concert familial élargi.

Le vote de la transaction par les actionnaires de la Compagnie Financière Martin Maurel est sécurisé, la Compagnie Financière Martin Maurel ayant déjà reçu le soutien irrévocable pour le rapprochement d'actionnaires représentant plus que la majorité qualifiée requise.

Dans le cadre de cette opération, la Compagnie Financière Martin Maurel est valorisée à 240 millions d'euros, coupon 2015 attaché. L'opération serait financée à la fois par l'émission d'actions nouvelles, par la trésorerie de Rothschild & Co et par des facilités bancaires externes.

Le Conseil de surveillance de Rothschild & Co et le conseil d'administration de la Compagnie Financière Martin Maurel ont tous deux accueilli favorablement le principe d'un tel projet. Le rapprochement est conditionné à l'accord des actionnaires respectifs de la Compagnie Financière Martin Maurel et de Rothschild & Co, ainsi qu'aux conditions usuelles dont notamment les accords des autorités de la concurrence et réglementaires.

Après consultation des organes de représentation du personnel des deux groupes, le projet de fusion devrait être soumis aux assemblées générales de la Compagnie Financière Martin Maurel et de Rothschild & Co dans le courant du mois de septembre 2016 afin de finaliser l'opération avant la fin de l'année civile.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions de la législation française (Plan comptable général 1999) et aux pratiques comptables généralement admises en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices, et sur les bases de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 8 Septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Pour mieux rendre compte de l'activité de la Société, le compte de résultat est présenté selon le modèle dit « TIAP » recommandé par l'ANC, pour les entreprises à activité financière.

Les opérations en revenus sont scindées en deux : les opérations d'exploitation placées au début du compte de résultat et les autres opérations en revenus, essentiellement, les opérations financières.

Le résultat courant correspond au résultat imputable aux activités ordinaires, c'est-à-dire celles qui recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Il comprend toutefois au niveau du résultat d'exploitation des produits et charges ayant un caractère exceptionnel résultant d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

La partie opérations en capital regroupe les opérations sur les titres figurant dans les actifs immobilisés.

Les principales méthodes comptables appliquées sont, pour l'essentiel, les suivantes :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties de la manière suivante :

	Durée	Mode
Frais d'établissement	3 ans	linéaire
Progiciels	3 ans	linéaire
Constructions	20 ans	linéaire
Agencements et installations générales	8 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 ans	dégressif
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

Annexe

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition. La conversion en euros de la valeur des titres acquis en devises est faite au cours du change à la date de la transaction. Les prêts et les créances en devises compris dans les immobilisations financières sont convertis au cours de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation et des TIAP est déterminée de la façon suivante :

- titres non cotés : à la valeur vénale obtenue soit par référence à la quote-part de la situation nette comptable ou réévaluée de la participation, soit par référence à une transaction récente sur le titre ;
- actions propres : cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- titres cotés : dernier cours de cotation de l'exercice ;
- fonds : une dépréciation est comptabilisée lorsque le coût d'acquisition ou les investissements cumulés dans le fonds sont supérieurs à la quote-part de situation nette réévaluée certifiée par les auditeurs des fonds ou à la valeur de rachat du produit telle que déterminée par l'émetteur. La part liée aux effets de change dans cette moins-value latente est comptabilisée distinctement de la dépréciation proprement dite, liée uniquement à l'évolution des participations sous-jacentes.

La valorisation du portefeuille au 31 mars 2016 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent.

Les dividendes sont enregistrés le mois de la décision de distribution.

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risques (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors-bilan.

En cas de cession de titres de participation, de TIAP ou de valeurs mobilières de placement, les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS – premier entré, premier sorti – ou FIFO).

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont converties au cours de clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est égale au dernier cours de l'exercice.

Les opérations en devises sont enregistrées au cours de la date de transaction. À la fin de l'exercice, les actifs, créances ou dettes sont convertis au cours de clôture. Pour les postes bénéficiant d'une couverture de change, une compensation est effectuée pour ne faire apparaître que les soldes.

Des provisions sont constituées pour tenir compte des pertes de change latentes ; pour les opérations comportant une couverture de change, seule la fraction non couverte donne lieu à provision.

IV. Notes sur le bilan

Note 1 – Titres de participation

En milliers d'euros	01/04/15	Acquisitions/ Augmentations	(Cessions)/ (Sorties)/ (Reclassements)	31/03/16
Valeurs brutes	1 455 906	6 883	(894)	1 461 895
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations	(1 093)	(10)	320	(783)
TOTAL	1 454 813	6 873	(574)	1 461 112

Les acquisitions/augmentations des titres de participation de l'exercice ont concerné, de manière quasi-exclusive l'achat à des actionnaires minoritaires d'actions de préférence de la filiale française Messine Managers Investissements SAS, dont Rothschild & Co détient désormais l'intégralité du capital. La diminution des valeurs brutes de même que la reprise sur dépréciation sont afférentes à la filiale américaine, dont le capital a été réduit à hauteur de 1 million de dollars US en juin 2015.

Note 2 – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Sous cette rubrique figurent tous les titres du portefeuille dont la détention correspond à la stratégie d'investissement de la Société et ne pouvant entrer dans la rubrique « Titres de participation ». Les mouvements de l'exercice 2015/2016 se résument ainsi :

En milliers d'euros	01/04/15	Acquisitions/ Augmentations	(Cessions)/ (Sorties)/ (Reclassements)	31/03/16
Valeurs brutes	23 665	5 103	(2 934)	25 834
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations	(7 407)	(324)	96	(7 635)
TOTAL	16 258	4 779	(2 838)	18 199

Les acquisitions/augmentations de l'exercice ont concerné exclusivement des actions propres de Rothschild & Co.

Les cessions/sorties de l'exercice ont concerné principalement, d'une part, les actions propres de Rothschild & Co, et d'autre part, les actions Perenco Rio Del Rey, pour des montants respectifs de 1 271 milliers d'euros et 1 552 milliers d'euros. Le solde de 110 milliers d'euros correspond à des retours en capital de fonds d'investissement.

La valeur estimative du portefeuille de TIAP s'élève au 31 mars 2016 à 23 614 milliers d'euros dont 7 608 milliers d'euros pour les actions propres et 2 662 milliers d'euros pour les certificats d'investissement propres de Rothschild & Co.

Note 3 – Créances de l'actif circulant

En milliers d'euros	Montant total	Inférieure à 1 an	Comprise entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avances et comptes courants Groupe et associés (cash pooling)	9 595	9 595	-	-
Comptes courants liés au groupe d'intégration fiscale	7 258	7 258	-	-
Créances fiscales	-	-	-	-
Autres créances de l'actif circulant	57	57	-	-
TOTAL	16 910	16 910	-	-

Note 4 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent de la façon suivante :

- 54 000 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant global de 1 127 milliers d'euros. Leur valeur d'inventaire au 31 mars 2016 s'élève à 1 166 milliers d'euros, laissant apparaître une plus-value latente de 39 milliers d'euros.
- Les autres titres d'un montant global de 3 272 milliers d'euros sont principalement composés de fonds communs de placement (FCP) ou placements de trésorerie à court terme. Leur valeur d'inventaire au 31 mars 2016 s'élève à 3 272 milliers d'euros.

Note 5 – Écart de conversion actif

L'écart de conversion actif correspondant à la différence entre la contre-valeur en euros au taux de clôture des TIAP et autres immobilisations financières libellées principalement en dollars US, d'une part, et leur valeur historique, d'autre part, représente 3 574 milliers d'euros au 31 mars 2016.

Note 6 – Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légitime	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} avril 2015	142 274	983 062	12 968	153 044	119 620	303	11 764	1 423 035
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2014/2015	-	-	588	-	11 176	-	(11 764)	-
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	-	-	-	-	(43 078)	-	-	(43 078)
Résultat de l'exercice 2015/2016	-	-	-	-	-	-	61 499	61 499
Variation des provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2016	142 274	983 062	13 556	153 044	87 718	303	61 499	1 441 456

(1) La distribution de dividendes réalisée durant l'exercice 2015/2016 au titre de l'exercice précédent a été inférieure de 258 milliers d'euros à ce qui a été décidé dans la deuxième résolution proposée à titre ordinaire lors de l'Assemblée générale mixte du 24 septembre 2015. Il n'a en effet pas été distribué de dividende aux certificats d'investissement et actions propres Rothschild & Co autodétenus.

Au 31 mars 2016, le capital de la Société est composé de 70 991 996 actions et de 145 040 certificats d'investissement de 2 euros de valeur nominale.

Annexe

Détention par la Société de ses propres actions :

Au 31 mars 2016, Rothschild & Co détient 145 040 certificats d'investissement propres (soit la totalité des titres de cette catégorie émis) ainsi que 406 394 actions propres dont 54 000 actions affectées à un contrat de liquidité.

Note 7 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	01/04/15	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/03/16
Provisions pour risques	3 650	3 466	-	(3 650)	3 466
- Sur insuffisance de couverture de change	3 650	3 466	-	(3 650)	3 466
- Sur litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
TOTAL	3 650	3 466	-	(3 650)	3 466

Non-application de la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraite : l'incidence de la non-application de cette méthode préférentielle préconisée par le PCG n'est significative ni au regard du total du bilan ni par rapport au niveau du résultat de la Société.

Note 8 – Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

En milliers d'euros	Montant total	Inférieure à 1 an	Comprise entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts à moyen terme	19 583	9 167	10 416	-
Découverts en dollars US	9 353	9 353	-	-
Découverts bancaires	4	4	-	-
Intérêts courus	144	144	-	-
TOTAL	29 084	18 668	10 416	-

Ces emprunts et crédits ont été contractés à un taux variable.

En principal, les emprunts ont été amortis ou remboursés sur l'exercice pour des montants respectifs de 19 910 milliers d'euros et de 37 354 milliers de dollars US, tandis que les nouveaux crédits contractés sur l'exercice ont porté sur un total de 27 049 milliers de dollars US.

Note 9 – Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	Montant total	Inférieure à 1 an	Comprise entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	1 309	1 309	-	-
Dettes fiscales et sociales	10 946	10 946	-	-
TOTAL	12 255	12 255	-	-

Note 10 – Autres dettes

En milliers d'euros	Montant total	Inférieure à 1 an	Comprise entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avances et comptes courants Groupe et associés	85 476	85 476	-	-
Autres dettes diverses	116	116	-	-
TOTAL	85 592	85 592	-	-

V. Notes sur le compte de résultat

Rothschild & Co a clôturé son exercice 2015/2016 avec un bénéfice de 61,5 millions d'euros contre un bénéfice de 11,8 millions d'euros l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice 2015/2016 a tout particulièrement bénéficié de la perception de dividendes de la filiale POHB SAS (59,2 millions d'euros) et de la plus-value de cession des actions Perenco Rio Del Rey (17,2 millions d'euros), qui a constitué la majeure partie du résultat des opérations en capital de 21,8 millions d'euros.

La Société affiche un résultat courant avant impôt positif de 42,3 millions d'euros sur l'exercice 2015/2016, contre 6,0 millions d'euros sur l'exercice 2014/2015. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par la forte progression de 45,0 millions d'euros du résultat des autres opérations en revenus (principalement les dividendes reçus de POHB), alors que la perte sur les autres opérations en revenus d'exploitation a augmenté de 8,8 millions d'euros entre les deux mêmes périodes du fait de la progression du recours à des prestations de services externes.

Outre l'impact de la cession des titres Perenco Rio Del Rey, le résultat des opérations en capital comprend des plus-values sur cessions d'actions propres Rothschild & Co à hauteur de 3,4 millions d'euros, et pour le solde, des plus-values sur cessions de TIAP afférentes à des distributions de fonds d'investissement.

Note 11 – Produits d'exploitation

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Charges refacturées à des sociétés liées	732	1 003
Reprise de provision sur risques et charges	-	1 500
Autres produits d'exploitation	13	113
TOTAL	745	2 616

Note 12 – Charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Achats et charges externes	12 311	6 341
Impôts et taxes	2 495	1 573
Salaires et charges sociales	4 981	5 047
Dotations aux amortissements	45	62
Autres charges	443	279
TOTAL	20 275	13 302

Note 13 – Produits des titres de participation et des TIAP

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Dividendes sur titres de participation	59 238	12 231
Dividendes sur TIAP	3 196	7 243
Intérêts sur prêts accordés à des sociétés du Groupe	-	-
TOTAL	62 434	19 474

Note 14 – Autres produits financiers

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Produits d'intérêts de contrats à terme et de certificats de dépôt	359	1 018
Intérêts sur avances en compte courant accordées à des sociétés du Groupe	321	738
Autres produits financiers	235	2
TOTAL	915	1 758

Note 15 – Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement	72	732
Moins-values sur cessions de valeurs mobilières de placement	(118)	(83)
TOTAL	(46)	649

Note 16 – Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Dotations aux provisions pour risque de change	(3 466)	(3 650)
Autres dotations aux provisions pour risques	-	(21)
Reprise de provisions sur autres opérations en revenus	3 671	66
TOTAL	205	(3 605)

Annexe

Note 17 – Charges financières

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Intérêts sur emprunts moyen terme	482	816
Autres intérêts	178	688
Pertes de change	1 033	42
TOTAL	1 693	1 546

Note 18 – Résultat des opérations en capital

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Plus-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	21 810	1 935
Reprises sur dépréciations de titres de participation et de TIAP	415	1 961
Moins-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	(96)	(1 548)
Dotations aux dépréciations sur titres de participation et sur TIAP	(334)	(460)
TOTAL	21 795	1 888

Au titre de l'exercice 2015/2016, le résultat des opérations en capital s'élève à 21 795 milliers d'euros. Il concerne exclusivement les TIAP (dont 3 423 milliers d'euros afférents aux cessions d'actions propres de Rothschild & Co). La plus-value la plus importante réalisée lors de l'exercice 2015/2016 concerne la cession des actions Perenco Rio Del Rey où une plus-value de 17 193 milliers d'euros a été constatée.

Note 19 – Impôt sur les sociétés

La charge nette d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2015/2016 est composée, d'une part, d'une charge d'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale dont Rothschild & Co est la tête de groupe d'un montant global de 10 620 milliers d'euros, et d'autre part, de la taxe de 3 % sur les dividendes versés au cours de l'exercice qui a représenté un montant de 1 292 milliers d'euros, que viennent minorer 9 332 milliers d'euros de produit d'impôt sur les sociétés reçus des filiales intégrées fiscalement POHB SAS, Concordia Holding SARL et Financière Rabelais SAS.

VI. Autres informations

A. Effectif

Au cours de l'exercice 2015/2016, l'effectif moyen s'est élevé à 23 personnes dont 20 cadres et 3 employés, contre 25 personnes sur l'exercice précédent.

B. Rémunération des organes de direction

Au titre de leur fonction de mandataire social de Rothschild & Co SCA pour l'exercice 2015/2016, les membres du Conseil de surveillance ayant droit à une rémunération selon les modalités définies par le Conseil de surveillance se sont vus attribuer une rémunération de 370 milliers d'euros. Par ailleurs, les membres du Conseil de surveillance ont perçu 6,4 milliers d'euros sous forme d'avantages en nature.

C. Intégration fiscale

Rothschild & Co SCA est la tête de groupe d'un groupe fiscal comprenant les sociétés suivantes :

- Paris Orléans Holding Bancaire SAS ;
- Concordia Holding SARL ;
- Financière Rabelais SAS.

L'option pour l'application du régime des groupes de ce groupe fiscal, est valable pour une durée de cinq ans expirant le 31 mars 2019.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, chaque filiale intégrée détermine son impôt sur les sociétés de telle sorte qu'elle se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Au 31 mars 2016, le groupe intégré fiscalement dont Rothschild & Co est la tête de groupe n'a plus de déficit reportable au taux de droit commun.

D. Consolidation

Rothschild & Co, société mère du Groupe Rothschild & Co, établit au 31 mars 2016 des états financiers consolidés. Ses propres comptes sont consolidés dans ceux de Rothschild Concordia SAS, domiciliée 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris.

E. Instruments financiers à terme

Rothschild & Co ne détient pas d'instruments financiers à terme au 31 mars 2016.

F. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Engagements donnés		
Cautions données et engagements divers	289	289
Engagements d'investir dans différents fonds	26	26
Engagements financiers (compléments de prix à verser sur achats d'actions)	6 981	-
TOTAL	7 296	315
Engagements reçus		
Lignes de crédit non utilisées	85 000	111 000
TOTAL	85 000	111 000

Engagements hors bilan dans le cadre de l'acquisition d'actions de préférence de la société Messine Managers Investissements SAS

Rothschild & Co a acquis en deux temps, en juillet 2015 et en février 2016, l'intégralité des actions de préférence b1, b2, b3 et b4 non encore détenues de la société Messine Managers Investissements SAS (MMI) auprès d'associés minoritaires. Dans ce cadre, la Société s'est engagée à payer à ces derniers des compléments de prix, dont le montant est estimé à 6 981 milliers d'euros au 31 mars 2016.

Engagements hors bilan dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 26 septembre 2013 a délégué au Gérant la compétence de procéder à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit de certains employés cadres seniors ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe Rothschild & Co, afin de promouvoir la convergence d'intérêts entre les actionnaires et les bénéficiaires de ces options.

Le 4 octobre 2013, dans le prolongement de cette délégation de compétence, le Gérant a arrêté les modalités et les conditions d'un plan mondial d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions. Ce plan avait pour composante et condition la mise en œuvre d'un plan d'intéressement (l'« Equity Scheme de 2013 ») aux termes et conditions duquel il a été demandé à chaque bénéficiaire d'investir au préalable dans des actions Rothschild & Co. Selon les termes et conditions de l'*Equity Scheme* de 2013, chaque action Rothschild & Co investie ouvrait droit à attribution de quatre options de souscription ou d'achat d'actions. Toutes les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans.

Le 11 octobre 2013, après avoir constaté le nombre d'actions Rothschild & Co investies à la clôture de la période de souscription offerte aux bénéficiaires de l'*Equity Scheme* de 2013, le Gérant a :

- approuvé le règlement du plan d'options 2013 lequel comporte quatre classes d'options (2013-1, 2013-2, 2013-3 et 2013-4), chacune portant sur un quart du nombre total d'options consenties ;
- déterminé la liste des bénéficiaires et consenti au total 3 120 000 options ; et
- déterminé la période et le prix d'exercice de chaque classe d'options.

Selon les termes et conditions du plan 2013, l'exercice des options par chaque bénéficiaire n'est soumis qu'à une condition de présence, c'est-à-dire la qualité de salarié ou l'exercice d'un mandat de dirigeant mandataire social au sein du Groupe Rothschild & Co au moment de l'exercice. Par ailleurs, le plan mondial ne comporte pas de conditions de performance, étant précisé qu'aucune option n'a été consentie à un dirigeant mandataire social de la Société.

Les options du plan 2013 sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice (vesting period) de trois ans (pour la classe 2013-1), quatre ans (pour la classe 2013-2), cinq ans (pour la classe 2013-3) et six ans (pour la dernière classe 2013-4), à compter du 11 octobre 2013, correspondant à leur date d'attribution.

Le nombre d'actions à attribuer au profit des bénéficiaires du plan 2013 à l'issue de la vesting period en cas d'exercice, sous réserve d'aucune annulation et des clauses d'ajustement prévues dans le plan d'options selon les conditions légales représentait 4,39 % du capital social de Rothschild & Co, à la date du présent rapport.

Dans la continuité de l'*Equity Scheme* 2013, Rothschild & Co a mis en place, le 10 décembre 2015, un second plan d'intéressement (l'« Equity Scheme 2015 »), dont les termes et conditions sont similaires à celui mis en place en 2013 : dans un premier temps, un investissement d'actions Rothschild & Co qui ouvraient droit à l'attribution, dans un second temps, d'options de souscription ou d'achat d'actions pour chaque action investie.

115 000 actions Rothschild & Co ont ainsi été investies par les bénéficiaires de l'*Equity Scheme* 2015 et, en conséquence, le Gérant a consenti un total de 460 000 options, divisées en quatre classes distinctes (2015-1, 2015-2, 2015-3 et 2015-4), chacune portant sur un quart du nombre total d'options consenties et ayant des périodes de vesting respectives de trois ans (pour la classe 2015-1), quatre ans (pour la classe 2015-2), cinq ans (pour la classe 2015-3) et six ans (pour la dernière classe 2015-4), à compter du 10 décembre 2015, correspondant à leur date d'attribution.

Selon les termes et conditions du plan 2015, l'exercice des options par chaque bénéficiaire n'est soumis qu'à une condition de présence, c'est-à-dire la qualité de salarié ou l'exercice d'un mandat de dirigeant mandataire social au sein du Groupe Rothschild & Co au moment de l'exercice.

Le nombre d'actions à attribuer au profit des bénéficiaires du plan 2015 à l'issue de la vesting period en cas d'exercice, sous réserve d'aucune annulation et des clauses d'ajustement prévues dans le plan d'options selon les conditions légales représentait 0,65 % du capital social de Rothschild & Co, à la date du présent rapport.

Annexe

Au 31 mars 2016, Rothschild & Co n'a pas encore déterminé les modalités de livraison des actions lors de l'exercice des options des plans 2013 et 2015 ; ces attributions d'actions pourront donc résulter, soit de l'émission d'actions nouvelles après augmentation de capital, soit de livraison d'actions existantes disponibles ou acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de Rothschild & Co, ce qui génère un passif éventuel.

Le tableau ci-après récapitule les informations relatives aux plans d'options, en vigueur au 31 mars 2016 :

Classes d'options	Attribuées	Non exercées	Annulées	Date de début de la période d'exercice	Prix d'exercice (en euros)
2013-1	780 000	780 000	-	Octobre 2016	17,50
2013-2	780 000	780 000	-	Octobre 2017	18,00
2013-3	780 000	780 000	-	Octobre 2018	19,00
2013-4	780 000	780 000	-	Octobre 2019	20,00
2015-1	115 000	115 000	-	Décembre 2018	23,62
2015-2	115 000	115 000	-	Décembre 2019	24,12
2015-3	115 000	115 000	-	Décembre 2020	25,12
2015-4	115 000	115 000	-	Décembre 2021	26,12

Au 31 mars 2016, 3 580 000 options étaient en circulation et exerçables selon les termes et conditions des plans de 2013 et 2015.

La valeur moyenne de l'option retenue comme assiette de la contribution sociale de 30 % acquittée par les sociétés de droit français concernées par le plan en 2013 est de 1,33 euro.

La société Rothschild & Co confirme qu'elle n'a pas omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

G. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau hors résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)									
Paris Orléans Holding Bancaire SAS (Paris) ⁽⁵⁾	729,6	479,2	100 %	1 335,5	1 335,5	8,1	-	65,6	59,2
K Développement SAS (Paris) ⁽⁵⁾	99,0	156,0	94,87 % ⁽⁴⁾	94,7	94,7	2,2	-	42,5	-
Francarep Inc. (USA) ⁽²⁾⁽⁵⁾	-	1,8	100 %	2,6	2,0	-	-	-	-
Messine Managers Investissements SAS (Paris) ⁽⁵⁾	5,0	5,1	100 %	16,4	16,4	-	-	-	-
B. Participations (5 à 50 % du capital détenu par la Société)									
Finatis SA (Paris) ⁽⁴⁾ <small>(2)(3)(5)</small>	85,0	(43,0)	5 %	12,3	12,3	-	46 841,0	(71,0)	0,6

(1) Chiffres consolidés.

(2) Clôture au 31 décembre 2015 (Taux utilisé : 1 euro = 1,13851 Dollar US).

(3) Réserves et résultat - part du Groupe.

(4) Rothschild & Co détient 100 % des droits économiques.

(5) Rothschild & Co n'a accordé aucune caution ou aucun aval à cette société.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – exercice clos le 31 mars 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rothschild & Co S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Ainsi qu'il est indiqué dans le paragraphe n° III « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, votre société constitue, si nécessaire, des dépréciations pour couvrir le risque de baisse de valeur des titres de participation et des titres immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris-La Défense, le 22 juin 2016

Paris, le 22 juin 2016

KPMG Audit FS II

Pascal Brouard
Associé

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit
Associé

Informations générales

Personnes responsables du rapport financier annuel

Rothschild & Co Gestion SAS
Gérant

Mark Crump
Directeur financier du Groupe

Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel

« Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Paris, le 22 juin 2016

Rothschild & Co Gestion SAS Gérant
Représenté par David de Rothschild, Président

Mark Crump
Directeur financier du Groupe

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cailliau Dedouit et Associés SA

Représentée par M. Jean-Jacques Dedouit
19 rue Clément-Marot
75008 Paris, France
Date de première nomination : 24 juin 2003
Date du dernier renouvellement : 27 septembre 2011
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

KPMG Audit FS II SAS

Représentée par M. Pascal Brouard
Tour Eqho 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Date de première nomination : 27 septembre 2011
Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

Commissaires aux comptes suppléants

Didier Cardon

19, rue Clément-Marot
75008 Paris, France
Date de première nomination : 29 septembre 2009
Date du dernier renouvellement : 27 septembre 2011
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

KPMG Audit FS I SAS

Tour Eqho 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Date de première nomination : 27 septembre 2011
Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

A propos de Rothschild & Co

Rothschild & Co propose des conseils indépendants pour des opérations de fusion/acquisition, de stratégie et de financement, ainsi que des solutions d'investissement et de gestion du patrimoine aux grandes institutions, aux familles, aux particuliers et aux gouvernements partout dans le monde. Avec près de 2 800 collaborateurs sur le terrain dans 40 pays, nos équipes offrent une vision mondiale unique.

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux au centre des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, au capital de 142 274 072 €, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France. Rothschild & Co est cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A – Code ISIN : FR0000031684.

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart
marie-laure.becquart@rothschild.com
Tél. : +33 (0)1 53 77 65 10

Communication

Caroline Nico
caroline.nico@rothschild.com
Tél. : +33 (0)1 53 77 65 10

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites internet du Groupe :
www.rothschildandco.com, www.rothschild.com



Couverture : bureau de Londres, New Court.

4^{ème} de couverture : détail d'une obligation de 1 000£ de 6 % pour la Compagnie de Chemins de Fer de Paris à Orléans, émise par la banque anglaise Rothschild en 1922.

